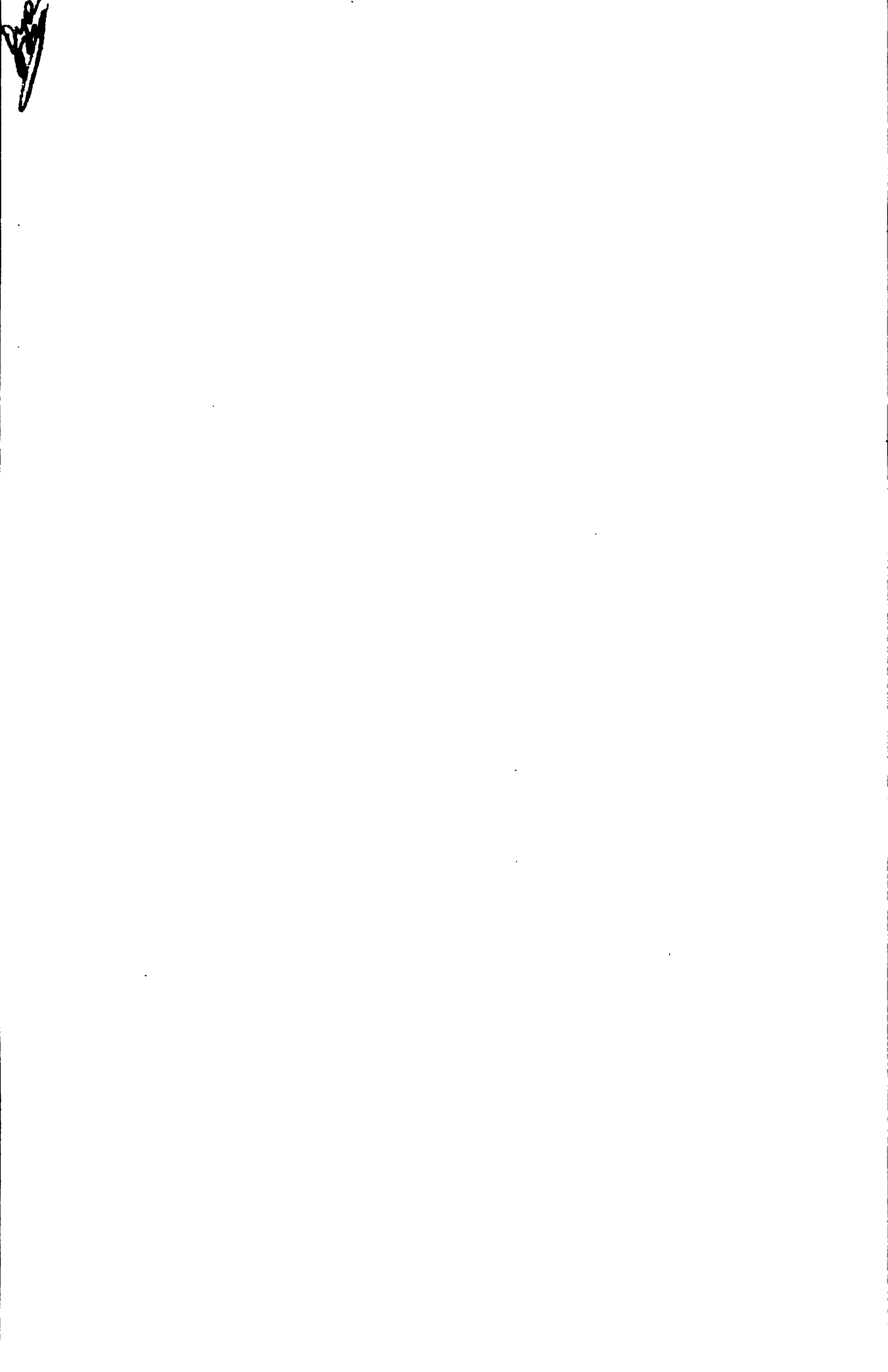

EX LIBRIS E. MAREUSE

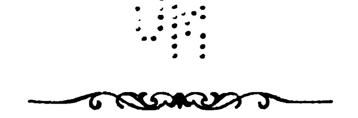




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XI

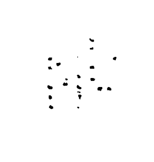


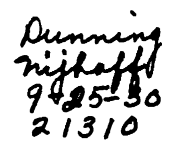
BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1886





Société Archéologique de Bordeaux

Composition du Bureau en 1886 (1)

Président : M. E^{en} PIGANEAU.
Vice-Président : M. DEZEIMERIS (R.), ✻, membre C^{t} de l'Institut.
— M. SOURGET (A), ✻, A. ❧.
Secrétaire-général : M. le Dr BERCHON, ✻, ✠, A. ❧.
Secrétaires-adjoints : M. FERET (Edouard).
— M. l'abbé CORBIN, ✠.
Trésorier : M. DOMENGINE (V^{or}).
Trésorier-adjoint : M. DAGRAND (G. P.), ✠.
Archiviste : M. AMTMANN (Th.).
Assesseurs : M. BRAQUEHAYE (Ch.), A. ❧.
— M. COMBES.

Comptes-rendus des séances.

Séance du 8 janvier 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, de Mensignac, Feret, Millet, Augier, Saunier, Combes, Amtmann, Gautier, de Lory, Arné.

M. le conseiller Bonie donne, avec regret, et pour cause de santé, sa démission de Vice-Président.

M. Dauby, curé de Saint-Michel de Bordeaux, présenté par MM. Corbin et Piganeau, est reçu membre de la Société.

(1) ✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ❧. Officier de l'Instruction publique. — A. ❧. Officier d'Académie.

MM. Arné, de Lory et Varnier remercient la Société de leur nomination.

M. Combes fait remarquer que les convocations aux séances ne portent pas l'ordre du jour détaillé pour lequel on renvoie aux journaux. M. de Mensignac dit que cette mesure a été prise dans un but d'économie. M. Combes signale l'intérêt de la publication prompte dans les journaux des Comptes-rendus des séances. Il cite l'exemple d'autres Sociétés savantes locales. Un vote établit que cette publication aura lieu désormais après adoption d'un résumé des séances en assemblée générale.

L'élection d'un secrétaire-général, d'un vice-président et de deux assesseurs est renvoyée à une réunion extraordinaire fixée au 15 janvier, mais cette réunion n'a pu avoir lieu par la coïncidence de l'arrivée, à Bordeaux, de M. Goblet, Ministre de l'Instruction publique et des cultes.

M. Augier communique un plan de l'ancienne église Saint-Rémy de Bordeaux et un estampage de l'inscription placée sous le porche de cette église. Il donne lecture de deux notes sur le même monument parues récemment dans des journaux. Il fournit en outre quelques renseignements sur l'étendue et l'importance de cette ancienne paroisse ; sur les démêlés de ses chapelains avec le chapitre de Saint-Seurin et donne, enfin, les détails curieux d'une prise de possession de la chapelle fondée à Saint-Rémy par la famille d'Anglade. M. Augier propose, ensuite, de faire graver un timbre spécial pour l'appliquer sur les livres, gravures et collections de la Société. Il montre un dessin préparé pour ce timbre par M. Léon Millet.

M. Combes appuie la proposition et demande qu'un catalogue soit dressé de tout ce qui appartient à la Société.

M. de Mensignac croit qu'elle pourrait, également, consacrer une légère somme annuelle (200 ou 300 francs) à l'achat de dessins ou photographies d'anciens monuments de Bordeaux.

M. Augier signale à l'Assemblée l'usage en vigueur dans quelques Sociétés de poser en séance des questions auxquelles les membres sont invités à répondre dans les réunions suivantes.

Cette proposition est adoptée et M. Augier demande : *quelle est l'étymologie du nom de la rue de la Rousselle, et quels souvenirs intéressants pour l'archéologie et l'histoire se rattachent à cette rue.*

La question de l'apport à chaque séance des ouvrages reçus dans l'intervalle des réunions est renvoyée au Bureau.

M. Piganeau, président, fait une lecture sur les anciennes fontaines de Bordeaux : fontaines Sainte-Croix, de la Douane, Saint-Projet, Daurade, Font de l'or, Figuereau, Bouquière, etc.

La Société vote l'impression de ce travail intéressant.

Le Président,
PIGANEAU.

Le Secrétaire,
SAUNIER.

Séance du 22 février 1886.

Présidence de M. PIGANEAU.

Présents: MM. Piganeau, Braquehaye, Augier, Berchon, Arné, Combes, Abbé Corbin, Gautier, Gervais, Cantellauve, Millet, Féret, de Lory, Tramasset, Vauclaire.

M. Piganeau présente à la Société plusieurs albums relatifs à l'archéologie de la Gironde. L'un de ces albums renferme tout ce que notre collègue a pu recueillir sur la ville de Bordeaux et se trouve divisé comme suit : 1° Bordeaux à l'époque romaine ; 2° plans à diverses époques : tours, portes de ville ; 3° monuments civils et, notamment, un grand nombre de maisons anciennes aujourd'hui disparues ; 4° monuments religieux de l'époque romane : Saint-Seurin et Sainte-Croix ; 5° monuments religieux de l'ère ogivale, de la renaissance et de l'époque dite moderne, XVIIe et XVIIIe siècles ; 6° maisons conventuelles.

Le second album a trait à l'arrondissement de Bordeaux : 1° Villes fortifiées : Cadillac, Rions, Podensac, Créon ; 2° édifices religieux, églises rurales ; 3° monuments militaires, châteaux-forts ; 4° monuments civils, habitations nobiliaires, maisons bourgeoises. Ce travail de longue haleine (que M. Piganeau a eu la patience d'étendre à tout le département de la Gironde) offre un intérêt tout particulier parceque bon nombre des monuments représentés n'existent plus, ou ont perdu leur caractère primitif. M. Piganeau met ses albums à la disposition de tous les membres de la Société pour leurs études particulières.

M. le Président fait connaitre que M. Saunier se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de secrétaire ; des regrets lui seront exprimés.

M. Dauby, curé de Saint-Michel, remercie de son admission.

M. le Président communique une lettre de M. de Gernon, vice-

président de la Société des Amis des Arts de Bordeaux, offrant, au nom de cette Société, 4 beaux volumes in-4°: *Antiquités du département de l'Aisne*, par M. Fleury. Ces volumes avaient été adressés à la Société des Amis des Arts, mais son Comité les a jugés plus utiles à conserver et consulter dans les archives d'une Société spécialement archéologique. M. Piganeau est chargé de transmettre aux généreux donateurs le vote unanime des remerciements de l'Assemblée.

M. Gaullieur, archiviste de la ville, demande sa réintégration sur les listes de la Société dont une absence l'avait séparé. Il promet de nouvelles communications. Cette demande est acceptée et la Société exprime sa satisfaction de pouvoir compter de nouveau sur le concours précieux de M. Gaullieur.

L'ordre du jour appelle les élections complémentaires du bureau.

M. Adrien Sourget est élu deuxième vice-Président.

Les voix se répartissent dans un premier tour de scrutin sur MM. Gaullieur, abbé Corbin, Braquehaye, Augier, Combes et Berchon pour la fonction de secrétaire-général et un ballotage devient nécessaire.

M. le Dr Berchon est élu au deuxième tour.

Il allègue cependant sa résidence hors de Bordeaux pour prier la Société de le remplacer et il ne cède qu'à l'insistance de ses collègues du bureau qui promettent de le suppléer au besoin. La démission de M. Saunier amène le vote pour un deuxième secrétaire-adjoint. M. l'abbé Corbin est élu.

Après quelques observations de divers membres sur le nombre des assesseurs réglementaires, un scrutin est ouvert pour un seul nom, M. Braquehaye ayant déjà été élu le 21 novembre 1885.

M. Combes réunit la majorité des suffrages.

Une discussion s'ouvre sur l'utilité de nommer une Commission des publications. La décision est renvoyée à l'examen du Bureau.

M. Braquehaye donne lecture de notes sur l'église de Monclaris, autrefois paroisse indépendante et maintenant succursale de celle de Sigalens (arrondt de Bazas, Gironde). L'impression de ce travail est votée ainsi que la publication du dessin qui l'accompagne.

M. Braquehaye ayant parlé d'un fragment de cuir gaufré et peint qui sert de façade à un autel délabré et qui lui paraît être un lambeau de quelque riche tenture, M. Augier fait remarquer qu'il a vu quelquefois des cuirs semblables servant de parements d'autel.

M. Augier lit, ensuite, quelques notes sur la chapelle des Feuillants, ancien lycée, et notamment sur le tombeau de Michel Montaigne dont il présente une photographie exécutée avant le rétablissement du Mausolée dans le nouveau local des Facultés. Il fait remarquer que la statue n'est pas orientée comme elle l'était autrefois. De plus, quelques parties ont été refaites à neuf car il montre un fragment en pierre d'une tête de pleureuse qui appartenait au monument primitif.

Il entre dans des détails curieux sur l'histoire du lycée lui-même et des deux couvents sur l'emplacement desquels il a été créé en 1802; sur les faits relatifs aux nombreuses sépultures qui s'y trouvaient; sur les singulières vicissitudes qu'ont subis les restes de Montaigne, et sur la maison que ce grand homme habitait à Bordeaux au n° 17 de la rue des Minimettes, actuellement rue Cabirol.

Il rappelle, enfin, le vœu émis en 1811 par le voyageur Millin de voir placer sur cette maison une inscription commémorative, ce qui n'a point eu de suite. La Société s'associe à ce vœu et charge son Président d'en transmettre l'expression à M. le Maire de Bordeaux. — Mission remplie le 15 février.

M. Braquehaye dit qu'il a trouvé aux archives départementales un arrêté du Conseil général du département en date du 21 août 1792 décidant qu'en raison des services rendus au pays par Michel Montaigne, on mettrait à l'abri des dégradations le tombeau qui renfermait ses cendres.

La Société vote l'impression des notes communiquées par M. Augier, avec dessin d'après la photographie du Mausolée.

M. Augier, pour relever une erreur qu'il croit avoir constatée dans une notice récente demande l'origine du scapulaire. Cette question est écartée comme sortant de l'objet particulier des études de la Société.

M. l'abbé Corbin fait hommage de sa brochure intitulée : *Pey-Berland, sa tombe et son culte.*

Le Président,

E. PIGANEAU.

Séance du 12 mars 1886.

Présidence de M. E. Piganeau.

Présents : MM. Amtmann, Arné, Berchon, Braquehaye, Combes, Cantellauve, A. Costes, Dezeimeris, Domengine, Féret, Gautier, de Lory, Piganeau, de Mensignac, Tramasset. M. l'abbé Corbin excusé.

La correspondance comprend :

1° Une circulaire avec règlement relative à l'exposition archéologique organisée à Amiens pour le 1er juin 1886, par la Société des Antiquaires de Picardie.

2° Deux circulaires ministérielles : l'une ayant trait à des recherches sur la direction des courants de l'Océan Atlantique ; l'autre à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

3° Une autre circulaire pour l'érection à Nancy d'un monument à Claude Lorrain.

4° Une invitation de la Société Gay-Lussac pour l'exposition du 31 mai à Limoges.

M. Camille Tournié de la Réole, présenté par MM. Cantellauve et Piganeau, est reçu Sociétaire.

M. Albert Costes soumet à l'examen de ses collègues une série d'instruments en silex des époques chelléenne, moustérienne, magdaléenne, robenhausienne. — La 1re époque est représentée par un instrument ovoïde de 95 millimètres de longueur sur 47 de large ; silex blond, finement retouché. La seconde par 4 pièces provenant d'Issigeac (Dordogne) deux de ces pièces forment un triangle allongé. Six pièces : grattoirs, lames etc., viennent de la station de la Gravette, commune de Bayac et sont de l'époque de la Madeleine. 2 petites hachettes, une hache polie à 2 tranchants, un instrument à section triangulaire et une gouge polie de 125 millimètres de longueur se rattachent à l'âge robenhausien.

M. Costes montre, de plus, une superbe hache polie de la Nouvelle-Calédonie et une belle pointe de flèche en bronze type Larnaudien.

M. Costes est invité à fournir pour les publications de la Société une note sur ces objets d'un haut intérêt préhistorique.

M. Braquehaye continue l'exposition de ses recherches sur le château des ducs d'Epernon par un travail ayant pour titre : *Les*

artistes employés par le Duc d'Epernon à Cadillac sur Garonne. Il résulte des marchés et arrêts de comptes que le duc d'Epernon fit exécuter de 1632 à 1637, dans les ateliers de son château, l'*Histoire de Henri III,* tissée par Me Claude de la Pierre, maître tapissier de Paris. Elle comprenait une suite de 22 pièces formant 109 aunes de cours dont l'une, consacrée à *la bataille de Jarnac,* existe encore dans la collection de M. le baron Pichon, à Paris. M. Braquehaye en montre la photographie. Il cite les noms des maîtres tapissiers du Duc de 1604 à 1661 : Bonnenfant, Bonin ou Bouin, Becheu et ceux des apprentis ou compagnons sortis de l'atelier de Claude de Lapierre, à Cadillac : Pierre de Lys ; Nicolas Coutereau ; Jean Quiénot ; Nicolas Rousselet, etc.

Cette notice, jointe à celles qui ont été lues par M. Braquehaye dans les séances des 13 février, 12 mars, 14 avril 1880, 8 avril, 13 mai 1881, 14 mars 1884, 12 juin 1885, montre qu'elle importance avait prise la ville de Cadillac pendant le séjour des célèbres ducs d'Epernon. L'impression de ce nouveau mémoire est votée.

M. Braquehaye dit qu'il présentera dans les prochaines séances, deux nouvelles notices sur les artistes employés par le duc d'Epernon, à Cadillac : 1° *La colonne funéraire de Henri III, à Saint-Denis, sculptée à Cadillac par Jean Pageot, de* 1633 *à* 1635 ; 2° *Les peintures de la Chapelle funéraire de d'Epernon, par Guillaume Cureau, en* 1633, *et Christophe Crafft, en* 1636. Il se propose de les lire, ainsi que la précédente, aux prochaines réunions de la Sorbonne.

M. Piganeau fait une communication sur quelques peintures murales de l'église collégiale de Saint-Emilion, spécialement sur la légende de sainte Catherine et sur un calque d'une vierge du XIIe ou XIIIe siècle mesurant 1 mètre de hauteur. Il regrette qu'on ait fait disparaître récemment un reste de peinture où l'on distinguait des inscriptions et une litre funèbre qu'on aurait pu retrouver en enlevant avec soin le badigeon qui la recouvrait. Il déplore, à ce propos, que certains objets du culte, consacrés par l'âge, restent par insouciance, exposés aux dégradations de toutes sortes, ou soient détruits sans absolue nécessité, comme par exemple, la chaire de 1632 et le cadran d'horloge de 1732 qu'on voyait autrefois dans l'église de Saint-Emilion. Quant aux stalles de cette même église, il y a lieu de signaler dans la restauration qu'on leur a fait subir il y a quelque temps, l'adaptation de colonnes torses style XVIIe siècle à des panneaux sculptés du XVe.

M. Augier fait lecture, à propos de la question du nom de la

Rousselle d'une note sur un procès de 1595 ayant pour effet la résiliation du bail d'une maison de cette rue hantée et infestée par des revenants.

M. Féret offre à la Société une collection de gravures extraites d'un ouvrage intitulé : *Archéologie pyrénéenne*. Des remerciements lui sont votés.

Le Président,

E. PIGANEAU.

Séance du 9 avril 1886.

Présidence de M. E. Piganeau.

Présents : MM. Piganeau, abbé Corbin, Berchon, Gautier, Amtmann, Domingine, Arné, Tramasset, Braquehaye, Dezeimeris, Féret.

M. Augier envoie de Champcevinel, près Périgueux, le moulage d'un fer à hosties qu'il croit être du commencement du XVIIe siècle. Il y a joint une description intéressante des quatre dessins du moule.

M. Corbin fait observer que la tête du Christ en croix n'est jamais ornée de rayons et que M. Augier a dû les confondre avec les pointes de la couronne d'épines.

Lecture est faite d'une lettre de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, invitant celle de Bordeaux au Congrès qui s'ouvrira à Nantes le 1er juillet prochain.

M. Dezeimeris fait hommage, au nom de M. Ch. Robert, de l'Institut, de la description illustrée de la collection numismatique du savant donateur à qui sont votés des remerciements que lui transmettra M. le Président.

M. Piganeau lit quelques fragments d'une dissertation sur les étymologies des anciennes rues de Bordeaux qu'il groupe par séries de corps d'état, de professions industrielles, de traditions locales, etc., etc.

A propos du travail de M. Braquehaye, sur le château des ducs d'Epernon à Cadillac, un membre demande s'il faut écrire de la Valette avec un seul l ou avec deux. L'usage a prévalu en faveur de la première opinion depuis la 2e moitié du XVIIe siècle, mais M. Braquehaye produit des signatures authentiques avec deux l et M. Corbin signale, de plus, une épitaphe latine d'une personne de

la famille des ducs d'Epernon où l'on trouve *Lavalletta,* ce qui, à son avis, paraît tout à fait décisif. Le nom de l'auteur des *Essais* doit-il se prononcer Montaigne ou Montagne? M. Dezeimeris veut que l'on adopte la dernière consonnance parce que l'i n'a été introduit dans le nom que pour mouiller les deux consonnes *g n*, comme dans *oignon*, au lieu de la détacher comme dans *ignition.* Du reste, l'étymologie latine de *Montanus* trancherait la difficulté, au besoin.

M. Braquehaye continue ses lectures sur *Les artistes employés par les ducs d'Epernon à leur château de Cadillac,* et cite surtout Jean Pageot, artiste de grand talent, qui vécut à Cadillac de 1608 à 1668, et est l'auteur du remarquable monument funéraire érigé aux frais du premier duc d'Epernon dans l'église de Saint-Cloud, en l'honneur de la mémoire de Henri III dont il renfermait le cœur.

Cette belle œuvre d'art est faussement attribuée à Barthélemy Prieur, même à Saint-Denis où elle est conservée aujourd'hui, et par Alexandre Lenoir.

M. Braquehaye démontre que d'Epernon conduisit le corps d'Henri III à Saint-Denis le 25 juin 1610; qu'il fit restaurer la chapelle du même roi à Saint-Cloud après 1635, la décora de la riche colonne de marbre sculptée par Jean Pageot et en revêtit, probablement, les murailles avec les 22 pièces de tapisserie *Histoire de Henri III,* tissées dans son château par Claude de Lapierre. Mais le monument funéraire élevé en 1594 par Benoise, secrétaire du Roi, et portant une inscription latine composée par le poète Passerat, était distinct de celui exécuté à Cadillac par le sculpteur gascon Jean Pageot.

A ce propos, M. Corbin fait remarquer les corrélations d'époque et d'objet de la chapelle dite de Saint-Joseph à Saint-Michel de Bordeaux. M. Braquehaye répond que la colonne funéraire date de 1635, et la chapelle Saint-Joseph, de 1550 au plus tard.

M. Dezeimeris expose que *l'Hercule* du Musée d'Armes de la ville est l'*Hercules Pacifer* gravé sur plusieurs monnaies et que celui de Bordeaux était probablement un type original. Le savant archéologue établit les caractères qui distinguaient le type (aujourd'hui mutilé) de l'*Hercule Farnèse.* Il fournit, à cet égard, des détails qui intéressent vivement l'Assemblée.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint,
ABBÉ CORBIN.

Séance du 14 mai 1886.

Présidence de M. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Gautier, de Lory, Pradelles, Sourget, Vauclaire, Jullian, Berchon, Combes, Braquehaye, Corbin, Féret, de Mensignac, Amtmann.

M. le Dr Berchon fait un rapport détaillé sur la *Monographie de Saint-Michel* de M. l'abbé Corbin, secrétaire-adjoint de la Société.

L'impression de ce rapport est votée.

M. Augier envoie l'estampage d'un nouveau fer à hosties découvert à Saint-Quentin-de-Baron par M. Léon Millet. M. Augier, qui fait remonter ce moule au XVe siècle, adresse la description des quatre dessins très curieux qu'on y constate.

L'Assemblée vote l'impresion de cette communication.

M. Domengine ayant paru disposé à donner sa démission de trésorier, M. A. Sourget, vice-président, rappelle tous les titres de M. Domengine à la reconnaissance et aux sympathies de la Société pour les services qu'il n'a cessé de lui rendre, et propose de prier ce zélé et dévoué trésorier de vouloir bien continuer ses fonctions.

Cette motion est adoptée à l'unanimité, et M. le Secrétaire-général est chargé d'en transmettre l'expression à M. Domengine qui a cédé au désir de ses collègues.

M. Braquehaye continue ses lectures sur Cadillac et passe en revue les peintres qui furent employés par le duc d'Epernon entr'autres : sire Jehan Barilhaut, maistre peintre, habitant de Niort en Sainctonge, 1599 : Guillaume Cureau, 1633 ; Christophe Crafft, 1636. Il donne lecture des marchés conclus avec et par les deux derniers.

Cureau fut aussi peintre de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux de 1622 à 1648, maniant le ciseau en même temps que le pinceau. Il fit, comme sculpteur, le rétable de l'église des Augustins, en exécution du vœu des Jurats lors de la peste de 1605. Il peignit encore la voûte de la chapelle du château de Cadillac de 1633 à 1635 et mourut le 6 mars 1648.

Christophe Crafft, d'origine allemande, peignit probablement les plafonds et les tableaux qui ornaient les cheminées du château. Le duc le chargea de reproduire, pour la chapelle, *l'histoire de Jésus-Christ* en 19 tableaux à raison de 32 livres tournois l'un.

Ces tableaux ont disparu, mais les sujets indiqués par les marchés aideront, peut-être, à retrouver quelques-unes de ces toiles qui permettraient d'apprécier le talent de l'artiste.

Quant à Jehan Barilhaut, M. Berchon fait observer que le duc d'Epernon avait dû le connaître pendant son séjour à Niort et l'emmener avec lui, ou le faire venir à Cadillac. M. Braquehaye, revenant sur le monument funéraire d'Henri III à Saint-Cloud, fait justice de quelques erreurs commises à propos de cette œuvre d'art.

M. Jullian présente, au nom de M. Combes, un fragment de plaque lapidaire trouvé rue de Grassi dans de récents déblais et portant une dédicace en l'honneur de la déesse Tutelle ; c'est la troisième inscription consacrée à la divinité tutélaire de Bordeaux, et M. Jullian se propose de développer sa communication dans une prochaine séance.

M. Corbin signale, par voie d'analogie, le culte rendu par nos ancêtres à *Monseigneur Saint Bordeaux* dont la statue se voyait à la Porte-Basse. (Voir Drouyn, *Bordeaux vers* 1450, p. 49 ; Ribadieu, *Histoire des châteaux de la Gironde,* p. 567, et statuette au Musée.)

M. de Mensignac annonce que le Ministre des cultes a donné l'ordre de dégager la Porte-Royale de Saint-André. Plusieurs membres émettent le vœu que ce projet reçoive une meilleure solution que celui, déjà vieux de 4 ans, de la préservation du groupe de Sainte-Anne qui est, de plus en plus, dégradé. M. de Mensignac et M. Gautier expriment également le regret de voir les employés de la cathédrale détériorer les bas-reliefs et les trois portiques de l'ancien Jubé du XVI[e] siècle, autrement dit de Grammont, par suite des entassements de chaises et des clous enfoncés dans les moulures de ces œuvres d'art de la Renaissance.

M. Braquehaye affirme que notre collègue L. Labbé s'occupe de la préservation du groupe de sainte Anne.

Le Président, E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint, ABBÉ R. CORBIN.

Séance du 11 juin 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Louis Labbé, Domengine, abbé Corbin, Sourget, Léon Millet, Berchon, Combes, Augier, Vauclaire, Dezeimeris, Amtmann, Dagrand.

M. Louis Labbé, chargé par M. Morin, successeur de Paul Abadie, des restaurations de la cathédrale, parle des moyens en cours d'exécution pour préserver le groupe de Sainte-Anne. Des ordres sont également donnés pour mettre les vestiges du Jubé de Grammont à l'abri de nouvelles dégradations.

M. Jullian prie le président de vouloir bien renvoyer au mois de juillet la communication qu'il devait faire sur la déesse Tutelle de Bordeaux.

M. Amtmann présente, au nom de M. Mandeville, un ancien éperon de chevalier trouvé dans des fouilles au château de la Beylie (Dordogne) chez M. de Banes-Gardonne. Il présente aussi des médailles recueillies par M. Mastroti dans les travaux du square Saint-André, côté Nord-Ouest. Il y en a de Néron, de Trajan, de Claude, de Maxime de Thrace, etc.

M. Augier montre un tryptique style byzantin en cuivre ciselé dont le fond est émaillé en bleu. La gravure de cette pièce est surtout un spécimen curieux de l'iconographie grecque qui diffère beaucoup de l'iconographie latine.

Au milieu du tryptique, le Christ est à mi-corps. A droite et à gauche sont la Vierge et le Précurseur ; chacun des personnages porte les attributs spéciaux à l'Eglise russe.

La communication de M. Augier, complétée par la traduction des inscriptions du tryptique, sera insérée dans les Mémoires de la Société.

M. Corbin lit une étude historique et descriptive sur l'ancienne porte Royale à Saint-André, que l'Etat se propose de dégager en démolissant les sacristies de feu Poitevin. Il énumère tous les travaux qui, selon lui, devraient être exécutés pour rétablir cette porte dans son état primitif.

M. Berchon est d'avis que le vœu détaillé de cette restauration soit transformé comme suit : « M. le Ministre des Cultes et M. le » Directeur des Beaux-Arts seront priés de joindre au dégagement » de l'ancienne porte Royale sa restauration complète. »

L'Assemblée vote, à l'unanimité, l'envoi de cette motion aux autorités compétentes.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint,
ABBÉ CORBIN.

Séance du 9 juillet 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Dezeimeris, Combes, Berchon, Jullian, Amtmann, abbé Corbin, Augier, Domengine.

M. Jullian rappelle, à propos de la dernière inscription de Tutelle, appartenant à M. Combes, qu'elle est la troisième de ce genre que possède Bordeaux. Une première a été trouvée au mois d'août 1828, rue Guillaume-Brochon ; elle porte la date du 22 juin 224, et se trouve au musée Jean-Jacques Bel.

La seconde provient de la voie du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine), maison L. de Mérignac ; elle est au dépôt du Colisée. Ce monument porte, outre la dédicace malheureusement mutilée, un bas-relief représentant la déesse tutélaire de Bordeaux. Elle tient une corne d'abondance d'où pendent des grappes de raisins, par allusion à l'éloge qu'Ausone décernait à Bordeaux, la reine des cités vinicoles.

M. Jullian explique et complète la dédicace de ce curieux monument. Son talent d'épigraphiste et d'archéologue vient de s'affirmer naguère à nouveau dans son *Fréjus romain*, 1886, brochure d'un vif intérêt.

M. Augier présente de curieuses poteries romaines, qu'il a découvertes dans des fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Libourne ; puis, l'estampage d'une plaque commémorative de l'ancien couvent des Récollets, même ville, où sont rappelés les noms et les bienfaits de deux membres de la famille de Gaufreteau. Cette plaque porte la date de 1734.

M. Augier présente encore l'estampage de l'inscription inédite d'une cloche de ce couvent et le dessin d'un des vieux poids publics de Libourne. Il a joint à ses trois communications des notices manuscrites qui seront insérées au Bulletin de la Société.

M. Dezeimeris communique aussi une poterie romaine. Espérons que le Conseil municipal fournira à la Société archéologique un local où elle puisse mettre en dépôt une foule d'objets curieux, qu'il faut maintenant remporter chez soi.

M. Corbin présente et décrit une *Piéta*, style renaissance italienne, admirablement sculptée dans un médaillon d'albâtre et d'une conception très heureuse en même temps qu'elle est d'un type original

ou sans précédent. Il y a dans ce bas-relief un saisissant effet de contraste entre le Christ inanimé qui s'affaisse et deux enfants qui, chacun par un bras, s'efforcent de le remonter sur les genoux de sa mère. La Société fera photographier pour ses collections ce médaillon remarquable.

Le Président, E. PIGANEAU. *Le Secrétaire-adjoint,* R. CORBIN, ch. h.

Séance du 13 août 1886.

Présidence de M. Piganeau.

Présents : MM. Piganeau, Domengine, Sourget, Amtmann, Louis Labbé, Augier, Abbé Corbin, Dr Berchon excusé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant à la Société d'indiquer sa préférence à l'endroit des vacances de Pâques ou de la Pentecôte pour les réunions annuelles des Sociétés savantes à la Sorbonne.

L'assemblée se prononce en faveur des vacances de la Pentecôte.

M. Louis Labbé présente l'éperon de parade qu'il a trouvé dans une tombe de l'ancienne église de Villandraut. Il en fera le thème d'une description accompagnée d'un dessin pour les bulletins de la Société.

M. Corbin annonce que le bas relief de la Piéta décrit dans sa dernière séance n'a pu être reproduit par la photographie et qu'il en a confié le moulage à M. Jabouin.

Il donne ensuite lecture de quelques recherches étymologiques sur les expressions de Fort Tropeyte (1454) château Trompette (1660 1678), forteresses qui occupaient l'esplanade actuelle des Quinconces.

Cette note sera imprimée dans les bulletins.

M. Augier présente de nombreuses poteries découvertes dans la commune de Soussans (Médoc). Il a fait à leur sujet une carte indiquant leur situation exacte. Il communique également le dessin d'une pierre dite de St Romain et qui se trouve dans la propriété de M. Vidal, maire de la dite commune.— M. Augier a recueilli une curieuse légende sur cette pierre qu'il croit pouvoir ranger parmi les monuments mégalithiques. La note de M. Augier sera insérée dans les publications de la Société.

M. l'abbé Corbin soulève une question historique à propos de la restauration de la Porte du Palais de Bordeaux (anciennement dite

Cailhau). Il demande pourquoi le projet de l'honorable architecte chargé de ce travail ne comprend pas le bas-relief décrit par Dom Devienne (histoire de Bordeaux t. 2 p. 89) et par le rééditeur de Lopès. (T. II, p. 330.)

L'examen approfondi de cette question est ajourné à la séance de rentrée.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint,
ABBÉ CORBIN.

Séance du 12 novembre 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Dezeimeris, Sourget, Léon Millet, Berchon, Combes, Jullian, Braquehaye, Braquehaye fils, Domengine, Féret, Cantellauve, MM. Augier, Corbin et Amtmann excusés.

Le procès-verbal de la séance du 13 août est lu et adopté.

M. Augier demande seulement une rectification au sujet du compte-rendu analytique publié par les journaux. On y lit, à propos de la pierre de Saint-Romain dont il a parlé, que son attribution aux temps préhistoriques ne repose sur aucun document sérieux. Il s'étonne qu'on puisse réclamer des preuves de ce genre pour cet ordre de monuments et surtout que cette appréciation ait été insérée dans un compte-rendu porté à la connaissance du public quand elle ne figure même pas au procès-verbal qu'on vient de lire.

Il revient, à cette occasion sur l'utilité d'une approbation, par le Bureau, de toute communication de la Société aux journaux et après une courte discussion qui a pour base le règlement, il est voté à l'unanimité que le compte-rendu analytique dont il s'agit sera rédigé dans la huitaine qui suit les séances et communiqué au Bureau de la Société qui en autorisera l'envoi aux divers journaux de Bordeaux. La responsabilité personnelle des secrétaires sera, par ce moyen, complètement écartée.

M. Berchon, secrétaire-général, résume la correspondance reçue pendant les vacances :

1° Lettre du ministre des Beaux-Arts relativement à la préférence à accorder aux vacances de la Pentecôte sur celles de Pâques pour la réunion annuelle de la Sorbonne. Une réponse favorable, d'ailleurs conforme à l'opinion d'un grand nombre de Société savantes

de France, a été faite. Elle était réclamée d'urgence par le ministre.

2° Invitation par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales à concourir à ses prix d'histoire, d'archéologie et de poésie. Accusé de réception.

3° Nombreuses lettres de M. Grellet Balguerie au sujet d'une planche qu'il avait autrefois donnée à la Société et qui devait être comprise dans le travail de M. E. Piganeau sur Castillon. M. Grellet Balguerie voulait réserver à un éditeur le droit du tirage de cette planche. Des négociations se sont entamées, elles n'ont pu aboutir à temps pour la distribution du dernier fascicule du t. 9 et M. Grellet Balguerie a été invité à comprendre cette planche dans un travail particulier qui pourra être inséré dans une publication ultérieure de la Société.

M. Grellet Balguerie demande une délégation de la Société pour la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887. — Accordé.

4° M. Albert Rénouf, demeurant à Bordeaux, 100, rue de la Trésorerie, a adressé une lettre détaillée sur les fautes commises dans la restauration récemment entreprise des ruines du Palais Gallien.

Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Dans un dessein fort louable, la municipalité a fait dégager des constructions parasites qui les souillaient les ruines du Palais-Gallien. Sans doute certains détails de l'exécution de cette sage mesure prêteraient à la critique ; mais ici du moins le bien compense largement le mal. En est-il de même des réparations qu'on a cru devoir faire au monument ? L'opinion des artistes et de ceux qui aiment les ruines pour le charme et la poésie qui leur sont propres n'est pas douteuse. Qui pourrait voir sans regret les maçons municipaux arracher impitoyablement ces mousses et ces plantes qui parent et animent si bien les vieilles murailles, raccommoder ces antiques débris, y mettre des pièces — veuillez me passer le mot — à la façon du savetier qui rapetasse une chaussure usée et cacher sous un lourd bourrelet de ciment les fines dentelures dont les siècles avaient festonné la crête du Colisée bordelais. Il suffirait d'entendre les réflexions moqueuses, quelquefois indignées, de la plupart des touristes qui en ce moment visitent notre ville.

Mais les archéologues, Monsieur le Président, peuvent-ils de leur côté rester indifférents ? C'est, je crois, un principe qui fait loi en matière de réparations aux monuments historiques, que *toute res-*

tauration qui n'est pas indispensable est toujours fâcheuse et souvent funeste. Eh bien ! les réparations dont il s'agit étaient-elles vraiment indispensables ? On dira peut-être, à propos de l'ignoble emplâtre qui défigure aujourd'hui le sommet de l'édifice, qu'on a voulu le préserver des infiltrations des eaux de pluie. Ne pouvait-on employer un procédé moins grossier et d'un effet moins pitoyable ? Et puis, que penser de ce travail mesquin et puéril de trompe-l'œil et de rapiéçage, à l'aide de petites cales de pierres badigeonnées en gris pour faire du romain, selon le mot naïf d'un des ouvriers préposés à ce ravaudage? Les passants — je ne parle ni des artistes, ni des archéologues — qui haussent les épaules ou s'indignent en regardant cette besogne ne montrent-ils pas un sens fort juste du respect dû aux pierres historiques ? Il me semble qu'ici, pour une fois, le proverbe a raison : *Vox populi, vox Dei !* »

Trop de preuves l'attestent, hélas ! et Bordeaux en particulier, en sait quelque chose : le vandalisme qui détruit n'est pas un pire fléau que le vandalisme qui restaure. J'ai ouï dire, Monsieur, que la savante association que vous présidez avait plus d'une fois déjà protesté contre le zèle malfaisant — j'allais dire impie — de ces restaurateurs à outrance qui, dans la Gironde comme ailleurs, ont dénaturé un trop grand nombre de monuments historiques. Voilà pourquoi je me suis permis de signaler à la Société archéologique de Bordeaux ce qui m'a paru un nouvel exemple, et non le moins fâcheux, ni le moins ridicule, de ce vandalisme réparateur, une des plaies de notre époque. Si je me suis trompé, vous voudrez bien m'excuser : si, au contraire, vous jugez les réparations dont il s'agit inopportunes et regrettables, peu conformes en un mot aux intérêts bien entendus du plus vénérable de nos monuments historiques, je ne doute pas que vous ne saisissiez avec empressement l'occasion d'acbuérir un titre de plus à l'estime et à la reconnaissance de tous ceux qui ont l'amour et le respect de l'antiquité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Albert RÉNOUF.

Rue de la Trésorerie, 100. **Bordeaux, le 1er Septembre 1886.**

Il a été répondu à M. Rénouf que la Société étant en vacances, n'avait pu s'occuper de la question, mais qu'elle partageait parfaitement les critiques qui s'étaient fait jour du reste, dans la presse locale, par l'organe, tout spécialement, de l'un de ses membres,

M. l'abbé Corbin ; et qu'elle croyait que l'administration supérieure et municipale s'étaient émues de ces critiques ; qu'elle reprendrait, enfin, la question dès sa rentrée.

MM. Sourget et Braquehaye font remarquer que les travaux commencés ont été détruits ; qu'ils avaient été abordés sans autorisation de M. le maire et que M. l'architecte de la ville a été chargé de donner des ordres pour que les restaurations qualifiées, avec toute raison, d'actes de vandalisme ne puissent plus se reproduire.

5o, Lecture est faite du titre des livres offerts ou reçus pendant les vacances.

MM. Augier et Braquehaye présentent quelques observations sur l'utilité de rendre compte de ces publications ; on prouverait ainsi aux Sociétés correspondantes l'importance que la Société reconnaît à leurs échanges.

L'Assemblée décide que les ouvrages reçus seront remis à un ou plusieurs sociétaires qui devront signaler à la Société les principaux mémoires contenus dans ces publications.

L'ordre du jour appelle, en première ligne selon l'usage, les présentations d'objets annoncés dans les convocations insérées dans les journaux.

M. Berchon lit une note descriptive et explicative sur des monnaies, un plomb de fronde et une flèche en bronze qui appartiennent à M. le conseiller Bonie, proviennent de Syrie et de la Palestine et dont l'attribution avait été confiée à M. Emile Lalanne. Les monnaies sont de Seleucus 1er Nicator 312-282 avant J.-C.; d'Henri II et d'Hugues, Rois de Jérusalem de Chypre, 1285-1324, 1324. 1358 ; d'Athènes (Tétradrachme) et peut-être d'Acanthus Macedoniæ, maintenant Erissos.

Le plomb de fronde est fort remarquable par l'inscription IOTA qui s'observe sur l'une de ses faces.

L'extrémité de la flèche porte également une inscription grecque ʼΑΡΕΙΟΣ dont la traduction est Belliqueux, Martial, Vaillant ; ces deux derniers objets ont été trouvés dans un tombeau à Saïda.

M. Berchon fournit des explications sur leur destination et leur caractère, en lisant des extraits d'un mémoire préparé sur l'étude des frondes chez les Grecs, les Romains et les peuples de l'Océanie tout particulièrement.

La Société vote l'impression de cette double communication avec remerciements à M. le conseiller Bonie qui s'était excusé de ne pouvoir se rendre à la séance.

M. Braquehaye présente, par délégation de M. Pomade de la Réole, une pièce de Justinien et un instrument de l'âge de la pierre polie dont les formes sont remarquables. Il a joint à cette présentation un autre objet de la même époque.

M. Cantellauve ne met pas en doute l'authenticité de celle de ces pièces qui rentre dans la catégorie des haches et, sans pouvoir préciser sa provenance qu'il a recherchée et au sujet de laquelle il fera de nouvelles investigations, il est certain que cette pierre était, depuis très longtemps, dans la maison de M. Pomade, reléguée même dans un grenier comme sans importance. C'est pourtant, un spécimen non encore signalé dans les ouvrages les plus complets.

M. Berchon partage entièrement l'avis de M. Cantellauve et il croit que la forme, le grain et les particularités artistiques des côtés latéraux et du sommet de la hache porteraient à supposer une origine américaine et même mexicaine. Pour l'autre instrument, c'est presque certainement un marteau de l'époque Larnaudienne, analogue à ceux qui ont été trouvés en Espagne, dans le lac du Bourget, en Calabre et dont le mode d'emmanchement a été démontré par une trouvaille faite au Texas chez les Comanches, tribu des Indiens Kioways.

La Société vote l'impression d'une note explicative avec dessin de ces deux instruments.

M. Jullian lit une très intéressante notice sur l'inscription du monument consacré à la mémoire d'Auguste et du génie de la cité des Bituriges Vivisques. C'est le plus ancien témoin de l'existence de la cité Burdigala. Il a été déjà décrit et figuré dans un mémoire de M. Robert, inséré dans les actes de la Société (T. VIII, p. 20). mais l'histoire des vicissitudes de cette pierre, aujourd'hui recueillie au rez-de-chaussée de l'hôtel J.-J. Bel (dépôt des Antiques), montre qu'elle a eu le rare privilège d'attirer l'attention, pendant un grand nombre de siècles, de toutes les corporations administratives ou scientifiques de Bordeaux et des visiteurs nationaux ou étrangers de cette ville.

L'impression du mémoire de M. Jullian est votée à l'unanimité avec publication la plus prompte possible en raison de son importance locale.

M. Augier montre de superbes photographies de la porte du Palais dite aussi Cailhau, exécutées par M. Terpereau, et plusieurs documents sur les statues ou bas reliefs qui ornaient cette porte et qui doivent être prochainement restaurés.

La divergence des opinions émises sur cette question fait décider que l'examen des pièces recueillies par M. Augier sera mis, en première ligne, à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-général,
E. BERCHON.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Étaient présents : MM. Piganeau, Feret, Braquehaye, de Faucon, Sourget, Berchon, Amtmann, abbé Corbin, Millet, Domengine, Combes.

L'ordre du jour appelle la communication annuelle du trésorier de la Société sur les comptes de l'exercice 1884-1885.

La Société entend avec satisfaction l'exposé de l'excellente situation de ses finances et nomme, d'après le règlement, la Commission chargée de la vérification des comptes de M. le Trésorier. Cette Commission se compose de MM. de Faucon, Amtmann et Combes et se réunira le jeudi 25 novembre à 2 heures de l'après-midi.

On procède ensuite au renouvellement du bureau de la Société pour l'année 1887.

M. Dezeimeris 1er vice-Président passe de droit Président.

M. Sourget devient 1er Vice-Président et le vote pour l'élection du 2e Vice-Président donne pour résultat la nomination de M. le conseiller Bonie.

M. Berchon est élu secrétaire général.

MM. Feret et Piganeau, sont élus secrétaires adjoints.

MM. Domengine, *trésorier ;* Dagrand, *trésorier adjoint,* Amtmann, *archiviste,* sont maintenus par acclamation et à l'unanimité dans les fonctions qu'ils remplissent avec autant de zèle que de dévouement.

MM. Braquehaye et Combes sont élus assesseurs.

Ces nominations terminées, M. Piganeau exprime à la Société, en quittant le fauteuil de la Présidence, ses remerciements pour le concours qui a été donné à sa bonne volonté pendant l'année qui vient de s'écouler. Il regrette que des deuils de famille ne lui aient pas permis de se consacrer plus complètement à la prospérité de l'œuvre commune. Mais il lui est toujours dévoué, et n'hésite pas à

accepter les fonctions qui viennent de lui être encore dévolues, en souvenir sans doute des 10 années pendant lesquelles il les a remplies.

M. Sourget, premier vice-Président, prend place au fauteuil, en l'absence de M. Dezeimeris, Président, excusé.

Il remercie M. Piganeau de son activité et de son zèle et est bien sûr d'être l'interprète de la Société tout entière en affirmant qu'elle sait apprécier un dévouement qui ne s'est jamais démenti depuis la première heure.

M. Berchon, réélu secrétaire général, exprime à ses collègues toute sa gratitude pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, mais il ne craint pas de dire que le rôle qui lui est dévolu dans le fonctionnement de la Société est des plus difficiles. Il faut, pour activer la mise à jour des publications, que tout le monde apporte la plus grande activité. Les manuscrits ne sont pas toujours remis dès que leur impression a été votée en Assemblée générale. Les dessins annoncés sont encore plus en retard, et tout travai d'impression a subi ainsi des remises à dates trop éloignées.

La Société a certainement tous les éléments désirables de prospérité : bonne situation financière, bonne renommée en haut lieu, bibliothèque archéologique déjà importante, travailleurs nombreux et dévoués.

Il faut donc ajouter à toutes ces bonnes conditions d'existence et de développement un peu plus de zèle pour que le rang obtenu parmi les Sociétés Savantes de la Région soit facilement maintenu. Un relevé des mémoires non déposés, ou dont les dessins manquent, sera remis très prochainement à tous les auteurs dont les notes ou communications ont été acceptées par la Société, et la publication en sera rapide, car les tomes X et XI sont poussés simultanément en ce moment même. Leurs premiers fascicules sont à l'impression avec les comptes rendus des séances de 1885.

Tout est préparé pour que ceux de l'année présente soient distribués en février 1887. La situation sera donc promptement à jour.

La Société entend avec satisfaction cette communication, et la séance est levée à 11 heures.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire général,
E. BERCHON.

Séance du 10 décembre 1886.

Présidence de M. le Dr Azam.

Présents : MM. Arné, Augier, Amtmann, Dr Berchon, Combes, Dagrand, de Faucon, Gautier, Cantellauve, Millet, Piganeau, A. Sourget, Azam.

Excusés : MM. Dezeimeris, Domengine, abbé Corbin, Ed. Bonie.

M. Azam, ancien président, est invité à occuper le fauteuil de la présidence avant l'arrivée de M. Sourget.

M. Berchon, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre et de la réunion extraordinaire du 20 du même mois dans laquelle ont eu lieu les élections du Bureau pour l'année 1887.

A propos du Compte-rendu de la séance du 12 novembre, M. Cantellauve croit que l'objet présenté par M. Braquehaye, en même temps que la hache en pierre de M. Pomade, de La Réole, doit être (comme il l'avait supposé tout d'abord) un pilon semblable à ceux dont se servent encore quelques peuplades sauvages.

M. Berchon pense, au contraire, que cet objet offre plus d'analogie avec les marteaux de l'époque Larnaudienne et surtout avec ceux qu'on a trouvés, pourvus d'un manche, en Amérique.

Les deux procès-verbaux sont mis aux voix et adoptés.

La correspondance comprend : 1° l'avis du transport à Paris, avenue du Trocadéro, 30, de l'administration du Musée Guimet ; 2° une circulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie indiquant que des démarches ont été faites auprès du ministre de l'instruction publique pour que les délégués aux congrès annuels des Sociétés Savantes à la Sorbonne puissent obtenir des cartes personnelles leur facilitant l'entrée des Musées et Bibliothèques de Paris pendant la durée de ces Congrès. La Société de la Morinie invite la Société Archéologique à faire la même demande.

Un vote favorable est émis.

M. de Faucon, rapporteur de la Commission de vérification des comptes de MM. les trésoriers Domengine et Dagrand, constate que les finances de la Société sont gérées, comme par le passé, avec la plus scrupuleuse exactitude et sont dans une situation satisfaisante. Il signale, avec M. Domengine, l'utilité de recruter de nouveaux sociétaires pour combler les vides que des décès ont produits et pour

augmenter l'importance des publications. Il propose, enfin, que des remerciements soient votés à MM. Domengine et Dagrand pour leur zèle et leur dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette proposition est votée à l'unanimité et par acclamation.

L'ordre du jour appelle la communication de M. l'abbé Corbin *sur la Porte du Palais.*

En l'absence de l'auteur, excusé, M. Berchon donne lecture d'une note dans laquelle M. l'abbé Corbin, préoccupé de la restauration, actuellement en cours, de la Porte Cailhau, désapprouve le projet de l'honorable architecte de la ville qui veut rétablir les armoiries de France sur le bas-relief mutilé de la façade intérieure de la dite porte. Invoquant un texte de Dom Devienne, M. Corbin pense que ce bas-relief devait représenter la bataille de Fornoue, bataille durant laquelle le cardinal d'Epinay, archevêque de Bordeaux, revêtu de ses habits pontificaux, coiffé de la mître et tenant à la main sa croix épiscopale, se tint constamment à côté de Charles VIII.

M. Corbin s'occupe ensuite de l'iconographie générale de la même porte. Il croit que les trois niches d'inégale grandeur qui se voient du côté du fleuve, étaient occupées par les statues de Charles VIII, du cardinal d'Epinay et de Saint Jean, cette dernière ayant dû être choisie par suite du voisinage du prieuré de St-Jean-de-Jérusalem, ou de l'affiliation du roi à l'ordre placé sous la protection de ce saint.

Lacolonie a décrit le costume du roi portant en tête la couronne impériale, et on lit dans le *Gallia Christiana* quelle était l'attitude de l'Archevêque près du roi à Fornoue.

Pour la façade intérieure, M. Corbin inclinerait à penser que le bas-relief qui représentait l'épisode de la bataille n'occupe pas sa place primitive, puisque celui qui a été outrageusement mutilé n'est pas sur l'axe vertical du portail. Il y aurait donc lieu, suivant lui, ou de le rétablir tel qu'il était ou d'en faire deux : l'un avec les armes de France, l'autre parallèle, rappelant le fait énoncé par Dom Devienne et le rééditeur de Lopès.

M. Augier, qui présente trois autographies de la Porte du Palais faites par M. Fernand Moulinié, et qui font partie de l'album des projets de restauration de M. l'architecte Durand, combat l'opinion de M. l'abbé Corbin par divers arguments.

Il fait remarquer d'abord que Dom Devienne ne parle pas d'un

bas-relief mais d'un relief relatif à la bataille de Fornoue ; qu'un trait d'histoire représenté en relief sur le frontispice d'un monument n'implique pas qu'un incident de bataille ait été sculpté en bas-relief. Il croit que la représentation d'une bataille, glorieuse pour la nation, n'aurait pas excité à sa destruction, en 1793, ceux qui ont conservé, à la même date, les deux grands bas-reliefs de la prise de Port-Mahon et de la bataille de Fontenoy qui ornaient le piédestal de la statue de Louis XV sur la Place Royale.

L'exiguité relative de l'espace compris entre les arcs en accolade qui limitent le bas-relief existant et sa forme en angle très aigu ne permettraient guère d'y placer un sujet aussi compliqué que celui d'une bataille.

La sculpture ne traitait guère ces sortes de sujets historiques au xve siècle, et, enfin, un examen attentif fait aisément reconnaître dans le bas-relief actuel, quel que soit son état de mutilation, les traces de deux grandes figures, symétriquement placées, probablement des anges, dont on retrouve les ailes sur les moulures de l'accolade. On voit aussi au sommet de celle-ci la figure d'un autre ange surmontant le baldaquin dont les ornements et la forme sont assez bien conservés.

Quant au défaut de symétrie signalé par M. l'abbé Corbin, les exemples en sont très fréquents au moyen âge. Il n'y a donc pas lieu de supposer que le bas-relief a été déplacé.

L'espace s'opposerait en outre à en disposer deux convenablement.

M. Augier lit ensuite certains passages d'auteurs; d'abord de Bernadau qui paraissait voir avec le plus grand déplaisir subsister la Porte Cailhau et blâmait fortement un propriétaire (voisin comme lui de la Porte, et nommé La Rigaudière) d'avoir contribué à empêcher sa démolition ; puis de Gaufreteau qui, ignorant la véritable étymologie du nom donné à la Porte d'après sa proximité de l'hôtel des *Cailhau* (maires de Bordeaux ayant probablement contribué à sa construction) l'appelle Porte du Caillou à cause, dit-il, des pierres de lest déposées sur le quai par les marins.

Comme conclusion, M. Augier soutient que le bas-relief de la Porte Cailhau, offrant quelque analogie avec celui de la maison de ville de la Rochelle, qui date du même temps et dont il a produit le dessin, devait représenter les armes de France avec ornements supportés par des Anges.

M. Augier manifeste en outre le désir de voir la Société se prononcer sur la question de manière à pouvoir adresser au Conseil municipal son avis sur la restauration de la Porte du Palais.

M. le Président fait observer que la Société n'a pas à intervenir auprès de la Municipalité et doit laisser toute latitude aux opinions que chacun est libre d'adopter ou de rejeter. Mais il croit que l'importance du sujet légitimerait la nomination d'une Commission pour bien apprécier, dans une visite de la Porte, les idées contradictoires émises par MM. Corbin et Augier.

Cette proposition est adoptée, et MM. Dezeimeris, Sourget, Berchon, Combes et Piganeau sont nommés membres de cette Commission.

Sur la proposition de MM. Sourget et Berchon, MM. Henri et Jules Merman sont reçus membres de la Société. Notification de cette admission sera faite à ces nouveaux associés par M. le Secrétaire général.

M. Cantellauve soumet à l'Assemblée une petite statuette en bronze acquise par M. Camille Tournié, de La Réole, et qu'on dit avoir été trouvée à Cos, aux environs de Montauban. Elle représente une Vénus Aphrodite.

M. Berchon fait observer que les contrefaçons ou fabriques des objets de cette nature sont fréquentes. Il ne faut donc accueillir qu'avec beaucoup de réserve toute découverte qui n'est pas accompagnée de témoignages et de renseignements précis.

M. Combes, ayant lu, dans un des volumes de la bibliothèque de la Société, la description et la détermination de l'usage de certains objets en os trouvés dans des puits funéraires en Vendée et appelés *sifflets des morts,* croit que l'opinion qui leur a fait donner ce nom et que ne combat pas absolument l'abbé Baudry est erronée. Il fait connaître qu'un ancien collègue de la Société, M. de Paniagua, a vu à Pompeï des objets semblables servant manifestement de charnières pour des portes ou des coffres, peut-être des cercueils, et il présente, à l'appui de cette attribution d'emploi, six spécimens de ces charnières recueillies dans des fouilles du vieux Bordeaux et avec lesquels il a fait des essais heureux de restitution.

La publication de la note de M. Combes et des dessins des objets présentés est votée.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président,
AZAM.

Le Secrétaire-adjoint.
E. PIGANEAU.

Annexe à la séance du 14 mai 1886.

Rapport du Dr Berchon sur la monographie de M. l'abbé Corbin intitulée :

Etude sur l'église Saint-Michel de Bordeaux.

M. l'abbé Corbin, l'un de nos plus anciens et zélés collègues nous, a fait, récemment, hommage de quelques-unes de ses publications archéologiques et spécialement d'une *Etude sur l'église Saint-Michel de Bordeaux,* volume de plus de 300 pages et qui embrasse l'histoire générale de cette église, la description méthodique de toutes les parties de l'édifice et l'énumération des œuvres d'art qui font de de ce sanctuaire un des monuments les plus remarquables de France.

Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur cet ouvrage, et je crois, après l'avoir lu avec toute l'attention désirable, qu'on peut le signaler comme un bon modèle de ces monographies dont la Société Archéologique a provoqué bien des fois la rédaction et qui sont véritablement trop rares.

M. R. Corbin a constamment suivi les indications données par la Direction des Beaux-Arts pour les travaux de ce genre. Il a fait une œuvre utile, pratique et, surtout, accessible à tout lecteur parce que le style en est correct, clair et précis ; parce que les considérations archéologiques ou artistiques pures y sont exposées avec autorité et parce qu'on y constate un véritable talent de vulgarisation qui ne se trouve pas au même degré dans un grand nombre de publications du même ordre.

L'histoire de l'église Saint-Michel y est traitée avec le plus grand soin, depuis la fondation de la chapelle du 8e ou 9e siècle qui a précédé l'édifice roman de 1149 dû au zèle pieux de la dame d'Ozelous, édifice devenu par une charte de 1174 le centre d'une paroisse importante, sous l'autorité curiale des abbés de Sainte-Croix et qu'a remplacé, de 1444 à 1451, la belle basilique ogivale, style flamboyant, de l'illustre Pey-Berland, complétée et restaurée de notre temps.

Rien n'est omis dans cette étude qui a exigé de longues recherches. Les noms des bienfaiteurs et des protecteurs de l'église y

sont notés à leur date. Les faits principaux qui constituent l'histoire particulière, architecturale, politique et religieuse de Saint-Michel y sont groupés avec art, dans un langage correct que ne dépare pas, en certains endroits, une saine critique.

La description des façades, des portails, des chapelles, des annexes de l'église (sans omettre le clocher et le célèbre caveau des momies) est surtout caractérisée par un réel sentiment d'artiste et les détails humoristiques ou pittoresques ne manquent pas.

M. Corbin a fait, en outre, la plus large et la plus juste part à tous ceux qui ont pu l'aider dans ses laborieuses recherches : MM. Bouluguet, secrétaire de la Fabrique, L. de Lamothe, Léo Drouyn et Ch. Marionneau, et nous pouvons affirmer que son ouvrage est un des plus instruetifs qu'on puisse recommander à ceux qui veulent non seulement visiter un monument remarquable, entre tous, par une presque absolue homogénéité de style et de construction, mais encore étudier, d'après un beau type, les questions archéologiques et artistiques concernant les églises catholiques de notre pays.

C'est un guide facile à consulter, instructif à tous égards, qu'il faut lire sur place en examinant avec soin les admirables verrières, les sculptures, les statues, les tableaux et les richesses de tout genre de notre belle basilique girondine.

Nous devons donc remercier M. l'abbé Corbin d'avoir enrichi nos Archives de son nouvel ouvrage, qui peut marcher de pair avec les précédentes publications dont l'auteur nous a fourni les titres et les dates, que nous reproduisons, comme renseignements bibliographiques utiles à consulter, sur l'histoire de notre Guyenne :

1862. — Iconographie de l'ancien prieuré ducal de Saint-James. Typ. Chaynes. — Du parallelisme des 2 testaments bibliques dans la peinture sur verre. Typ. Dupuy. — De nos plus anciens Noëls considérés comme chants populaires. — Congrès scientifique de France, 28e session.

1863. — Notre-Dame de Lorette près la Réole. — Le campanile Pey-Berland. Typ. Dupuy.

1864. — La cathédrale de Bordeaux. Typ. J. Dupuy.

1866. — L'église Saint-Gervais de Langon et les origines de Bertrand-de-Goth. Typ. Constant.

1869. — Sainte-Eulalie de Merida. Prose et vers. Typ. Delmas.

1871. — L'ancienne cathédrale de Bazas. Typ. Lanefranque.

1874. — Mobilier de la basilique de Saint-Seurin. Typ. Dupuy.

1875. — Une fête au Carmel et les noces d'or du curé de Saint-Michel. Typ. Lanefranque.

1876. — Etudes bibliographiques : Eugénie de Guérin, Ch. de Ribes, Paul Déroulède, François Combes, Jules de Gères, Joseph de Maistre.

1877. — Monographie de Saint-Michel, 2e édition. Typ. Lanefranque.

1878. — Le premier monastère des Visitandines, devenu l'ancien Lycée. Typ. Cadoret.

1879. — L'ancienne église conventuelle de Saint-Bruno de Bordeaux. Typ. Durand.

1879. — Inventaire des richesses d'art de l'église primatiale. Typ. Bellier.

1881. — Cinq portes monumentales de ville à Bordeaux. Typ. Crugy. — Du vandalisme de l'art chrétien. Typ. Plon.

1882. — La Porte-Dijeaux avec 2 plans. Typ. Boussez, à Tours.

1883. — Des vitraux peints à l'Exposition girondine de 1882 Typ. Favraud. — Trois villas archiépiscopales au XIIIe siècle, Id.

1884. — Eglise Saint-Paul : Pey-Berland, sa tombe et son culte réédité en 1886, avec défense du patriotisme de ce prélat Gascon et réfutation des erreurs commises par son dernier historien. Typ. veuve Riffaud.

1886. — Le château historique et seigneurial de Lormont, du XIe au XIXe siècles.



HISTOIRE
D'UNE INSCRIPTION

Par M. Camille JULLIAN

MESSIEURS,

On reproche volontiers à ceux qui étudient les inscriptions, — vous savez qu'on les appelle communément, quelquefois avec une nuance de mépris, des *épigraphistes*, — on leur reproche de chercher toujours la *petite bête*, et même de la trouver parfois : on les accuse de ne voir dans la science que les côtés accessoires, les détails infimes, les vérités inutiles..... A quoi bon, dans les recueils épigraphiques, multiplier les renseignements sur la forme des lettres d'une inscription, sur la nature du monument qu'elle accompagne, sur son origine, sur ses destinées depuis le jour de sa découverte? A quoi bon fatiguer l'esprit et les yeux de ses lecteurs par d'interminables citations? donner, par exemple, le nom de tous les auteurs qui ont publié avant vous et comme vous le texte que vous imprimez? Pourquoi tout cela, je vous le demande, si ce n'est pour faire étalage d'érudition aux yeux des quelques contemporains qui ont le malheur de faire de l'épigraphie?

Je voudrais, en prenant un exemple, justifier les épigraphistes de leurs minutieuses recherches, et vous faire connaître en même temps le plus précieux monument qui nous reste du passé de notre ville.

I

Le *Dépôt d'Antiques* qui se trouve dans une des salles de l'hôtel Jean-Jacques Bel possède un monument en marbre qui porte l'inscription suivante :

AVGVSTO·SACRVM
ET·GENIO·CIVITATIS
BIT· VIV·

Cette inscription doit se lire, si nous complétons les mots gravés en abrégé :

Augusto sacrum et Genio civitatis Biturigum Viviscorum.

Nous la traduirons ainsi : « Consacré à l'Auguste et au » Génie de la cité des Bituriges Vivisques ». C'est la dédicace de l'autel qui était consacré, qui appartenait à ces deux divinités : l'Empereur, et le Génie des Bituriges Vivisques, c'est-à-dire du peuple dont Bordeaux, *Burdigala,* était le chef-lieu.

Regardons d'abord de très près, — il n'est pas inutile d'être myope pour faire de l'épigraphie, — les caractères de l'inscription, et examinons d'imperceptibles détails que l'imprimeur peut à peine reproduire. Nous remarquerons dans les lettres certaines élégances ou, si vous préférez, certaines bizarreries qui ne sont plus employées par les graveurs ou les marbriers du temps présent. Tous les T dépassent l'alignement : leur barre transversale fait saillie au-dessus des autres lettres. C'est un fait que l'on rencontre très fréquemment sur les monuments bien gravés de l'époque romaine : il apparaît au premier siècle de notre ère, il commence à disparaître au quatrième. On allongeait de cette manière un certain nombre de lettres, mais aucune plus que le T : il est à noter que les monuments où l'on ne retrouve cette particularité que pour la lettre T et la lettre I sont généralement du premier siècle ou de la

première moitié du second. Il faut voir, j'imagine, dans ce fait, — au moins quand il s'agit du T, — une fantaisie, une recherche d'élégance des *lapicides* romains.

A la fin de la première ligne de notre inscription, les deux lettres V et M ne sont pas détachées, isolées l'une de l'autre : le lapicide les a réunies en un monogramme. Les graveurs d'autrefois, surtout ceux de la Gaule, aimaient beaucoup cet emploi de monogrammes, autrement dit de *lettres liées* ou de *ligatures,* et c'est ce qui rend souvent nos inscriptions si difficiles à lire. On sait qu'aujourd'hui les imprimeurs, — qui sont, à plus d'un égard, les vrais héritiers des lapicides romains, — n'ont conservé que pour deux cas l'usage de ces monogrammes, pour les ligatures de A et de O avec E : Æ et OE : ils les ont empruntées plus ou moins directement aux graveurs d'inscriptions latines. Ces monogrammes étaient beaucoup plus recherchés autrefois, et pour plusieurs motifs : d'abord, les lettres ainsi réunies offraient un aspect plus élégant, plus artistique, que les caractères isolés et mis simplement bout à bout; puis, elles permettaient de ménager la place sur le monument, de faire tenir beaucoup de lettres et de mots sur la même ligne; enfin, elles devaient aussi ne pas déplaire à la personne qui faisait les frais du monument, car la gravure se payait, semble-t-il, à tant la lettre, et un monogramme ne pouvait valoir plus qu'une lettre. — Voici ce qui est arrivé au lapicide chargé d'écrire en première ligne, sur l'autel bordelais, les deux mots : AVGVSTO SACRVM. En gravant le premier AVGVSTO, il a mal pris ses mesures, il a laissé entre les lettres, comme on dit en typographie, des *espaces* trop grandes. Il s'est aperçu que la place lui manquait, au bout de la ligne, pour les six lettres du mot SACRVM. Il n'a pas voulu couper le mot en deux et en renvoyer la fin à la ligne suivante, comme on fait couramment de nos jours en imprimerie, et comme les graveurs romains faisaient d'ailleurs eux-mêmes très souvent; notre biturige ne s'y est pas résigné, cela aurait détruit la symé-

trie et gâté l'effet artistique de son inscription. Il a recouru à l'ingénieux expédient de réunir, de souder en un seul caractère ces deux lettres V et M, ainsi : VM. De cette manière, il a pu, sans encombre, arriver en même temps à la fin de sa ligne et de son mot.

Remarquez, à la seconde ligne, ce point placé au milieu de la lettre O du mot GENIO. On a voulu reconnaître dans la présence de ce point au centre de notre O la marque de l'antiquité de ce monument. Il est bien vrai de dire que les *O ponctués,* — pardonnez-moi cette expression, — sont particuliers aux temps les plus anciens de l'épigraphie gallo-romaine et qu'ils ne paraissent plus, semble-t-il, après le règne d'Auguste. Mais il faut, pour assigner à un O de ce genre une date aussi reculée, il faut que le point soit bien au centre de la lettre, il faut par conséquent que le tracé de cette lettre forme une circonférence parfaite. Dans les inscriptions anciennes, le point marque l'extrémité d'un des rayons du compas qui a servi à dessiner l'O sur la pierre. Tel n'est pas le cas de celui qui nous occupe : cet O a la forme d'un ovale, et non pas d'un cercle ; ce n'est pas un O archaïque. Mais d'où vient alors le point qu'il renferme? La chose est bien simple : le mot GENIO, dont cet O est la dernière lettre, devait être séparé du mot suivant, CIVITATIS, par un point. Le lapicide n'a pas trouvé assez de place, pour ce point, entre les deux mots : il l'a placé au centre de la lettre finale du premier. Le point n'est pas le centre de cet O, il ne lui appartient pas, comme dans les plus vieilles inscriptions : c'est un transfuge venu d'à côté.

II

Notre inscription est la dédicace du monument sur lequel elle se lit. Ce monument est un autel quadrangu-

laire du type consacré chez les sculpteurs anciens (1). Des quatre faces du dé, la principale est occupée par notre inscription; les faces latérales présentent, en bas-relief, l'une, un de ces vases à col étroit dont les Romains se servaient dans leurs sacrifices, l'autre, une sorte de rosace, qui encadre le buste d'un génie ailé : cette rosace désigne, j'imagine, la soucoupe ou patère, *patera,* à l'aide de laquelle les prêtres faisaient les libations destinées aux dieux. Sur la face postérieure de notre autel, nous voyons une couronne de chêne : vous savez que ces sortes de couronnes furent décernées, même à des empereurs, « pour avoir sauvé des citoyens romains. » L'entablement de notre autel est surmonté de deux volutes à imbrications, ornement qui rappelle, sans doute, les faisceaux de feuillages qui, dans les plus anciens temps de la religion, servaient à décorer le sommet des autels. Vous voyez que les motifs de toutes ces sculptures n'ont pas été pris au hasard. Ils se réfèrent tous à la destination du monument. Le vase, la patère, les volutes nous annoncent un monument religieux; la figure ailée, la couronne de chêne nous confirment ce que l'inscription nous a fait pressentir, qu'il est dédié à un génie et à l'Empereur, *genio* et *Augusto.*

III

Des deux divinités à qui il appartient, — vous savez que le mot *sacrum* signifie « la chose d'un dieu », — c'est l'Auguste qui est nommé en première ligne. Le culte de l'Empereur était en effet devenu avec une étonnante rapidité le culte principal du monde romain : celui de Jupiter même ne pouvait lui faire concurrence. On n'adorait pas Jupiter dans

(1) Voyez, dans le tome VIII des *Actes de la Société Archéologique*, la reproduction des quatre faces de cet autel, d'après le fidèle et gracieux dessin de M. Ch. Robert.

toutes les villes : l'Empereur avait autant de dévots qu'il avait de sujets, ce qui donnait à l'Empire une sorte d'unité religieuse. Aussi, ne vous étonnez point si l'Auguste est nommé avant le Génie sur ce marbre : il en est presque toujours ainsi lorsque le Prince est associé à une autre divinité.

Naturellement, le Prince est appelé *Augustus :* il s'agit ici, en effet, d'un autel, d'un monument religieux au premier chef. Or, la religion impériale ne connaît l'Empereur que sous le nom de *Augustus*. *Augustus* est le titre de sa dignité religieuse, comme *imperator* est celui de sa souveraineté militaire, *princeps,* celui de son autorité civile. A Rome, on l'appelle *princeps;* pour les soldats, il est l'*imperator :* quand les citoyens l'adorent, le prient, lui élèvent des autels, il est *Augustus*. *Augustus* est le nom de la divinité impériale, comme *Jupiter* celui du dieu du Capitole.

La divinité qui partage cet autel avec Auguste est le Génie de notre cité, des Bituriges Vivisques. Vous vous rappelez de combien de génies les Romains avaient peuplé la terre. Aucun endroit, dit Servius, n'est dépourvu de génie. Les cités avaient le leur, comme les hommes : « De même », a dit Symmaque, « que les hommes reçoivent des âmes en » naissant, de même les peuples ont en partage des » génies. » Le peuple romain avait le sien, qui disparut, dit-on, le jour où le dernier des grands empereurs, Julien, fut frappé à mort. Toutes les provinces et toutes les cités avaient le leur, y compris, vous le voyez, la nôtre.

Quand je parle de cité, Messieurs, j'entends par là ce que les Romains appelaient *civitas,* non pas une ville, une agglomération de maisons, mais un peuple, une petite nation, une réunion d'hommes, ou, pour nous servir d'un mot tout moderne, une « commune ». Les Bituriges Vivisques formaient une grande commune dans l'empire romain, une *civitas,* une cité qui comprenait près des deux tiers de ce département. C'est à cette commune, à cet

ensemble d'individus qu'appartient notre Génie : il est le génie d'un peuple, non pas d'une ville, d'un certain nombre d'hommes, les Bituriges, et non pas d'une partie du sol ou d'un groupe de demeures. Les divinités qui présidaient à ce sol, à ces demeures, qui les protégeaient, portaient rarement le nom de génie, réservé plus spécialement à celles qui étaient en relations immédiates avec l'humanité. On les appelait souvent, dans notre pays, — le sud-ouest de la Gaule, — des *Tutelles, Tutelae,* et j'aurai l'occasion de dire ailleurs ce que je crois qu'on doit entendre par ce mot. Bordeaux, *Burdigala,* en tant que ville, avait sa déesse tutélaire anonyme, sa *Tutela,* à laquelle était consacré le fameux temple que fit abattre le roi Louis XIV. Les Bituriges Vivisques, en tant que peuple, avaient leur génie, auquel cet autel était dédié.

Vous comprenez pourquoi l'Empereur se trouve associé au Génie. Il est, lui aussi, une sorte de génie du monde romain : il est la divinité bienfaisante de tous les hommes qui reconnaissent sa loi. C'est un esprit protecteur des familles et des États. Aux Lares domestiques on ajoute toujours l'Empereur : il fait partie des dieux de la famille. Dans le culte rendu par les provinces, on associe Rome et Auguste. Les cités ont désormais deux génies, comme si le Prince était pour elles une seconde âme créatrice et vivifiante.

IV

Ce fut sous le monarque spécialement appelé Auguste que ce culte de l'empereur s'établit, par conséquent dès l'origine du régime impérial. Toutes les nations de la Gaule lui élevèrent des autels, à ce que nous apprend Suétone, et les Bituriges Vivisques, quoique assez peu importants alors, n'ont pas dû refuser leur hommage au premier empereur. Ne serait-ce pas l'autel qu'ils ont élevé alors, que nous avons sous les yeux?

Cela est possible : rien dans la rédaction de l'inscription et le style du monument n'empêche de croire qu'il ait été consacré au fondateur de l'empire. Il a même pu lui être dédié et servir plus tard, néanmoins, au culte de tous les Augustes qui lui ont succédé. Certaines monnaies d'Asie, frappées sous différents empereurs, portent comme légende, *Romae et Augusto,* « à Rome et à l'Auguste » : la légende demeure la même, la tête de l'empereur varie. De même, après avoir désigné Auguste, le mot « *Augusto* » de notre inscription a pu s'adresser à tous ses héritiers.

Cependant, la forme des lettres permet d'hésiter. Les caractères sont réguliers, sans doute, mais ils semblent trop grêles, trop allongés, gravés trop peu profondément pour appartenir au temps d'Auguste,— la véritable époque de ce qu'on appelle les *lettres carrées,* l'écriture lapidaire. L'inscription semble plutôt de la fin que du commencement du premier siècle. Mais acceptez cela, je vous prie, comme une impression, non, tant s'en faut! comme un jugement. Si cette impression était conforme à la vérité, on pourrait croire que notre autel a été refait sur le modèle de celui qui a dû être élevé au temps d'Auguste. Mais je sens que je m'égare en pleine hypothèse.

V

Notre autel a été élevé, je pense, aux frais et par les soins du Conseil des décurions : s'il en était autrement, les donateurs de ce monument, simples particuliers ou collèges, n'auraient pas oublié de faire graver leur nom et de perpétuer le souvenir de leur pieuse générosité. La ville de Périgueux possède un autel assez semblable à celui-ci, élevé par la corporation des bouchers, *laniones*, qui a fait graver sur la pierre son nom en toutes lettres. Le Génie des Arvernes a son monument, élevé par un citoyen romain. Il y en a bien d'autres analogues en Gaule. Aucun

de ceux que le temps a respectés ne présente un caractère officiel et municipal comme le nôtre.

Il était dressé soit sur e forum de Bordeaux, — auquel a succédé, vraisemblablement, la place de la Comédie, — soit dans un des temples qui le bordaient. Le Musée de Narbonne conserve, gravé sur le marbre, un règlement célèbre, celui de l'autel élevé à Auguste en l'an 11 par la plèbe de cette ville : les habitants se vouent à perpétuité au culte de l'empereur, lui érigent un autel sur le forum et s'engagent à venir chaque année, aux mêmes jours, lui offrir de solennels sacrifices. Notre autel jouait sans doute le même rôle à Bordeaux : il devait s'appeler comme celui de Narbonne, *ara Augusti*, « l'autel d'Auguste ». C'était devant lui que tous les ans, aux dates fixées par le règlement de fondation, les principaux de la ville se réunissaient pour offrir aux deux génies protecteurs de la nation l'encens et le vin des sacrifices. Cet autel était à la fois comme le centre politique et le foyer religieux de la cité des Bituriges.

VI

Quand vint le christianisme, il ne fut pas condamné à la destruction. Les princes chrétiens le respectèrent : il devint, j'en suis sûr, le trait d'union entre tous les sujets de Rome, divisés maintenant par d'abominables luttes religieuses. Chrétiens et païens, au moins ceux des chrétiens que n'aveuglait pas un zèle de néophyte, ont dû souvent se rencontrer dans le forum de Bordeaux devant l'autel d'Auguste, oublieux de leurs luttes, faisant trêve à leurs passions, et réunis par une pensée commune de reconnaissance, d'amour et de respect envers la majesté de l'Empereur et le souvenir de l'antique Génie national. N'est-ce pas au temps de Théodose, le plus chrétien peut-être des empereurs, que fut donnée la meilleure formule de la religion impériale? « Une fois que l'Empereur a reçu

» le nom « d'Auguste », dit Végèce, « il faut lui garder sa foi » et sa dévotion, comme à un dieu présent et corporel. »

Ce qui semble prouver que le monument du Génie ne fut point regardé comme un symbole de paganisme et d'idolâtrie, ce qui montre bien l'invincible vénération dont nos ancêtres l'ont toujours entouré, c'est qu'il ne subit point le sort qu'on infligea aux autels de Jupiter, de Mercure ou de la Mère des Dieux, aux autels même de la Déesse Tutélaire de Bordeaux, de celle pour qui on éleva le temple splendide des Piliers-de-Tutelle. Vers l'an 300, au temps où régnait en Gaule Constance-Chlore, à la suite de catastrophes que nous devinons sans les connaître, il fallut entourer de murailles Bordeaux, cité ouverte jusqu'alors : on dut construire des remparts à la hâte, comme sous la menace des ennemis. Les matériaux manquant, on en fit avec tout ce qu'on eut sous la main : autels, statues, bas-reliefs, colonnes et pilastres, c'est à l'aide de ces débris que fut élevée notre première enceinte. Mais l'hôtel du Génie et de l'Empereur semble avoir été respecté : lui seul peut-être de tous nos monuments, il ne fut pas employé dans la construction de cette muraille. Il continua à demeurer, paraît-il, exposé à l'adoration de tous : en tous cas, jamais les chrétiens ne le traitèrent comme une vulgaire pierre de taille.

VII

Aussi, tandis que tous les monuments qui ornent aujourd'hui les salles de nos Musées ont été trouvées un beau jour en démolissant la muraille romaine, il n'y a pas de date pour la découverte du vieil autel des Bituriges. Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire de nos antiquités, nous le connaissons ; et l'inscription qu'il contient est parmi les inscriptions romaines de la Gaule dont il soit parlé le plus tôt au temps de la Renaissance.

C'est tout à fait dans les premières années du seizième siècle qu'un savant belge, qui occupait une haute charge dans une cour allemande, Hubert Thomas de Liège (ou Leodius), — le même qui a raconté la guerre des Paysans, — vit à Bordeaux notre monument et en fit publier la dédicace. C'est donc un étranger, un voyageur qui révéla pour ainsi dire à la France et à Bordeaux l'existence de ce précieux débris. Mais, dès lors, aucune de nos inscriptions gallo-romaines ne fut plus connue, plus répétée : elle est, disait notre chroniqueur de Lurbe, « recommandée par » toute l'Europe. »

Toutefois la célébrité de l'inscription ne portait pas grand profit au monument. Quand Hubert Thomas de Liège le vit, il se trouvait misérablement relégué dans l'enceinte du Château-Trompette, exposé à toutes sortes d'avanies, à la poussière et aux ordures, et il s'y fût perdu sans le pieux zèle archéologique de Vinet. Vinet, le professeur émérite du Collège de Guyenne, le promoteur des lettres dans notre ville, un des plus doctes et des plus sagaces érudits de la Renaissance, Vinet n'eut pas de passion plus intense et plus patiente à la fois que celle de retrouver le passé de Bordeaux, sa patrie adoptive. Toujours à l'affût des inscriptions et des moindres débris que livrait le sol de la ville, il éprouvait à les admirer, à les étudier un double plaisir de patriote et de savant. Il nous a raconté lui-même avec une naïve émotion comment il sauva l'autel du Génie : il le vit pour la première fois en 1552. « Vous avés », dit-il dans son *Discours sur l'Antiquité de Bordeaux*, « vous avés une pierre de marbre gris » en le Chasteau de Troupeite, que i'advisay plantée la » dedans au coing d'une estable : et priai le Capitaine, que » pour l'amour de la ville de Bourdeaus, et reverance de » l'antiquité, il ne laissast là gaster ceste pierre, ains la » fist oster, et eslever sur quelque mur en veuë de tout le » monde : ce que volontiers me promit faire, et le fit, » comme l'on m'a dit. »

En ce temps-là, professeurs et officiers s'entendaient pour sauvegarder les objets d'art, — ce qui n'arrive pas toujours aujourd'hui. Grâce à Vinet et au capitaine du Château-Trompette, l'autel fut préservé de toute dégradation nouvelle et exposé aux regards du public. Mais cela ne suffisait point : les Bordelais ne tardèrent pas à se prendre pour ce monument si longtemps oublié d'un tel amour, d'un tel respect, qu'un beau jour le conseil municipal décida de lui donner une place d'honneur dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville. Cela se fit quatre ans après la mort de Vinet, en 1590, et, semble-t-il, avec une certaine solennité. « Les Jurats », écrit de Lurbe, « ont estimé de leur devoir de retirer du chasteau Troupeite » un grand marbre gris, tout couvert de poussiere, lequel » cy-devant a esté descrit par Vinet, et l'inscription duquel » est recommandée par toute l'Europe. Ce qu'ayant faict, » ils l'ont eslevé en ladicte maison de ville pres la cha- » pelle. »

Les Jurats firent procéder ensuite à la restauration du monument, sans que nous puissions bien savoir en quoi elle consista ; et enfin, soucieux de conserver à postérité le souvenir de leur zèle archéologique, ils firent placer près de l'autel une belle inscription commémorative, qui rappelait, avec leur nom, leur « respect pour l'antiquité et le » souvenir des Vivisques ». Vous le voyez, ce bel enthousiasme pour l'antiquité n'était pas alors l'apanage des professeurs et des érudits de cabinet. De proche en proche il avait gagné tout le monde, et les capitaines et les gouverneurs et les magistrats des villes tenaient à cœur de rivaliser avec les savants de dévouement et de « reve- » rance » envers la vénérable antiquité.

Voilà désormais notre autel sous la protection des descendants de ceux qui le firent élever. Le voilà entouré d'un respect quasiment filial. Ce sera désormais le premier monument que l'on montrera aux voyageurs de distinction qui viennent visiter notre ville. Vous savez que

nous possédons les relations faites par trois étrangers de passage à Bordeaux vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle : celle de Hentzner, précepteur d'un jeune noble Silésien qu'il accompagnait dans ses voyages d'instruction, et qui vint à Bordeaux en juillet 1597; celle du philologue hollandais Isaac Pontanus, qui dut visiter notre ville vers 1604, et celle de Zinzerling, que tout le monde connaît sous le nom de Jodocus Sincerus, et qui séjourna ici à la fin de 1612. Nous pourrions ajouter à ces trois noms celui de notre compatriote, le magistrat bourguignon Sanloutius qui vint ici sous le règne de Henri IV. Tous ces voyageurs ont admiré de confiance, ou peut-être par complaisance pour leurs hôtes ou leurs guides, l'autel élevé à l'empereur romain.

Mais déjà au temps de Louis XIII, lors du passage de Sincerus, on commençait à oublier de nouveau l'autel d'Auguste. L'antiquité tombait en discrédit. Le dix-septième siècle fut désastreux chez nous pour l'érudition et l'archéologie. On passe indifférent devant le monument qui excita à un si haut point l'enthousiasme de la génération de Vinet et de de Lurbe. Les deux seules personnes qui s'en occupèrent ici furent des conseillers au parlement : d'Arrerac en parla en 1625 et de Labrousse en 1657. A cette époque, c'était surtout dans la haute magistrature que se réfugiait le goût de l'érudition. Encore l'un de ces deux magistrats, de Labrousse, ne songea pas le moins du monde à l'autel d'Auguste par amour de l'antiquité. Vous devinez à quel propos il y pensa. Bordeaux et Bourges se sont disputé de tout temps la primatie de l'Aquitaine : le pape Clément V avait reconnu les droits de la première cité. Bourges protesta hautement; en 1657, de Labrousse écrivit un livre pour défendre la bulle de Clément et les droits de Bordeaux. Il invoqua tour à tour les preuves tirées de la possession de ces droits, des bulles des papes, et de la prééminence de la cité. Comme argument en faveur de cette prééminence, il cita l'autel élevé à Auguste.

Nous voilà bien loin de l'amour désintéressé qu'avaient pour l'épigraphie les savants du seizième siècle.

A part ces deux magistrats, personne ne s'inquiéta plus ici, pendant un siècle et demi, de notre autel du Génie. Le monument demeura oublié dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. L'inscription qui rappelait le souvenir des jurats de 1590 se perdit. L'autel s'abîma, se dégrada de nouveau: Ce ne fut que vers le milieu du dix-huitième siècle que l'attention publique se reporta une fois encore vers lui et qu'il commença comme une nouvelle existence de gloire et de renom.

Le milieu et la fin du dix-huitième siècle, en effet, virent se réveiller chez nous l'amour des études d'archéologie et d'épigraphie. C'est à ce moment que le nîmois Séguier, uni à l'italien Maffei, entreprend le recueil général des inscriptions latines et ne recule pas devant ce colossal labeur qui a effrayé d'illustres sociétés savantes. Et ce mouvement, comme au temps de la Renaissance, a gagné toutes les provinces de notre pays et toutes les classes de la population. Les magistrats donnaient l'exemple. A Bordeaux, l'Académie, dont Montesquieu était l'âme, faisait publier le recueil de nos inscriptions. Les intendants l'encourageaient et l'aidaient. Tourny songeait à une carte archéologique de la région. Dupré de Saint-Maur, l'intendant aux projets grandioses et aux nobles pensées, ne dédaigna pas de s'occuper d'épigraphie bordelaise. Aussi bien, n'est-ce pas? les hommes qui ont eu les plus hautes idées ont toujours aimé l'antiquité. M. de Saint-Maur voulut doter enfin Bordeaux d'un Musée épigraphique, et il tint à ce que l'autel du Génie fût, comme il le dit lui-même, la pierre angulaire de cette fondation. Il écrivit aux Jurats pour le leur demander : « Vous enrichiriez bien » autrement le nouveau Museum qu'il s'agit de fonder, en » donnant à l'Académie », — le musée devait être placé sous le patronage de cette Compagnie, — « cet autel de marbre : » exposé depuis si longtemps à toutes sortes d'insultes

» dans la cour de votre Hôtel de Ville, c'est encore un sin-
» gulier bonheur que ce monument se soit conservé dans
» l'état où il est..... »

L'Académie prenait, dans l'œuvre de protection de nos antiquités, le rôle abandonné par le Conseil municipal. Cette lettre est du 28 janvier 1781. Le lendemain, les Jurats, après une très courte délibération, firent don à la Compagnie du monument. Le 26 février, l'Académie envoya au Conseil une délégation pour lui présenter « le » témoignage de sa vive reconnaissance. »

L'autel du Génie fut installé dans l'édifice où il se trouve aujourd'hui encore. De 1781 à 1815 on ne cessa de le montrer, de le choyer, de l'adorer presque, autant qu'à la Renaissance, autant peut-être qu'aux jours de l'empire romain. Ce fut pour lui une troisième période de grandeurs. Latapie le montrant un jour au prince de Biscaris, ce dernier lui dit que, s'il l'avait en son pouvoir, « il » ferait entourer d'un balustre d'or ». On ne l'entoura pas d'une grille d'or, mais, ce qui valait mieux, de toutes les pierres romaines que l'on trouva. Il devint, comme l'avait voulu de Saint-Maur, le noyau autour duquel se forma notre riche collection épigraphique.

Peu à peu cependant on songea moins à lui, et aujourd'hui, il est un peu délaissé dans cette affreuse salle de l'hôtel Jean-Jacques Bel. Mais de nouveaux temps vont arriver pour lui et pour les débris qui l'environnent. On nous promet enfin un beau, un grand Musée lapidaire. Le monument du Génie y aura, je l'espère, la place d'honneur, comme au temps où il était l'ornement de la grande cour de l'Hôtel-de-Ville. Vous avez vu par quelles vicissitudes il a passé. Son sort va être fixé, et le Conseil municipal, j'en suis sûr, acquittera envers lui la promesse faite par les Jurats de la Renaissance.

Vous voyez, Messieurs, qu'il n'est peut-être pas inutile d'étudier de très près l'histoire d'une inscription. Cette histoire nous apprend plus d'un détail précieux même

pour l'histoire générale de cette ville. *Habent sua fata ruinae :* les moindres monuments d'un pays ont été mêlés à sa vie : les bien connaître, c'est approfondir cette vie. Il y a beaucoup de petites choses en épigraphie, je le sais bien, mais toujours, par quelque côté, ces petites choses touchent aux grandes.



L'ARCHÉOLOGIE

au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences

TENU A NANCY EN AOUT 1886

et de

L'ORGANISATION DES MUSÉES EN PROVINCE

Par le Dr BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine
Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

I

J'ai l'honneur de rendre compte à la Société des résultats de la délégation qu'elle m'avait confiée pour la représenter dans la section d'Archéologie du Congrès de Nancy.

Cette section a été suivie par un bon nombre des membres de l'Association française et a donné lieu à des communications fort intéressantes parmi lesquelles je puis citer :

1° Les monuments de bronze en Lorraine à partir du 14e siècle, par M. Arthur Benoist;

2° Les gisements gaulois et gallo-romains de la ville de Blois et les *Puteoli* de la rue Vauvert de la même ville, par M. Guignard;

3° Les postes à signaux de la période gauloise en Lorraine par M. Raoul Guérin;

4° L'histoire des fondeurs de cloches en Lorraine, par M. Léon Germain;

5° Une note sur un fragment d'appareil crématoire recueilli dans le cimetière gallo-romain, à la Maladrerie de Reims, par M. Bosteaux;

6° Une communication sur un œuf symbolique trouvé dans une tombe gallo-romaine et sur la signification des cercles concentriques que portent certaines tuiles à rebords, par M. Guignard;

7° Une étude sur les sépultures burgondes des environs d'Auxerre, par M. Delort;

8° Un mémoire sur les antiquités de la ville de Beaucaire, par M. Tisserand;

9° Une communication, très remarquable, de M. le chevalier da Silva sur la signification des signes que l'on trouve gravés sur les pierres employées dans la construction des édifices du Moyen-Age;

10° Un travail sur le rapport archéologique que M. le Baron de Baye croit avoir constaté entre l'ancien et le nouveau Continent par l'existence, en Europe et en Amérique, des haches de Jadéïde, alors que le gisement de la matière première paraît être exclusivement asiatique;

11° Une note sur le procédé matériel à l'aide duquel on peut fixer approximativement l'âge de certains menhirs des environs de Carnac, par M. de la Vallière;

12° Une double communication sur une inscription gallo-romaine et sur la seigneurie de Vineuil, au Moyen-Age, par l'abbé Hardel;

13° Un mémoire sur les sépultures et monuments de l'époque gallo-romaine à Briel (Aube), par M. Habert;

14° Un travail sur des bracelets préhistoriques en bronze découverts à Digne, par M. Honnorat;

15° Une note fort importante de M. Gosse, l'éminent archéologue de Genève, sur les différents courants artistiques dont l'influence s'est fait sentir en France pendant les premiers siècles du Moyen-Age; et enfin, plusieurs communications pleines d'érudition et de sagacité de M. Léon

Germain, Archiviste de la Société d'Archéologie de Lorraine : sur les modifications successives des ornements extérieurs des armoiries épiscopales; sur les croix commémoratives d'affranchissements communaux au Moyen-Age et sur les tabernacles eucharistiques en Lorraine, particulièrement aux 15e et 16e siècles.

Votre délégué a pris une part active à la session : soit dans les discussions, soit en traitant le sujet des marques de fabrique des tuiles gallo-romaines, soit en apportant des faits précis sur la question de l'état des os rencontrés dans les cimetières, état d'où l'on a prétendu pouvoir tirer des indices certains pour la détermination de l'époque des inhumations elles-mêmes.

Mais l'intérêt archéologique était double à Nancy. En dehors des séances avaient lieu des études pleines d'attrait faites en visitant les monuments et les collections de la ville, visites et études rendues faciles et instructives, au plus haut degré, par la courtoisie des archéologues lorrains.

Aussi dois-je payer, tout d'abord, une dette de reconnaissance envers les membres de la *Société d'Archéologie lorraine,* avec laquelle nous sommes en relation depuis la fondation de notre Société, car ils ont fait à votre délégué, comme à ceux des autres Sociétés Départementales, non seulement le meilleur accueil mais encore les honneurs de leur dernière séance avant les vacances.

Je dois avouer, néanmoins, avec un sentiment de profonde humilité, que notre sœur lorraine est véritablement traitée, là-bas, en enfant aimée et choyée. Elle est loin d'avoir, pour lieu de ses réunions, une salle qu'on pourrait nommer : *à tout faire,* avec un simple placard pour loger, comme notre vieille et savante Société Linnéenne, les flambeaux et les accessoires de ses séances.

Elle est installée dans l'ancien palais ducal de Nancy, complètement restauré avec la fidélité historique la plus absolue. Elle a pour ses sessions, mensuelles comme les

nôtres, un magnifique salon dont les boiseries me rappelaient les beaux spécimens que Bordeaux possède en si grand nombre dans les édifices construits par Louis ou ses élèves, et sa bibliothèque est tout aussi luxueusement disposée au-dessus des galeries où sont entassées des merveilles de toutes classes.

Je ne puis exprimer, comme il conviendrait de le faire, l'aménité des relations qui se sont établies entre votre délégué et plusieurs des membres de la Société présidée par un historien éminent M. Henri Lepage. Je rappellerai seulement, avec ce nom, ceux de MM. Léon Germain, archéologue distingué; Bretagne, numismate et collectionneur hors ligne; Ch. Cournault, aussi artiste qu'antiquaire érudit et conservateur du musée Lorrain, avec M. Lucien Wiener. Tous ont été d'une complaisance inépuisable, et je ne puis oublier M. E. Briard qui avait rédigé, pour le Congrès, une notice sur Nancy, parfaitement conçue, très utile comme guide historique et archéologique et dont l'auteur avait poussé la modestie jusqu'à ne pas signer son œuvre (1).

Il faudrait certainement un long mémoire pour énumérer, même sommairement, les richesses de tout genre qui sont venues, en peu d'années, combler les vides faits par le grand incendie de 1871 et parmi lesquelles sont, au premier rang, les belles tapisseries de la tente de Charles le Téméraire recueillies sur le champ de bataille de 1477, et le lit d'Antoine Duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon dont M. Léon Germain a décrit en 1885 les

(1) Le volume intitulé : *Nancy et la Lorraine* contenait aussi plusieurs mémoires sur le Climat, la Flore, la Géologie, l'Industrie, l'Agriculture et la Statistique démographique ou hygiénique du pays, et je dois ajouter, au titre particulier de nos recherches ordinaires : *L'art en Lorraine,* par M. J. Klein, l'*Anthropologie de la Lorraine,* par M. le Dr Collignon et la *Géologie* et *Archéologie préromaines des environs de Nancy,* par M. le professeur Bleicher. Ce dernier travail nous a été d'un grand secours ainsi que deux autres publications remarquables du même auteur sur *les temps préhistoriques* et sur *l'âge de Bronze* en Alsace-Lorraine, ces deux provinces aujourd'hui si tristement séparées.

splendeurs et la curieuse histoire. Je m'attarderais aisément à rappeler et compter les beaux meubles, les tableaux, les gravures, les armes, les monnaies, les souvenirs de toute origine, les curieuses faïences, les livres rarissimes qui se trouvent artistement disposés dans les vastes salles du premier étage du Palais, tandis que les antiquités gallo-romaines et les sculptures ornent le rez-de-chaussée, le cloître, le jardin et les dépendances de ce véritable musée local où l'on trouve, en outre, une série fort remarquable de ces *taques* de cheminées qui sont souvent des témoins utiles de l'histoire provinciale et qui devraient être soigneusement recueillies dans notre région.

Un volume ne suffirait pas, d'ailleurs, pour la description de ces précieuses reliques, mais je ne puis cependant résister au désir d'en citer un seul exemple comme preuve démonstrative de l'importance de la recherche et de la conservation de tout ce qui a trait précisément à l'Archéologie.

Le Musée Lorrain possède dans ses vitrines une suite complète de gravures anciennes, et fort belles, représentant la *Pompe funèbre* de Charles III de Lorraine se développant dans les principales rues du vieux Nancy. Sans cette collection, fort rare, on n'aurait pu restaurer, avec une fidélité irréprochable, une foule de détails du Palais Ducal, construit d'abord par René II, mais complètement transformé par son fils Antoine, abandonné, dégradé, livré plus tard à la gendarmerie, à ses écuries et magasins à fourrages, et dont la *Porterie* (Porte d'Entrée), édifiée par Mansuy Gauvin, est un merveilleux mélange du style ogival flamboyant avec celui de la Renaissance (1512) (1).

(1) Cet ouvrage, dû à la collaboration de La Ruelle, de Jean La Hire et de Frédéric Brentel, est étonnant pour l'époque où il parut (1608). Un dicton mettait la cérémonie représentée au nombre des trois plus remarquables auxquelles il fût possible d'assister et qui étaient : le sacre d'un Roi de France à Reims, le couronnement d'un Empereur d'Allemagne à Francfort et l'enterrement d'un Duc de Lorraine à Nancy. (Notice de M. Briard, *loc. cit.*, p. 135).

Une pareille trouvaille nous rendrait d'incontestables services aujourd'hui pour les restaurations de nos vieux monuments girondins, pour celles de la porte du Palais, par exemple, élevée ou plutôt réparée et décorée vers 1494 en l'honneur de Charles VIII.

Les tapisseries dont je parlais plus haut méritent également une mention toute spéciale, parce qu'elles sont, sans aucun doute, fort peu connues dans notre région et parce qu'elles offrent, par leur origine et leur importance, un puissant intérêt tant pour l'histoire de l'art que pour celle des mœurs du moyen-âge.

Elles sont formées d'un tissu d'or, de laine et de soie, et sont consacrées, sur un développement total de cent mètres carrés, à la représentation de ce qu'on nommait autrefois une *Moralité,* ou pièce composée de plusieurs actes et dont le sujet est l'*Inconvénient des excès de table.*

J'emprunte la description sommaire des tableaux de cette *Moralité* à la *Lorraine Illustrée* de MM. Prost, Lorédan Larchey, Theuriet, Louis Jouve, Dr Liétard et Edgar Auguin (1), qui a publié également une belle *Monographie* de la cathédrale de Nancy. Et je cite textuellement (2) :

« Au premier acte on assiste à un dîner dont les convives sont : *Bonne Compagnie, Dîner, Je-boy-à-Vous, Passe-temps, Gourmandise, Je vous plaige* et *Friandise. Souper* et *Banquet,* éconduits, méditent une revanche.

» Elle se produit au second acte où trône *Banquet,* tandis que *Dîner* se tient debout entre *Friandise* et *Gourmandise.* Les acteurs du drame sont les mêmes, sauf un nouveau : *Accoutumance.* Ils s'oublient dans les délices de la table tandis que *Banquet* déchaîne sur eux, traîtreusement : *Fièvre, Apoplexie, Colique, Goutte, Gravelle,* etc.

» Au troisième acte les maladies sont maîtresses des

(1) Nom que notre peintre Girondin prouve être marqué du sceau artistique

(2) Livre cité, 1886, p. 423.

convives qui sont terrassés par elles ; c'est une mêlée générale dont *Bonne Compagnie, Accoutumance* et *Passe-temps* s'échappent seuls pour venir, au quatrième acte, déposer leurs griefs aux pieds de dame *Expérience* dont ils sollicitent le secours.

» Celle-ci convoque, au cinquième acte, ses soldats : *Diète, Remède, Pilule, Clystère* et *Secours.*

» Au sixième acte, les coupables, *Souper* et *Banquet,* ont été arrêtés et sont conduits devant un tribunal où ils ont pour juges *Averroès* et *Galien,* assesseurs de dame *Expérience.* La partie plaignante est représentée par leurs victimes *Passe-temps* et *Bonne Compagnie.* La sentence est terrible. *Banquet* sera pendu par *Diète* et *Souper* portera des poignets de plomb du poids de 6 livres afin d'être empêché de mettre trop de plats sur la table.

» Telle est, très résumée, la *Sotie* que reproduisent les magnifiques tentures dont la conservation est prodigieuse et dont les tissus rouges ont une tonalité de *fraise écrasée* que nos élégantes actuelles pourraient envier pour leurs costumes. »

On ne se lasserait pas, d'ailleurs, de décrire les richesses principales du *Musée Lorrain* et la magnifique collection des vases pharmaceutiques donnés par le Roy Stanislas à l'hospice de la Charité et transférés ensuite à Saint-Charles doit encore être citée pour le nombre des pièces, l'éclat des couleurs, la finesse des émaux, l'élégance des formes et la beauté du décor.

Il me faudrait parler aussi de tout ce qui se trouve conservé, avec un soin artistique, dans les édifices de la ville du Roi, bienfaisant et bon, dont la mémoire semble avoir conservé la popularité de son long règne paisible, car le nom de Stanislas Leczinski frappait partout nos regards dans les visites que facilitaient les explications de nos aimables confrères.

Nous ne mentionnerons cependant que les monuments qui ont un intérêt archéologique particulier, à savoir :

les Eglises de Bon-Secours et de Saint-Epvre, la Cathédrale, les Cordeliers (le Saint-Denis des ducs de Lorraine) et l'ensemble du gracieux décor d'opéra qui comprend : le Palais du Roi (actuellement l'Hôtel de Ville), la place où figure sa lourde statue mise en 1831 à la place de celle de Louis XV (de Guibal), que les Marseillais avaient détruite en 1793, l'Arc de Triomphe du grand architecte Emmanuel Héré; les Fontaines splendides de Neptune et d'Amphitrite dues également à Barthélemy Guibal; les Grilles de Jean Lamour et les Terrasses, Statues, Bassins, etc., que complètent la rangée des maisons de la carrière et l'ancien hôtel des Pages qui sert actuellement d'habitation au général commandant la 21e division d'infanterie.

Cet ensemble est, certainement, le type le plus complet de l'art décoratif sous Louis XV, parce que la ville neuve de Nancy a été créée d'un seul coup, sur un seul plan, par la collaboration admirablement concertée et unifiée des architectes, des sculpteurs, des décorateurs et des ouvriers foncièrement artistes, que Stanislas avait su trouver, encourager et soutenir pendant toute la durée de son règne.

M. J. Klein a rendu, du reste, d'une façon très saisissante et vraie, l'impression que produit inévitablement cette réunion harmonieuse des œuvres d'art les plus variées et pourtant les plus semblables et les mieux assorties (1). L'effet, dit-il, n'en est pas immédiat et ne répond pas d'abord à la grande réputation de l'œuvre.

» C'est qu'il faut que l'œil goûte et savoure graduellement les lignes, les proportions et les perspectives. Il faut qu'il se familiarise avec cette symétrie gracieuse et discrète et la pénètre par une contemplation prolongée.

» La place Stanislas est comme une tragédie de Racine. Elle donne le plaisir par l'analyse; elle ne le donne que peu à peu, sans surprise, sans forcer d'emblée l'admira-

(1) *L'art en Lorraine, loc. cit.*, p. 186.

tion, comme font le grandiose en architecture et le Cornélien en poésie; mais elle le donne continu, croissant et jamais épuisé (1). »

Le même attrait ne se retrouve pas dans les détails de la Cathédrale plusieurs fois remaniée depuis sa construction de 1703 à 1723 et qui porte encore au-dessus de sa porte d'entrée du milieu l'inscription : *Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'Ame,* déclaration qu'on trouverait peut-être aujourd'hui trop cléricale.

Je signalerai cependant les raretés archéologiques de son trésor et spécialement le calice, la patène et l'évangéliaire admirablement conservés et authentiques de l'évêque de Toul, Saint Gauzelin (922-962).

Je ne dirai qu'un mot aussi de la nouvelle basilique de Saint-Epvre, magnifique et dispendieuse construction réalisée de 1865 à 1870, et encore pour payer un juste tribut d'hommage au zèle de son actif, persévérant et habile curé Monsignor Trouillet, très populaire à Nancy, qu'attriste sa mort toute récente.

Quant à l'église de Bon-Secours, type du style théâtral d'Italie (1738-1741), elle ne mériterait pas une mention artistique sans les beaux mausolées en marbre blanc et noir de Stanislas et de sa femme Catherine Opalinska dus : l'un aux sculpteurs Vassé et Lecomte, l'autre au nancéien Nicolas Sébastien Adam.

L'église des Cordeliers, assez pauvre aussi comme architecture, bien que des dernières années du XVe siècle, est, au contraire, exceptionnellement riche par les monuments qu'elle contient : tombeau et statue de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, de Florent Drouin; tombeau de Callot; mausolées en marbre noir des anciens Ducs de Lorraine et, surtout, celui de Philippe de Gueldres femme de René II, œuvre effroyable et splendide de Ligier Richier, rappelant, par son caractère lugubre, mais profondément

---

(1) *L'art en Lorraine*, p. 188.

réaliste, l'épouvantable monument de René de Châlons, érigé dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc, et représentant ce seigneur (d'après l'ordre précis d'un testament respecté par sa veuve), non tel qu'il était pendant sa vie, *mais comme il devrait être un an après sa mort.*

Rien de plus terrifiant, de plus mystiquement macabre, que ce squelette d'où paraissent pendre par lambeaux des chairs putréfiées, et qui tient dans la main gauche un cœur que son bras tendu offre au ciel (1).

Mais une relation a des bornes et je n'ai voulu pourtant aborder que les descriptions ou les sujets qui se rattachent de plus près à l'Archéologie, non sans avoir éprouvé quelque tentation de parler de la *bonne Lorraine* Jeanne d'Arc, qui, d'après une ancienne chronique, après avoir reçu du duc Charles II un harnois et un cheval, courut une lance, sur la place des Dames de Nancy, devant la noblesse ébahie (2).

On m'accuserait peut-être d'appartenir à la Ligue des Patriotes et de rêver la Revanche, et d'ailleurs je veux déclarer nettement aussi qu'il ne faut pas voir dans l'expression de mes sentiments d'admiration pour les richesses de Nancy, et de reconnaissance pour tous ceux qui m'en ont facilité l'étude, le moindre esprit de critique ou d'injustice pour notre pays.

J'ai pu le vérifier par une comparaison soutenue, nous sommes certainement assez riches en Gironde, et à Bordeaux, tout spécialement, pour marcher de pair avec Nancy et sa région.

Nos musées sont même plus importants sous certains rapports : l'âge préhistorique par exemple et l'ethnographie, ce qu'expliquent (à ce dernier point de vue tout au moins) nos relations plus faciles avec les contrées les plus lointaines.

---

(1) Voir Ch. Cournault. Journal *l'Art*, 1886-1887.
(2) Briard, *loc. cit.*, p. 109.

Les publications de nos Sociétés Savantes et les vôtres, Messieurs, peuvent lutter avec celles des Sociétés ou Académies lorraines qui échangent avec nous leurs Bulletins et leurs consciencieux travaux.

Nous ne possédons, il est vrai, rien d'exactement comparable au volume magnifiquement illustré que la grande maison Berger-Levrault a récemment et exclusivement consacré à la Lorraine (1), et nos artistes n'ont peut-être rien fait d'aussi gracieux, d'aussi fin et d'aussi complet que les travaux de M. Ch. Cournault sur le grand sculpteur de Saint-Mihiel, Ligier Richier (2) et sur Jean Lamour, l'artiste des merveilleuses grilles de fer forgé de la place Stanislas et de quelques autres maisons ou édifices de Nancy (3).

Mais nous pouvons rappeler avec honneur et mettre en parallèle, avec les productions de la grande typographie lorraine, les publications des Bénédictins bordelais qui répondent aux noms de Léo Drouyn et Ch. Marionneau éditant : soit la *Guienne militaire,* les *Albums des types d'architecture et de la Grande-Sauve,* les *Variétés girondines* et les *Croix de cimetières* parues récemment dans notre *Revue catholique;* soit la *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices de Bordeaux ; Brascassat et son œuvre* et le monument véritable élevé à la mémoire du grand *Architecte Louis.*

Nous pourrions citer encore les noms anciens de Lacour, l'auteur de l'*Album Bordelais;* de Ducourneau (*Guienne monumentale*)*;* de Sansas et Jouannet, archéologues renommés ; de Bordes et Ch. Durand, architectes émé-

---

(1) La *Lorraine illustrée,* 1886.

(2) Le Calvaire de Hatton-Châtel, la tête du Christ dont le moulage est au Musée de Nancy, le jugement de Daniel, bas-relief du Louvre et surtout le fameux sépulchre de Saint-Mihiel placent Ligier-Richier au premier rang parmi les grands sculpteurs religieux exclusivement inspirés par les traditions chrétiennes. — L'Art en Lorraine, *loc. cit.,* p. 178.

(3) Ch. Cournault. *Les artistes célèbres,* Paris, Rouam, *Librairie de l'Art.*

rites, sans omettre parmi les publications modernes, la *statistique* de notre collègue Ed. Feret, qui, presque terminée, constituera bientôt l'histoire générale la plus étendue de notre pays girondin.

Si la Société Lorraine est parvenue, d'autre part, à mettre au jour, de 1848 à 1870, trente-six tomes de mémoires variés et quinze volumes consacrés à l'impression de documents curieux, de manuscrits inédits, de pièces rares, nous pouvons dire aussi que nos érudits ou bibliophiles ont également publié des ouvrages historiques et archéologiques importants parmi lesquels ont droit d'être cités en première ligne : le *Bordeaux vers* 1450 de M. Léo Drouyn, qui se rattache aux Florent, Siméon et Jessé Drouin, architectes et sculpteurs, si magistralement étudiés par M. Henri Lepage que je nommais plus haut ; le *Catalogue des manuscrits de Bordeaux,* par M. Delpit ; le *Livre des Bouillons;* les *Registres de la Jurade;* le *Livre des privilèges;* les vingt-quatre volumes in-4° de la *Société des Archives historiques de la Gironde ;* la belle édition de *Montaigne* de MM. Dezeimeris et Barckhausen ; l'*Histoire du Parlement de Bordeaux,* par M. Boscheron des Portes; celle du *Collège de Guyenne,* par M. Gaullieur, et les Monographies pleines d'intérêt : de MM. Cirot des la Ville sur les *Origines chrétiennes bordelaises* et l'*Eglise Saint-Seurin ;* Aurélien Vivie sur la *Terreur à Bordeaux,* ouvrage qui manque à Nancy ; Malvezin sur *Montaigne* et les *Juifs à Bordeaux,* etc.

Nous devons citer encore les noms de : MM. Brunet, Brives-Cazes, Labraque-Bordenave, Combes, Gouget, Tamizey de Larroque, Callen, Gaussens, Céleste, Communay, Allain, investigateurs heureux de notre histoire régionale et ceux d'autres laborieux chercheurs : MM. Ducaunnés-Duval, E. Lalanne, Bourciez, Couat, Gust. Labat, M[is] de Castelnau d'Essenault, de Verneilh, M[is] de Puyfferrat, Gébelin, de Brézets, de Chasteigner, Chauliac, Roborel de Climens, Boucherie, etc., dont le mérite est assez attesté par la par-

ticipation de plusieurs d'entr'eux aux travaux de la *Commission des Archives Municipales* ainsi qu'à la publication des douze volumes remarquables que la *Société des Bibliophiles de Guienne* a fait paraître depuis 1868 et par leurs contributions nombreuses aux *Actes* de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de notre ville comme aux mémoires de nos Sociétés savantes.

Et je ne puis oublier de noter, devant vous, les *Bulletins* de votre *Société Archéologique* qui renferment déjà tant de dessins, de reproductions d'antiques et de travaux dus : soit à MM. Sansas, Farine, Delfortrie et Gassies, dont la mort nous a séparés ; soit à MM. Drouyn, Dezeimeris, Ch. Robert, Delpit, Jullian, ardents promoteurs du mouvement artistique ou archéologique qui anime notre Gironde, entraînant avec eux : MM. Azam, Sourget, Bonie, Gaullieur, Brochon, Braquehaye, Piganeau, Daleau, abbé Corbin, de Mensignac, Baudrimont, de Faucon, Grellet-Balguerie, Feret, Meynieu, Maufras, Benoist, Dulignon-Desgranges, Augier, Combes, Domengine, Dagrand, Jabouin, Amtmann, Labet, Cantellauve, Saunier, Girault, Pradelles, Collignon, Courau, Moulinié, Cambonie, Gervais, Millet, Dubalen, Lalesque, Dumeyniou, Labbé, Tapiau, Bonnore, Pouverreau, Ponassé, Costes, Pomade, Anthoune, etc., qui ont été, ou sont encore, leurs associés actifs.

Notre Guienne, notre Gironde, peuvent donc lutter sans crainte avec la Lorraine sur le terrain historique, artistique et archéologique. Et qu'on le sache bien, toutes ces publications ont bien plus qu'une valeur typographique, d'érudition ou de curiosité. Elles constituent des richesses d'autant plus réelles qu'elles peuvent être considérées, désormais, comme à l'abri de toute destruction par le nombre des tirages de ces beaux livres et par leur distribution dans tous les grands centres scientifiques des Deux-Mondes. On l'a bien vite compris à Nancy quand l'incendie de 1871, reproduisant celui de Bordeaux en 1862, eut anéanti, en une seule nuit, toutes les pièces originales patiemment réunies et heureusement imprimées dans les volumes publiés.

Il nous manque cependant quelque chose qui paraît être la caractéristique de l'esprit lorrain. C'est l'organisation, la spécialisation (je ne sais si le mot est entré dans notre langue) de ce que nous possédons, de ce qui est particulier à notre pays.

A Nancy, le Musée Archéologique est entièrement réservé à l'histoire locale. Il est naturellement placé sous la haute protection et surveillance de la Ville et de sa Municipalité, propriétaires du Palais Ducal, mais il est confié, comme direction, à la Société qui y tient ses séances; qui, par ses efforts dévoués, et souvent bien désintéressés, a largement contribué à l'enrichir et qui a su, en quelques années, en faire renaître (pour ainsi dire) les collections détruites par le désastre de l'année terrible 1871.

Ce Musée est exclusivement affecté à la région; placé sous la garde de conservateurs pris dans le sein de la Société, complètement assuré, par conséquent, de voir se perpétuer les conditions de collection, d'ordre et de développement que les efforts individuels des hommes les plus dévoués, ne peuvent maintenir, tout au plus, que pendant la période active de leur vie et pour la classe de leurs connaissances personnelles. Et c'est là le secret et les effets certains de ces directions traditionnelles qui rendaient les anciennes Sociétés ou Académies de province si riches, si prospères, si utiles, si renommées, tandis que beaucoup de celles qui ont voulu reprendre de nos jours la même tâche n'ont qu'une existence difficile et une bien moindre influence.

Cette considération m'a vivement frappé à Nancy, et doit être, plus que jamais, l'objectif de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, se sont voués à l'étude de l'histoire ou des monuments de ce passé dont l'examen comporte des enseignements si précieux pour le présent et l'avenir.

Elle me paraît devoir même s'imposer, désormais, à l'esprit de tous les chercheurs, de tous ceux qui s'adonnent aux sciences, comme aux Administrations supérieures et loca-

les de France. Je vais essayer d'en faire ressortir les côtés pratiques dans la seconde partie de ce travail.

II

Il faut remarquer, en effet, que le développement extraordinaire des connaissances acquises dans notre siècle, dont la part sera si grande dans l'histoire générale du monde, a eu pour conséquence inévitable un accroissement énorme de collections de tout genre et de tout caractère.

Les salles restreintes où l'on réunissait, il y a seulement 50 ans, ce qu'on désignait communément alors sous le nom adopté de *curiosités,* sont devenues des hôtels, des musées, dont tous les appartements, dont tous les recoins, regorgent d'objets.

Ce que l'on nommait autrefois des *cabinets d'amateurs* a pris, en même temps, des proportions tellement étendues que les collectionneurs eux-mêmes (de plus en plus multipliés aussi) ont été forcés bien vite de limiter leurs recherches et de devenir des spécialistes d'objets d'art, de livres, d'armes, d'ethnographie, de préhistorique, etc. Or ce mouvement doit prendre, dans un bref délai, des développements considérables parce que les travaux et les découvertes augmentent chaque jour, de manière à déjouer toute prévision ordinaire.

L'histoire naturelle, par exemple, a fait plus de progrès, de notre temps, que dans plusieurs siècles précédents. Les continents ont été fouillés avec une persévérance extrême et les profondeurs de la mer ont même été l'objet d'investigations et de missions qui ont eu, pour période initiale (il n'est que juste de le rappeler), les efforts de quelques pionniers girondins (1) encouragés par l'*Acadé-*

(1) C'est, en effet, à Pauillac, par les soins et aux frais de MM. de Folin, Périer et Berchon, qu'a été fondée la première publication sur les *Fonds de la mer,* en 1867.

mie de Bordeaux qui les nomma, pour cela, ses correspondants.

Dès lors, les Musées les plus grands des villes ne se sont plus trouvés assez vastes. Tout s'est entassé sur des étagères, dans des greniers et même dans des caves où un persévérant chercheur de notre pays, M. Testut, parvenait à découvrir ces jours derniers au Muséum de Paris, et grâces au bienveillant appui de MM. de Quatrefages et Hamy, des spécimens uniques et curieux oubliés depuis Cuvier (1). Et il est résulté, il résulte nécessairement de ces entassements d'objets souvent disparates, auxquels on n'ose pourtant refuser un abri, des difficultés sans nombre, quelquefois même des impossibilités pour les recherches ou pour les études.

Presque seules, la Peinture et la Sculpture, sœurs brillantes et parlant aux sens de la généralité des hommes, ont eu, ainsi que les livres, *ces amis discrets et toujours fidèles,* des palais particuliers. Il faut qu'il en soit ainsi pour les autres collections du passé, du présent et de l'avenir.

Nos Musées ne doivent plus être des labyrinthes de salles où les conservateurs les plus capables, les plus savants, les plus intelligents, sont obligés eux-mêmes de repousser des acquisitions nouvelles ou de se mettre l'esprit à la torture pour en caser quelques-unes dans un voisinage souvent singulier.

Laissant aux Facultés, sources de sciences spéciales, déterminées, leurs collections et leurs préparations d'étude, il faut qu'un monument particulier soit exclusivement réservé à l'histoire générale de ce qu'on appelait jadis les trois règnes de la nature. Le champ est assez vaste pour exiger un emplacement proportionnel.

L'Anthropologie et la Préhistoire doivent être isolées

(2) Dissection d'un Boschiman apporté à Cuvier, en 1829, par Delalande.

avec l'Ethnographie; sciences à vastes horizons; justement en faveur à notre époque et qui n'ont encore été pourtant explorées, jusqu'à présent, qu'à l'état de réunion d'objets sans ordre sérieusement scientifique.

Ces collections doivent figurer désormais à tout autre titre que celui d'entrées de salles, ou d'ornements des murs, à la façon de ces crocodiles, serpents et monstres qui garnissaient et garnissent encore les voûtes ou planchers supérieurs de quelques officines pharmaceutiques, même à Bordeaux.

Il leur faut aussi de l'espace, car les recherches qui ont trait à l'homme doivent occuper un emplacement en rapport avec l'importance exceptionnelle de notre situation dans la hiérarchie des Êtres.

Et j'insiste d'autant plus sur cette idée qu'il faut vraiment se hâter, si l'on veut conserver les derniers témoins *authentiques* des Sociétés qui tendent à disparaître au contact de notre civilisation européenne, sous l'influence du nivellement que notre conflit produit dans les conditions ethniques particulières des peuples que nous déclarons primitifs ou arriérés.

Je l'ai écrit, il y a déjà bien des années (1861), et je le redisais encore dernièrement dans un discours de réception à l'Académie Bordelaise, tout disparaît avec une rapidité étonnante chez ces peuples restés en retard de plusieurs siècles dans la marche générale de notre monde.

Je l'ai constaté jadis, et à plusieurs reprises (1848, 1854, 1864), dans cette Amérique du Nord où l'on cherchera bientôt un descendant de ces Hurons et Iroquois qui furent nos ennemis ou nos auxiliaires dévoués, quand nous possédions ces territoires où l'on parle encore notre langue.

Je l'ai vérifié, en Océanie (1851-1853), où l'action léthifère de la race anglo-saxonne a été cependant moins active depuis 100 ans qu'aux Etats-Unis. Et les derniers récits des Stanley et des de Brazza ont constaté le même fait

pour le monde noir de l'Afrique demeuré si longtemps presque inaccessible.

Il faut donc rassembler avec soin les preuves d'un état social que nos instruments de guerre, nos modes, nos outils de travail, nos superfluités même, vont modifier et modifient d'une manière radicale; car, sans cela, tout serait perdu sans retour pour l'étude de ces civilisations qui n'ont pas pour représentants et attestations durables les monuments, les inscriptions, les monnaies, les traditions qui, d'ailleurs, nous donnent tant de peine pour l'interprétation et la connaissance exacte de l'histoire des peuples qui ont laissé une plus large trace dans les Annales de l'humanité.

D'autre part, l'Industrie et ses merveilleux perfectionnements modernes demandent des conservatoires particuliers, et il n'en est pas de plus utiles, de plus nécessaires, si nous voulons maintenir notre rang parmi les nations les plus avancées en civilisation; si nous voulons garder notre supériorité, jadis incontestée, dans l'invention et la production qui, seules, peuvent assurer la prospérité d'un grand peuple.

La Géographie a, de son côté, avec le Commerce, des droits d'autant plus incontestables que les aspirations d'expansion coloniale hantent l'esprit de toutes les nations européennes et que ce mouvement est de nature à briser toutes les entraves qu'une fausse appréciation des faits ou les préoccupations étroites et inconscientes de quelques politiques mal avisés voudraient lui opposer. Il y a trop de conquêtes utiles à faire dans cette voie. Nos vieilles Sociétés doivent chercher des horizons nouveaux et créer, même chez les peuples qui nous sont inférieurs, des besoins sans lesquels nos forces de production seraient stériles. C'est absolument, ici, la lutte pour notre existence.

Mais, sans chercher à gravir d'aussi hautes cîmes et sans vouloir même parler de cette immense Université (le

mot n'est pas exagéré) que nos ennemis héréditaires ont élevée à Strasbourg, grande et belle voisine de Nancy qui ne peut plus arborer le drapeau français, je prends l'exemple du Musée lorrain pour soutenir hautement la thèse qu'à tous les Musées d'ensemble, indispensables pour l'étude ou pour l'agrément des yeux, doit s'ajouter, dans toute ville devenue le centre d'un mouvement intellectuel considérable comme Bordeaux, un Musée purement régional et consacré chez nous à cette Guienne dont la vieille cité des Bituriges Vivisques est restée la capitale. C'est une création nécessaire, dont le temps est venu, dont l'utilité a été souvent proclamée et qui serait promptement réalisée (nous en sommes convaincu) par une sélection opérée dans les collections existantes, par des souscriptions, des dons généreux, et par l'appui, justement mérité, du Gouvernement et de la Municipalité bordelaise.

Je sais bien que certains critiques, peu entendus des choses réelles de *notre cru,* ont souvent avancé que notre *Burdigala,* ses habitants et, naturellement, ses Ediles avaient fait preuve, à toutes les époques, de tout autres tendances que celles de l'amour de la science et des Arts.

Mais j'entendais avancer également à Nancy (et je l'ai lu plusieurs fois) que le tempérament lorrain, essentiellement militaire et industriel, ou précis et pratique, était réfractaire à d'autres aspirations. Et pourtant il n'est peut-être pas une ville de France qui ait, à un plus haut degré que la capitale de la Lorraine, le goût et le culte des belles choses et, surtout, le soin de leur conservation éclairée. Il suffit de visiter ses monuments civils et militaires, ses églises, ses places, ses promenades pour en être frappé.

On a même tenté (par une contradiction qu'il n'est pas rare de rencontrer en pareille matière) d'expliquer cette tendance artistique incontestable, et que pourraient affirmer le rappel des grands noms de Callot, de Claude Gellée ou Lorrain, des Ligier-Richier, Jean Lamour, etc.,

chez les anciens; de Grandville, Isabey, Ivon, etc., parmi les modernes, par l'autonomie prolongée de cette province, l'un des derniers joyaux acquis à notre France et qu'il est profondément douloureux de voir, maintenant, si rapprochée de ces limites qui ne sont plus celles que la nature avait manifestement tracées de ce côté de nos frontières.

Mais cette autonomie a subi, d'après l'histoire, des vicissitudes certainement aussi fréquentes, sinon plus grandes, que celle de notre Guienne. La Lorraine a toujours été le grand chemin, l'une des premières étapes de ces invasions barbares dont notre siècle a vu se reproduire déjà deux fois les désastres. Et si notre caractère girondin ne nous porte pas à couvrir comme là-bas nos places de statues, qui pourrait ne pas reconnaître que le dévouement aux plus nobles désirs de l'esprit a compté, de tout temps, chez nous, des représentants glorieux.

Sans remonter aux premiers âges, à cet Ausone, plein d'enthousiasme pour son pays, le nôtre, n'est-ce pas Jean-Jacques-Bel qui léguait son hôtel, ses collections et ses livres à cette Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, l'aînée de 38 ans, de celle de Stanislas, 1712-1750?

N'est-ce pas le financier Beaujon qui faisait don à Bordeaux de 6,000 volumes splendidement reliés et marqués de ces armes dont on avait oublié le titulaire, mais qu'un de nos érudits académiciens, M. Céleste, a su reconnaître en rappelant les titres du donateur à la gratitude des Bordelais ?

N'est-ce pas le duc de Richelieu qui a consacré sa dotation nationale, si bien méritée, à un asile pour toutes les souffrances : l'Hôpital Saint-André, cet *hospice de l'humanité* que les odieuses confiscations de Lacombe, sous la Terreur, s'élevant en apparence, pour ce but, à plus d'un million, n'avaient sans doute pas servi à édifier ?

Et c'est... à Odessa que s'élève la statue du 1er libérateur de notre territoire, tandis que Thiers à la sienne à Nancy.

Ne devons-nous pas à Fieffé de Liévreville les bâtiments de l'Ecole de Droit, l'hôtel de la rue des Trois-Conils, où la Municipalité veut, dit-on, donner asile aux Sociétés savantes de la région, et ce grand monument de la rue Saint-Sernin considéré d'abord comme un luxe exagéré et qui est devenu, en si peu d'années, absolument nécessaire, indispensable même, car, seul, il peut fournir actuellement des salles assez spacieuses pour ces réunions, ces Conférences, ces Comices, ces Congrès, qui voient augmenter tous les jours le nombre et la valeur de leurs adhérents ?

Rappellerai-je les noms du maréchal duc de la Force, du prince de Beauveau, du marquis de La Grange, des médecins Campagne et Cardoze, du président Barbot, des Chénault, Journu-Auber, Doucet, Blanchard-Latour et de tant d'autres fondant des prix à l'Académie de Bordeaux ou léguant à cette compagnie, ou à leur ville de naissance ou de choix, des statues, des bibliothèques, des manuscrits, des herbiers et des collections d'histoire naturelle ?

Et quelle meilleure preuve pourrais-je vous donner, Messieurs, en vous citant l'exemple tout récent de ce négociant, plusieurs fois millionnaire, que ses contemporains, que ses amis les plus intimes, ne soupçonnaient guère (l'histoire doit être vraie) d'un grand amour pour tout ce qui n'était pas le commerce et qui a minutieusement stipulé dans son testament qu'une notable portion de sa grande succession serait précisément réservée pour la restauration des monuments et pour l'entretien des jardins et promenades de sa ville natale, Cognac, et de sa ville d'adoption, Bordeaux.

La Municipalité de notre cité a été, de son côté, toujours favorable et généreuse pour les Sciences et pour les Arts. Elle a soutenu plusieurs jeunes hommes devenus de grands maîtres. Ses Ecoles, ses Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres ont été pourvues d'édifices en

rapport avec leur importance. Nos vieux monuments sont conservés et successivement restaurés avec intelligence, et il n'est pas jusqu'aux sociétés musicales qui n'aient reçu et ne reçoivent de notre cité des subventions considérables. Il suffit de lire les articles de son budget pour le constater.

En résumé, il n'y a donc qu'à persévérer, à Bordeaux, dans les errements nettement accusés, surtout depuis quelques années, mais il faut aussi songer à organiser en groupes distincts les diverses collections existantes qui toutes manquent d'ailleurs d'espace. C'est une préoccupation qui doit être sans cesse présente à l'esprit actif, prévoyant et pratique du Magistrat dont l'administration pleine d'initiative a déjà réalisé tant de progrès dans les grandes œuvres et l'hygiène de Bordeaux et nous ne doutons pas, un seul instant, que la création d'un Musée purement girondin rencontrera, chez M. Daney, comme chez ses coopérateurs dévoués, l'adhésion la plus complète.

Vienne l'adoption de cette idée, si naturelle et si bien réalisée à Nancy (comme d'ailleurs à Nantes et dans les mêmes conditions) et les dons afflueront. Vous ne serez plus obligés, Messieurs, comme l'a dit l'un de vos plus éminents présidents, M. Dezeimeris, de simplement remercier ceux qui vous ont offert ou vous offrent des objets que vous ne pouvez recevoir, faute de place, ou qui disparaissent ignorés dans des collections consacrées à d'autres sujets d'étude.

Le local sera facilement trouvé, soit par quelque donation libérale, soit par souscription, soit en utilisant quelque monument restauré, soit en ayant recours aux ressources annuelles du legs Camille Godard. Et je ne dois pas omettre ce fait que la Société Archéologique Lorraine a débuté dans l'arrière-boutique d'un marbrier, nommé Miller, et louée par son président actuel, M. Lepage, avant d'être constituée directrice du Musée et d'être logée au Palais Ducal.

Espérons donc dans l'avenir. Travaillons à en hâter l'arrivée. Quand l'heure aura sonné, la Municipalité Bordelaise, qui compte, dans son sein, un si grand nombre d'hommes capables, de penseurs, d'écrivains et d'individualités dévouées à la gloire locale, sera sûre d'avoir en vous, comme la ville de Nancy dans les archéologues lorrains, des aides zélés et fidèles.

14 janvier 1887.

III

Ces lignes étaient écrites et lues quand une délibération du Conseil municipal de Bordeaux et le vote de 98,510 fr. pour l'établissement du Musée lapidaire girondin dans les bâtiments de l'ancienne Manutention sont venus prouver combien la pensée de classer méthodiquement les collections éparses d'une ville était de celles qui doivent séduire tous les esprits imbus de l'idée moderne du progrès.

Il suffit de lire le remarquable rapport de M. Barckhausen sur la réunion, sous un seul toit, des monuments figurés de l'Antiquité, de l'Epoque gallo-romaine, du Moyen-Age et de la Renaissance, que possède Bordeaux, pour apprécier les avantages d'une pareille mesure qui sauvera d'une destruction inévitable les témoins vénérables à l'aide desquelles l'un de nos érudits collègues, M. Jullian, a pu reconstituer l'histoire des premiers âges de notre cité dans son ouvrage sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux* (1).

Je ne sais si les archéologues bordelais « du XXIXe siècle » vanteront un jour le Conseil municipal de 1887 aux édiles » malavisés qui laisseront perdre dans quelques coins obs- » curs et humides les derniers vestiges des monuments » que notre époque est si fière d'avoir édifiés » (2).

---

(1) 1887, in-4°, Gounouilhou : Archives municipales.

(2) Rapport de M. Barckhausen, *in fine*.

Ce que nous pouvons affirmer au savant et spirituel Professeur de notre Faculté de Droit (nous qui serons, alors, fossilisés ou complètement disparus) c'est que l'administration municipale actuelle et ses interprètes autorisés : MM. Couat, adjoint à l'Instruction publique, et le rapporteur Barckhausen, ont bien mérité de la ville, de la science et de l'archéologie contemporaine.

Je crois donc être l'interprète de la Société tout entière, en vous proposant, de plein accord avec notre vice-président, M. le conseiller Bonie, et notre assesseur M. Braquehaye, d'exprimer à M. le maire Daney et au Conseil qu'il préside, l'intérêt que nous ne pouvons pas manquer de prendre à un grand acte, désiré depuis de longues séries d'années (spécialement par l'intendant de Guienne, Dupré; de Saint-Maur, le 23 janvier 1781); que M. Dezeimeris (1) demandait à la Municipalité et au nom de votre Société, en 1883, et dont la mémoire sera conservée d'une manière plus certaine que pour les œuvres de l'Antiquité, grâce à l'immortelle invention de Gutemberg (2).

11 février 1887.

Dr BERCHON.

---

(1) Lettre au Maire de Bordeaux, 12 mars 1883. *Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux,* t. VIII, p. 153.

(2) La Société a voté, à l'unanimité, cette proposition et chargé son secrétaire général d'en transmettre les termes à M. le Maire de Bordeaux.



MONUMENTS RELATIFS AU CULTE D'ESCULAPE A BORDEAUX

Par Ch. BRAQUEHAYE

AVEC DISSERTATION DE L'ABBÉ VENUTI

sur un bas-relief de la ville de Bordeaux.

I

LE PUITS DES DOUZE APOTRES OU PUITS DES MINIMES

L'abbé Venuti, archéologue distingué du siècle dernier, a conservé par le dessin et par une savante dissertation (1) le souvenir d'un monument romain des plus curieux, connu à Bordeaux sous le nom de *puits des douze apôtres* ou puits des Minimes.

Cette intéressante sculpture était composée par une suite de douze figures s'enlevant en relief sur la panse d'un vase de pierre dure de 1m20 de diamètre, 0m60 de hauteur et 0m15 d'épaisseur.

(1) Le manuscrit, conservé dans la Bibliothèque Municipale, fait partie de la collection des papiers de M. de la Montaigne, signalée par M. Jullian dans les *Mémoires de la Société Archéologique*, t. VIII., p. 193.

Cette cuve, dont on avait enlevé le fond, avait servi de margelle à un puits public qu'on voyait encore en 1755 au milieu du carrefour formé par les rues du Hâ et des Minimes, aujourd'hui rue du Palais-de-Justice, c'est-à-dire devant les entrées des deux couvents qui existaient alors à droite et à gauche de cette dernière rue : couvent des Minimettes à l'est, et couvent des Minimes à l'ouest.

Le puits public dont il est question était l'un des plus anciens de Bordeaux. La rue du Palais-de-Justice, ancienne rue des Minimes, avait porté depuis 1400 jusqu'à la construction du couvent en 1608, les noms de rue du *Puis-viel-du-Far,* rua deu *Putz-Belh-deu-Far,* rue du *Puits-Vieux-du-Hâ,* et dès 1370, elle était désignée rue du *Puy-Crabey* ou de *Puy-Crabre.* Ce puits existait donc, dès le XIVe siècle, en face de la rue de l'*Estelle,* nommée plus tard rue du Far, puis rue du Hâ (1).

Le plan de la ville de Bordeaux, gravé par Lattré en 1755, semble indiquer l'emplacement de ce puits dans l'axe de la rue du Hâ (2). Une petite place, ménagée devant l'entrée du couvent des Minimes, l'isolait de toutes parts.

Venuti lut son manuscrit à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, le 18 avril 1744 (3). Cette communication prouve que le puits et sa margelle existaient à cette époque, car le titre de la deuxième page est ainsi conçu : « Dissertation sur un ancien bas-relief *qu'on voit* dans la ville de Bourdeaux ». Comme nous l'avons dit, le plan de Lattré, daté de 1755, semble indi-

---

(1) La porte du Far ou porte du Hâ, la rue du Far ou rue du Hâ, ont pris leurs noms, comme le château, du quartier du Far ou du Hâ. (Voir Baurein, t. IV, p. 192). Bernadau affirme que l'ancien nom de Far s'est changé en celui de Hâ, parce que dans le patois Gascon on emploie indifféremment la lettre H pour la lettre F (Bernadau, *le Viographe bordelais,* 1844, p. 292). — *Archives mun. de Bordeaux, Bordeaux vers 1450,* L. Drouyn.

(2) A l'alignement de la muraille de clôture de la prison départementale actuelle, bâtie en 1842.

(3) Ce manuscrit a dû être égaré ou n'a pas été connu du libraire qui a publié les œuvres de Venuti, car cette dissertation qui n'est pas la moins importante, due à cet érudit archéologue, n'a pas été publiée.

quer encore la place que le puits occupait; mais une annotation, inscrite sur la première page du manuscrit de Venuti, laisse à penser que le monument décrit avait été, sinon détruit, au moins déplacé peu d'années plus tard. Cette note porte : « Cette dissertation regarde l'ancien puits » *qui était* à Bordeaux dans la rue des Minimes et qu'on » appelait vulgairement le *puits des douze apôtres* (1) ».

Le puits a donc été détruit après 1755, date du plan de Lattré, et avant 1783, date de la mort de M. de la Montaigne. Aucun reste du bas-relief n'existe aujourd'hui; on n'en conserverait aucun souvenir sans la dissertation et le dessin qu'on doit au savant abbé italien qui terminait sa consciencieuse étude en priant l'Académie « de préserver cet » ancien monument de la patrie de la destruction totale » dont il était menacé ».

Cependant nous croyons que c'est bien ce bas-relief qui est indiqué en ces termes, dans la note écrite par le secrétaire de M. Barbot, président de l'Académie de Bordeaux, note extraite des papiers de M. de la Montaigne, et publiée par M. Jullian dans les *Mém. de la Soc. Archéol.*, t. VIII, p. 193 et 194 :

« Le 10 du mois de décembre 1743, je fus avec M. de Baritauls chez les héritiers de M. Florimond de raymond... ».

« En terre parmis des ordures et du bois à brûler, nous » vîmes un grand morceau de pierre de figure parfaite» ment ronde, de deux pieds de hauteur, tout à l'entour » sculpté en bas-relief avec des figures en pied fort endom» magées par le temps. La Pièce est antique et remarqua» ble, il faut la dessigner avec Loisir, elle pourrait avoir » servi pour un bain, car il y a un trou pour Ecouler leau. » Cela confirme mon jdée des Thermes de Bordeaux ».

Nous croyons donc que le bas-relief, dont le texte de Venuti va nous donner la description, existait encore

(1) Elle est de la main de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie de 1740 à 1783, elle n'est donc pas postérieure à 1783.

le 10 décembre 1743, dans le jardin de l'hôtel Florimond de Raymond, c'est-à-dire dans le jardin du Rectorat actuel, et que Lattré n'a indiqué sur le plan de Bordeaux en 1755 que le puits où cette margelle avait été placée.

Les seules indications, rappelant le *puits des douze apôtres,* que nous ayons trouvées, sont les suivantes : « Il y eut, en ce temps là (18 juillet 1604), un mémorable duel » derrière le chasteau du Hâ, entre le baron de Merville, » gouverneur dudict chasteau, et le capitaine Jean, » parant du mareschal d'Ornano. Le capitaine Jean perdit » la vie sur la plasse, e le baron, blessé un peu, eschapa à » la colère du mareschal, lieutenant pour le Roy, en » Guienne. A cause de cela, le chasteau du Hâ fut desmoli, » à la poursuite du mareschal, pour adoucir sa douleur, » e sacrifia cette desmolition sur la tumbe de l'occis : mal » à propos, puisque despuits le mareschal de Roquelaure, » qui lui succedat, tascha de le rebatir. Le couvent des » Minimes est, peu d'années après (1), basti de la ruine » de ce chasteau (2) ».

Or, on trouva à plusieurs reprises des débris de monuments romains dans les fouilles faites rue Rohan, place Rohan, rue du Palais de Justice (ancienne rue des Minimes), rue Cabirol (ancienne rue des Minimettes), rue Pèlegrin, rue des Palanques, rue du Hâ, sur les bords du Peugue, etc. Mais on fit des découvertes bien plus importantes dans les démolitions du fort du Hâ lui-même ainsi que l'ont constaté Darnal, Baurein, Jouannet, Sansas (3), M[is] de Puifferrat et nous-même en février 1877.

Voici ce que Darnal écrit au sujet des démolitions du fort du Hâ, en 1604 : « lequel, dit-il, suivant l'in» tention de Sa Majesté, fut mis au pouvoir dudit

---

(1) Ce couvent fut bâti en 1608.

(2) Jean de Gaufreteau, *Chronique bordeloise,* Ch. Lefebvre, 1878, t. II, p. 10.

(3) Dans les notes manuscrites que P. Sansas nous a laissées, on trouve d'intéressants détails sur les résultats de fouilles faites en 1867; MM. Delfortrie et C. de Mensignac ont publié quelques documents relatifs à de semblables découvertes. Nous reviendrons plus loin sur les sujets les plus intéressants.

» sieur Mareschal, qui fit procéder à sa desmolition,
» ayant appelé grande quantité d'ouvriers, massons, pier-
» riers, ingénieurs, et autres, et fit jouer mines et sapes,
» et y eut fort grande peine à pouvoir terrasser les dites
» murailles, tant elles estoient espèces, et bien cimentées.
» Il se trouva parmy les bastimens des grandes colomnes
» rondes, quy avoient servy ailleurs, et disoyent aucuns,
» que c'estoit d'un ancien bastiment, qui estoit hors la
» ville, et près des murailles, qu'on appeloit au Mont
» Judaic, où il y a encore des vieilles masures à l'endroit,
» où furent trouvées les statues de Drusus et de Massalline;
» où il y avoit des estuves du temps des Romains ; et où
» fut trouvé des places carrelées de petits carreaux,
» comme des dés à la mosaïque de marbre blanc et
» noir » (1).

Il n'est donc pas impossible qu'on ait trouvé, lors des démolitions commandées par d'Ornano en 1604, le vase décrit par Venuti, et qu'on l'ait posé sur le *Puits-Vieux-du-Hâ* lorsqu'on répara en 1618 « la bresche du chasteau du Hâ » (2).

Ce qui est certain, c'est que ce puits existait en 1634, car Gaufreteau dit qu'en cette année : « Ung jeune marchand
» grossier (3) de la paroisse de Saincte-Columbe ou Sainct-
» Michel... marié avec une jeune, honneste et belle fille
» ayant desbauché une femme mariée, au desceu du mary
» en la ville de Marseille... au lieu de la bien loger et de
» la tenir splendidement, ainsin qu'il avait promis, l'ayant
» logée chez une pauvre, abjecte et misérable femme,
» devant les Minimes... soubs nom et tistre de p... ; cela
» ayant mis au désespoir cette créature qui se voyait trom-
» pée et deceue... faict qu'un soir elle va se jeter dans ce

(1) Darnal, Jean, *Chronique Bourdeloise. Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*. Bourdeaux, J. Mongiron Millanges, 1666, p. 120.

(2) *Archives départementales de la Gironde. Notaires* série E, *Minutes de Maucler,* 1618, janv. 27. Achat de pierres « *ribot* », par Nicolas Carlier, « mtre sculp-
» teur, de la présente ville... pour réparer la bresche du chasteau du Hâ ».

(3) Ou qui vend en gros.

» puits qui est au-devant des Minimes, en intention d'y » estre noyée (1) ». Le puits des Minimes existait donc en 1634, date à laquelle Gaufreteau inscrit l'anecdote précédente.

Nous reviendrons plus loin sur les découvertes de débris romains, faites sur les bords de la Devèze, en 1594 et en 1782; dans les murailles du château du Hâ, en 1604, en 1676, en 17··, en 1842 et en février 1877.

Quoi qu'il en soit de la provenance et de la destinée du bas-relief que Venuti a décrit, la dissertation que cet érudit avait lue à l'Académie de Bordeaux offre trop d'intérêt pour n'être pas publiée. Nous devons remercier M. Jullian de nous l'avoir indiquée et de nous avoir guidé de ses conseils.

En 1844, Bernadau signalait à l'attention des savants la description et le monument lui-même. « En face du » couvent des Minimettes, dit-il, on voyait au milieu de la » rue, un puits public appelé le *puits des treize apôtres* (*sic*) » parce qu'autour de sa margelle régnait un large bas-relief » représentant treize (*sic*) personnes assez bien sculptées » en demi-bosse et debout dans diverses attitudes. Ce bas-» relief est le sujet d'une *Dissertation* lue dans une séance » de l'Académie des sciences de Bordeaux, en 1744, par » l'abbé *Venuti*. Montesquieu avait attiré ce savant italien » dans cette ville pour en composer l'histoire. En attendant » l'issue des négociations qui furent entamées à ce sujet » avec les jurats, Venuti s'occupa de diverses recherches » sur les monuments de Bordeaux, et en fit part à l'Aca-» démie. Les plus importantes de ces recherches ont été » publiées en 1754. Elles prouvent que leur auteur était » capable de mener à bien l'entreprise dont il offrait de se » charger. Quoi qu'il en soit, le projet de l'histoire de cette » ville échoua, comme tant d'autres qui ont été proposées » depuis » (2).

---

(1) J. de Gaufreteau, *Chron. bord.*, *loc. cit.*, t. II, p. 191.

(2) Bernadau, le *Viographe bordelais*, Bordeaux, Gazay et Cie, 1844, p. 289.

Le manuscrit de Venuti est encore cité dans le grand ouvrage de Jacques Leblong (1). On lit dans l'*Histoire civile de la France,* liv. IV, Histoire de Guienne et Gascogne, f° 508 : « — 37529 — M S. — Dissertation sur un bas-» relief (qu'on remarque autour d'un puits dans la rue » des Minimes) de la ville de Bordeaux ; par M. l'abbé » Venuti : 1744, avec figures. (Dans le dépôt de l'Académie » de Bordeaux) ».

Les livres et papiers de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, faisant partie de la Bibliothèque Municipale depuis la Révolution, c'est là que nous avons trouvé ce manuscrit dont nous donnons la copie exacte.

II

DISSERTATION SUR UN BAS-RELIEF DE LA VILLE DE BORDEAUX (1744) (2)

AVEC LA FIGURE DESSINÉE AU CRAYON (3)

Par l'Abbé VENUTI.

18 avril 1744. — *Dissertation sur un ancien bas-relief qu'on voit dans la ville de Bordeaux.*

Parmi plusieurs anciens monuments que j'ay découvert dans la ville de Bordeaux, j'entretiendrai aujourd'hui la Compagnie sur celui qui se voit dans la rue des Minimes, vis-à-vis la porte du couvent des Minimettes. C'est un très

(1) *Bibliothèque historique de la France,* par Jacques Leblong, prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la Maison de Paris, revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Févret de Fontête, Paris, 1771.

(2) Une annotation de la main de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie de 1740 à 1783, est placée en tête de la première page du manuscrit de Venuti, la voici :

« I. *Cette dissertation regarde l'ancien puits* qui était *à Bordeaux dans la » rue des Minimes, et qu'on appelait vulgairement le puits des douze apôtres* ».

(3) Voir planche I.

ancien et grand vase de pierre dure, qui reçoit le poli comme le marbre : il est sculpté tout autour avec des figures en bas-relief. Ce vase, qui est d'une pièce, avoit autrefois un fond, que l'on a coupé pour s'en servir à couronner un puits. C'est ainsi que dans les siècles d'ignorance l'on n'épargnoit point les beaux restes de l'antiquité pour les emploier à toute sorte d'ouvrages. On auroit encore pu se féliciter de ce que notre vase n'a pas subi un sort plus malheureux, si le temps et les hommes l'avoit plus ménagé dans le lieu, où on l'a posé. Mais il ne présente plus à nos yeux que des figures informes, et usées par le frottement de ceux qui vont au puits et des cordes, dont on se sert. A peine peut-on reconnoître les figures dont la plupart ont perdu la tête et les bras. La circonférence du vase est de dix pieds neuf pouces ; et la hauteur d'un pied neuf pouces et trois lignes ; l'épaisseur de la pierre est de cinq pouces.

Les savants qui entreprennent d'expliquer l'antiquité figurée sont sujets à bien des erreurs et à des méprises grossières lorsqu'ils veulent à quelque prix que ce soit ne rien laisser sans explication. Ne voudront-ils jamais convenir de bonne foi que les coutumes et les symboles des anciens ne nous sont pas assez connus pour nous mettre à l'abri de prendre le change? et qu'il y avoit des secrets dans leur religion, et dans leur vie civile que nous ignorerons toujours. Après cette réflexion, j'avoüeray sincèrement, que ce que je vais vous dire sur ce morceau d'antiquité n'est fondé que sur de simples conjectures ; que son explication est d'autant plus difficile que la sculpture en est fort endommagée et presqu'effacée : que l'ouvrage enfin approche si peu de la perfection du dessin, qu'on peut même l'appeler d'un goût rustique et barbare, quoique sans contredit romain. Il paroit avoir été fait du temps des Antonins ; d'autres sculptures de ce temps-là dans ce même goût, semblent devoir nous fixer à cette époque.

Je soupçonne que notre vase a servi pour un bain

domestique (1). On pourroit le ranger dans le nombre de ceux qu'on appeloit *Labra,* s'il approchoit un peu plus de la figure elliptique, que les *Labra* devoient avoir (1) ; ainsi je ne voudrois pas m'opposer à celui qui croiroit que ce fut un *ex-voto* apporté dans quelque temple d'Esculape, ou de la déesse de la santé par quelque personne riche, qui relevoit d'une grande maladie. Il paroit que les figures qui y sont représentées ne nous éloignent point d'une pareille conjecture.

La figure principale, à laquelle je voudrois rapporter toutes les autres, est une femme assise sur une pierre dans une espèce de grotte. Elle est habillée d'une simple tunique, et par dessus, de cette robe que les Romains appeloient *stola.* A l'entrée de la grotte on voit un arbre, dont je ne détermineray point l'espèce ; une grosse couleuvre en entortille la tige, et s'étendant considérablement en dehors avec la tête, elle s'en va manger sur la main de la femme assise. Cette femme ne peut représenter que la déesse *Hygiea* ou *Santé* comme nous verrons cy-après. On voit derrière elle deux autres figures de femmes, dont l'une est assise, et l'autre debout, lesquelles je voudrois nommer *Jaso* et *Panacée*, deux sœurs d'*Hygiea* dont les noms signifient *Médecine universelle* et *Guérison.*

L'homme que nous voyons presque tout nud, assis à terre, les jambes croisées, et tout le corps extrêmement enflé, est sans contredit un malade ; deux femmes habillées d'une simple tunique semblent vouloir le relever, en le prenant sous les bras. Celle qui est à gauche tient une corne d'abondance, pour faire connoître qu'elle est une déesse, ou Génie salutaire du malade.

La figure qui suit représente un homme qui prend un

(1) Voir A. Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques,* Paris, 1873, aux mots *Labrum, Balineæ* et *Thermæ.* — Une inscription mentionnant la dédicace d'un *labrum* à la déesse Tutèle se trouve encore aujourd'hui au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne). M. Jullian la publiera dans le 2e vol. des *Inscriptions Romaines.*

demi-bain dans un *labrum*, vase, comme nous l'avons dit, destiné à un pareil usage. Il tient de la main gauche une bouteille. Il paroit s'entretenir avec une femme qui est debout à sa gauche, habillée d'une simple tunique. Je m'imagine qu'on a voulu représenter ici le même homme malade, dont je vous ay déjà parlé, lequel au moyen de l'usage des bains et des autres remèdes a recouvré sa santé et s'est rétabli dans son état naturel.

Les deux autres figures assises qui suivent sont occupées à égorger un cochon pour faire le sacrifice d'actions de grâces à *Hygiea*.

Il me paroit que le tout ensemble nous amène une explication fort naturelle. C'est un malade de considération, qui, conduit par un bon Génie, et par ses amis, dans une maladie dangereuse, va consulter l'oracle d'Hygiea. L'oracle, ou pour mieux dire, les prêtres de l'oracle qui étoient d'habiles médecins, lui ordonnent des bains et d'autres remèdes, par lesquels ayant recouvré la santé, il fait des sacrifices en reconnaissance de la grâce qu'il a obtenue de cette déesse.

Qu'il me soit à présent permis d'entrer dans un plus grand détail, qui servira d'éclaircissement à ce que j'ay avancé dans l'explication de cet antique.

Tout le monde sait qu'*Hygiea* étoit fille d'Esculape et nièce d'Apollon, dieux de la médecine. Si on veut savoir plus au long sa généalogie on peut consulter là-dessus les mythologistes. On scait aussi qu'on la représentoit ordinairement tenant d'une main un serpent qui va boire dans une coupe qu'elle lui présente de l'autre. Il est rare de voir le serpent séparé de cette déesse, et plus encore de le voir, comme dans notre bas-relief, entortiller un arbre, mais cela n'est pas sans exemple. Nous avons dans l'*Antiquité expliquée* du P. Montfaucon la figure d'une *Hygiea* assise sur des rochers et s'y appuyant d'une main qui présente une coupe à un serpent entortillé à un arbre. (Voir planche I, n° 1).

Dans une monnoye de la ville de Pergame qui étoit particulièrement dévouée à Esculape (1), on voit un serpent sortant d'un arbre qui est à côté de *Minerva Hygiea ou Salutaire*. Je ne chercherai pas davantage à appuyer mon sentiment. Je crois que ces deux exemples doivent suffire (2).

Comme la santé sans doute est le premier de tous les biens de la vie, et que celui qui la possède, selon Pindare (3), ne doit point envier le sort des dieux, il n'est pas surprenant que l'antiquité en ait fait une déesse, et qu'on l'ait honorée pour l'avoir favorable.

La divinité qu'en firent les Romains était extrêmement respectée. Témoin les temples qu'ils lui batirent, et les médailles où elle est représentée plus souvent qu'Esculape son père, sous le nom de déesse *Salus*. On mit le peuple et la ville de Rome sous sa protection, et avec juste raison, la santé étant l'objet principal d'une ville. C'est ainsi que dans une inscription de Gruter, on appelle cette déesse : *Conservatrice et gardienne de la ville* (4).

Les Gaulois apprirent des Romains le culte d'Hygiea, lorsqu'ils furent entièrement soumis à leur domination. Dans ce qu'on appelle antiquités gauloises, nous ne voyons pas même qu'ils eussent connoissance d'Esculape, son père, qui étoit l'un des plus anciens dieux du paganisme, tirant son origine de la Phénicie.

Pour ce qui est du serpent on scait qu'il a été de tout temps un animal mystérieux chez toutes les nations; qu'il a été réputé d'un augure heureux, et que les bons génies se cachoient volontiers sous sa figure (5). On le donnoit

---

(1) Spanhem : *de U. et P. num. diss. V.*

(2) Voyez, sur Hygie, la *Griechische mythologie* de Preller, 4e édition, publiée par Robert, et la *Rœmische mythologie*, du même Preller, 3e édition, par Jordan.

(3) Μὴ ματοδου θέω νενέαδας.

(4) Page LXVIII, 7. — ΑCΚΗΜΙΩ (*sic*) ΚΑΙ ΥΓΕΙΑ ΣΩΤΗΡΣΙΝ ΠΟΛΙΟΥΧΟΙΣ. *Homère, Iliade*. β. *Virg. Æn.*, 5.

(5) Homère, *Iliade*, 2. — Virg. *Æn.* 5.

particulièrement à Hygiea, parce qu'il représentoit Esculape son père. Personne n'ignore ce que Aurélius Victor rapporte d'Esculape, qu'il fut porté d'Epidaure à Rome sous la figure d'un serpent et qu'ayant délivré cette ville de la contagion on lui éleva un temple dans l'île Tibérine, appelée aujourd'hui l'île de S. Barthélemy (1). Vous vous rappellez aussi sans doute coment cet imposteur, dont Lucien a écrit si agréablement les friponneries, se servit avec (2) tant d'utilité des gros serpents de la ville de Pella en Macédoine (3) pour représenter son Esculape. Le serpent qui est auprès d'Hygiea dans les anciens monuments est nourri et abbreuvé par cette bonne déesse pour faire allusion à ces serpents apprivoisés, qui de temps en temps (4), selon Pausanias, étoient nourris dans les temples d'Esculape, et auxquels les dévots faisoient souvent part de leurs sacrifices. Ceux qui prétendent déchifrer avec plus de subtilité le merveilleux de ces symboles vous diront, d'après Macrobe (5), que les serpents représentent les deux principales planètes : le Soleil et la Lune, dont le mouvement, selon les Egyptiens, est caché sous ces hiérogliphes : qu'Esculape n'étoit autre chose que l'air, à qui *Hygiea,* c'est-à-dire la Santé, doit son existence. D'autres interprètes de ce genre ajouteront (6) que le serpent est le symbole de la santé; soit parce qu'on le croit fort vigilant et fort prudent; et que les médecins ne sauroient l'être trop, soit parce qu'il se renouvelle tous les ans changeant de peau. Ce privilège du serpent a été fort souhaité par Tibulle, qui reprochoit aux dieux de ne l'avoir point donné aux hommes.

(1) L'an avant J.-C. 350. Voyez Pline, Liv. XXIX, ch. 4; Plutarque, Quest. R. 94, *festus.*

(2) *In pseudomante.*

(3) Les femmes de cette ville-là, dans l'été, les portoient autour du col pour jouir de leur fraicheur; ils les tettoient aussi comme des enfants.

(4) In Corinthiac.

(5) Saturnal. 1...

(6) Plin. Macrob. Porphyr. Euseb. etc.

Crudeles Divi (dit-il), *Serpens novus exuit annos,*
Formæ non ullam Fata dedere moram;
Anguibus exuitur tenui cum pelle vetustas,
Cur nos Augusta conditione sumus? (1)

Mais ce changement dans l'homme se fait aussi par la médecine, qui vous tirant des bras de la mort après une maladie considérable, vous donne, pour ainsi dire, un corps tout nouveau. L'opinion de Pline est que le serpent est le symbole d'Esculape, parce que l'on se sert (2) de sa chair pour des remèdes que le P. Hardouin rapporte à la composition de la thériaque. Enfin, je ne voudrois pas vous assurer avec M. Huet et M. Bochart, qui veulent ramener toutes les rêveries des payens à l'histoire des Juifs, que le serpent d'Esculape et d'Hygiea est une tradition confuse du serpent de Moïse.

Mais pour parler plus particulièrement du serpent de notre bas-relief, il faut observer qu'il n'est pas de l'espèce de serpens vulgaires, mais de celle des dragons (3), et des dragons mâles. On connoit, dit Elien, les dragons mâles à leur crête, et à leur barbe : *Cristam habet mas draco, et barbam hirsutam.* Gesner nous rapporte des choses incroiables sur la grandeur de ces dragons des anciens (4), on peut le consulter dans son histoire des animaux. Ces dragons, dit le même Elien, ont un talent particulier (5) pour *la divination,* et c'est par cette raison, ajoute Macrobe, qu'on les a donnés à Esculape et à Hygiea : *quod medicinæ et divinationum consociatæ sunt disciplinæ.* Je m'imagine que par le mot *divinationum* à l'égard des médecins, il a voulu nous faire entendre ce qu'Hippocrate (6) au

(1) Les deux derniers vers ne figurent pas dans les éditions de Tibulle que nous avons consultées.

(2) Oper. p. 871.

(3) Lib. 8. cap. 25. — Bochart Hierozoic. — Philostratus.

(4) Lib. V.

(5) Sat. Lib. V. C. 20.

(6) Η χρισις χαλεπη.

commencement de ses *Aphorismes* appelle *judicium difficile*, c'est-à-dire l'art des prognostics si soigneusement étudié par les anciens médecins, et si peu connu des modernes.

Pour revenir à notre serpent avec la crête et la barbe, qui paroissent très-clairement dans notre bas-relief on sera peut-être bien aise de voir qu'il ne diffère point de celui auquel le faux prophète de Lucien, nommé Alexandre, avoit forgé une tête de toile, et qu'il appeloit *Glycon*. Nous en avons la figure dans la célèbre médaille du cabinet du roi frappée par les habitants d'*Abonoteichos*, ville de la Paphlagonie, où cet imposteur avoit joué la plus grande partie de sa comédie (1). La voici : (Voir planche I, n° 2).

De même que l'on croyoit Hygiea fille d'Esculape par la relation que son nom avoit avec les effets de la médecine, ainsi toute sa parenté avoit dans son nom quelque chose qui y fesoit allusion. Nous avons crû apercevoir à son côté ses deux sœurs *Jaso* et *Panacea*, dont nous avons expliqué les noms. Pline luy en donne une troisième appelée *Eglé,* nom qui désigne la belle couleur de ceux qui se portent bien. Servius luy en ajoute une quatrième appelée *Rome*, qui signifie *force* d'où les Romains ont pris le mot *Valetudo*. Je ne vous parlerai pas de la nourrice de son père nommée *Trigone,* parce que le froment est la nourriture qui nous convient le mieux ; ni la femme du même Esculape appelée *Epione* pour signifier les médicaments lénitifs. Toutes ces parentes d'Esculape partageoient avec lui les honneurs de la divinité, et elles peuvent avoir une place dans notre bas-relief en cas que l'on ne veuille pas y reconnoître les deux sœurs d'*Hygiea* dont je vous ay parlé. Je suis surpris que quelques-unes d'entr'elles ayent été oubliées dans la mythologie de M. l'abbé Banier, et qu'il n'ait pas fait mention ni d'*Aceso* ou *Acesio* qui veut

(1) Ap. Vaill. Spon. Occon. Spanhem. Morell. Hardouin, etc.

dire *celuy qui guérit,* ni d'*Alexanore* celui *qui chasse les maux*, ni d'*Evamerion* celui *qui a bon tempérament.* On les a comptés pourtant parmi les fils d'Esculape, de même que *Podalire*, *Macaon* et *Télesphore*, qui sont plus connus, et dont peut-être les autres ne sont que des épithètes qu'on a personnifiées dans le dessein d'augmenter le nombre des dieux, ou de continuer l'allégorie de l'Esculape grec que quelques-uns croyent n'avoir jamais existé (1).

Mais ne quittons point notre bas-relief. Les deux figures qui sont derrière l'arbre représentent deux femmes, ou prêtresses prêtes à égorger un cochon pour le sacrifice à *Hygiea.* Cet animal était choisi particulièrement pour ses sacrifices, si l'on en doit croire les mythologistes, de même que les taureaux et les agneaux.

Ce sacrifice devoit être du nombre de ceux qu'on appeloit *Eucharistiques* c'est-à-dire en remercîment des grâces qu'on prétendoit avoir reçu des dieux. On le voüait souvent à Esculape et à *Hygiea* dans les maladies dangereuses, et on l'accomplissoit après la guérison. C'est apparemment par cette raison que Socrate avant de mourir se ressouvint de ce coq, qu'il devoit, disoit-il, à Esculape. Nous rapporterons plus bas une curieuse inscription, qui confirme l'usage de ces remercîments solemnels parmi les payens.

Dans d'autres inscriptions posées à l'honneur d'Esculape et d'*Hygiea,* on se contente d'exprimer sa reconnoissance en ces termes : GRATIAS. AGENTES. NVMINI. TVO..... OB INSIGNEN (*sic*) CIRCA. SE. NVMINIS. EIVS. EFFECTVM (2). Dans celle rapportée par M. Muratori dans son beau supplément à Gruter on parle expressément des sacrifices (3).

(1) Voyez l'*Histoire de la Médecine,* de Daniel Leclerc, première partie, 1723.
(2) Gruter, pag. LXX.
(3) P. XIX.

ΜΕΛΑΝΘΙΩΣ. ΕΠΙΤΕΛΕΥ. ΙΑΤΡΕΥΘΙΣ.
ΑΣΚΛΗΠΙΩ. ΚΑΡΙΣΤΕΡΙΑ,

c'est-à-dire

Mélanthe après avoir guéri d'une maladie a fait les sacrifices d'action de grâces à Esculape.

Je crois impossible de déterminer par la simple vüe la maladie, dont l'homme que nous voyons par terre étoit affligé, je ne crois pas même que cette connoissance soit fort nécessaire à mon sujet. Il est fort aisé de s'appercevoir que la figure représente un malade qui ne pouvoit pas se tenir sur ses jambes et dont le corps étoit tout enflé. Thomassinus dans son excellent livre *de donarijs veterum* au chapitre des présents faits aux dieux par les malades rapporte une figure tirée du cabinet du cardinal Barberin, qui est fort ressemblante à celle du malade de notre bas-relief. J'ai crü devoir vous en présenter une copie (1). J'ay dit, que parmi les femmes qui paroissent occupées à le secourir, celle qui porte une corne d'abondance peut désigner une déesse ou un Génie. Ces derniers étoient représentés en figure d'homme et (*sic*) de femme indistinctement. On croioit qu'ils portoient les hommes à des actions honnêtes et utiles, qu'ils les protégeoient dans leurs périls, et qu'ils les secouroient dans leurs besoins. Cette partie de la Théologie des payens est trop connue pour que j'en parle davantage. Mais cette figure pourroit aussi représenter la déesse Abondance, et marquer la condition du malade et ses richesses, qui pouvant être regardées comme indifférentes dans l'état de santé, sont absolument nécessaires dans les maladies.

J'ay avancé que ce malade reçut une réponce de l'oracle d'Esculape et d'Hygiea, par laquelle il lui étoit ordonné de faire usage des bains et d'autres remèdes efficaces. Cette conjecture se présente à l'esprit à la simple vüe de

(1) Ce dessin n'existe pas dans le manuscrit.

la figure qui est debout dans un bain, et qui tient de la main gauche une bouteille. La consultation de l'Oracle étoit la dernière ressource dans les maladies des anciens. On avoit quelquefois raison de s'en féliciter, et c'est alors que les prêtres imposteurs exaltoient beaucoup la puissance de leurs dieux. Ceux d'Esculape étoient sans doute initiés dans les mystères de la médecine, ce qu'ils cachoient soigneusement au peuple. La quantité des malades qu'on leur apportoit tous les jours pouvoit augmenter, par l'expérience, leur habileté, et les mettre en état de mieux réussir dans leurs prétendus miracles (1). Ils avoient grand soin de rédiger par écrit tous leurs heureux succès et d'en graver les plus merveilleux sur des tables de marbre (2), dont ils pavoient les murs de leurs temples. Mais ils n'avoient garde d'y marquer les véritables (3) remèdes, qu'ils avoient emploiés pour guérir leurs malades. Les ordonnances (4) apparentes de l'Oracle avoient toùjours un air de superstition, et on cherchoit à persuader le miracle aux ignorans par des ruses fort étudiées. Nous en avons un exemple fort curieux dans un célèbre fragment (5) d'une de ces tables de marbre qui étoit dans le temple de l'isle Tibérine, et qui est parvenüe jusqu'à nous. L'inscription est en grec, vous me permettrez de vous en donner icy une traduction littérale.

« Dans ces jours-cy l'Oracle dit à Caïus d'approcher de » l'autel sacré, de passer de la droite à la gauche, de se

---

(1) Ils avoient à Epidaure une boutique où ils avoient et préparoient les médicamens qu'ils donnoient aux malades. Dan. Clerc. *H. de la Médec.*, lib. p. 63.

Par des motifs différens et poussés par l'humanité et la charités seules, les prêtres chrétiens dans le treizième siècle exercèrent la médecine et la chirurgie. Ils s'assembloient à Paris autour du bénitier, et les malades les attendoient au parvis de l'église de Notre-Dame de Paris. Voy. *Recherches sur l'hist. de la Chirurgie en France*, 1744.

(2) A Epidaure on les gravoit sur des colonnes en langue dorique. Voyez Pausanias, *in Corinthiac.*

(3) Voy. Lucien dans son *Faux prophète.*

(4) On les donnoit pour de l'argent. Lucien *ubi supra.*

(5) Dans Gruter, *Trésor des Inscriptions*, p. 71.

» mettre à genoux, de poser les cinq doigts sur l'autel,
» d'élever ensuite sa main, et de la mettre sur ses yeux.
» D'aveugle qu'il étoit, il vit parfaitement bien, en présence
» de tout le peuple, qui se félicita que de si grands mira-
» cles fussent opérés sous le règne de notre empereur
» Antonin.

» Lucius avoit mal au côté, sans espérance de la part
» des hommes, il eut recours à l'oracle. Il lui ordonna de
» venir prendre de la cendre de l'autel triangulaire, de la
» mêler avec du vin, et d'en mettre sur son côté. Ce
» qu'ayant fait, il guérit, remercia publiquement le dieu,
» et le peuple le félicita sur sa guérison.

» L'oracle ordonna à Julien qui vomissoit du sang, et
» qui étoit abandonné par les hommes, de se présenter,
» de prendre des pignons sur l'autel triangulaire, et d'en
» manger avec du miel pendant trois jours. Ce qu'ayant
» fait, il guérit, et il remercia le dieu en présence de tout
» le peuple.

» L'oracle répondit à Valère, soldat aveugle, de venir
» et de prendre du sang d'un coq blanc, de le mêler avec
» du miel, d'en faire un collyre et de s'en servir pendant
» trois jours consécutifs. Après quoi il recouvra la vüe et
» il rendit grâces publiquement au Dieu. »

Quoiqu'il y eût, comme vous l'imaginez aisément, de l'imposture de la part des prêtres dans ces miracles, M. Clerc dit que les trois derniers remèdes sont naturels et semblables à ceux que les médecins ont accoutumé en pareil cas. Je doute qu'il y ait bien pris garde. Quoi qu'il en soit, il seroit fort à souhaiter de retrouver plusieurs de ces tables de marbre, qui formeroient une belle et grande légende. Je suis d'avis qu'il doit y en avoir au fond du Tibre, autour de l'isle de Saint-Barthélemy, où les chrétiens auront jetté, suivant les apparences, tous les mémoires des faux miracles d'Esculape.

Le bain que je suppose ordonné par l'oracle d'*Hygiea* au malade représenté dans notre bas-relief, estoit un remède fort en vogue chez les anciens.

Il paroît, par la bouteille que le malade tient dans sa main dans notre bas-relief, qu'il avoit pris, indépendamment du bain, quelque potion qui l'avoit aidé à recouvrer sa première santé. On pourroit aussi croire qu'elle contenoit des onguens ou des huiles, dont on se servoit après les bains. Ceux qui les administroient aux malades et aux sains s'appeloient *Iatraliptæ,* c'est-à-dire *médecins oignans* (1) (Vid. Mercurial..Avi. Gymn. Salmas, de Homonym. Hyles Iatricæ).

Ces conjectures doivent suffire sur ce morceau d'antiquité. La Compagnie qui sçait justement apprécier tout ce qui peut en quelque façon rejaillir à la gloire des sciences et des arts pourra faire quelque usage de cette découverte. C'est dans cette vüe, que je me suis empressé de lui en présenter le dessin, espérant qu'elle tâchera de préserver cet ancien monument de sa patrie de la destruction totale dont il est menacé (2).

III

MONUMENTS A ESCULAPE OU A HYGIE

Les conclusions de l'abbé Venuti feraient donc de la margelle du *puits des Minimes* la panse d'un vase, d'une cuve, d'une baignoire servant dans un temple dédié à *Hygiea* ou à Esculape auquel il aurait été offert peut-être comme *ex-voto*.

Nous n'avons pas l'intention de discuter cette proposition fort acceptable (3). Nous ajouterons seulement quelques notes sur des découvertes faites antérieurement ou postérieurement à 1774, c'est-à-dire à la lecture de ce

---

(1) Voir Vd. Mercurialis, Avicenne, etc.

(2) Vingt lignes ont été rayées par Venuti dans cette dernière page, elles n'ont trait qu'à l'influence des bains sur les « vaisseaux absorbens, les veines lymphatiques, les humeurs », etc. Elles ne présentent aucun intérêt archéologique.

(3) Les malades guéris faisaient presque toujours des offrandes, laissaient des *ex-voto*. Voir Strab., XIV, 11, 19 et Tibul., 1, 3, 29.

travail, qui semblent appuyer les conjectures du savant abbé.

On a conservé à Bordeaux le souvenir ou les restes d'un nombre assez grand de monuments ayant pu servir au culte de la Santé. Un autre *labrum,* un serpent de pierres, une statuette d'Esculape n'ont pu être retrouvés, mais les musées de la ville possèdent encore : un serpent sculpté de grande taille, un autel à Hygie, un sacrifice à Esculape (?), la statue d'Hygie elle-même, peut-être.

IV

LE PUITS DE LA RUE LALANDE

Le *labrum* du *puits des douze apôtres* n'est pas le seul monument de ce genre qu'on aurait pu étudier à Bordeaux. Une autre margelle de puits présentant des sculptures romaines a été signalée par Jouannet en 1839. Elle a dû, comme celle du *puits des douze apôtres,* provenir d'un vase de grandes dimensions, d'un *labrum* ayant servi dans un établissement de bains pendant la domination romaine.

« ... Nous avons reconnu un petit monument, dit-il, » qui jusqu'à présent n'avait pas été aperçu. Malgré son » état très fruste, il est encore digne de quelque attention. » C'est une margelle de puits dont le pourtour est orné » d'un bas-relief; les Romains ont laissé en Italie et dans » les Gaules plusieurs exemples de ce genre de margelles. » Celle-ci, haute seulement de $0^{m}51$, ayant de diamètre » absolu $1^{m}18$ et de diamètre intérieur $0^{m}85$, entoure » encore le puits d'un jardinet de la rue Lalande, n° 18; » mais à en juger par la maçonnerie inférieure, elle n'est » pas à sa place primitive. »

« Le bas-relief dont elle fut enrichie représente quatre » barques voguant à la suite l'une de l'autre. Chacune est » armée d'un mât, d'une grande voile carrée et de rames » placées du côté de la proue. Les trois premières ont

» quatre rameurs; la dernière en a six (1). Un triton, porté
» sur les eaux, précède chaque nacelle, faisant retentir sa
» conque, comme pour annoncer l'arrivée des personnages
» montés sur les barques. Le triton placé en tête du cortège
» tient de la gauche une massue dressée contre son épaule.
» Dans la barque qui le suit, une femme à moitié nue
» et presque couchée près de la poupe se penche pour
» embrasser un petit triton, le seul qui n'ait point de
» conque. Dans chacune des deux barques suivantes, on
» remarque pareillement une femme près de la poupe,
» aussi peu vêtue que la première.

» Toutes trois sont représentées comme le sont les déesses
» sur quelques monuments antiques, ayant pour tout
» vêtement un léger tissu qui couvre à peine la partie infé-
» rieure du corps, et revient ensuite ou flotter sur le bras,
» ou former assez loin de la tête une espèce de nimbe. La
» quatrième barque, plus grande que les autres, renferme
» deux personnages debout, un mari et sa femme. L'homme,
» vêtu d'une espèce de tunique à manches, recouverte d'un
» manteau jeté de gauche à droite, tient d'une main un
» rouleau et de l'autre celle de sa femme. Ce second per-
» sonnage a pour vêtement une longue robe arrêtée par
» une ceinture ; un grand voile qui couvrait sa tête est
» écarté et laisse voir sa figure.

» Nul doute que ce groupe ne soit le principal sujet du
» bas-relief. S'il était isolé, on le prendrait pour un cippe
» funéraire sans épitaphe ; mais aux divinités qui lui
» servent de cortège, on serait tenté d'imaginer que le
» sculpteur voulut représenter cette circonstance des
» cérémonies du mariage, où les rites religieux étant
» accomplis et la fête terminée, trois jeunes parents de
» la mariée la conduisaient en triomphe chez son époux.
» Trois des déités qui présidaient au mariage, Vénus, la

(1) « Les barques ne montrant qu'un de leurs bords, on ne voit que la moitié
» du nombre des rameurs : deux aux trois premières, trois à la dernière ».

» Persuasion (1) et Diane rempliraient ici le rôle des » jeunes parens (2) ».

Nous n'avons pu trouver aucune trace de la margelle du puits de la rue Lalande. Nous lisons seulement dans les notes qui nous ont été dictées par Sansas la description d'un monument où l'on voyait des bateaux et des personnages, mais elle ne répond pas à la forme ronde d'une margelle de puits, ni aux scènes si clairement décrites par Jouannet (3).

V

LES DEUX SERPENTS DE PIERRE DU MUSÉE DE BORDEAUX

Deux serpents de pierre, provenant d'un temple à Esculape ou à Hygie, ont été trouvés dans les fouilles exécutées à Bordeaux.

L'un, que nous n'avons pas pu retrouver dans les musées de la Ville, est indiqué ainsi qu'il suit par Jouannet (4) :

« On a trouvé dans les mêmes fouilles un fragment » cylindrique autour duquel s'enroule un serpent; mais il » n'y a aucune inscription. C'est une pierre de plus livrée » aux conjectures. »

La conjecture la plus naturelle, c'est que ce fragment de sculpture provient soit d'une statue, soit d'un monu-

---

(1) « La Persuasion, *Suada,* chez les Romains, *Pitho,* chez les Grecs, était une » des divinités qui présidaient aux mariages ».

(2) « Un tombeau ou un mariage : quel contraste ! Il nous montre quelle est » souvent la variété des conjectures, quand il s'agit d'un monument sans inscrip- » tion ». — Jouannet, *Statistique de la Gironde,* Paris, 1839, t. II, p. 373.

(3) M. Pauly, qui est né et a toujours vécu dans le quartier, était enfant lorsque Jouannet écrivait sa *Statistique de la Gironde;* il se souvient seulement d'un puits dont la margelle portait les armoiries du couvent des Carmes sculptées en relief.

(4) Bibl. municip. de Bordeaux. *M. S.* de Jouannet, *Notice sur quelques antiquités récemment découvertes à Bordeaux et aux environs* [dans les démolitions du fort du Hâ] 1840.

ment à Esculape. Les représentations figurées du dieu lui donnent, comme attribut, un bâton noueux sur lequel il s'appuie, sorte de massue autour de laquelle s'enroule un serpent. C'est ainsi qu'il est caractérisé dans la statue du musée de Naples, dans un bas-relief du musée du Vatican, sur les médailles de Pergame, etc.

L'autre serpent, aujourd'hui au musée Sansas, a été décrit par Jouannet et par Ch. Farine. Un dessin accompagne l'une et l'autre notice (1). Voici le texte de Jouannet :

« *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à » Bordeaux, en* 1828, *petite rue de l'Intendance.* »

« ..... Parmi les autres sculptures, nous remarquerons » un serpent roulé sur lui-même, mais de manière à » former une espèce de cippe, haut de 0m80; il s'élève » d'une petite base carrée de 0m40 de côté, épaisse de » 0m10. Le corps, muni d'écailles, compte six enroule- » ments; développé, il aurait 22 pieds de long. Sa tête » manque; elle était de rapport, et, à la direction du trou » profond et carré qui en recevait l'attache, on peut croire » qu'elle était un peu redressée. Une trace légèrement » saillante sur l'obe supérieur, et le peu d'épaisseur de la » base donnent à penser que ce curieux fragment, d'ail- » leurs en bon état, faisait partie de quelque grand monu- » ment » (2).

La dissertation que Ch. Farine a consacrée à la pierre sculptée du musée Dubois est la reproduction presque littérale de celle qui précède :

« N° 7. — haut. 0m95. Ce curieux monument, dont le » Musée lapidaire de Bordeaux *a un double,* représente un » serpent roulé sur lui-même. Il est posé sur un socle de » 0m30. Le corps, couvert d'écailles, forme six enroule-

(1) Le dessin publié dans le t. III des *Mém. de la Soc. archéol.* n'est pas sérieusement fait. Je partage à ce sujet l'avis de M. le Dr Berchon. La tête est formée par un crochet du xve siècle! On peut s'en assurer encore au Musée.

(2) Jouannet, *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828. Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1829, p. 169.

» ments; développé, il aurait $5^{m}50$ de long. La tête man-
» quait à celui que possède M. Dubois. Ce curieux frag-
» ment, trouvé rue Neuve-de-l'Intendance devait faire
» partie de quelque grand monument et peut-être, avec *le*
» *double du Musée,* garder les approches de quelque temple
» d'Esculape » (1).

C'est à tort que Farine a indiqué la présence de deux monuments semblables au Musée municipal; il n'en existe qu'un seul. L'erreur provient de ce que Jouannet dit que la découverte a été faite dans la Petite-rue-de-l'Intendance, c'est-à-dire rue Saige, quand il devait dire : rue Neuve-de-l'Intendance, n° 4, c'est-à-dire rue Guillaume-Brochon, n° 6.

Le serpent a été trouvé avec l'autel de la Tutelle et une douzaine d'inscriptions (2). « On fait depuis quelque temps
» des fouilles (lit-on dans le journal l'*Indicateur* du 22 août
» 1828), pour voûter une petite maison en forme de pavil-
» lon dépendant autrefois de l'hôtel de l'Intendance, et
» l'on y a découvert des cypes d'une haute antiquité. Nous
» avons recueilli parmi les décombres des objets qu'on
» avait dédaignés, nous en avons obtenu d'autres qui ne
» sont pas sans intérêt. Nous avons même fait l'acquisition
» d'une superbe pièce de marbre [l'autel de la Tutelle].
» ..... nous avons renoncé volontiers à nos prétentions sur
» ce monument local..... M. Chaudruc, propriétaire, en
» fait don à la Ville, pour être placé à son Musée, d'après
» la renonciation de M. Coudert. » Et plus tard, le 26 août :
« ..... nous avons cédé nos droits, en faveur du Musée de
» la Ville, sur un superbe monument en marbre, trouvé
» par M. Delbalat, entrepreneur en bâtisses (3) ... » Jouannet écrit lui-même : « M. Desbarad, entrepreneur, con-
» sentit à interrompre même la suite de ses travaux pour

(1) *Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux, loc. cit.* Ch. Farine, *Le Musée Dubois,* t. III, p. 53.

(2) Voir *Note* I, p. 83.

(3) L'*Indicateur,* journal appartenant à Coudert, n° 4907, 22 et 26 août 1828.

» conserver à la Ville la belle inscription votive de Vita-
» lis (1). » C'est donc bien rue Guillaume-Brochon que le serpent a été trouvé. Même propriétaire, M. Chaudruc; même entrepreneur, Delbalat; même collectionneur, M. Coudert, beau-père de M. Dubois qui a légué sa collection d'antiques à la ville de Bordeaux.

Il est difficile d'affirmer à quel usage fut destiné le serpent de pierres du Musée, mais on peut remarquer que dans l'antiquité « le serpent plié en rond fut un symbole » de la réflexion », et que la déesse *Salus* était honorée à Rome où on lui offrait des sacrifices sur un autel particulier. Cet autel était entouré par un serpent enroulé sur lui-même, de façon à présenter la tête au-dessus de l'autel, disent les dictionnaires d'Iconologie et d'Antiquités du siècle dernier (2). Si nous avions trouvé des sources plus autorisées, nous pencherions à croire que tel a été l'usage du serpent de pierres du Musée, mais il est hors de doute que, dehors ou dans un temple, il a servi aux cultes d'Esculape, d'Hygie, de la déesse *Salus* ou de la Santé.

VI

STATUETTE D'ESCULAPE

Une statuette d'Esculape en bronze a été signalée par Ducourneau (3), comme existant au Musée des antiques; nous ne la connaissons pas et nous ignorons quelle est sa provenance.

Nous ne la citons ici que pour mémoire, car les statuettes de métal étaient nombreuses dans toutes les habitations romaines. Dieux et déesses, héros, symboles, réductions d'œuvres d'art, objets d'art industriel, etc., étaient exécutés

---

(1) Jouannet, *Actes de l'Académie*, 1829, p. 170.

(2) Chompré, *Dict. ab. de la Fable*, Paris, 1756. — *Dict. Iconolog.*, par M. D. P. Paris, 1777. — Moreri, *Dict. hist.* 1712. — Theil. *Dict. de Biog., myth.* etc.

(3) Ducourneau, *Guienne histor. et monumentale*, Bordeaux, 1841, t. II, p. 16.

en bronze, en argent ou en terre cuite, et servaient, les uns au luxe privé, les autres aux besoins religieux, aux autels domestiques.

Nous ne relevons cette découverte que pour attester la vitalité du culte d'Esculape et rappeler que Ducourneau la cite en commençant une longue dissertation, empruntée à Jouannet, sur les thermes de Bordeaux.

VII

SACRIFICE A ESCULAPE

Le monument du Musée de Bordeaux, dit *l'aruspice* ou *suobolique,* décrit par Sansas, Dezeimeris et Delfortrie (1), pourrait se rapporter au culte d'Esculape.

Nous ne proposons cette hypothèse que sous toutes réserves, car la cérémonie religieuse représentée pourrait aussi bien s'appliquer au culte d'autres divinités : Cérès, Cybèle, Sylvain, les dieux Lares, etc., le porc ayant été l'une des victimes choisies de préférence dans beaucoup de sacrifices.

Mais ce qui nous a frappé, c'est l'usage d'immoler un porc à Esculape en reconnaissance d'une guérison inespérée. Le bas-relief du puits dit *des douze apôtres*, dessiné et décrit dans le manuscrit de Venuti, représentait le sacrifice d'un porc, et ce savant fournit des preuves indiscutables de *sacrifices d'actions de grâces* qu'on peut lire page 55.

Nous proposons donc volontiers l'hypothèse qui ramènerait ce monument au culte d'Esculape. L'attitude des personnages permet de supposer que c'est plutôt une convalescente qui assiste à la cérémonie, et le lieu où l'on fit la découverte de ce bas-relief, avec d'autres de mêmes dimensions, dans les murailles occidentales de la ville romaine, font encore penser à la décoration des Thermes de Bordeaux et même d'un temple d'Esculape.

---

(1) *Mém. de la Soc. Archéol.*, t. III, p. 77 ; p. 161 et p. 164.

VIII

AUTEL A ESCULAPE OU A HYGIEA

L'importante découverte d'antiquités, qui fut faite en 1594, est trop connue pour qu'il y ait lieu d'en faire une description ou même un résumé sommaire. Les importantes substructions qu'on mit à jour sur l'emplacement du prieuré Saint-Martin (1), c'est-à-dire du Mont-Judaïque, jusque sur les bords de la Devèze, furent considérées comme les restes de thermes, de bains très importants construits pendant l'occupation romaine. Des inscriptions et trois grandes statues de marbre furent exhumées, deux hommes et une femme. Les deux statues d'hommes sont encore conservées au musée Lapidaire de la ville, celle de femme, la plus remarquable, représentant Messaline, envoyée par les jurats de Bordeaux à Louis XIV qui la désirait pour Versailles, fut perdue dans un naufrage, en 1686 (2), devant Blaye, selon les uns, dans l'embouchure de la Gironde, suivant les autres (3).

Après être restées trop longtemps exposées aux intempéries des saisons dans l'ancienne mairie, les antiquités qu'avait conservées la Ville furent sauvées par un administrateur intelligent, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, l'intendant Dupré de Saint-Maur, qui obtint des jurats que l'autel célèbre élevé au Génie de la cité et à l'empereur, fût placé dans un musée spécial sous la garde de l'Académie. Sa lettre aux jurats a été publiée par M. Gaullieur, archiviste de la Ville, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Bord.*, t. V, p. 119,

---

(1) Sur l'emplacement des constructions romaines s'éleva la basilique Saint-Martin et plus tard le prieuré Saint-Martin.

(2) *Chron. Bourdeloise, loc. cit.*, p. 42 et 112. — *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 90.

(3) Tamizey de Larroque, *La Messaline de Bordeaux*, *Mém. de la Soc. archéol. de Bord.*, t. VIII, p. 129. — Ludovic Lalanne, *journal l'Art* du 14 mai 1882.

elle donne la preuve de l'intelligence la plus éclairée. Les statues ont été données au même musée à la demande de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie (1).

Les sentiments artistiques exprimés par l'intendant de la province de Guienne n'eurent pas que cette occasion de se produire utilement. Le 29 juillet 1783, il signalait aux jurats l'état déplorable de la rue des Remparts et des terrains adjacents (2), et obtenait d'eux l'assainissement de ce quartier qu'il disait avoir visité en détail.

Or, cette visite avait été causée surtout par une découverte d'antiquités faite, en 1782, par le secrétaire de l'Académie, M. de la Montaigne, et si les monuments découverts furent donnés au nouveau Muséum, ce fut certainement grâce aux bons offices de Dupré de Saint-Maur.

Un autel à Esculape ou à Hygie et une statue de marbre blanc de grandeur naturelle furent donnés à l'Académie, le 23 mars 1784, ainsi que le constatent la délibération de la Jurade et les remerciements dont nous donnerons copie.

On peut voir ces monuments au Musée Lapidaire, rue Jean-Jacques Bel. Ils ont été décrits ainsi qu'il suit dans le catalogue manuscrit du Muséum :

« *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions* » *rassemblés dans la salle du Muséum de Bordeaux.* — » *Monuments anciens.* »

N° 12. — **Autel à Esculape.**

« Sur la face principale, on voit une figure d'homme » drapée à mi-corps et tenant un objet quarré qui peut » être le muid (?) qu'on place ordinairement sur la tête

(1) Voir *Note* II, p. 84, la délibération prise par la Jurade, le 29 janvier 1781, en réponse à cette lettre, et *Note* III, p. 85, celle du 1er mars suivant, en réponse à une autre lettre de M. de la Montaigne sur le même sujet.

(2) Voir *Note* IV, p. 85.

» d'Esculape ; derrière cette figure se dessine de droite et » de gauche un serpent, symbole connu du dieu de la » médecine.

» Le côté gauche de cet autel est orné, non d'une tête » du soleil, comme l'a pensé M. de Caila, mais de celle de » Méduse (1). Sur le côté droit est une tête de bélier ornée » de bandelettes.

» Cet autel, d'un seul bloc de pierre de Bourg, est » presque carré, mais tronqué. Sa hauteur est de 2 pieds, » 4 pouces, sa largeur à la base est d'un pied onze pouces.

» Il fut trouvé en 1782, rue des Glacières, dans la cour » de la maison n° 2, par feu de la Montaigne (2) ».

A la page 70 on trouvera les « *description et explication* » de cet autel que les délégués de l'Académie avaient fournies le 23 mars 1784 aux jurats.

IX

STATUE D'HYGIEA (?)

Avec l'autel qui vient d'être décrit on trouva une très intéressante statue de marbre représentant probablement une Hygie. On la voit dans une niche, escalier de la bibliothèque, rue Jean-Jacques-Bel.

Quoique cette opinion ne soit pas indiscutable, il est utile de la produire ici en l'entourant des documents qui ont trait à la découverte ou plutôt au dépôt de cette statue dans le Muséum.

Après que l'intendant eut écrit aux jurats au sujet de l'état de la rue des Remparts et qu'il eut obtenu d'eux un nouveau don, l'Académie royale de Bordeaux adressa une députation pour présenter en son nom un remerciement et une explication des monuments. Les voici :

---

(1) Ce catalogue n'est donc pas de M. de Caila, comme quelques auteurs l'ont cru.

(2) Bibliothèque municip. de Bordeaux. *Papiers de M. de la Montaigne.*

« *Remercîment de MM. les Jurats de la part de l'Aca- » démie Royale des sciences de Bordeaux, pour un autel » et une statue antiques accordés en dernier lieu à l'Aca- » démie par la ville, fait par MM. Laroque, Bonfin et » Duchesne de Beaumanoir, commissaires députés, fait » le 23 mars 1784.* »

« Messieurs,

» L'Académie royale des sciences de cette ville nous a » chargé de vous offrir le témoignage de sa reconnois- » sance pour le don que vous avez bien voulu lui faire des » deux morceaux d'antiquité, découverts depuis peu parmi » les décombres qui environnent les glacières. Nous avons » l'honneur, Messieurs, de vous en remettre de sa part une » explication succincte, afin que vous puissiez la faire » coucher sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, et qu'elle » soit, pour les siècles futurs, une preuve non équivoque, » tant du zèle que l'Académie met à la recherche et à la » conservation des monuments qui peuvent intéresser » l'histoire de notre patrie, que de la bonté et de l'em- » pressement avec lesquels vous y avez concouru. Elle » espère d'éprouver à l'avenir dans les occasions, les effets » de cette même générosité, aussi honorable aux magis- » trats de la ville qu'elle est gracieuse pour nous ».

« Description et explication. »

» Le premier de ces monuments est une statue dont la » tête a été détruite. Elle est d'un très beau marbre blanc » statuaire et très bien sculptée, surtout dans les vête- » ments qui ressemblent beaucoup à ceux des anciens » sénateurs ou patrices romains : Elle étoit peut-être » l'image de quelque chef de l'ancien Conseil munici- » pal (1).

(1) Le compliment de MM. les Membres députés par l'Académie a été tellement exagéré, qu'il leur a fait prendre pour une statue d'homme, une très remarquable figure de femme qui serait plutôt une *Hygiea* qu'un magistrat municipal.

» Cette statue dans l'état actuel est haute de quatre » pieds dix pouces et annonce le travail des artistes des » premiers siècles de l'empire romain.

» Le second monument est un autel presque quarré » mais tronqué, de pierre de Bourg, haut de deux piés » quatre pouces. Sa largeur à sa base est d'un pié onze » pouces, il paroit avoir été consacré à la déesse *Hygiea* » ou de *la santé* dont il porte vraisemblablement la figure » en relief sur le devant.

» La mythologie ancienne donne Esculape pour père à » cette déesse et on l'honoroit à Rome sous le nom de *Dea* » *Salus* » (1).

La délibération de la Jurade est ainsi conçue :

Du mardi vingt-trois mars 1784.

» DON D'ANTIQUITÉS. — La Ville ayant donné à l'Académie » des Sciences de cette ville, plusieurs morceaux antiques » et entr'autres un autel et une statue ; l'Académie a député » trois de ses membres pour en faire ses remercîments en » Jurade, et remettre une explication succinte de ces » monuments. Ce qui ayant été fait aujourd'hui : il a été » délibéré d'en faire registre, et que l'explication remise » et la copie du remerciement fait seront collés au registre » pour y demeurer joints et servir à l'avenir.

» MONNERIE, jurat, DE MASSIP, jurat, SEIGNOURET, jurat, » Le chevr ROLAND, jurat, DE SÈZE, jurat, DE LA MONTAIGNE, » secrétaire de la Ville » (2).

Les documents qui précèdent établissent la date du don de la statue et de l'autel d'Hygie, fait par la Jurade à l'Académie, 23 mars 1784. Dans ses *Annales de Bordeaux*, 2e partie, Bernadeau a confondu les deux libéralités en une seule. C'est par erreur qu'il écrit :

---

(1) Bibl. municip. de Bordeaux, *Papiers de Mr de la Montaigne.*
(2) Arch. municip. de Bordeaux, *BB. Délibérations de la Jurade.*

« Du 29 janvier 1781. — L'Académie des sciences, députe » vers les jurats pour les remercier du don qu'ils lui » avaient fait d'un petit autel en pierre consacré à Hygie, » et d'une statue en marbre représentant un ancien ma- » gistrat (1) (morceaux qui viennent d'être découverts aux » glacières de la ville, rue Saint-Roch). Les jurats auto- » risent en même temps à placer l'autel de Tutèle... » C'est celui qui fut donné le 29 janvier 1781, mais l'autel et la statue d'Hygie ne furent accordés par les jurats que le 23 mars 1784.

Ce qu'il est plus important de constater, c'est que l'autel et la statue furent trouvés *ensemble,* à peu de distance du fort du Hâ, dans les ruines des bains romains et à proximité du lieu où furent mises à jour les statues *dites* de Claude, de Drusus et de Messaline.

Voici la description donnée par Jouannet (2) : « Le musée » de Bordeaux possède d'autres statues antiques, provenues » des ruines de l'ancienne ville... Mais de toutes celles » que possède Bordeaux, la plus digne d'attention est cette » belle figure en marbre blanc que l'on voit sous une » niche, à gauche, dans le grand escalier de la bibliothè- » que publique. Elle fut découverte en 1782, dans la rue » des Glacières; ses mains sont détruites et la tête paraît » être d'emprunt ayant été trouvée loin de là (3). Mais la » pose gracieuse de cette figure, les longs plis de sa tuni- » que, ceux du manteau que le bras droit serre légèrement » contre le corps, ce corps lui-même et son mouvement » parfaitement senti sous la draperie, le fini du pied gau- » che, seule partie où le nud se montre à découvert : tout, » dans cette jolie statue, porte le cachet de l'élégance et » du goût ».

---

(1) Voir p. 70, en note.

(2) Bibl. municip. de Bordeaux; *M. S. Jouannet.*

(3) La tête a été trouvée dans les fouilles du Bazar bordelais, aujourd'hui théâtre des *Folies Bordelaises,* rue Sainte-Catherine. Voir Bibl. municip. de Bordeaux, *Papiers de M. de la Montaigne.*

Ce qui nous empêche d'affirmer que notre statue soit une Hygie, c'est que si le mouvement des deux bras semble très naturel pour que les mains aient tenu une coupe et un serpent, il n'en est pas moins certain qu'il ne reste aucune trace de la coupe et du serpent. Ce qui ébranle encore notre conviction, c'est que des statues identiques existent dans divers musées : la main droite élevée soutient les plis de l'étoffe, la main gauche pendante est au trois quarts cachée sous la draperie (1). Mais, en somme, comme cette figure n'a pas toujours représenté le même personnage, elle peut avoir été une Hygie aussibien qu'une Antonia, femme de Drusus, et la statue d'Hygie aurait été parfaitement à sa place dans l'enceinte même des Thermes de Bordeaux, les thermes étant le lieu de rendez-vous des malades comme des bien portants.

X

LES THERMES DE BORDEAUX

Tous les auteurs qui se sont occupés des antiquités de Bordeaux ont parlé des importantes découvertes de statues et d'inscriptions qui ont été faites en 1594, près du prieuré Saint-Martin-du-Mont-Judaïque, à l'endroit où avait été élevée la *basilique Saint-Martin*. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'en ce lieu avaient été bâtis par les Romains des thermes luxueux, comme il était d'usage d'en construire dans les grandes villes de l'Empire.

Commentant une inscription trouvée à Bordeaux, M. R. Dezeimeris (2) a émis l'opinion appuyée par M. Jullian (3),

---

(1) MUSÉE BORBONICO DE NAPLES, *Jeune fille de Balbus, Antonia, femme de Drusus;* MUSÉE SAINT-MARC DE VENISE, *Faustine;* MUSÉE DU VATICAN, A ROME, *Jeune Fille;* MUSÉE DU LOUVRE, A PARIS, *Matrone.* Il y a quelques variantes dans les plis, mais c'est bien la même statue. Voir *Note* V, p. 86.

(2) *Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux. Remarques*, t. VI, p. 55.

(3) *Arch. mun. de Bordeaux. Inscriptions romaines, loc, cit.*, t. I, p. 118.

que des bains anciens furent reconstruits à la mode nouvelle, sous le règne de Claude, par le préteur Julius Secundus qui dota Bordeaux de fontaines, d'aqueducs et qui éleva la statue de Claude, découverte en 1594, près du prieuré Saint-Martin.

D'après d'autres inscriptions (1), M. Jullian a établi que d'importants édifices furent élevés par les munificences des candidats aux fonctions publiques et que ces inscriptions furent découvertes dans les fouilles exécutées en 1840 sur l'emplacement du Fort du Hâ. Il ajoute : « [l'em- » pereur] Claude favorisa le plus la construction des » thermes et des aqueducs, ce fut pour lui une véritable » passion ».

M. Dezeimeris va même plus loin, il écrit (2) : Je ne dirai » point que Claude vint inaugurer les nouveaux bains de » Burdigala; mais il ne serait pas impossible que pen- » dant les cinq ou six mois qu'il passa en Gaule, à l'occa- » sion de son expédition de Bretagne, en l'an 43, il fût » venu visiter cette jeune ville où l'on déployait déjà » tant de munificence... ».

D'après de Lurbe (3) : « Les bâtiments, divisés comme » en cellules avec des longiers de muraille en forme de » portiques, comme tesmoignent aussi les vieilles mazures » des bains qu'on trouva en l'an 1557 au bout de ladite » terre », ont été reconnus sur le terrain appelé « *Mont* » *Judaïc* » dans un carré de près de 300 mètres de côté : de

(1) *Inscrip. rom., loc. cit.*, p. 118, 120 et 125.

(2) *Remarques, loc. cit.*, p. 65. Il est probable que l'inscription à Claude se rapporte à l'époque où la reconstruction des bains fut entreprise. La dédicace officielle dut avoir lieu par conséquent après l'an 42.

(3) De Lurbe, *Chronique bourdeloise, Discours sur les Antiquités, loc. cit.*, p. 45. « La conjecture faite par de Lurbe, dit M. Jullian, que « ce soient les ruynes des estuves ou baings bastis par les Romains » est de tout point acceptable et justifiée par la nature des objets découverts. Des statues d'empereurs ou de magistrats (*Corpus*, X, 830), ornaient les portiques, les jardins ou les promenoirs des bains publics « la commodité des eaux que fournit le ruisseau la Devèze, dit Baurein (*Variétés*, IV, p. 207), qui a coulé de tout temps au pied de ce local, peut avoir déterminé les Bituriges Vivisques à y construire des bains, » cf. p. 303. — Jullian, *Inscriptions rom., loc. cit.*, note, p. 92.

» la rue Bouffard à la rue de Gasc, et de la rue d'Arès à la » Devèze. A 100 mètres de là, le Peugue coule parallèle- » ment et baigne les fondations du château du Hâ.

Ducourneau (1) emprunte à Jouannet, les notes suivantes : « A l'angle formé par la rue des Remparts et par celle » des Trois-Conils, on a reconnu d'anciens thermes..... » parallèlement à la rue Saint-Paul. Ces thermes renfer- » maient une suite de cellules sous lesquelles passaient des » tuyaux de chaleur, indice suffisant de la destination de » ces petits réduits..... une grande plaque de marbre..... » A quelques pas de là, dans le sud, étaient des restes de » murs construits en petites pierres carrées avec des lignes » de niveau en briques..... Plus loin, deux longues aires » de béton..... des canaux, etc., dans le voisinage on avait » établi des mégisseries sur les canaux qui alimentaient » les thermes..... Parmi les objets entiers recueillis, nous » remarquerons plusieurs dés en os, marqués comme les » nôtres; des sifflets, des épingles en os, beaucoup de sty- » lets, plusieurs clefs en fer..... débris de poteries..... ».

« Ces thermes d'une grande magnificence, ajoute » Ducourneau, furent construits sous le règne de Claude. » Ils étaient situés dans l'ancienne rue du Manège, fau- » bourg Saint-Seurin, où l'on a découvert de riches » mosaïques, des statues et des inscriptions..... ».

On peut donc admettre comme établi que ces constructions étaient luxueuses, qu'elles présentaient tous les caractères des grands bains publics élevés vers le IIe siècle, et qu'elles s'étendaient jusqu'auprès de l'emplacement occupé par le fort du Hâ.

Les candidats aux charges municipales, les bienfaiteurs de la cité enrichissaient les thermes : l'un y amenant les eaux par des aqueducs, l'autre élevant des portiques, celui-ci dressant des statues à la famille impériale, celui-là

(1) Ducourneau, *Guienne hist. et monum., loc. cit.*, t. II, p. 16. — Jouannet, *Statist. de la Gironde, loc. cit.* t. II, p. 369.

rétablissant les anciens bains dans des constructions splendides.

Or, en démolissant les murailles du fort du Hâ ou dans les fouilles faites sur son emplacement, on a trouvé de nombreux débris de sculpture romaine, dont des inscriptions rappelant des vœux accomplis, des libéralités de citoyens, des dédicaces d'édifices publics (1).

Serait-il téméraire de rapporter tout cet ensemble à un même monument, les Thermes de Bordeaux?

Quel programme devait donc remplir l'architecte chargé d'élever des thermes au IIe ou au IIIe siècle?

Il devait former deux enceintes séparées par des promenades plantées d'arbres, environnées de portiques; au milieu, il construisait les bains proprement dits : le bain froid, le bain tiède, le bain chaud, le bain de vapeur, la salle de massage, de frictions, de parfums, les antichambres, les salons d'attente, les vestiaires, les salles de festins, les boutiques des marchands, les salons de lecture, les bibliothèques, les lieux où l'on jouait, où l'on buvait (2), où même on se livrait à la débauche la plus éhontée. En un mot, il devait réunir dans les thermes tout ce qui pouvait retenir la foule.

A l'extérieur, séparé par des portiques, il fallait qu'il élevât des allées d'arbres et des jardins, des gymnases, des exèdres, des stades, des palestres, des sphéristères, c'est-à-dire tous les jeux, tous les agréments réunis en un seul lieu : les thermes (3).

---

(1) Voir Jullian, *Inscrip. rom., loc. cit.:* Autel taurobolique, p. 32; inscription dédicatoire, p. 125; autre rappelant le don d'une cour et d'un monument public, fait par un préteur, p. 120; autre rappelant celui d'*arcs*, d'aqueduc, p. 118; autre concernant les nouveaux bains, provenant des fouilles de 1594, d'après M. Dezeimeris, p. 123, etc.

(2) « ... Au sortir du bain, ils vont boire et s'enivrer avec ceux qui se sont » déjà dépouillés pour y entrer ». — Pline, *Extraits*, trad. par Guéroult, Paris 1824, liv. XXIX, p. 203.

(3) Aucun de ces monuments n'a pu être étudié d'une façon satisfaisante. Ils ont tous été détruits. La restitution des thermes de Caracalla, par Abel Blouet, fournit le renseignement le plus complet. Il est bon de signaler que certaine vue

Les églises remplaçaient les basiliques; le peuple ne se réunissait plus au Forum comme aux grands jours de l'histoire romaine; la mode ramenait les hommes, les femmes, les enfants, cinq et six fois par jour, aux *balineæ* (1), et alors, tandis qu'au loin grondaient les invasions des barbares, Romains et Gaulois, tout au luxe, tout à la mollesse, passaient là inconsciemment une vie de plaisirs et d'insouciance.

Les thermes d'Agrippa, de Vespasien, d'Antonin, de Dioclétien, de Constantin étaient immenses et splendides. Immenses, car on les comparait à des provinces (2). Splendides, car rien n'égalait le luxe de statues, de tableaux, de vases précieux, de matières rares, d'objets d'art qu'on y étalait à profusion. Dans ceux de Titus, on a trouvé le groupe de Laocoon; dans ceux de Caracalla, où pouvaient se baigner 3,000 personnes à la fois, on a découvert l'Hercule et le Taureau Farnèse, le Torse antique, la Flore et les deux Gladiateurs. Et ce n'étaient là que les moindres richesses !

Il est vrai qu'en Gaule on éleva plutôt des bains que des thermes. Il fut impossible de rivaliser avec Rome, avec les prodigalités des empereurs; mais on doit se rappeler que des cités comme Lyon, Trèves et Bordeaux dressaient plus d'un monument dont se serait glorifiée la Reine du monde !

L'édifice qui accompagnait les bains, peut-être à Rome comme à Trèves, mais sûrement à Bordeaux, édifice qu'on oublie dans les descriptions mais qui était indispensable en Italie comme en Gaule, c'est le temple à Esculape, à *Hygiea,* à la Santé, ou plutôt les bâtiments destinés aux malades.

---

cavalière de thermes romains, soi-disant relevés sur une peinture des bains de Titus, trop souvent citée ou reproduite, a été composée, en 1553, par l'architecte Giov. Ant. Rusconi. (*Handbuch der romischen alterthümer,* etc., par Becker et J. Marquardt. Leipsig, 1864, Ve p. 1re div., p. 283 et suiv.)

(1) *Balneum* désignait les bains des particuliers; *balineæ,* les bains publics; *thermæ,* ceux qui contenaient des gymnases, des palestres, etc., des bâtiments divers, autres que les bains.

(2) Ammien Marcellin dit « *in modum provinciarum extructa lavacra* ».

XI

LE TEMPLE D'HYGIE

L'hôpital semble manquer dans la civilisation romaine, mais la maison de santé existait comme nous la comprenons aujourd'hui ; une fresque de la maison des Vestales, à Pompéi, représente un édifice entouré de colonnades qu'on croit avoir eu cette destination. Il devait renfermer une salle destinée au culte, comme tous nos hôpitaux, *sacellum* ou chapelle.

La maison de santé elle-même était suppléée par le temple, car c'est dans le temple qu'Hippocrate, notamment à Cos, a étudié la médecine; c'est dans le temple ou *Asclépion* (1) que les malades étaient reçus pour y passer la nuit et recevoir du dieu, dans un songe, une ordonnance que les prêtres interprétaient.

Aristophane, dans sa comédie *Plutus,* décrit une nuit au temple d'Esculape. Le dieu de la richesse, aveugle, comme la Fortune, vient s'y faire guérir de sa cécité. Quoique le style de l'auteur soit, comme toujours, fort libre, nous croyons qu'on lira cet extrait avec intérêt (2).

Le récit d'Aristophane se rapporte, il est vrai, au temple d'Epidaure 400 ans av. J.-C., mais 200 ans ap. J.-C., Pausanias disait lui-même (3) : « Au-delà du temple on a » bâti quelques maisons pour la commodité des personnes » qui viennent faire leurs prières à Esculape ; plus près, il » y a surtout une rotonde en marbre blanc appelée *Tholos*...» On y inscrivait les noms des malades qui avaient été guéris et on y suspendait les *ex-voto*. Et ailleurs : « Alexa-

---

(1) Hittorf, *Mém. de l'Acad. des inscrip.,* 17 janv. 1862, reconnaît des *asclépions* dans une autre peinture de Pompéi, dans le temple de Pouzzoles, dans l'édifice de Pompéi appelé *Hospitium.* Voir Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités grecq. et rom.* au mot *asklepeion.*

(2) Voir *Note* VI, page 87.

(3) Pausanias, *Corinth.,* L. II.

» nor... bâtit à Titane, un temple en l'honneur d'Esculape. » On a planté à l'entour un bois de cyprès, qui est présen- » tement fort vieux; les environs du temple sont habités » par plusieurs personnes et notamment par les ministres » du dieu ». Les mêmes dispositions existaient donc 600 ans plus tard, ailleurs qu'à Epidaure !

Lucien (1) parle de l'architecte Hippias qui s'entendait parfaitement à construire des bains et d'autres édifices propres pour la santé ou pour le plaisir... « Il leur donnoit » des expositions conformes à leur usage..... la bonté » de l'air qu'on y respiroit servoit à augmenter leur » santé » (2).

« Le culte d'Esculape se répandit partout, ses sanctuaires » étaient principalement placés dans les bosquets, dans » les lieux sains en dehors des villes, près des sources » d'eaux minérales » (3). Ainsi que de nos jours, les mala- des s'y réunissaient comme dans un Casino, où ils se livraient aux plaisirs en attendant leur guérison. « On ne » songeoit pas à exhorter les mourans, mais à les divertir; » ils travoilloient de leur côté même à faire durer le plus » qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie » (4).

« Tous les temples d'Esculape étaient hors des villes, » parce qu'on croyait la demeure des champs plus saine » que celle des villes » (5). Les malades n'y étaient admis qu'après des ablutions, des bains, des sacrifices; du moins les Asclépiades en ordonnaient-ils ainsi, en opposition avec les disciples d'Hippocrate.

Les temples d'Esculape furent donc en Asie, en Grèce et à Rome, des sortes d'hospices où l'on recevait, au moins temporairement, les malades qui venaient implorer le dieu.

---

(1) Lucien, *Dialog. Hipp.*

(2) Félibien, *Recueil de la Vie des Architectes,* Amsterdam, 1706, p. 91.

(3) M. N. Theil, *Dict. de Biographie, Mythologie, Géographie anciennes, loc. cit.,* Paris, 1865.

(4) Fleury (abbé), *Mœurs des israël. et des chrét.* Paris, 1760, p. 263 cite Juvénal et Cicéron.

(5) *Encyclopédie méthodique,* Paris, 1788, au mot *Esculape.*

Non seulement la nécessité des ablutions et des bains nous laisse à penser que des temples à Hygie ou à son père Esculape devaient exister dans les thermes, mais Pausanias rapporte qu'un sénateur, Antoninus (1), que Félibien cite comme un architecte de talent, bâtit à Epidaure des temples à Esculape, à la Santé et des *bains d'Esculape*. « Dans la même ville on voyait un temple de Diane, une » statue d'Epione, deux chapelles, à Vénus et à Thémis, » une stade, une fontaine, un théâtre dans le temple » même d'Esculape, et enfin l'empereur Antonin embellit » ce lieu en y construisant des bains, des temples, et » encore une maison où il fût permis aux malades de » mourir et aux femmes d'accoucher » (2).

Lucien (3) dit expressément qu' « on plaçait des statues » d'Esculape dans les bains ; apparemment parce qu'ils » servent à conserver et à rétablir la santé et qu'ils sont » du ressort du dieu de la médecine » (4). Enfin, mieux encore : « MM. Papier et Mélix, membres de l'*Académie* » *d'Hippone,* de Bône (Algérie) ont précisément signalé la » pose des statues d'Esculape et de la déesse de la Santé, » *Hygiea,* dans une des salles de bains des *Aquæ flavianæ,* » par un certain Marcus, Oppius, Antiochianus » (5).

On sait du reste qu' « on trouve un grand nombre de » statues de cette déesse (Hygie), parce que les personnes » riches qui guérissaient de grandes maladies, où elles » avoient invoqué *Hygiea,* lui érigeoient des statues en » mémoire de leur convalescence ». Il ne faut pas oublier que « Santé ou *Salus Minerva Medica* sont la même divi- » nité » (6).

(1) Félibien, *loc. cit.*

(2) Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grec. et rom., loc. cit.,* au mot *Asklepeion.*

(3) Lucien, *Dialog. Hipp.*

(4) *Encycl. méth., loc. cit.*

(5) *Académie d'Hippone, Bulletin trimestriel* du 4 juin 1888, p. LXV. Communication de M. le Dr Berchon.

(6) *Encyclop. méth., loc. cit.*

Varron et Festus nous apprennent que *Meditrina,* dont » le nom vient de *mederi, medela, guérir, guérison,* était » encore une déesse de la médecine honorée à Rome. La » principale cérémonie de sa fête, nommée *Méditrinalia,* » consistait à goûter le vin nouveau, par principe de » santé. Le pontife du dieu Mars, appelé *Flamen Martialis,* » récitoit à haute voix cette formule : *Il faut boire le vin* » *nouveau, et le vieux, comme un remède* » (1).

Le culte d'Esculape, celui d'*Hygiea,* auquel on a pu joindre celui de *Meditrina,* si bien à sa place à Bordeaux (2), était donc établi dans les thermes, aussi les divers monuments à Esculape, signalés à Bordeaux (3), ont-ils été trouvés près du prieuré Saint-Martin.

La présence des malades est parfaitement démontrée puisqu'on leur ouvrait les bains aux heures où ils étaient fermés au reste du peuple (4), puisque des fauteuils roulants servaient aux infirmiers et à tous ceux qui avaient besoin d'être conduits ou traînés par des esclaves dans les salles froides ou chaudes indispensables à traverser (5).

S'il y avait des malades, il fallait des lieux de repos pour leur donner des soins, comme dans nos stations thermales. Des bâtiments spéciaux devaient donc être établis et entourer les bains; c'est là que pouvait s'élever utilement le temple d'Esculape ou d'Hygie, c'est-à-dire de la Santé (6).

---

(1) Banier (abbé) *Explication des fables*, Paris, 1742, t. II, p. 65. — On attribuait au vin des vertus curatives. C'est pourquoi le serpent figure dans les attributs de Bacchus.

(2) Les environs de Bordeaux étaient cultivés en vignes sous les Romains.

(3) Ducourneau, *Guienne. hist. et mon., loc. cit.,* t. II, p. 16.

(4) Un édit d'Adrien défendit l'entrée des bains avant deux heures du soir, excepté pour les malades. Ceux-ci étaient spécialament reçus tous les matins.

(5) On voit au Musée britannique un fauteuil de marbre sculpté, provenant des bains d'Antonin à Rome, qui a des roues sculptées sur les côtés, en imitation des fauteuils en bois des malades.

(6) On construisit « des bains et des locaux assez vastes pour contenir non » seulement..... mais encore ceux qui venaient y chercher le repos..... les visi- » teurs avaient toutes les facilités possibles pour se reposer. » E. Guhl et W. Koner, *La vie antique,* trad. Trawinski, Rotschild, Paris, 1884.

Le temple de la Santé, protégeant les malades et les bien portants, et se remplissant d'*ex-voto*, d'autels, de statues; placé dans un lieu de récréation, au milieu d'un ensemble de monuments fournissant toutes les jouissances du corps et de l'esprit; entouré de portiques, de promenoirs couverts, recueillant les moindres rayons du soleil ou abritant de son ardeur suivant les saisons; le temple de la Santé était à sa vraie place, dans les thermes, hors les portes de la ville.

C'est entre la Devèze et le Peugue, à proximité du fort du Hâ, là où furent trouvés les inscriptions dédicatoires, le *labrum* du puits des douze apôtres, la statue et l'autel d'*Hygiea*, c'est là que dut être dressé le temple d'Hygie à Bordeaux.

XII

CONCLUSIONS

Il nous semble résulter de la dissertation savante de Venuti et des notes que nous y avons jointes : que le culte d'Esculape ou d'Hygie a été pratiqué à Bordeaux vers les IIIe ou IVe siècles; que ces divinités devaient être honorées dans un temple; qu'il semble établi que l'édifice, consacré probablement à la déesse *Salus*, était élevé dans les thermes ou a proximité des Thermes de Bordeaux; que ce temple, ordinairement placé hors des villes, paraît avoir été élevé sur les bords de la Devèze en dehors des murailles romaines; que des restes de monuments dressés en l'honneur du dieu ou de la déesse ont disparu, notamment : *labrum* dit puits des douze apôtres, *labrum* dit puits de la rue Lalande, statuette d'Esculape, serpent enroulé sur un cylindre, enfin le temple lui-même; mais que des monuments du culte d'Esculape sont encore conservés dans le Musée des Antiques de Bordeaux : serpent monumental, autel d'Hygie, scène de sacrifice, statue d'Hygie.

Il nous a paru intéressant de grouper ces nombreuses conjectures, ces divers renseignements. Puissent-ils servir

à éclairer un peu l'histoire d'un culte si inconnu aujourd'hui, mais si important sous la domination romaine; puissent-ils surtout apporter leur part à l'histoire monumentale de notre cité !

NOTES

I

FOUILLES DE LA RUE SAIGE ET DE LA RUE GUILLAUME BROCHON

(Petite-rue-de-l'Intendance et rue Neuve-de-l'Intendance).

M. Jullian dit dans ses *Inscriptions romaines,* p. 20 : « Il y a erreur, c'est » rue Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon) et non pas Petite-rue- » de-l'Intendance (rue Saige) qu'a été trouvée l'inscription [ONUAVAE]. *A cette » date et à aucune autre, du reste,* on n'a fait de fouilles dans cette dernière » rue. La maison qui fut construite alors et d'où proviennent une douzaine » d'inscriptions, y compris celle d'Onuava, est marquée n° 4 sur l'ancien cadas- « tre; c'est aujourd'hui le n° 6 de la rue Guillaume-Brochon. »

Que Jouannet se soit trompé de nom de rue, cela semble hors de doute après avoir lu les preuves fournies par M. Jullian, mais des fouilles ont eu lieu en élevant les grandes constructions de la rue Saige et elles ont présenté le plus grand intérêt.

Nous n'avons pas connaissance d'inscriptions trouvées là, mais nous lisons dans des notes que nous a *dictées* Sansas : « Dans la maison Vène, rue Saige, 14, » M. Sansas, qui a déjà décrit des découvertes faites en ce lieu, a vu dans les » fouilles faites en 1869(?) tout un atelier de potier; le four était encore chargé de » vases. On voyait des restes de diverses marchandises et des ustensiles curieux. » Les ouvriers ne voulurent pas lui permettre de toucher aucun fragment » avant qu'ils eussent étayé. Lorsqu'il redescendit dans la fouille, tout était » effondré et enseveli. »

Ce que nous affirme aujourd'hui le propriétaire, M. Vène, c'est qu'on a trouvé dans les fouilles, rue Saige, n° 14, un carrelage de briques, un autre de marbre rouge et blanc, des petites poteries romaines, des statuettes de bronze, une sorte de petit dieu Terme, tête et buste sur gaîne, bronze (*au musée*); des vases en verre, une lampe en bronze (*perdus*); un collier à olives d'ébène reliées par une chaîne d'or (*Mme Ve Vène*), Vénus à la coquille (*coll. Mialhe*); dans les fouilles du n° 8, des vases en terre cuite, des monnaies, etc.

Dans sa *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828*, p. 105 et 170 (rue Guillaume Brochon), Jouannet proposait, à l'Académie de Bordeaux, d'accorder à M. Desbarad, une médaille pour la complaisance et le désintéressement dont il avait fait preuve et l'Académie, adoptant la proposition, décerna cette récompense à MM. Duverger et Desbarad, entrepreneurs de bâtisses : « comme témoignage de satisfaction pour leur attention à donner » connaissance à l'Académie de la découverte qu'ils ont faite de monuments » anciens et pour les soins qu'ils ont apporté à la conservation de ces monu» ments ».

Duverger avait fait connaître les tombes de la rue Renière, n° 28, sur lesquelles M. Bouluguet, préposé en chef du péage du pont de Bordeaux, avait adressé une communication à l'Académie (*Loc. cit.*, p. 22). M. Bouluguet reçut une mention honorable (p. 23).

II

DON AU MUSÉUM D'UN AUTEL EN MARBRE

Du lundi 29 janvier 1781 (1).

Sont entrés en jurade MM. Dudon, de la Montaigne, Dubergier, de Mons, Lanusse, Quin, jurats, et Buhan, procureur-syndic de la Ville.

Sur ce qui a été représenté par le procureur-syndic de la Ville, que M. Dupré de Saint Maur, intendant de Guienne, l'un des membres de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux, et directeur de cette Académie, plein de zèle pour le progrès des sciences, ayant prévenu MM. les Jurats par sa lettre du jour de hier, qu'il avoit formé le projet de procurer à l'Académie de cette Ville, une collection de monuments divers, qui, ayant échapés à la barbarie des siècles qui ont suivi l'époque où cette capitale de la Guienne tomba au pouvoir des Romains, pourroient servir de preuve à l'histoire de cette ville; qu'il se trouvoit dans l'hôtel de l'Intendance une quantité assez considérable de morceaux antiques dont il se proposoit de disposer en faveur de l'Académie, qui se chargeoit elle-même de l'établir dans un local convenable, d'y mettre l'ordre nécessaire, de veiller à sa conservation, et de procurer aux savants et aux étrangers la facilité de la consulter au besoin; qu'il dépendoit de MM. les Jurats d'enrichir bien autrement le nouveau Muséum qu'il s'agit de former, en donnant à l'Académie cet autel que l'on croit avoir été tiré des fondations des piliers de Tutèle, et qui porte pour inscription, en lettres romaines, ces mots : AUGUSTO SACRUM ET GENIO CIVITATIS BIT. VIV., exposé depuis si longtemps à toutes sortes d'insultes dans la cour du présent Hôtel-de-Ville; qu'il y a peu de monuments qui puissent intéresser plus particulièrement l'histoire de cette Ville, qu'on ne saurait prendre des mesures trop promptes pour le soustraire aux injures du temps; qu'il ne sauroit être mieux que dans le sanctuaire où M. l'Intendant propose de le placer, et sous les yeux d'une compagnie consacrée par état et par les vues dont elle est animée à maintenir et accroître, s'il est possible, le lustre de la capitale de la Guienne; que lui qui parle

(1) Arch. municip. de Bordeaux. *BB. Délibérations de la Jurade*, 1781 janvier 29, f° 99.

croit que MM. les Jurats ne balanceront pas à déférer à la demande de M. l'Intendant, et à partager ainsi avec ce magistrat la gloire d'avoir concouru de tout ce qui est en leur pouvoir au progrès des sciences et des belles-lettres.

Sur quoy il a été délibéré de remettre à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette Ville, l'autel de marbre dont il s'agit, pour être placé dans le nouveau Muséum qu'on se propose de former, et que la lettre de M. l'Intendant, du 28 de ce mois, ainsi que celle de M. le Directeur ou de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui accusera à MM. les Jurats la réception dudit autel seront colés au présent registre.

Dudon, *jurat;* De la Montaigne, *jurat;*
Quin, *jurat;* Lanusse, *jurat;*
Dubergier, *jurat;* Le M[is] Demons, *jurat.*

III

DON AU MUSÉUM DES STATUES DE MARBRE

trouvées en 1594.

« Du jeudi 1er mars 1781 (1). — Sont entrés dans la chambre du Conseil :
» MM. Dudon, de la Montaigne, Dubergier, Demons, Lanusse, Quin, jurats et
» Buhan, procureur-syndic.

» L'Académie des Sciences et Belles-Lettres ayant projeté de se procurer une
» collection de divers monuments et demandé à MM. les Jurats un autel de
» marbre qu'on croit avoir été tiré des fondations des piliers de Tutèle, cette
» demande fut accordée par délibération du 29 janvier dernier et pour enrichir
» d'autant plus le *nouveau Muséum,* dont il s'agit, l'Académie a demandé par sa
» lettre de M. de la Montaigne, secrétaire perpétuel, du 26 du passé, d'anciennes
» statues échappées aux injures du temps, qui existent dans la cour de l'Hôtel-
» de-Ville, où elles se dégradent chaque jour.

» MM. les Jurats désirant concourir aux vues de l'Académie, il a été délibéré
» que les statues antiques qui sont dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, où elles se
» dégradent chaque jour, seront remises à l'Académie pour être placées dans le
» nouveau Muséum; que la lettre de M. le Secrétaire sera collée au présent
» registre, ainsi que celle qui accusera la réception des statues dont s'agit.

» De la Montaigne, *jurat;* Dudon; *jurat;* Lanusse, *jurat;*
Demons, *jurat;* Quin, *jurat.* »

---

(1) Arch. municip. de Bordeaux. *BB. Délibérations de la Jurade,* f° 109.

IV

LA RUE DES REMPARTS EN 1783

Bordeaux, ce 29 juillet 1783.

Je reçois, Messieurs, de la part des habitants et propriétaires des maisons de la rue des Remparts, de la Porte-Dijeaux, des représentations très fortes sur l'état où se trouve cette rue dans la partie joignant l'Archevêché. Je ne vous tairai pas que j'ai eu occasion de voir le local, et que j'ai été très surpris de le trouver tellement bouleversé qu'il ne doit présenter dans les temps de pluie qu'un cloaque affreux et même dangereux. Je sais qu'il devient difficile maintenant d'adoucir, d'autant qu'on auroit pu le faire il y a huit ou dix ans, la pente excessive de cette rue, mais au moins peut-on la diminuer et rétablir la chaussée qui est toute démontée. Je vous prie, Messieurs, de donner incessamment quelques soins à un objet aussi intéressant, qui, dans l'esprit des étrangers et peut-être même dans celui des habitants de la Ville, n'est propre qu'à donner les plus mauvaises idées de la police de Bordeaux (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Signé : Du Pré de Saint-Maur.

V

STATUES ANTIQUES SEMBLABLES A L'HYGIE (?) DE BORDEAUX

On peut voir dans l'ouvrage de de Clarac : *Musée de Sculpture antique et moderne,* Paris, 1835-1836, une nombreuse suite de figures qui rappellent la statue de marbre du Musée de Bordeaux. Elles sont indiquées sous des noms différents quoique toutes semblent avoir été exécutées d'après une même composition. Voici les indications que nous avons relevées :

Nos 876 :	*Mnémosyne*,	Rome,	*Musée*	*Pio-Clément.*
973	»	Dresde,	*Augusteum.*	
B 973	»	Rome,	*Coll.*	*Giustiniani.*
C 973	»	»	»	»
A 976	»	»	*Musée*	*Pio-Clément.*
994 :	*Clio*,	Naples,	»	*Borbon.*
1092 :	*Polymnie*,	»	»	*Pio-Clément.*
1093	»	»	»	*Borbon.*
1094	»	Suède,	»	*de Stockholm.*
1095	»	Rome,	*Coll.*	*Pacetti.*
1883 :	*La Pudicité*,	»	*Musée*	*Capit.*
1951 :	*Inconnue*,	Ile Santorin.		
A 1920 :	*Vestale,*	Versailles (*Parc de*).		

(1) Arch. municip. de Bordeaux, *Registre de correspondance, Lettres reçues par les Jurats,* 29 Juillet 1783.

747 : *Polymnie,*	Paris, *Musée du Louvre.*	
869	»	»
341 : *Euterpe,*	»	»
518 : *Inconnue (Mnémosyne ?)*	»	»
511 »	»	»
118 : *Julie, femme de Septime-Sévère.*		
A 1172 : *Hygie,*	Angleterre, *Coll. Carlisle.*	
B 1172 »	Londres, » *Lansdowne.*	

VI

PLUTUS GUÉRI PAR ESCULAPE DANS LE TEMPLE D'ÉPIDAURE

(Extrait du Plutus *d'Aristophane).*

CARION. Ecoute, je vais tout te dire des pieds à la tête..... Arrivés près du temple, avec notre malade, alors si infortuné, maintenant au comble de la félicité, de la béatitude, nous le menons d'abord à la mer pour lè purifier.

LA FEMME. Ah! le singulier bonheur pour un vieillard que de se baigner dans l'eau froide de la mer!

CARION. Nous nous rendons ensuite au temple du dieu. Une fois les galettes et les différentes offrandes consacrées sur l'autel et le gâteau de fleur de farine livré au dévorant Vulcain (1), nous faisons coucher Plutus, suivant l'usage, et chacun de nous se fait un lit avec des feuilles.

LA FEMME. Y avait-il d'autres gens venus pour implorer le dieu ?

CARION. Oui; d'abord Néoclide, qui est aveugle, mais vole bien mieux que les clairvoyants, puis beaucoup d'autres personnes atteintes de maladies de toute sorte. On éteint les lumières et le prêtre nous engage à dormir, en nous recommandant de garder le silence, si nous venons à entendre du bruit. Nous voilà donc tous bien tranquillement couchés. Moi, je ne pouvais dormir; j'étais préoccupé d'une certaine marmite pleine de bouillie posée tout près d'une vieille, juste derrière sa tête, j'aperçois le prêtre qui raflait sur la table sacrée et les gâteaux et les figues; puis il fait le tour des autels, et sanctifie les gâteaux qui restaient, en les enfournant dans un sac. Je résolus donc d'imiter un si pieux exemple, et j'allai droit à la bouillie.

LA FEMME. Misérable, et tu ne redoutais pas le dieu ?

CARION. Si vraiment! Je craignais que le dieu, couronne en tête, ne fut avant moi auprès de la marmite : « Tel prêtre, tel dieu », me disais-je. Au bruit que je fis, la vieille avança la main; alors je sifflai et la mordis comme eût pu faire un serpent sacré. Vite elle retire la main, s'enfonce dans son lit, la tête sous les couvertures, et ne bouge plus; mais de peur elle lâche un vent plus âcre que ceux d'une belette. Moi, j'engloutis une grosse part de bouillie, et, bien repu, je vais me recoucher.

LA FEMME. Le dieu ne venait pas ?

CARION. Il ne tarda guère, et quand il fut près de nous, oh! la bonne farce! mon ventre ballonné lança une pétarade des plus sonores.

(1) On prétendait même qu'Esculape... et qu'il reconnaissait par là sûrement si le malade mourrait ou guérirait.

LA FEMME. Le dieu sans doute fit la grimace?

CARION. Non, mais Iaso qui l'accompagnait rougit un peu, et Panacée s détourna en se bouchant le nez.....

LA FEMME. Et le dieu?

CARION. Il n'y fit pas la moindre attention.

LA FEMME. C'est donc un dieu bien grossier?

CARION. Je ne dis pas cela, mais il a l'habitude de déguster les excréments (1).

LA FEMME. Impudent, va!

CARION. Alors je me cachai dans mon lit, tout tremblant; Esculape fit le tour des malades et les examina tous avec beaucoup d'attention; puis un esclave déposa auprès de lui un mortier en pierre, un pilon et une petite boîte (1).

LA FEMME. En pierre?

CARION. Non, pas en pierre.

LA FEMME. Mais comment voyais-tu tout cela, triple coquin, puisque tu te cachais, dis-tu?

CARION. A travers mon manteau, qui ne manque pas de trous, grands dieux! Il prépara d'abord un onguent pour Néoclide; il mit dans le mortier trois têtes d'ail de Ténos, les écrasa en y mêlant du suc de figuier et de lentisque; il arrosa le tout avec du vinaigre de Sphette, et, retournant les paupières du patient, il lui appliqua sa drogue à l'intérieur des yeux, afin que la douleur fut plus cuisante. Néoclide crie, hurle, saute à bas du lit, veut s'enfuir; mais le dieu lui dit en riant: « Reste là avec ton onguent; ainsi, tu n'iras pas te parjurer devant l'assemblée ».

LA FEMME. Quel dieu sage et ami de notre cité!

CARION. Il vint ensuite s'asseoir au chevet de Plutus, lui tâta d'abord la tête, prit un linge bien propre et lui essuya les paupières; Panacée lui couvrit d'un voile de pourpre la tête et tout le visage; puis le dieu siffla et deux énormes serpents s'élancèrent du sanctuaire.

LA FEMME. Grands dieux!

CARION. Ils se glissèrent doucement sous le voile de pourpre, léchèrent, à ce que je crois, les paupières du malade, et, en moins de temps qu'il ne t'en faut, maîtresse, pour vider dix verres de vin, Plutus se relève: il voyait. De joie je bats des mains, j'éveille mon maître; aussitôt le dieu disparaît dans le sanctuaire avec les serpents. Quant à ceux qui étaient couchés auprès de Plutus, juge s'ils l'embrassaient tendrement; le jour parut sans qu'aucun d'eux eût fermé l'œil. Moi, je ne me lassais point de remercier le dieu qui avait si vite rendu Plutus clairvoyant et [Néoclide] plus aveugle que jamais.

LA FEMME. Quelle est ta puissance, ô grand Esculape! mais dis-moi où est Plutus?

CARION. Il vient escorté d'une foule immense... (2).

---

(1) C'est l'attirail des pharmaciens.

(2) *Aristophane,* traduc. par Poyard; *Plutus,* Paris, Hachette, 1831, p. 506.



NOTE DE M. CH. BRAQUEHAYE

SUR UNE

STATUETTE ROMAINE DE SOPHOCLE EN ARGENT

TROUVÉE EN 1811

DANS LE CLOITRE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

En publiant le dessin de M. Paul Quinsac, ancien pensionnaire de la ville à Paris, je n'apporte pas une nouvelle archéologique, mais comme la statuette du grand tragique grec, trouvée en 1811 dans le cloître de l'église Saint-André, est l'un des plus intéressants spécimens de l'art antique que l'on ait découverts à Bordeaux et qu'aucune publication ne l'a reproduite, j'ai pensé qu'il serait utile de donner une bonne description et un dessin fidèle de cette figurine d'argent.

Je me contenterai donc d'ajouter un extrait du catalogue du cabinet des Médailles et Antiques, notice due à l'érudit M. Chabouillet, et je relèverai seulement une légère erreur relative à la date et au lieu où fut faite la découverte de cet antique.

Cabinet des médailles et antiques. Monuments d'argent de provenances diverses. Antiquité.

« 2870. SOPHOCLE. — L'illustre poète est représenté assis, lisant » un *volumen* qu'il tient déroulé des deux mains. Il est barbu, » a la tête nue, et est revêtu d'un *pallium* qui, laissant nu le devant » du corps et le bras droit, enveloppe tout le corps. Les pieds sont » chaussés. Le siège est porté sur quatre pieds façonnés en griffes

» de lion. Derrière le siège une sorte d'S sur laquelle porte un » crampon d'argent plein. La statuette est placée sur une base » carrée. Hauteur avec la base, 120 millim.

» Trouvé à Bordeaux en 1813, près des ruines de l'édifice anti» que connu sous le nom de *Palais de Gallien* et acquis pour la » bibliothèque en 1837. Visconti a publié dans le *Museo Pio Cle-* » *mentino,* t. VI, pl. XXVII et dans l'*Iconographie grecque,* pl. IV, » n°s 1 et 2, un buste de marbre de Sophocle, avec la fin du nom » écrit en grec. Notre statuette offre des traits de ressemblance » avec ce buste qui permettent d'y reconnaître le grand poète » tragique. Si l'on admet cette hypothèse, il faut croire que l'artiste » a voulu rappeler le triomphe de Sophocle lorsque traduit devant » les juges de la *phratria* à laquelle il appartenait, il lut, pour toute » défense, des vers de son *Œdipe à Colonne.* La statuette est fondue » en argent massif, mais elle n'est pas entièrement pleine. Le tra» vail, sans être d'un très grand style, est d'une bonne époque. » On pourrait l'attribuer au premier siècle de notre ère. Le nez » paraît avoir été déprimé accidentellement, ce qui ôte du carac» tère à la figure et nuit un peu à la ressemblance. Voyez plus » loin, *Section des monuments en marbre.* »

Notre statuette fait partie des collections nationales depuis 1837 et, comme on l'a vu, on croit qu'elle provient de fouilles du Palais-Gallien faites en 1813. Il y a là une légère erreur de lieu et de date qui, quoique n'ayant pas d'importance au point de vue général, mérite cependant d'être signalée.

La découverte de cette statuette eut lieu en 1811, dans le cloître de Saint-André, ainsi que le prouvent une note manuscrite de Jouannet et les extraits suivants de *la Ruche d'Aquitaine* et de *la Gironde, Revue de Bordeaux.*

« Nous rangerons encore parmi les monuments de cette époque, » dit Jouannet (1), une petite statue d'argent trouvée, il y a trois » ou quatre ans, dans les cloîtres de Saint-André, à plus de vingt » pieds de profondeur.

» La petite statue d'argent représente un philosophe grec, vêtu

(1) F. Jouannet. — *Ruche d'Aquitaine, Antiquités de Bordeaux,* 1815, t. XI, p. 320.

» du *pallium*, assis dans l'attitude de la méditation et tenant un
» écrit déroulé. Le corps, le manteau, la tête, tous les accessoires,
» sont rendus avec beaucoup de goût et d'esprit (1).

» Revenant aux antiquités nouvellement découvertes, dit Pierre
» Lacour (2), je rappellerai qu'il y a 22 ans environ, on trouva, en
» fouillant dans le cloître de Saint-André, une petite figure antique
» d'un bon style, assise, haute de 7 à 8 pouces; elle représentait
» un philosophe grec : Je fis à cette époque un dessin terminé de
» cette figure dont la tête paraissait être un portrait et je le donnai
» au savant et célèbre antiquaire E. Q. Visconti qui travaillait alors
» à son *Iconographie grecque*. Si cette figure existe encore, j'oserai
» prier la personne à laquelle elle appartient de me permettre
» d'en faire un nouveau dessin; il serait fâcheux pour l'histoire de
» l'art et celle des monuments anciens à Bordeaux qu'un ouvrage
» si précieux disparût entièrement sans laisser d'autres souvenirs
» que celui que j'en ai conservé. Peut-être cette figure appartient-
» elle au trésor du temple dont on a retrouvé les débris. »

Heureusement pour Bordeaux les craintes de Lacour ne se sont pas réalisées. Si la charmante statuette ne pare pas l'un de nos Musées, si le dessin donné à Visconti a été perdu sans avoir été publié, le monument lui-même est conservé dans le lieu le plus digne de le posséder, il sert aux recherches des érudits comme aux travaux des artistes et nous en fournissons une fidèle reproduction exécutée par un dessinateur de talent. C'est au moins une consolation ; car combien notre sol a-t-il fourni de curieux débris de la civilisation romaine qui, enfouis et inconnus dans des collections particulières, ont été dispersés en tous lieux, tandis qu'ils eussent dû figurer avec honneur dans un musée spécial de la Ville où ils auraient pu fournir d'utiles renseignements historiques !

Mars 1882.

---

(1) « M. Lacour fils a dessiné cet antique : son dessin doit se trouver dans les
» cartons de M. Visconti. La statue, dit-on, existe encore à Bordeaux, j'ignore
» en quelles mains. »

(2) *La Gironde, Revue de Bordeaux*, mai 1833, p. 62.

NOTE DE M. Ch. BRAQUEHAYE

SUR DES

MONUMENTS ANTIQUES TROUVÉS EN 1818

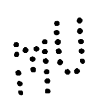
RUE DU PONT-DE-LA-MOUSQUE, N° 8

En mai 1818, M. Duval, négociant, propriétaire d'une maison rue du Pont-de-la-Mousque, n° 8, trouvait un nombre assez considérable de débris de monuments romains en faisant exécuter des fouilles dans cet immeuble.

La Municipalité fit immédiatement les démarches nécessaires pour les faire déposer dans le Musée des antiques de la Ville.

L'intérêt qui s'attache à bien préciser les lieux où des découvertes intéressantes ont été faites et à bien décrire les objets sauvés n'est pas la seule cause qui explique la publication des documents qui vont suivre; un intérêt d'un autre ordre s'impose. La Municipalité bordelaise, toujours si soucieuse des œuvres de l'intelligence et de l'instruction publique, savait déjà, en 1818, ce qu'elle doit à l'art et à l'archéologie. Il est donc juste de faire connaître le zèle intelligent du maire de Bordeaux, M. le vicomte de Gourgues, et de l'adjoint délégué pour les travaux publics, M. Blanc-Dutrouilh.

Si l'on est fier de reconnaître que la Municipalité actuelle loge, dans des palais, ses Facultés, sa Bibliothèque et ce respectable Musée des antiques, qui va enfin être sauvé de toute destruction, il n'en est pas moins vrai qu'il est bon de défendre, de critiques injustes, nos anciens édiles,



car ils ne sont jamais restés en arrière du mouvement intellectuel de la France ; nous aurons plus d'une fois l'occasion de le démontrer.

Le Maire de Bordeaux écrivait :

TRAVAUX PUBLICS.

—

N° 653.

Le 5 Mai 1818.

A Monsieur Duval, négociant, rue du Chapeau-Rouge.

Monsieur,

Je suis instruit qu'en faisant faire des fouilles dans votre propriété, située rue du Pont-de-la-Mousque, on y a trouvé des débris d'anciens monuments, tels que des chapiteaux, des tambours de colonnes, des fragments de corniches, de bas-reliefs et des pierres chargées d'inscriptions.

Ces restes sont d'un grand intérêt soit pour les arts, soit pour l'histoire. La Ville s'est toujours empressée de les recueillir pour assurer leur conservation ; elle a fait disposer à cet effet dans le Muséum qui lui appartient une salle ou dépôt d'antiques qui en rassemble déjà un grand nombre.

J'ai pensé, Monsieur, que vous consentiriez à laisser faire un choix des morceaux les plus remarquables par M. l'Ingénieur de la Ville que je charge de ce soin et qui donnera les ordres nécessaires pour leur transport.

Je vous saurai le plus grand gré, Monsieur, de n'y mettre aucun empêchement et je vous en adresse d'avance mes remerciements.

M. l'Ingénieur est chargé d'apprécier l'indemnité qui doit revenir à vos ouvriers, soit pour la valeur de la pierre, soit pour les frais d'extraction.

J'ai l'honneur, etc.

Le 7 mai, M. Duval aîné répondait, comme un bon citoyen :

« Flatté, Monsieur le Maire, de faire quelque chose qui vous soit » agréable, vous pouvez faire choisir et enlever toutes les pierres » qui vous feront plaisir ».



Sans tarder, l'intelligent administrateur donnait les ordres nécessaires à M. Bonfin, ingénieur de la Ville, et lui écrivait le 9 mai :

« Ainsi que j'en ai donné avis à M. Duval, c'est vous que je » charge du soin de faire le choix des pierres d'architecture qu'il » serait à propos de recueillir. Veuillez donc, je vous prie, vous » occuper de suite de cet examen et faire transporter..... les objets » qui vous paraîtront mériter la préférence ».

Il ajoutait que les frais d'extraction des pierres et leur transport seraient payés par la Ville sur un état visé et arrêté par Bonfin.

Le 30 juillet suivant, un arrêté réglait la somme à payer à l'entrepreneur de maçonnerie pour la valeur des pierres et au charpentier pour le transport et le placement de celles-ci dans le Musée de la Ville :

« ..... Le Maire de la ville de Bordeaux, chevalier, etc....
» Vu la lettre..... Vu la réponse..... Vu le compte.....

» Arrête :

» Art. 1er. Il sera ordonné au profit du sieur Bidon, entrepre- » neur de maçonnnerie, chargé par M. Duval de la reconstruction » de la maison, rue du Pont-de-la-Mousque, n° 8, un mandat de » la somme de 115 fr. 50 pour payement de 66 pieds 5 pouces et » 1/2 cubes de pierres antiques, puisées dans ladite propriété et » au profit du sieur Beliben, charpentier, pour le transport et le » placement desdites pierres au Musée de la Ville, un mandat de » la somme de 35 fr. Total : 150 fr. 50. ».

A l'arrêté qui précède était joint le toisé des pierres portant non seulement les mesures, mais des numéros avec des désignations qui permettent de reconnaître dans le Musée actuel les diverses antiquités découvertes alors rue du Pont-de-la-Mousque.

Il m'a été facile, avec l'aide de M. Jullian, qui connaît si bien le Bordeaux antique, de retrouver d'abord et de dessiner ensuite les intéressants débris qui ont été sauvés en 1818 d'une destruction certaine.

« Toisé des pierres antiques prises rue du Pont-de-la-Mousque, » portées au Muséum royal de Bordeaux. »

« N° 1. — Une forte base portant tronçon » de colonne, au dessus cannelé; — long. » 2 p. — larg. 2 p. — épaiss. 2 p. =	8 pieds.
» N° 2. — Grand chapiteau au-dessus; — » long. 2 p. 6 p^{es} — épaiss. 2 p. =	5 p.
» N° 3. — Bas-relief à deux faces de bas » de figures drapées; — long. 2 p. 3 p^{ces} — » larg. 2 p. — épaiss. 1 p. 6 p^{ces} =	6 p. 9 p^{ces}
» N° 4. — Petit chapiteau au-dessus; — » long. 2 p. — épaiss. 1 p. 6 p^{ces} =	3 p. 6 p^{ces}
» N° 5. — Bas-relief à deux faces, groupe » de bas de figures et dauphins; — long. » 3 p. — larg. 2 p. — épaiss. 1 p. 9 p^{ces} =	10 p. 6 p^{ces}
» N° 6. — Petit trophée de guerre; — long. » 2 p. — larg. 1 p. 6 p^{ces} — épaiss. 1 p. » 6 p^{ces} =	4 p. 6 p^{ces}
» N° 7. — Trophée d'armes en forme de » fronton; — long. 4 p. — larg. 1 p. 6 p^{ces} » — épaiss. 1 p. 6 p^{ces} =	9 p.
» N° 8. — Frise d'entablement; — long. » 3 p. 6 p^{ces}. — larg. 2 p. épaiss. 1 p. 8 p^{ces} =	11 p. 8 p^{ces}
» N° 9. — Inscriptions; — long. 2 p. 9 p^{ces} » — larg. 1 p. 8 p^{ces} — épaiss. 0 p. 9 p^{ces} =	8 p. 0 p^{ces} 31
» Total produit.....	cub. 66 p. 5 p^{ces} 31 »

« Les 66 pieds de pierre calleté de Crasane, déduction soustraite » de 5 pieds 31 sur le total ont été estimés 1 fr. 75 cent., le pied, vu » les chaffaudages et équipements de chèvre qu'il a fallu faire pour » les sortir des souterrains, et la main-d'œuvre pour les établir dans » la rue où la ville les a prises; les 66 pieds à 1 fr. 75 se montent » à 115 fr. 7 cent.

» Le conducteur des travaux de la Ville certifie exact le nombre » des pierres désignées ci-dessus, et le toisé de chacune d'elles en » particulier, lesquelles ont été toutes transportées et placées à la » salle des antiques du Muséum royal, avec observation que Dupré » avait donné avis à M. l'Ingénieur de la Ville que quelques-unes » de ces pierres étaient trop fortes pour être transportées au

» Muséum. Il fut décidé qu'elles seraient allégées vu que leur cube » ne ferait qu'encombrer la place sans enrichir la salle ; alors le » dédoublement de quelques-unes de ces pierres qui se trouve com- » pris dans le toisé général est resté, sur les lieux, aux entrepre- » neurs, pour les indemniser de l'exploitation et du sciage qu'ils » ont fait à leurs frais.

» L'estimation des pierres ci-dessus annoncées me paraît, en rai- » son des difficultés que leur extraction a causées, estimée à leur » véritable valeur.

» Fait à Bordeaux, le 4 juin 1818.

BRUNET.

Bordeaux, le 6 juin 1818.

L'Ingénieur de la Ville,

BONFIN. »

Il nous a paru intéressant de reproduire ces documents qui peuvent permettre d'établir la provenance de quelques objets conservés au Musée des Antiques, rue J.-J. Bel.

Février 1887

NOTE DE M. CH. BRAQUEHAYE

SUR

LES DESCRIPTIONS ET DESSINS D'ANTIQUES DE BORDEAUX

DE L'ACTEUR BEAUMESNIL 1780-1807-1809-1888.

En cherchant les documents relatifs à l'histoire de l'*Ecole gratuite de dessin et de peinture de Bordeaux*, j'ai trouvé aux Archives départementales de la Gironde, *Série X, Instruction publique et Beaux-Arts,* une lettre dont les termes ambigus excitèrent au plus haut point ma curiosité. La voici :

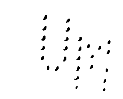
« Limoges, le 24 décembre 1807.

» *A Monsieur le Préfet du département de la Gironde.*

» Monsieur,

» Malgré le dézir que j'aurais de conserver la description de » plusieurs antiquités de votre département, dont je suis possesseur, » descriptions touchées et dessinées, dans les choses qui en sont » susceptibles, par main de maître, je me suis cependant déterminé » à m'en dessaisir. Si l'offre, Monsieur le Préfet, que j'ai l'honneur » de vous en faire, peut se trouver à votre convenance j'en ai conçu » l'espoir, ne doutant pas que vous ne soyiez chargé par le gouver- » nement de faire travailler à la statistique de votre département. » Les descriptions des antiquités que j'ai l'honneur de vous offrir, ne » pourront que contribuer à l'embelir, et je pense même, qu'il entre » dans les vues du gouvernement de connaître les traces, soit du » séjour des Romains dans les Gaules, soit des monuments des » Gaulois eux-mêmes.

» Dans le cas où ma proposition, Monsieur le Préfet, vous soit » agréable, vous ne manquerez pas sans doute d'en écrire à Monsieur



» le Préfet de la Haute-Vienne, afin qu'il examine par lui-même ou » qu'il charge quelqu'un digne de sa confiance de faire l'examen des » pierres que je pourrais vous offrir, ainsi que de traiter avec moi » de leur valeur. J'attendrais que vous m'ayez honoré d'un mot de » réponse avant de prendre une détermination ultérieure sur lesdites » antiquités.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc.

» LEMBEZAT, *propriétaire,*
» Chez son frère J.-B[te] LEMBEZAT, *Négociant,* à Limoges. »

C'était, semblait-il, une découverte importante. Des pierres antiques, portant des inscriptions, des bas-reliefs, des portraits, avaient été transportées à Limoges : dans cette ville, on devait retrouver vraisemblablement toute une série de monuments extraits des murailles de Bordeaux. Hélas ! je fus bientôt convaincu que je ne me trouvais pas en face d'un évènement archéologique.

Dès mes premières recherches je m'aperçus qu'on ignorait à Limoges et le nom de Lembezat et les antiquités dont il parlait dans sa lettre; qu'à Bordeaux, personne n'avait souvenir d'un déplacement de pierres antiques aussi considérable. Les renseignements que je recueillais étaient tous négatifs, lorsque notre collègue, M. Jullian, me fit remarquer que le premier alinéa de la lettre portait : « *descriptions touchées et dessinées de main de maître* ». Je ne cherchai donc plus des pierres, mais des dessins et des manuscrits et, sur ses indications, je trouvai bientôt la note suivante dans le *Bulletin Polymathique du Muséum d'Instruction publique de Bordeaux*, 1809, t. VII p. 173 à 175.

« Don fait récemment au Muséum.

» M. Juge Saint-Martin, ancien magistrat à Limoges, » vient d'envoyer au Muséum les objets suivants :

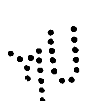
» 1° De Lurbe, 1589, in-4°.....

» 2° Vinet, 1567, in-4°.....

» 3° Plan de la ville de Bordeaux, d'après Vinet.....

» 4° Plan de Bordeaux, levé en 1550.....

» 5° Dessins des Piliers de Tutèle avec la copie des épi-



» taphes grecque et latine du tombeau de Michel de Mon-
» taigne, et le dessin de l'autel votif élevé par les Bordelais
» à l'empereur Auguste.....

» 6° Pierre tumulaire dont Boissart (*Antiquités romaines*),
» assure qu'un Bordelais nommé Cl. Colladon, lui a
» envoyé la description, et qu'il croit avoir été trouvée à
» Soulac. De Lurbe parle de cette prétendue découverte
» comme d'une fable dans sa *Chronique Bordeloise*.....

» 7° Terre-plein du Palais-Gallien.....

» 8° Copie de diverses épitaphes romaines, relevées à
» Bordeaux.....

» 9° Autre feuille contenant quelques inscriptions rela-
» tives à cette ville et dont certaines seraient bien pré-
» cieuses pour l'histoire, si on pouvait attester leur exis-
» tence. Parmi ces inscriptions apocryphes il faut placer
» les suivantes :

» G. PALATIVM GALIENI.
» BITVRIGALLA.
» PALATIVM TVTELAE.

» Tous ces objets sont d'une bonne conservation; et
» quoique certains d'entr'eux aient déjà été publiés par
» divers archéographes, ils ne laissent pas d'être curieux,
» par la manière correcte avec laquelle ils sont dessinés.
» M. Juge Saint-Martin est prié d'agréer les sincères remer-
» ciements de M. Rodrigues, pour un don aussi intéres-
» sant. Le nom du donateur sera inscrit sur la liste de
» munificence du Muséum, où l'on peut voir ces objets ».

Il s'agissait donc de dessins et de descriptions; les uns et les autres avaient été rapportés à Bordeaux et placés dans un dépôt public. Ils étaient donc sauvés.

Les dessins offerts au Muséum par M. Juge Saint-Martin, sont dus à un acteur archéologue, Beaumesnil, qui, sous le règne de Louis XVI, parcourut les bords de la Loire, la Provence, le Languedoc et toute la région du Sud-Ouest, où il dessina et prit des notes aussi nom-

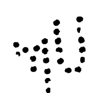
breuses que variées, sur tous les monuments qui lui parurent intéressants.

M. Albert Lenoir possède une nombreuse série des travaux de Beaumesnil; une collection de calques pris sur ses dessins est conservée sous les nos 6954 et 6955, à la Bibliothèque nationale : *Manuscrits français, de Tersan*. D'autres dessins sont restés dans les provinces (1). C'est donc un recueil considérable de documents sur des monuments antiques aujourd'hui détruits, défigurés ou dispersés par les ventes et par d'autres causes qu'on doit à l'acteur Beaumesnil.

S'il n'avait ni le talent de dessinateur, ni les connaissances archéologiques nécessaires pour éviter toutes les erreurs artistiques et scientifiques, il eut tout au moins la volonté d'exécuter et il exécuta, en copiste naïf, des croquis arrêtés avec soin de tous les monuments curieux qui lui semblèrent appartenir à l'antiquité ou au moyen-âge.

Prosper Mérimée, qui ne connaissait pas l'ensemble de ses travaux, critiqua sévèrement les dessins de Beaumesnil, surtout ceux d'architecture. L'éminent inspecteur des monuments historiques, mieux informé, eût peut-être partagé l'avis d'Albert Lenoir, bon juge en pareille matière puisqu'à la haute compétence il joint la facilité d'appréciation, comme possesseur de la plus grande partie de l'œuvre : « Beaumesnil, acteur, on ne sait à quel théâtre », m'écrit-il, « parcourut la France sous le règne de Louis XVI » et forma un recueil considérable de documents et de » dessins. Peu habile dessinateur, mais soigneux dans » certaines reproductions des objets qu'il avait sous les » yeux, il recueillait des notes et dessinait les monuments » conservés sur le sol ainsi que ceux que contenaient les » collections privées. Les vieillards, les habitants des » monastères, les amateurs d'objets d'art étaient consultés » par lui, et ces derniers lui ouvraient leurs galeries; il a » donc formé une suite de renseignements qui, s'ils ne

(1) Voir Wulgrin de Taillefer. *Antiquités de Vésone.*



» sont pas tous d'une authenticité incontestable, forment
» cependant un ensemble de matériaux à consulter pour
» l'histoire de l'art en France..... Maintes fois j'ai commu-
» niqué ma nombreuse collection des travaux de Beau-
» mesnil à des écrivains français et étrangers, qui en ont
» fait des extraits pour des publications entreprises par
» eux sur des antiquités de notre pays, et généralement
» ils ont cru pouvoir s'en rapporter à ce qu'il a écrit et
» dessiné..... On peut, en général, « ajoute-t-il encore »,
» s'en faire un guide pour des recherches plus précises. »

Ces renseignements, que mon excellent maître a bien voulu me fournir avec sa bonté habituelle, démontrent l'intérêt qui s'attache aux dessins de Beaumesnil (1) et surtout à ceux qui rappellent des monuments bordelais.

Novembre 1885.

---

(1) Des dessins de fragments des murailles romaines de Tours, de Saintes, et d'un tonneau romain sculpté à Saint-Cyr, près de Tours, provenant de la collection Lenoir, ont été publiés dans le *Magasin pittoresque,* 1885, p. 356 et 358.

La *Guienne historique et monumentale* donne les dessins de quatre statues qu'elle décrit « trouvées à Lectoure par le comédien Beauxménil *(sic)*. »

On lit : « Un artiste dramatique, Beauxménil, qui s'est occupé avec zèle, dans
» le dix-huitième siècle, des antiquités du midi de la France, dit dans ses notes
» sur Lectoure : « J'ai vu dans cette ville plusieurs restes de futs de colonnes de
» marbre, de chapiteaux, entablemens, bases, etc., quelques statues de pierres
» très mutilées et très frustes, etc.

» Beauxménil dessina quatre de ces statues qui avaient, dit-il, environ quatre
» pieds de hauteur » (Ducourneau, *La Guienne historique et monumentale,* Coudert, Bordeaux 1842, t. I, 2e partie, p. 140.

L'ÉGLISE DE MONCLARIS

COMMUNE DE SIGALENS, CANTON D'AUROS

ARRONDISSEMENT DE BAZAS (Gironde)

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

La note consacrée à la commune de Sigalens dans l'ébauche du répertoire archéologique publié en 1880, par la Société Archéologique, ne contient que ces mots sur l'église de Monclaris, autrefois paroisse indépendante, aujourd'hui succursale de celle de Sigalens :

« Eglise de Monclaris............., XIIe siècle; en partie » romane. Deux clochers, l'un au centre, l'autre sur le » chœur ».

Ces renseignements contiennent autant d'erreurs que de mots. Ils nous prouvent avec quelle circonspection nous devons livrer à l'impression les notes archéologiques sur les monuments que nous n'avons pas visités; dont nous n'avons pas vu au moins des plans, des dessins, des moulages, des photographies, relevés sur nature. Ils nous invitent à ne jamais reproduire les affirmations de nos devanciers sans les avoir contrôlées.

L'église de Monclaris n'est pas romane, elle est ogivale, elle n'appartient donc pas au XIIe siècle. Elle n'a pas deux clochers, l'un au *centre*, l'autre *sur* le chœur, ce qui semble indiquer deux constructions indépendantes, mais deux murailles dépassant les toits et portant toutes deux des cloches. Une seule affecte cette forme si commune dans nos églises rurales : muraille surélevée vers le

milieu des pentes de la toiture, terminée elle-même par deux gables et percée ordinairement de trois ouvertures destinées aux cloches.

L'église de Monclaris est bâtie sur le versant d'un coteau qui s'abaisse jusqu'au Lizos, petit ruisseau qui sépare les départements de Lot-et-Garonne et de la Gironde.

La vallée du Lizos est une des plus pittoresques de la région. A droite et à gauche du ruisseau, qui entretient une végétation luxuriante, s'élèvent des collines dont l'aspect aride, sauvage même, alterne avec des versants cultivés, dont les fraîches couleurs se mêlent, en été, aux tons dorés des moissons. En face de Monclaris, sur la hauteur, on voit Campin, où furent trouvées récemment de nombreuses monnaies romaines; à gauche, Gleyroux, et au-dessous, sur le versant, le château de Sadirac, XVI[e] siècle, dont la silhouette originale se découpe en vigueur sur la blancheur de la route.

Plus loin, des fermes, des châteaux, des clochers, dont le soleil fait éclater dans les bleus lointains, une note brillante et inattendue.

Au pied du coteau où se groupent, autour de l'église, les habitations de Monclaris, les ruines pittoresques du château de Coubeyran se détachent sur la verdure des grands arbres qui l'entourent. La route, par un détour un peu brusque, s'élève du côté du département de la Gironde, vers Sigalens. C'est là que fut bâtie l'église qui semble à elle seule rappeler qu'une population nombreuse dut former en ce lieu une importante paroisse, placée sous la protection des maîtres du château de Coubeyran.

L'église est orientée; placée sur le bord et dans le sens de la route. Son plan intérieur est un rectangle de $27^{m}50$ de long sur 8 de large, coupé vers le sanctuaire, qui est carré, par une muraille ouverte en ogive à l'intérieur de l'église, qui s'élève au-dessus du toit et forme l'un des clochers dont il a été parlé. La muraille d'entrée, percée d'un

portail ogival, à trois arcatures reposant sur des colonnes à chapiteaux sculptés, monte elle-même en forme rectangulaire jusqu'à 8 mètres environ de hauteur. Elle est percée de deux ouvertures ogivales où sont placées des cloches.



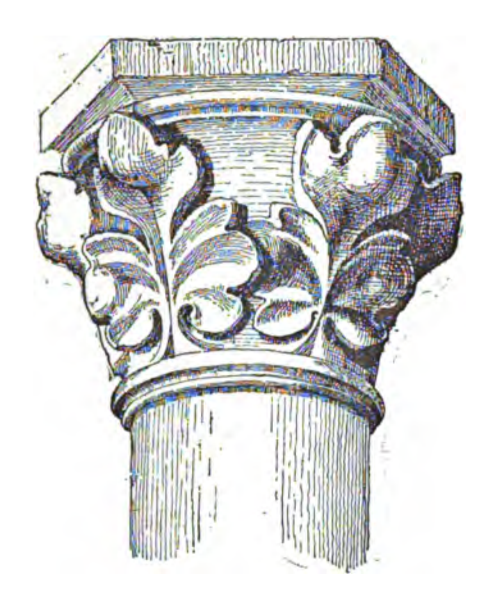
Le portail, intéressant quoique bien simple comme l'église, présente les caractères du XIVe siècle. Il est abrité par un porche fermé, construction toute moderne.

Le sanctuaire, carré de 8 mètres, à voûtes d'arête dont les nervures s'appuient sur quatre colonnes d'angle avec chapiteaux à feuilles de trèfle et de chêne, est éclairé par deux étroites fenêtres placées côte à côte derrière l'autel.

La nef, de 18 mètres de long, n'est pas voûtée ; un plancher en bois, s'arrondissant en gorge sur les murailles, semble y avoir été placé vers le XVIIe siècle. Deux étroites fenêtres, au midi, éclairent seules cette vaste enceinte où l'air manque presqu'autant que la lumière. En effet, la

disposition du sol a nécessité l'emploi de 8 marches pour descendre du portail d'entrée dans l'église.

Ce portail présente en plan trois archivoltes en retrait. Un tore de 0m10 est profilé sur les angles saillants depuis le sommet de l'ogive, traversant, à 1m80 du sol, des chapi-



teaux à feuilles de trèfles de 0m20 de haut, et se perdant à 0m30 dans des bases prismatiques. Une quatrième archivolte, extérieure, servant d'encadrement saillant, s'appuie sur deux corbeaux à la hauteur des tailloirs des chapiteaux. La porte a 1m70 de largeur.

Des fonts baptismaux en pierre, d'un seul morceau, taillés sur plan octogonal, s'amincissant en bas par une large gorge sur un pied vertical, portent la date 1688.

Rien autre chose à signaler dans cette pauvre église, sinon un morceau de cuir gauffré et peint, lambeau de quelque riche tenture de château du temps de Louis XIV ou Louis XV, qui sert de façade à un autel délabré.

En considérant le plan de cette église et ses deux clochers, doit-on conclure à un agrandissement d'une cha-

pelle, d'un oratoire bâti sur un plan carré ? Nous ne le croyons pas. Le bâtiment semble avoir été construit d'un seul jet. Les ouvertures, de forme allongée comme des meurtrières, les détails des chapiteaux, les profils des tailloirs et des bases, paraissent, ainsi que la maçonnerie elle-même, n'avoir pas été repris en plusieurs fois et par plusieurs mains.

Ne pourrait-on pas voir plutôt, dans la disposition particulière du plan, la volonté de séparer le sanctuaire et la nef, les moines d'une abbaye et les fidèles ? La moindre clôture, une simple draperie, en effet, aurait suffi pour fermer le chœur. Une vague tradition rapporte, du reste, l'existence d'un couvent à Monclaris.

Quoi qu'il en soit, les notes qui précèdent et les dessins qui les accompagnent suffiront pour conserver le souvenir d'un monument intéressant et pour attirer, sur les particularités signalées, l'attention des archéologues.

Février 1886.



LE PONT DE CAZENAVE-SUR-CIRON

Bâti en 1601, par Pierre SOUFFRON, architecte du château de Cadillac

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

Le 22 mars dernier, le journal *la Gironde* annonçait que le pont de Cazenave, situé sur le Ciron, près de Bazas, entre Préchac et Pompéjac, s'était effondré et n'avait pas laissé de traces des matériaux éboulés, la rivière étant très encaissée. Il ajoutait : « Le pont de Cazenave n'est pas de » construction très ancienne ». C'était exact. Mais deux jours après, la même feuille insérait la rectification suivante que s'empressait de lui adresser son correspondant : « Le pont de Cazeneuve (1) qui s'est écroulé subitement » jeudi dernier, est, contrairement à ce qui vous avait été » dit, de construction très ancienne. Une des voûtes por- » tait en effet comme inscription la date de 1081. Ce pont » avait donc 800 ans d'existence ».

Le même jour *Le Nouvelliste* annonçait aussi : « Le » pont de Cazeneuve qui s'est écroulé la semaine dernière, » sans causer d'accidents, était de construction très an- » cienne. Sur l'une des voûtes, l'on pouvait, en effet, lire » le millésime de 1081. Ce pont était donc contemporain » de la première croisade ».

Quoique l'erreur commise n'ait pas une grande importance archéologique, il m'a semblé, ainsi qu'à l'un de nos plus distingués collègues, qu'il était utile de la signa-

---

(1) On dit indifféremment Cazenave ou Cazeneuve.

ler Si le pont de Cazenave était contemporain de Philippe Ier, il aurait été certainement l'un des plus vénérables débris de l'architecture civile du Moyen-Age dans la Guienne. A ce titre seul ce modeste pont, franchissant un ruisseau, eût présenté un intérêt historique bien supérieur à de grands viaducs. Malheureusement l'auteur de la note, s'il n'a pas été induit en erreur par une inscription gravée par quelque mauvais plaisant, aura tout au moins été trompé lui-même par quelqu'écrivain peu consciencieux. « Assez de canards historiques, m'écrit-on, sont nourris » avec soin et conscience dans les volières de l'histoire » pour qu'on puisse tordre le cou sans danger à celui-ci » pendant qu'il éclôt. » C'est mon avis.

Ce fut en 1601 et non en 1081 que ce pont fut construit, puisque l'adjudication définitive des travaux eut lieu « le dernier d'Aoust » de cette année. Mais n'anticipons pas et faisons d'abord connaître en quel lieu il fut bâti.

Le pont de Cazenave est placé sur la route de Préchac à Pompéjac, au lieu dit : à Insos. Il relie les deux rives du Ciron, petite rivière qui sépare ces deux communes et se jette dans la Garonne entre Preignac et Barsac.

Près de là se voient les ruines de deux importants manoirs féodaux dont le souvenir est profondément gravé dans l'histoire de la Guienne : le château de la Trave, au Nord, et le château de Cazenave, tout auprès du pont lui-même.

La forteresse de la Trave, bâtie en 1306, sur les bords du Ciron, par le cardinal de la Trave ou de Préchac, d'après O'Reilly, par Arnaud Bernard de Preyssac, d'après d'autres auteurs, ne présente plus aujourd'hui que d'imposantes ruines. Elle appartenait en 1450 au traître Pierre de Montferrand. Charles VII la fit démolir de fond en comble, dit-on, et ses dernières murailles furent détruites par la mine pendant les guerres de religion.

Le château de Cazenave, l'un des plus vastes de la Guienne, fut élevé à Insos, quartier de Préchac. Au Sud,

le Bageran qui se jette dans le Ciron et à l'Ouest, le Ciron lui-même, très encaissé en cet endroit, lui servent de défense naturelle.

Cette seigneurie appartenait à la maison d'Albret dès le XIIIe siècle. « L'investiture se faisait par les vicomtes de » Béarn, en faveur des sires d'Albret, sous l'hommage » d'un fer de lance et à charge de livrer au seigneur » suzerain, une fois dans sa vie, le château qu'il leur » remettait aussitôt » (1).

Henri IV engagea plusieurs fois cette terre qui passa, en 1704, dans la famille de Pons par le mariage de Marie Guyonne de Rochefort-Théobon avec Louis de Pons. Le comte Dubois de Lamothe en hérita en 1834; puis M. le comte de Sabran en 1865.

Comme le château de la Trave, celui de Cazenave fut détruit pendant les guerres de religion. Il suffit de se rappeler qu'après les massacres de la Saint Barthélemy, les huguenots s'étaient emparés du château de Villandraut, qu'ils furent longtemps les maîtres de Bazas, qu'ils prirent et reprirent Langon, que Castets en Dorthe et Casteljaloux furent pendant longtemps leurs centres d'opérations. Ces villes tour à tour assiégées et prises par les divers partis furent saccagées, les châteaux détruits, les forteresses anéanties; les ponts subirent le même sort, notamment celui de Cazenave.

C'est « le XVIIe jour de juillet de l'an 1601 » et non 1081 que « sur la requeste présentée par les habitants de Caze- » nave en Cernès, Castelnau et aultres du bas duché » d'Albret au ressort de Casteljaloux et Tartas tendant à » justification de l'arrest et lettres patentes obtenues » [du roy le XXVe de may] et en exécution de ces lettres patentes ordonnant « qu'il sera imposé la somme de deux mil » escuz » que le pont de Cazenave a été construit.

Sur l'ordre de MM. les Trésoriers généraux, Me Louis

(1) O'Reilly. *Essai sur l'hist. de Bazas*, 1840, p. 450.

Baradier, M^tre des œuvres et réparations de Guienne, « se » transporta sur les lieux pour y appeler deux maistres » experts, faire décider de la fasson et qualité dudict pont » ensemble les matières et estoffes nécessaires pour ladicte » construction et leur en faire un rapport pour en estre » faict délivrance au rabais et moings disant ».

Le 18 août 1601, MM. les Trésoriers généraux des finances en Guienne faisaient « assavoir à toutes personnes de » quelque estat quallitté et condition qu'ils soient que le » pont de Cazeneuve sur la rivière du Ciron était à bailler » à faire construire rédiffier et bastir tout à neuf et mesme » par l'endroict où est à présent basti celui de boys suy- » vant la visitte qui en a esté faicte par Me Loys Baradier... » laquelle reiparation sera... délivrée au rabais et moins » disant..... et rendre icelluy pont entièrement faict et » parfaict lequel sera construit en la forme qui s'ensuyt : » à scavoir :

» Les pilles vieilles quy sont d'ancienneté audict pont » demeureront pour servir de butté aux pilles neufves qui » se feront et seront relliées avec lesdictes vieilles pilles. » Lesdictes pilles neufves sortiront par le devant de huict » pieds de chasque costé et seront fondées sur la roche ès » mesme lieu que les enciennes. Lesquelles pilles porteront » un arceau de xxx piés de large par dessus et par le costé » desdictes pilles les ailles seront relliées dedans de la » largeur qu'est portée par le desseing et en mesme forme » qu'il faut comprenant les guarde flos (garde-fous?).

» Et par cest effaict fournir trois mil trois cens cinquante » doublerons et pour faire la massonnerye mille charre- » tées de pierres de Ribot, cinquante pippes de chaulx à » la mesure de Bourdeaux. Seze cens cinquante charretées » de sable. Fournir les cintres et chaffaudages qu'il con- » viendra.

» A cette cause s'il y a aulcun qui veuille entreprendre » et icelle rendre faicte et parfaicte qu'il se présente par » devant nos Seigneurs Conseillers trésoriers de France

» et généraux des finances en Guyenne en leur séance » audict jour..... »

Mathurin Corde, M^{tre} maçon, habitant en la ville de Bazas, et Me Louis Baradier, quoiqu'experts, faisaient l'offre de rendre « le pont entièrement faict et parfaict »... » pour troiz mil VC escuz en fournissant toutes les ma- » tières nécessaires... » et le 22 août 1601 ils ordonnaient « que ladicte repparation et construction du pont sera » de rechef proclamés tant en ladicte ville de Bourdeaux » qu'en Bazas et sur les lieux. Enjoignant à ces fins au » procureur du roy audict Bazas de faire en icelle procla- » mation desdictes... ».

Le 30 août 1601, les offres suivantes étaient faites :

« M^{tre} Anthoine Grimard, M^{tre} masson, habitant de » Bourdeaux, III^m II^c escuz.

» M^{tre} Jehan Favereau, M^{tre} masson, habitant de Bour- » deaux, II^m VIII^c escuz.

» M^{tre} Loys Baradier, M^{tre} masson, habitant de Bour- » deaux, II^m VI^c escuz.

» M^{tre} Pierre Souffron, architecte ingénieur des bas- » timents de la maison de Navarre et conduisant le » bastiment de Cadillac, II^m III^c escuz.

» M^{tre} Jehan Favereau, II^m II^c escuz.

» Ledict Souffron, II^m escuz ».

Pierre Souffron resta donc adjudicataire moyennant 2,000 écus, somme égale à celle imposée par les lettres patentes du Roi, du XXV mai 1601, ainsi que le constate la pièce suivante :

« Les Trésoriers de France et Généraux des finances en » Guienne, commis sur les proclamations et offres faites » par Me Pierre Souffron, ingénieur et architecte des bas- » timents de la Maison de Navarre et conduisant le basti- » ment de Cadillac, ensemble par Me Loys Baradier, Jehan » Favereau, Anthoine Grimard, Mathurin Cordes et aul- » tres M^{tres} Massons pour la construction et repparation du » pont de Cazenave sur la rivière du Siron. La dernière » desdictes offres a esté faicte par ledict Souffron à la

» somme de deux mille escuz en fournissant toutes les
» estoffes et matières nécessaires et rendant le pont entiè-
» rement faict et parfaict; A la charge de prendre la pierre
» de taille Ribot et sable sur les lieux attendu qu'il y a
» des rochers de pierrerie. Avons ordonné et ordonnons
» que la dernière offre de deux mille escuz faict par ledict
» Souffron soit publié et proclamé en la présente ville de
» Bourdeaux qu'en la ville de Bazas et aultres lieux, enjoi-
» gnant à ce faire au Procureur du roy audict Bazas de
» faire faire icelles proclamations pour en envoyer en
» toute diligence les procès verbaux de icelluy pour luy
» estre faict bail et délivrance au rabais et moings disant
» faisant la condition du roy meilleure et plus advanta-
» geuse. Mandant...., etc.

« Faict le dernier jour d'aoust M. VI cent ung » (1).

Les textes ci-dessus donnent sûrement la date de la construction du pont de Cazenave, et ils fournissent aussi une nouvelle preuve que Pierre Souffron fut bien l'architecte que Henri IV donna à d'Epernon pour élever le château de Cadillac.

D'autre part nous avons établi que Jacques II Androuet du Cerceau, et non le sculpteur Pierre Biard, doit avoir composé le plan ou collaboré au plan de ce château présenté à Henri IV et accepté par d'Epernon. Mais Du Cerceau n'a pas pris part à cette construction, elle fut toute entière confiée à Pierre Souffron.

En effet quel « architecte du roy » Henri IV pouvait-il mieux recommander que l' « architecte et ingénieur des bastiments de la Maison de Navarre » puisque les terres de la Maison de Navarre, la sienne propre, touchaient à celles du duc d'Epernon, près de Cadillac? Aussi, en même temps qu'il « conduisait le bastiment de Cadillac » Pierre Souffron bâtit le pont de Cazenave, qui date ainsi de 1601 et non de la première croisade.

Janvier 1887.

(1) *Archives départementales de la Gironde. Registres des Trésoriers*. C. 3873, f°s 108, 109 et C. 3873 *bis*, f°s 29, 30, 31.

NOTE

SUR

DES MONNAIES, UN PLOMB DE FRONDE ET UN BOUT DE FLÈCHE

PROVENANT DE PALESTINE ET DE SYRIE

Par le Dr Ernest BERCHON

Ancien médecin principal de 1re classe de la Marine,
Secrétaire général de la Société Archéologique,
Membre résident de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Les objets qui font l'objet du présent travail ont été reçus récemment par notre éminent vice-président, M. le conseiller Edouard Bonie. Ils lui avaient été adressés par M. le comte de Perthuis, ancien officier de marine, qui les avait apportés à M. l'Amiral Charles Bonie, à Paris.

I

Ce sont, d'abord, des monnaies qui ont été soumises à l'examen de notre ancien collègue, M. Emile Lalanne, et que ce savant numismate a déterminées comme suit :

1° Un gros d'argent, pesant à peu près cinq grammes, de Henri II, roi de Jérusalem et de Chypre (1285-1324) ayant pour type : de face, le roi, assis sur un trône, la tête ornée d'une couronne fleurdelisée, la main gauche tenant un globe, la main droite portant un sceptre, avec la légende HENRI REI DE et, au revers, la croix potencée

de Jérusalem cantonnée de quatre petites croizettes (1) et la légende + JERVSALEM ED CHIPR.

2° Un gros, de même poids, de Hugues IV, successeur de Henri II (1324-1358) ayant le type du roi en face, avec les attributs déjà signalés et la légende : HVGVE REI DE et, au revers, la même croix potencée et la légende + JERUSALEM ED CHIPR.

3° Un bronze, assez fruste, tétradrachme d'Athènes, pièce dite *fourrée,* c'est-à-dire falsifiée, formée de cuivre seulement recouvert d'argent et portant : en face, la tête de Pallas et, au revers, la chouette, une branche d'olivier et les lettres Α Θ.

4° Une pièce d'argent paraissant avoir été coulée, à face bombée (tétradrachme), pesant 15 grammes et qui est de *Séleucus Ier Nicator,* roi de Syrie (312 à 282 av. J.-C.).

Cette pièce est admirablement conservée et d'ailleurs très connue. Elle porte : en face, la tête d'Hercule, couverte de la dépouille du lion de Némée, symbole adopté par Alexandre le Grand et qui se retrouve sur un grand nombre des monnaies de ses successeurs. Au revers : Jupiter est assis, demi-nu, tenant de la main gauche une haste et de la main droite un aigle.

La légende comprend : à droite, le nom de ΣΕΛΕΥΚΟΥ en exergue et, au-dessous du siège de Jupiter, le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

On remarque, de plus, au niveau des genoux du Dieu, le signe ⋈ qui est probablement un monogramme d'atelier, témoigné sous la dynastie des Lagides et des Séleucides jusqu'à *Séleucus IX.*

Au-dessous du siège est un autre signe, ΜΡ, que l'on suppose être, soit le monogramme d'un officier ou magistrat des monnaies, soit celui du lieu de fabrication, car on ne connaît pas encore, d'une manière exacte, la

(1) Jérusalem porte : d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croizettes de même.

nomenclature des localités syriennes ou grecques ayant eu le privilège de la frappe de ces médailles.

5° Une autre pièce en argent, également très bien conservée, pesant aussi 15 grammes et portant : en face, le type d'un lion attaquant un taureau déjà renversé et, au revers, une trirème et un griffon.

Le type du lion était employé sur les monnaies de plusieurs villes de la Grèce et notamment sur celles d'*Acanthus Macedoniæ,* maintenant *Erissos,* mais la trirème et le griffon ne paraissent pas ordinairement sur ces monnaies et d'ailleurs, il y a lieu de tenir grand compte d'une légende, évidemment phénicienne, qui se lit en exergue, de face, et dont la reproduction intégrale est indiquée plus loin.

J'ai soumis cette pièce à l'examen de plusieurs autorités en numismatique, MM. Charles Robert de l'Institut, à qui nous devons plusieurs mémoires insérés dans nos *Actes;* Ernest Babelon, conservateur des médailles au Musée du Louvre, et le capitaine Cyprien Mélix, membre très érudit de l'Académie d'Hippone, notre correspondante, et il résulte de leurs opinions qu'il s'agit d'une monnaie assez rare encore, qui n'est représentée que par cinq ou six exemplaires seulement dans nos Musées; qui a été photographiée (ainsi que celle de Séleucus) dans le catalogue du *British Museum* et qui doit être attribuée à *Azbaal,* roi de Gébal (actuellement *Byblos* en Syrie), souverain contemporain d'Artaxercès.

Et je me laisse entraîner, sans peine, à la reproduction entière de la lettre que j'ai reçue, à cette occasion, du savant dont les publications remarquables sur les *Inscriptions sémitiques, phéniciennes* et *néo-puniques* sont consignées dans les Annales de l'Académie dont le siège est à Bône (Algérie française).

NOTE SUR UNE MONNAIE DE G'BEL

(BYBLUS DE PHÉNICIE)

Par M. le Capitaine MÉLIX

Membre de l'Académie d'Hippone **(Algérie Française).**

La médaille dont nous allons faire une description représente, d'un côté, une légende en caractères phéniciens et un lion dévorant un taureau; sur le revers on voit une galère et un griffon; elle est en argent et provient de Saïda (l'ancienne Sidon de Phénicie). La légende se compose des lettres suivantes :

𐤏𐤆𐤁𐤏𐤋 𐤌𐤋𐤊 𐤂𐤁𐤋

qu'il faut lire de droite à gauche et que nous transcrirons en Hébreu de cette manière : עזבעל מלך גבל.

Le premier mot à droite, formé de cinq lettres, est : עזבעל (AZBAL). C'est là évidemment le nom propre d'un roi ou d'un suffète; ce qui se trouve, à notre avis, suffisamment prouvé par le nom qui suit, et qui veut dire Roi. Cette forme de qualificatif vient compléter d'une façon manifeste le nom personnel AZBAL.

Nous trouvons dans la Bible un nom propre tout à fait semblable, c'est celui de AZBEL, ou ASBEL, que portait le second fils de Benjamin (nom. 26, 38, Paralip. 8. V. 1). On l'a traduit par *Captivus Dei*. Mais cette signification nous paraît vague et nous préférons interpréter différemment; ce nom nous semble mieux être un composé de עז (AZ), qui veut dire : *Majestas, splendor, gloria; et de* בעל (BAL) Dieu. En arabe عز (AZ), signifie également *potentia, victoria, gloria;* c'est donc proprement le sens de majesté, grandeur, puissance (divines).

Le deuxième nom se compose de trois lettres et se lit מלך (MLK); il veut dire roi. Mais ce vocable signifie

aussi : *consulere pro judicare, statuere* (*undè consul*). Le même mot correspond encore à *imperare, dominare,* c'est-à-dire gouverner, commander, régir, diriger, régner, conduire; et il est bien certain qu'il dérive de la racine הלך (ALK) dont le sens est faire marcher, faire aller, conduire; cette racine, pourvue de la préformative מ (M), paraît être une marque du participe ou du substantif, qui serait plus tard devenu verbe.

Le mot מהלך (MALK) qui signifie de même : roi, maître, seigneur, gouverneur, a pour correspondant en latin : *rex, rego,* et en grec ηγημων, de αγω (diriger); c'est un synonyme de βασιλεος, mot composé de βασις (allée, marche, conduite) et de λεος (peuple).

La première fois que l'expression מלך (MLK) se trouve dans la Bible, elle est attribuée à la divinité; c'est que, dans les premiers temps, on disait avec raison : Dieu seul est roi ; ce nom fut ensuite donné aux personnages qui devaient représenter Dieu au milieu des peuples ; et, enfin, comme par une sorte de dérision, il s'est reposé sur la tête du premier venu, on a appelé rois, les juges, les suffètes, les gouverneurs; puis on s'est servi de ce nom comme d'un titre purement honorifique, et on l'a octroyé à de simples particuliers.

Le dernier mot גבל (GBL), qui veut dire montagne dans les langues arabe, hébraïque et phénicienne, était le nom que portait la ville de Byblus située entre Bérytus et Tripolis, et au nord de Tyr et de Sidon ; cette ville avait été bâtie sur une petite hauteur et de là lui est venu son nom de גבל (GBL), montagne; elle était à peu de distance de la mer.

On trouve dans Gésénius : « גבל (GBL), i. e. جبل mons,
» nom. pro. urbis Phœnicum, Tripolin inter et Berytum,
» non procul a mari in excelso loco sitæ; a Græcis Βυϐλος
» vocatur, raro Βιϐλος, ab Arabibus hodieque جبلة et
» dim. جبيل (i. est. parvus mons). N. gent. גבלי (GBLI),

» plur. גבלים (GBLIM) ». Et en effet, Byblos était le siège principal de la tribu des Giblites qui se distinguaient des Cananéens par leurs mœurs et leurs coutumes, et les Giblites étaient tout à fait indépendants de Tyr et de Sidon.

Cette ville fut un des ports du royaume de Tyr et elle portait alors le nom de גבל (GBL). Plus tard elle devint la capitale du royaume de Syrie et elle fut nommée par les Grecs Βυβλος. Elle était très florissante sous les Romains; elle était surtout connue pour son temple consacré à Vénus et par les fêtes que l'on y célébrait en l'honneur d'Adonis; enfin, elle porte de nos jours le nom de Jebeïl (montagne).

Ne dirait-on pas vraiment que cette ville a repris son antique dénomination ? puisque גבל (GBL) correspond à *mons* et que جبل ou جبيل (Djebel ou Djebil) veut dire montagne. Il convient mieux d'admettre que les indigènes du pays n'ont jamais abandonné l'ancienne appellation et qu'ils ont toujours fait fi plus ou moins du nom de Βυβλος que les Grecs leur avaient apporté.

De ce qui précède, nous pensons qu'il y a lieu de conclure que la médaille qui nous occupe a véritablement une origine phénicienne et qu'elle doit être attribuée à l'un des gouverneurs de Byblos.

AZBAAL ROI DE GEBAL

Nous ferons suivre cette interprétation de quelques explications sur les symboles qui accompagnent la légende.

Il est bien évident que la galère, qu'on voit représentée sur le revers, est l'attribut d'un peuple navigateur; elle est aussi l'emblème des villes maritimes et des pays voisins du littoral de la mer.

Les anciens considéraient, d'autre part, le griffon comme un génie tutélaire; c'était le gardien des villes et des Rois et par conséquent le symbole de la vigilance.

La représentation du lion dévorant un taureau, à gauche, est un type, qui, né en Perse, se répandit bien vite dans les colonies et les pays voisins. Il se rattache d'une façon incontestable à l'ancienne religion de Zoroastre. *Mithra,* le dieu Soleil, adoré quelquefois sous la forme d'un lion, naissait tous les ans au printemps et apportait la fécondité à la terre, aussi l'équinoxe de cette saison a été toujours un moment heureux.

C'est cette transformation de la nature qu'on représentait par le sacrifice de Mithra (Dieu solaire). Le taureau abattu est le symbole de la terre, et Mithra, égorgeant cet animal, est celui du dieu Soleil, qui perce le sein de la terre de ses rayons (1).

Des fêtes ou hilaries étaient célébrées dans l'antiquité pour solenniser la naissance ou la résurrection du dieu de la lumière et on l'adorait sous différents noms. Les Egyptiens fêtaient la résurrection d'Osiris. Les Phéniciens célébraient le retour d'Adonis; les Phrygiens retraçaient les aventures tragiques d'Athys; c'était l'époque de la lumière triomphant sur les ténèbres, celle où le soleil reprend sa supériorité et vient apporter sur la terre ses dons et ses faveurs; c'était enfin notre fête de Pâques.

Les disciples de Zoroastre célébraient aussi au printemps la régénération de la nature; l'image de Mithra (dieu solaire) était portée dans le temple ou caverne et les prêtres déposaient le Dieu mourant sur un tombeau pendant la nuit. On retraçait alors les mystères de la passion du dieu Mithra; on éteignait les lumières; on personnifiait le dieu Soleil dans des légendes sacrées; on le pleurait pendant trois jours, comme mort, et cette pompe était accompagnée de chants funèbres et de gémissements. Puis on allumait le grand flambeau sacré (leur cierge pascal) et l'hiérophante venait devant la foule pour prononcer ces

---

(1) Mithra était proprement le soleil des Perses, représenté chez eux sous la forme d'un lion. (Spanhéim, Les douze Césars de l'empereur Julien, page 283).

graves paroles : « Rassurez-vous, troupe sacrée d'initiés, » le Dieu Mithra est ressuscité; ses peines et ses souffrances » vont faire votre salut » (1).

La religion des Perses, c'est à dire le culte du Soleil, exerça, comme nous venons de le faire remarquer, une influence très grande dans les pays voisins et les Colonies, et ceci n'a rien de bien étonnant, mais ce qui semble extraordinaire, c'est de voir le culte du dieu Mithra se répandre avec autant de rapidité dans tout l'Occident; on en a retrouvé des traces à Florence, à Milan, en Bavière, au Tyrol, en Hongrie, en France, en Afrique, etc. Il était pratiqué dans toute l'Italie et il avait été introduit à Rome sous les Empereurs. Plutarque dit, dans la vie de Pompée, que les Romains apprirent des pirates de Cilicie, que ce général avait capturés, les premières cérémonies de la religion du dieu Mithra (2). A Rome, un temple ou caverne, creusé sous le mont Capitolin, fut consacré à ce Dieu.

Les Phéniciens, à cause de leur voisinage avec les Perses, furent les premiers, sans doute, à emprunter aux sectateurs de Zoroastre beaucoup d'éléments appartenant au culte du dieu Soleil. Il n'y a donc rien de surprenant que ce peuple ait fait figurer sur ses monnaies des symboles religieux qui leur venaient de Perse, ne serait-ce que comme marque de déférence à l'égard de leur suzerain.

Mais ce mythe transporté en Syrie reçut sans doute des modifications; là on l'honorait sous le nom de Melkhart et on le représentait quelquefois de face avec les crins de la peau de lion dressés en guise de rayons ; il est bien évident que par cette représentation on voulait indiquer le caractère solaire qu'on attachait au dieu Melkhart, le même qui était adoré chez les Carthaginois sous le nom de Moloch. Disons encore que le dieu Melkhart présidait au mouvement du soleil et au retour des saisons et qu'on le considérait souvent comme le conducteur du char solaire, attelé

(1) J. B. Dupuis, Origine de tous les cultes.

(2) XXIII et Fréret *Acad. Inscript.* t. XVI, 272, 275.

de quatre chevaux, et les quatre chevaux du soleil composaient la Tétrade mystique à laquelle les Perses offraient des sacrifices et des honneurs particuliers.

Melkhart était aussi le dieu du commerce et on lui donnait alors le nom de הרולל (AROVKL), qui veut dire marchand, et d'où dérive visiblement le Héraclès des Grecs (Hercule). Si on lit le nom Hercule en sens inverse, d'après le système des Phéniciens, et si on supprime les lettres adformantes, on obtient LVCRE, c'est-à-dire profit, bénéfices réalisés dans le commerce; en latin, *lucrum* fournit le même sens.

Comme celles de Byblos, les monnaies de la ville de Tarse (Cilicie) représentent le lion dévorant un taureau, et le même type fut aussi adopté de bonne heure par les Grecs qui le firent figurer sur leurs monnaies; telles sont celles frappées à Acanthe, ville de Macédoine.

Celles de Hyélée ou Elée (la Vélia des Latins, en Lucanie) présentent un lion dévorant un cerf, ce qui donne la même signification. Les médailles de Tarse offrent les deux types : le lion déchirant un taureau et le lion déchirant un cerf.

Les médailles de Samos, île de la mer Egée, montrent d'un côté la tête d'un lion, vu de face, et de l'autre la partie antérieure d'un taureau.

Citons encore les monnaies de Cyrène, où on voit la tête du dieu Hammon (dieu solaire) figurée de face et rayonnée. Hammon, comme on le sait, était apparenté avec le dieu égyptien Amon-Ra et avec le punique Baal-Hamon ou Camon (solaire) et il était adoré par les Libyens comme le dieu du Soleil.

Nous lisons dans L. Muller que les monnaies trouvées en Cilicie et qui présentent le type du lion dévorant le taureau, avec des inscriptions phéniciennes, remontent indubitablement à l'époque de la domination des Perses; mais on sait que cette domination s'est prolongée pendant des siècles et ce renseignement semblera par suite insuffisant

pour déterminer l'ancienneté de ces petits monuments.

Ce savant numismate s'exprime ainsi : « La représenta- » tion du griffon dévorant le cerf a sans doute le même » sens symbolique que celle du lion terrassant le taureau, » qu'on rencontre souvent sur les monnaies inscrites en » phénicien et qui ont été frappées à Tarse (Cilicie) sous » la domination perse et qui fut adoptée sur les monnaies » grecques (1) ».

C'est en l'année 538 av. J.-C. que la Phénicie et la Cilicie passèrent sous la domination des Perses qui laissèrent à chaque ville son roi et son gouvernement, ne demandant que de l'argent et des vaisseaux, conditions dont s'accomodèrent également Alexandre et les rois de Syrie ses successeurs.

Conséquemment les rois de Phénicie restèrent pendant longtemps complètement libres chez eux, sous la condition de servir exactement, aux souverains des Perses, le tribut et les redevances qui avaient été mis à leur charge. Ils continuèrent donc à frapper des monnaies comme par le passé, c'est probable, et ils y firent figurer plus tard des symboles religieux comme nous l'avons déjà dit.

Ce furent les rois de la dynastie des Sassanides qui rétablirent en Perse la religion de Zoroastre vers l'an 222 de l'ère chrétienne; ils instituèrent une monarchie nationale qui gouverna le pays jusqu'au VIIe siècle, époque où ce royaume, envahi par les Musulmans, devint une province de l'empire des Khalifes. A partir de ce moment le nom de la Perse disparaît et est remplacé par celui de Iran.

Si l'on veut bien admettre, comme nous avons essayé de l'établir, que le sujet représenté sur les médailles de Byblos, c'est-à-dire le lion dévorant le taureau, est un symbole religieux signifiant que le lion (le dieu Soleil) égorge le taureau (figurant la terre grosse au printemps de l'année); si l'on admet, disons-nous, cette hypothèse, à

---

(1) L. Muller : *Numismatique de l'ancienne Afrique*, vol. III, p. 97.

notre avis très probable, il conviendra de placer la date de l'ancienneté de notre pièce après l'arrivée en Perse de la dynastie des Sassanides, c'est-à-dire après l'an 222 de J.-C., puisque ce sont les rois de cette dynastie qui rétablirent dans le pays la religion de Zoroastre à laquelle le type en question a dû être emprunté.

Il convient de supposer que sous les dynasties précédentes des Arsacides (ou Parthes) et des Séleucides et même bien auparavant, les sectateurs de Zoroastre, pour une raison que nous ignorons, avaient été dispersés et que ce n'est qu'à l'avènement des Sassanides qu'ils purent reprendre leurs pratiques religieuses, dans cette contrée voisine de l'Euphrate, qu'ils avaient été contraints d'abandonner. Leurs nouveaux rois eux-mêmes étaient de fervents observateurs du nouveau culte, puisqu'ils se disent tous, sur les monnaies frappées pendant leur règne, *adorateurs d'Ormuzd, ou germe céleste des dieux;* ce qui n'a rien d'insolite, chez les Perses, qui regardaient leur roi comme un Dieu sur la terre.

Les rois Sassanides arrivèrent en Perse au moment où l'empire venait de subir de nombreux démembrements. Ils s'étendirent peu à peu par de nouvelles conquêtes; ils firent même la guerre aux Romains avec de grands succès et sous leur gouvernement l'empire de Perse s'éleva à un état de grandeur qu'il n'avait jamais atteint depuis Alexandre le Grand.

En résumé, c'est, croyons-nous, vers cette époque où la nation Perse jouissait de ses nombreuses conquêtes qu'il convient de faire remonter l'ancienneté de notre pièce de monnaie, et cette hypothèse s'appuie sur ce que les rois Sassanides avaient alors sous leur domination la Syrie méridionale dont faisait partie la Phénicie.

C'est à cette même époque que les princes Sassanides qui avaient rétabli en Perse la religion de Zoroastre avaient dû vraisemblablement en introduire certains éléments dans les colonies voisines et entr'autres, sans doute, celui

que nous venons d'étudier d'une façon toute particulière, c'est-à-dire le mythe de Mithra solaire égorgeant le taureau.

Nous ferons remarquer en terminant que le personnage, dont le nom figure sur la pièce qui fait l'objet de cette note, n'est pas un souverain contemporain d'Artaxercès, qui vivait en l'an 400 avant J.-C. (1) et cette erreur, qui a fait donner à cette pièce une ancienneté qu'elle ne paraît pas avoir, proviendrait de ce qu'on a attribué au mot MLK un sens, qu'il n'a pas bien certainement.

Sans doute le mot מלך (MLK), qu'il faut lire מֶלֶךְ (MLÉKÉ), en restituant les points-voyelles, veut dire : *rex, princeps,* mais il se traduit plus exactement par : *regit* (il dirige, il gouverne, il administre les affaires publiques); Azbaal n'était donc pas un monarque, ou chef d'une contrée, mais bien le roi d'une ville, titre qui devait correspondre à des fonctions tout à fait équivalentes de celles exercées par un gouverneur, un suffète.

Du reste le mot שפט (Seffet), qui se traduit par : *judex,* veut dire aussi : *regit,* il est donc synonyme de MLK, et ceci prouve bien encore qu'AZBAAL a été tout simplement un suffète, portant le titre de MELEK; peut-être parce qu'en dehors de la direction des affaires civiles, il remplissait d'autres fonctions, celles de commandant des forces militaires probablement.

D'ailleurs, l'administration des villes phéniciennes était toute démocratique et l'autorité suprême résidait dans une assemblée, dont les membres étaient nommés par de véritables collèges électoraux. Le président de cette assemblée portait le titre de ŚFT, qui se traduit par : *rex et regit.* Nous avons vu que le mot MLK fournit la même signification. Ainsi le peuple, les délégués et le

---

(1) 464 à 338 av. J.-C. Il s'agit d'Artaxercès, fondateur de la dynastie des Sassanides. Roi des Rois en 226 après J.-C.

suffète ou roi, tel est le fonds de la constitution phénicienne, et c'est celle que les Romains trouvèrent à Carthage en l'an 146 avant notre ère.

Le Capitaine C. Mélix.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré d'avoir donné cette dissertation *in extenso*. La question me semble donc tranchée et la Société ne peut qu'être reconnaissante envers nos savants correspondants et tout spécialement à l'égard de M. le capitaine Mélix pour sa complaisance et son érudition fort appréciables en matières si ardues.

II

Les deux autres objets rapportés de Syrie sont aussi fort curieux par leur nature et par leur rareté. Ils ont été recueillis dans un tombeau à *Saïda*.

L'un d'eux est en plomb. C'est un type du *glans plumbea* des frondeurs romains (σφενδόνη des Grecs). Sa forme est olivaire. Il mesure trois centimètres en longueur sur deux de large, pèse 30 grammes et est, surtout, remarquable par l'inscription I O T A qu'on lit sur l'une de ses faces, dans le sens de sa longueur; inscription encadrée dans une ellipse ouvragée mais assez effacée et qui pourrait être formée d'imitation de palmes, ce qui est incontestable pour les lettres elles-mêmes.

L'autre objet est en bronze. C'est l'extrémité d'une arme de jet, très probablement d'une flèche. Il est long de neuf centimètres dans toute son étendue, et de six centimètres pour son pédoncule, assez grêle, qui a trois millimètres de diamètre.

Il donne trente-cinq millimètres dans la plus grande largeur de sa partie principale qui est, naturellement, triangulaire et porte deux extrémités pointues de sept

millimètres de longueur, placées de chaque côté du pédoncule. Deux petites saillies, triangulaires aussi, siègent sur les deux faces de sa base. Elles avaient pour destination évidente de servir d'arrêt aux liens qui devaient assujettir l'arme à son support.

Mais ce qui rend cette extrémité d'arme très intéressante c'est l'inscription grecque, très nette, qui se trouve sur l'un des côtés de l'une des faces de la partie principale. On y lit ῎ΑΡΕΙΟΣ dont la traduction est : martial, belliqueux, vaillant. On sait, en effet, que ῎Αρης était le nom grec du dieu Mars.

Tels sont les objets que notre collègue a voulu soumettre à votre appréciation et qui sont destinés à prendre place dans ce musée, fort important, où se trouvent disposées avec un goût si artistique et dans des salles qui sont elles-mêmes de merveilleuses reproductions, les richesses qui doivent constituer plus tard, pour la ville de Bordeaux, un don véritablement princier.

Je crois donc ne faire que traduire l'opinion de l'Assemblée en proposant un vote de remerciements à M. Bonie qui regrette vivement que l'état de sa santé ne lui permette pas de venir plus souvent à nos réunions (1).

III

J'aurais voulu profiter de cette présentation pour soumettre à la Société un travail, dès longtemps préparé, sur l'histoire des frondes chez tous les peuples anciens et modernes. Mais la question est trop vaste pour la présente communication et je crois devoir me borner, en conséquence, à essayer d'émettre une opinion sur la nature des objets dont j'ai fait, en dernier lieu, la description et sur le caractère des inscriptions qu'ils portent.

---

(1) Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

IV

Celle du *plomb de fronde* est vraiment très singulière et ne me paraît pas avoir été notée, jusqu'à présent, par les auteurs assez nombreux, qui se sont occupé de l'étude des marques, lettres ou mots gravés souvent sur ces projectiles.

Je l'ai vainement cherchée, pour ma part, dans de très laborieuses lectures et je ne l'ai pas davantage rencontrée dans un travail considérable, et tout récent, de M. Zangemeister qui a réuni, dans un des fascicules de l'*Ephemeris Epigraphica,* tous les faits recueillis ou publiés sur les *Glandes plumbeæ* des Musées ou des collections particulières d'Europe (1).

Il est vrai que ce très savant mémoire a principalement et presque exclusivement trait aux plombs de fronde portant des inscriptions latines.

Mais je me hâte d'ajouter que je n'ai pas été plus heureux dans les recherches que j'ai multipliées soit dans le *Corpus inscriptionum latinarum* souvent cité par M. Zangemeister, soit dans le *Corpus inscriptionum græcarum,* soit dans la remarquable publication « *Inscriptiones atticæ ætatis romanæ* éditée à Berlin, ou le *Corpus inscriptionum semiticarum* de Renan.

Il est donc bien difficile d'établir autre chose que des conjectures sur la signification du mot IOTA qui se trouve inscrit ou plutôt ciselé sur l'une des faces de l'arme et je dois faire observer que l'orthographe exacte voudrait un Ω au lieu de l'O qu'on y remarque.

L'expression ιωτα avait bien, en grec, plus d'une désignation, en dehors de son rôle alphabétique et les petites dimensions de la lettre lui ont même valu une citation dans l'Evangile selon saint Mathieu qui fait dire au Christ :

---

(1) Vol. VI, fasc. 6.

« *Que le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui* » *est dans la loi ne soit accompli jusqu'à un seul* IΩTA *et* » *à un seul point* » (1). Et cette expression est très généralement usitée, du reste, de nos jours, dans le même sens.

La lettre IΩTA était bien encore employée comme notation numérique, et d'après son rang parmi les autres lettres de l'alphabet grec. Et ce mode de compter a été souvent utilisé pour distinguer les livres d'un ouvrage; tout particulièrement pour ceux de l'Iliade ou de l'Odyssée d'Homère. Le livre I était nécessairement le neuvième.

La même lettre, en petit caractère, et par suite de l'interposition d'un ς, minuscule aussi, entre l'ε et le ζ, servait encore à exprimer 10. Elle était alors munie d'un accent aigu placé en tête et à droite, ι'.

Elle pouvait, de plus, désigner les centaines, 900 par exemple, avec un accent grave et précédée de π, et même les dizaines de mille, avec adjonction d'un accent aigu placé au dessous d'elle ι͵. Et si j'entre dans ces détails, c'est qu'on trouve dans les livres les plus anciens des preuves de l'interprétation, par des valeurs ainsi attribuées à des lettres, ou à leurs dénominations, du sens caché de certains passages d'auteurs ou de prophéties.

L'un des textes les plus curieux de ces sortes de problèmes se trouve, en effet, au verset 18 du chapitre XIII de l'Apocalypse ainsi conçu :

« *Ici est la sagesse.* Que celui qui a l'intelligence compte » le nombre qui forme le nom de la bête. C'est un nombre » qui désigne un homme et ce nombre est 666 ».

Ce texte a exercé la sagacité et la patience de bien des écrivains, jusqu'à notre siècle, car je possède une gravure où l'addition de la valeur numérique des lettres de l'alphabet français formant les mots *L'Empereur Napoléon,*

(1) Ch. 5. V. 18. Sermon sur la montagne.

donne exactement le total du chiffre indiqué dans la vision de saint Jean.

L	E	E	M	P	E	R	E	U	R	N	A	P	O	L	E	O	N	Total,
20.	5.	5.	30.	60.	5.	80.	5.	110.	80.	40.	1.	60.	50.	20.	5.	50.	40.	666 (1).

Le prestige incontestable de l'homme extraordinaire qu'on s'acharne vainement, de nos jours, à réduire au rôle d'un aventurier ou d'un monomane, inconscient, de race et de constitution, avait d'ailleurs tourné la tête à bien des gens, et même à un archéologue (il est vrai peu expérimenté), ce qui me servira d'excuse si je cite ce qu'on peut lire dans la *Statistique* de Jouannet, t. I, p. 377, au sujet d'un curé d'Ordonnac, en Médoc, qui, lui aussi, avait découvert, sur une inscription trouvée en 1784 dans les ruines de l'ancienne abbaye de Lille, une prophétie annonçant clairement (suivant lui) qu'au commencement du XIXe siècle l'invincible Napoléon fonderait un empire puissant (2).

Mais sans nous arrêter davantage sur ces manières de

---

(1) Clef :

A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.	H.	I.	K.	L.	M.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	20.	30.
N.	O.	P.	Q.	R.	S.	T.	U.	V.	X.	Y.	Z.
40.	50.	60.	70.	80.	90.	100.	110.	120.	130.	140.	150.

(2) Cette inscription portait, au bas de l'épitaphe d'un abbé, les lettres :

I I I T T T T T T I I I

que le bon curé traduisait : *Invictissime Itale io, triumphe, transactis ter tercenties, tercenties ter, ingenerabis Imperiorum Imperium.*

Invincible Italien, je chante ton triomphe, tu fonderas l'Empire des Empires après trois fois trois cents et trois fois trois cents ans.

Il avait fait cette trouvaille heureuse en 1809. Il s'était empressé d'en faire part au sous-préfet de Lesparre, le 18 juillet 1810. Il dédia plus tard au Ministre de l'intérieur la copie imprimée de sa prétendue prophétie, et comme les événements de 1814 et 1815 vinrent ruiner ses espérances, il mourut de chagrin, ce qui était prendre trop au sérieux ses hypothèses.

Jouannet a reproduit, au n° III des pièces justificatives de son premier volume, l'inscription d'Ordonnac gravée sur une plaque de marbre blanc de 27 centimètres de hauteur, 34 de large et 2 d'épaisseur. Le curé l'avait déterrée et fait encastrer dans le mur du sanctuaire de son église. Elle est actuellement au *Musée des Antiques* de Bordeaux.

compter, ou sur l'inscription que nous n'avons citée que parce qu'elle provenait d'un monument girondin peu connu, il ne faut pas perdre de vue que le *glans plumbea* de *Saïda* ne porte que des lettres majuscules et qu'il a été trouvé dans un tombeau. Ce qui n'est pas un cas isolé, car on en a retiré d'analogues dans les sépultures ou dans les nécropoles de plusieurs localités, spécialement à Camposcala, à Orvieto et près d'autres villes d'Italie.

D'où la pensée, toute naturelle je crois, de considérer le dépôt de cet objet, dans une tombe, comme l'indice d'une intention votive, rappelant quelque souvenir propre au défunt, consacrant la mémoire d'une circonstance particulière de son existence, ou pouvant être encore le témoignage assuré d'un succès de guerre ou de prix obtenu dans les jeux.

En ne tenant compte, d'autre part, que de la valeur numérique la plus simple des lettres majuscules IOTA, d'après leur rang dans l'alphabet grec, on obtiendrait un total de 44 qui pourrait se rapporter à l'âge du mort (1). Ce qui donnerait l'explication de la substitution singulière de l'omicron à l'oméga dans l'inscription.

En tout état de cause, la situation de ce plomb de fronde, le soin mis dans la ciselure des lettres, le choix incontestablement fait des palmes pour ces ciselures, rendent certainement plausible l'opinion que j'émets et le poids du métal porterait à la confirmer, car il est inférieur à la moyenne de celui des projectiles de même genre, très nombreux, que quelques observateurs ont soigneusement pesés. Presque tous dépassent 35 grammes et atteignent 47, 50 et même 78 grammes.

Les plombs de fronde grecs étaient, en général, il est vrai, moins volumineux et plus élégants que les plombs de fronde des Romains, mais la plus petite dimension de celui qui fait l'objet de nos recherches est, à un autre

---

(1) I. = 9; O. 15; T. 19; A. 1.

point de vue, en pleine conformité avec ce qu'on a constaté, dans certaines trouvailles, au sujet des armes déposées dans les tombes des guerriers. On n'y a recueilli quelquefois que des réductions des armes ordinaires que leur *rareté,* leur *utilisation,* faisait conserver avec le plus grand soin par les peuples primitifs comme des instruments précieux ou nécessaires de défense.

Et ces réductions étaient alors plus soignées, plus ornées, ce qui me paraît démontré pour le *glans* décrit plus haut. Le fini des ciselures des petites palmes qui forment les lettres de l'inscription suffirait, seul, à le prouver.

V

Un autre argument favorable à la thèse que je défends se trouve dans le fait de l'existence dans le même tombeau du bout de flèche ou d'instrument de jet, qui porte l'inscription vraiment significative de *vaillant, martial, ou belliqueux.* Et je dis bout de flèche ou d'instrument de jet parce que le bronze que j'ai décrit pouvait avoir terminé l'une ou l'autre de ces espèces de traits que les anciens lançaient avec la main où en se servant d'un arc ou d'autres machines analogues plus puissantes.

On aurait donc voulu rappeler par ces deux objets placés près du mort ses qualités guerrières et, peut-être, l'un des événements de son existence batailleuse, le nombre de ses campagnes, de ses combats, de ses victoires ou, tout simplement, son âge ainsi que je l'ai dit plus haut.

Je ne connais pas d'ailleurs un seul autre exemple de l'inscription de lettres ou de mots sur le bout métallique d'une flèche.

Hérodote parle bien de transmissions d'avis faites à l'aide de ces armes légères, pendant le siège de Potidée, tout spécialement, en racontant qu'Artabaze, assiégeant, correspondait par ce moyen avec Timoxène, chef des Scionéens qui paraissait faire cause commune avec les assié-

gés, mais il s'agissait d'écrits placés dans les rainures de flèches que l'on garnissait ensuite de plumes et qu'on lançait dans un lieu déterminé d'avance.

« *Circum sagittæ crenas circumvolvebant et, adaptatis* » *alis, sagittam in locum de quo inter eos convenerat emit-* » *tebant* » (1).

Le même auteur entre même dans des détails précis à ce sujet en ajoutant que l'archer d'Artabaze, manquant un jour le but convenu, atteignit l'épaule d'un habitant de la ville assiégée, ce qui fit reconnaître la trahison de Timoxène par ceux qui, s'empressant autour du blessé, et retirant la flèche de la plaie, aperçurent le billet: το βιβλιον.

Polyen a rappelé le même fait en en donnant une version qui rend assez mal le texte (non cité d'ailleurs) du vieil historien dont l'ouvrage contient tant de renseignements précieux (2). Aussi croyons-nous utile de donner ici ce texte *in-extenso* ; « Tandis qu'il pressait avec » ardeur le siège de Potidée, Timoxène, stratège (premier » magistrat) des Scionéens convint avec lui de lui livrer » cette ville. On ne sait quelle fut l'origine de leur corres- » pondance et je n'en puis rien dire; mais, enfin, voici ce » qui arriva. Toutes les fois que Timoxène et Artabaze vou- » laient s'écrire, ils attachaient la lettre au bout d'une » flèche et l'entortillaient autour de son entaille de façon » qu'elle lui servît d'ailes. On tirait ensuite cette flèche » dans l'endroit convenu. La trahison fut ainsi reconnue: » Artabaze voulant tirer vers l'endroit convenu, la flèche » s'écarta du but et frappa à l'épaule un homme de » Potidée. Aussitôt accourut beaucoup de monde autour » du blessé. Comme il arrive ordinairement dans ces sor-

---

(1) Hérodote VIII, c. XXVIII.

(2) Pendant qu'Artabaze assiégeait une certaine ville, un homme de Sycione appelé Timoxène, lui livra la place. Ils étaient convenus, tous deux, pour s'envoyer des billets, de les attacher à un dard et de les lancer dans un lieu qu'ils avaient marqué et là ils trouvaient les billets qu'ils s'écrivaient. L. 7, ch. XXXIII. *Artabaze.*

» tes d'occasions on pritsur le champ la flèche et, quand » on eut reconnu qu'il y avait une lettre, on la porta aux » stratèges assemblés avec ceux des alliés du reste des » Palléniens. La lecture de cette lettre ayant fait connaî- » tre l'auteur de la trahison, les stratèges furent d'avis de » ne point accuser Timoxène de trahison par égard pour » la ville de Scioné, de crainte qu'à l'avenir les Scionéens » ne fussent considérés comme des traîtres ». (*Choix des historiens grecs,* Buchon, 1857, p. 304.

Ce moyen de communication entre belligérants devait être assez souvent employé pendant la durée des sièges interminables de l'Antiquité, les combattants se trouvant fréquemment très rapprochés les uns des autres en raison de leur arrivée facile près du mur ou de la construction des tours ou machines dressées à peu de distance des places qu'elles dominaient quelquefois.

Plutarque en cite, en effet, un autre exemple en disant que les auxiliaires de Scio qui servaient dans l'armée de Cimon, eurent recours au même moyen pour donner avis aux habitants assiégés de Phasélis (ville très voisine de la Pamphylie et de la Lycie) des bonnes dispositions que leur général avait pour eux grâce à leur intervention (Plut., *Vie de Cimon,* XVI).

Ils lançaient par-dessus les murs des lettres attachées à des flèches, ce qui amena des négociations de paix.

Οἱ δέ Κιοι συμπλεοντες αυτω . . . . . τοξεύοντες ὑπερ τα τείχη βιϐλια προσχείμενα τοις ὄϊστοις ε ηγγελλον τοῖς Φασηλιταις.

Certains passages des commentaires de César viennent, également, à l'appui du même fait, car on lit au chapitre XLV du Liv. V de la guerre des Gaules, qu'un chef auxiliaire de la légion de Cicéron se servit de lettres attachées à un javelot pour donner avis à César de l'état presque désespéré de la garnison investie par Ambiorix.

Et l'esclave gaulois, chargé du message, sous promesse de liberté et de grande récompense, réussit dans sa mission.

« Hic, servo spe libertatis, magnisque persuadet prœ-
» miis, ut literas ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo
» illigatas affert et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione
» versatus, ad Cæsarem pervenit, ab eo de periculis Cice-
» ronis legionisque agnoscit. »

Un passage du chapitre XLVIII est encore plus explicite : et c'est César lui-même, qui persuade à un cavalier gaulois, par l'offre de grands présents, de porter sa réponse, écrite en grec, à Cicéron, avec ordre, s'il ne pouvait franchir sans danger les lignes des assiégeants, d'attacher sa missive à un javelot et de la lancer dans le camp : ce qu'il fit.

« Tum cuidam ex equitibus gallis, magnis præmiis
» persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat, hanc
» græcis conscriptam literis mittit ; ne intercepta epistola
» nostra ab hostibus concilia agnoscantur, si adire non
» possit, movet ut tragulam cum epistola ad amentum
» deligata intra munitiones castrorum abjiciat. In littera
» scripsit se cum legionibus profectum celeriter adfore. »

Le Gaulois, un moment effrayé, lance le javelot, comme on le lui avait recommandé, mais le trait resta deux jours enfoncé dans la muraille d'une tour et ne fut découvert que la 3e journée par un soldat qui le porta à Cicéron.

« Gallus periculum veritus, ut erat præceptum, tragu-
» lam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris
» biduo animadversa, tertio die a quodam militi conspi-
» scitur, demta ad Ciceronem defertur. »

On voit qu'il n'est point question, dans ces passages d'Hérodote, de Plutarque, ou de César, d'inscriptions sur l'arme elle-même.

J'ajoute que le bout de flèche, très-exactement reproduit dans le dessin d'un jeune archéologue, mon fils Charles, ne paraît pas, de plus, avoir servi. On dirait qu'il vient de sortir du moule, ses bords sont très-nets, le pédoncule et les deux extrémités pointues qui l'avoisinent ne portent aucune marque d'usure, ainsi que les deux saillies sur les-

quelles aurait pu laisser trace le passage des liens destinés à fixer le bout de la flèche à son soutien ou manche.

Je crois donc que le caractère votif du bronze trouvé dans le tombeau de Saïda est aussi indéniable que celui du [illegible]lomb de fronde qui l'accompagnait.

Ces deux objets me paraissent être des œuvres d'art, [illegible]briqués dans le but spécial d'une intention pieuse, et je [illegible] placerais, très volontiers, par conséquent, dans la classe [illegible] *ex-v[illegible]* analogues, extrêmement rares jusqu'à présent, [illegible] l'[illegible] a trouvés dans les fouilles de la Grèce et qui con[illegible], par exemple, en pointes de lance en bronze sur l[illegible]elles se lisent des inscriptions ou dédicaces à quel[illegible] Divinité.

[illegible]est ainsi qu'Olivier Rayet, si tristement enlevé à la s[illegible]nce, a présenté, dans la séance du 19 mai 1880, à la [illegible]*iété Nationale des Antiquaires de France* une de ces [illegible]intes de lance provenant du Péloponèse, longue de près [illegible]9 centimètres, et appartenant à MM. Rollin et Feuardent [illegible]uels elle avait été vendue par un homme, qui, parco[illegible] fréquemment la Morée, pour y acheter des antiquité[illegible]avait d'abord portée à Athènes.

On p[illegible]lire facilement sur trois des faces de son extrémité py[illegible]idale les mots grecs : Θεόδωρος ἀνέθηκε Βασιλει. Théodore a[illegible]onsacré à (Zeus) Roi (1).

Une autr[illegible]rme semblable a été trouvée à Olympie et son dessin [illegible]té donné dans *l'Archæologische Zeitung* et dans le tom[illegible]er des *Ansgrabungen aus Olympia*. Elle porte une dédic[illegible] des habitants de Méthana près Lacédémone :

Μεθάνοι ἀπό Λακεδαιμονίων.

Une troisième, enfin, trouvée en Béotie, était dédiée à Apollon et portait, en caractères du commencement du v[e] siècle, :

ΤΟΠΤΟΙΕΟΣ ΗΙΑΡΟΝ

soit : του πτοιεως ιαρον

(1) Cette arme est représentée ainsi que l'inscription dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*, 1880, p. 175.

Consacré à (Apollon) *Ptoieus* ou *Ptoon,* ainsi nommé d'une montagne située près de la ville béotienne *d'Acræphia* sur laquelle Apollon avait, autrefois, un sanctuaire et un oracle fameux.

Et l'on doit remarquer, à ce propos, que le nom du Dieu était fréquemment omis dans les inscriptions votives. L'épithète caractéristique de chaque divinité restant seule indiquée (1).

Je n'ai jamais rencontré cependant, malgré de longues recherches dans les livres spéciaux, le mot αρειος cité sur une arme consacrée comme *ex-voto.* Mais il figure sur quelques inscriptions tumulaires, ce qui confirme, naturellement, l'opinion que j'ai émise sur le caractère votif de celle du bout de flèche que j'ai décrit plus haut.

En résumé, ces exemples sont, eux-mêmes, fort rares, d'où la conclusion que l'inscription du bout de flèche de Saïda était fort intéressante à recueillir et à signaler comme un témoignage peut-être unique de dédicace votive sur une arme de ce genre.

Nous avions fait des recherches sur la date possible de cette inscription et consulté plusieurs savants épigraphistes, spécialement notre collègue, M. Jullian, sur la possibilité de trouver dans les lettres elles-mêmes quelques indices sur ce point. Nous n'avons pu aboutir qu'à l'affirmation que l'on pouvait supposer, avec quelque probabilité, que ces lettres ne devaient pas trop s'écarter de la fin du Iᵉʳ siècle de notre ère ou du commencement du IIᵉ, et nous n'essaierons point de préciser davantage cette détermination.

---

(1) Communication de M. Rayet dans les Mémoires et *Bulletins de la Société nationale des Antiquaires de France,* 5ᵉ série, t. I, 1880; *Bulletin,* p. 175 et suivantes.

VI

Je ne puis omettre, néanmoins, que les inscriptions gravées on incrustées sur les *glandes plumbeæ* ont dû être interprétées d'une tout autre manière dans un grand nombre de cas, sans admettre comme authentiques certaines expressions par trop fantaisistes, qui sont considérées, aujourd'hui, comme absolument fausses et tracées à plaisir par des mystificateurs ou des marchands d'antiquités peu scrupuleux (1).

On a recueilli, par exemple, un nombre très considérable de plombs de fronde portant des mots ou des indications qui se rattachaient sûrement aux numéros ou à la nationalité des cohortes de frondeurs; *funditores*, *fundibularii*, *fundibulatores*, *fundibalistæ*, etc. σφενδονηται des Grecs, qui jouaient dans les guerres anciennes le rôle des tirailleurs ou des troupes légères des armées de notre temps.

D'autres inscriptions rappelaient le nom des fabricants de ces projectiles; celui des Divinités, des chefs d'armée ou d'Etat; des consuls ou d'autres personnages. Sur quelques-unes se lisaient des dénominations géographiques, des surnoms, et il en est qui constituaient de véritables menaces lancées par les assiégeants ou assiégés des longs investissements si minutieusement décrits par les écrivains anciens.

Il est tout aussi certain que l'on se servait autrefois des frondes pour transmettre aussi des avis en temps de guerre, car Appien rapporte que pendant le siège d'Athènes par Sylla, deux esclaves avaient ainsi fait parvenir des renseignements sur tout ce qui se passait dans la place.

---

(1) Le professeur Garucci, de Rome, après avoir étudié plus de 300 balles de fronde fabriquées à Ascoli et ailleurs a soutenu qu'on pourrait relever des fraudes analogues sur 2,000 de ces projectiles qui, rares avant 1859, sont devenus, depuis, excessivement communs en Italie et dans toutes les collections européennes.

« Il y avait (dit-il) dans le Pirée deux esclaves athéniens » lesquels, soit qu'ils fussent affectionnés au party des » Romains, soit pour prévoir à leur seureté, en cas qu'il » arrivast quelque autre chose, écrivaient sur des ballesde » plomb ce qui se passait au dedans et les iettoient aux » Romains à coups de fronde (*Glandibus plumbeis inscri-* » *bebant quæ intus fierent quas fundis ad Romanos emit-* » *tebant*). Sylla remarquant qu'ils en iettoient sans cesse » et examinant la chose de plus près trouva écrit sur une » de ces balles : *Demain l'infantèrie sortira de front sur* » *les travailleurs et la cavalerie prendra en flanc l'armée* » *romaine.*

» Cela fut cause qu'il leur dressa embuscade et comme » ils sortaient, croiant surprendre les Romains, les » Romains les surprirent et poussèrent les autres jusques » dans la mer (1) ».

Et, plus tard, pendant que Lucullus était allé chercher des renforts en Syrie et Alexandrie :

« Environ ce temps-là, les deux esclaves iettèrent de » dessus les murailles des balles de plomb, sur lesquelles » il y avait écrit, que la nuit prochaine Archelaus envoi- » roit à Athènes, où le peuple estoit pressé de la faim, des » soldats chargez de blé; sur lequel avis Sylla leur aiant » dressé embuscade, prit le blé et les hommes ».

. . . .

« Cependant la faim s'augmentant de iour en iour dans » Athènes, Archelaus estoit en estat d'y envoier des vivres » de nuit, dont aussi-tost les balles de plomb donnèrent » avis. Mais ce général se doutant que quelqu'un advertis- » soit les Romains du temps que l'on devoit porter le bled, » donna ordre que lorsqu'on l'envoiroit il y eût des gens » à la porte, les flambeaux à la main, tout prests à sortir

(1) Appian. Alexandrin. — *Les Guerres des Romains*, traduit du grec en françois par Odet Philippe sieur des Mares conseiller du Roy au siège de Falaise. Paris MDCLX, p. 165 (Ex-libris du président Barbot de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, etc.).

» sur les Romains au mesme temps que Sylla attaqueroit » ceux qui le portoient. Et, en effet, il arriva que Sylla » prit les soldats qui portoient le bled et qu'Archelaus » brûla quelques machines.

(*Guerre des Romains contre Mithridate*).

Hirtius est tout aussi explicite. Il dit que pendant le siège de la ville d'Astéga (dont il ne reste plus que quelques ruines et une fontaine près d'Alcala-Réal en Espagne), un plomb de fronde fut lancé aux assiégeants avertissant qu'un bouclier serait placé en évidence au moment le plus favorable à l'assaut.

« *Idemque temporis glans missa est inscripta quo die ad » oppidum capiendum acciderent, sese scutum esse positu- » rum* ».

Ce que Perrot, sieur d'Ablancourt, traduit assez naïvement : « *En même tems fut tiré un boulet de la ville où était » écrit qu'on ferait signe avec un bouclier lorsqu'il fau- » drait donner l'assaut.* »

Etait-ce un avis utile? ou bien un de ces pièges très souvent usités pendant la durée des longs sièges? Il est difficile de le préciser, car Hirtius ne parle plus du signal convenu. L'attaque eut lieu et les assaillants entrés dans les premières enceintes furent retenus captifs (1).

Dans un autre passage du même auteur, et pendant le cours du même investissement, on lit encore qu'un esclave dont le maître était dans le camp de César, tandis que son épouse et son fils étaient restés dans la ville, tua le maître et rentra au camp de Pompée d'où il envoya un plomb de fronde portant avis des préparatifs qui se faisaient pour la défense de la place.

Judicium glande scriptum misit per quod certior fieret Cæsar qua in oppido ad defendendum compararentur (2).

---

(1) De Bello Hispanico, XIII.
(2) De Bello Hispanico, XVIII.

Hirtius fait même allusion, un peu plus loin, à ceux qui lançaient *habituellement* ces plombs de fronde sur lesquels étaient inscrits des avis. *Qui mittere glandem inscriptum solebant* (1). Ce qui semble bien prouver que le fait n'était pas rare.

Les expressions ιοτα et ἄρειος auraient donc pu rentrer dans la classe de ces ruses ou stratagèmes de guerre dont Polyen et Frontin ont réuni tant d'exemples singuliers. Et, alors, comme signes convenus d'avance, comme un mot d'ordre dont les intéressés avaient la clef.

Mais je ne le crois guère, pour les motifs que j'ai longuement énumérés déjà, et je préfère de tout point l'interprétation d'une intention purement votive, d'après les raisons que j'ai tenté de faire prévaloir dans le cours de cette note.

Il est incontestable, cependant, et je le reconnais très volontiers le premier, que les archéologues ne sont pas plus infaillibles que les grammairiens, et je m'abrite donc bien vite derrière l'adage du 78e vers de l'art poétique d'Horace, en disant que la cause peut ne pas être épuisée.

Et adhuc sub judice lis est.

C'est surtout, du reste, en pareille matière, comme en toute question d'antiquité ou d'érudition qu'il faut se garder d'imiter le célèbre abbé de Vertot trop pressé de faire imprimer ses *Histoires* ou *Révolutions* de tous les pays. *Mon siège n'est pas fait* et je me propose même de revenir sur la question des frondes et de leurs projectiles dans un travail plus général.

Séance du 12 novembre 1886.

E. Berchon.

(1) De Bello Hispanico, XVIII.



LES
BAS-RELIEFS DE PEY-BERLAND

A SAINT-PIERRE D'AVENSAN (Médoc)

et notes d'iconographie sur le tombeau, la tour, les armoiries et la statuette de cet Archevêque de Bordeaux

par M. le chanoine Raimond CORBIN.

I

LES BAS-RELIEFS D'AVENSAN

L'honorable M. Emilien Piganeau, archéologue doublé d'un artiste, ayant publié dans le tome VIII des *Bulletins* de notre Société, p. 141, une intéressante notice sur quatre seulement desdits bas-reliefs, m'a inspiré le désir de compléter son étude. Si mon travail d'ensemble peut s'ajouter au sien avec profit pour la science archéologique, c'est à notre savant collègue qu'on en sera surtout redevable, puisqu'il m'a frayé la voie.

Les huit bas-reliefs se répartissent en deux séries de quatre panneaux chacune : les scènes à plusieurs personnages, et les figurines isolées. De là, aussi, deux groupes de panneaux d'inégales dimensions.

Voici d'abord le thème des bas-reliefs de la première série, disposés comme suit, de gauche à droite.

I. *Vocation de Pierre et d'André à l'apostolat.*

Les deux frères, pâtrons de Pey-Berland, ont arrêté

leur barque de pêcheurs au bord de la mer de Galilée, d'où le Christ les appelle à sa suite. Pierre est nimbé, comme le Christ, parce qu'il était le principal patron du saint Archevêque et le chef du collège apostolique.

II. *Investiture du souverain pontificat donnée à Simon-Pierre,* par la tradition du pouvoir des clés.

Les deux panneaux que nous venons de décrire ont chacun six personnages : le Christ portant de la main gauche le globe terrestre surmonté d'une croix avec banderole; derrière lui, trois disciples, dont un est censé porter le code évangélique; puis saint Pierre; enfin, son frère André, reconnaissable à sa croix en sautoir.

III. *Sacre de Pey-Berland par le pape Martin V.*

Ici, huit personnages. Martin V, coiffé de la tiare, et plaçant la mitre sur la tête du nouvel Archevêque; Pey-Berland agenouillé devant le consécrateur; un évêque lui présentant la crosse; un autre personnage portant quelque livre liturgique; une troisième personne sur le même plan et, enfin, 3 cardinaux tout à fait au fond du tableau.

Derrière le pape se voit une crédence, surmontée de la croix, et d'un vase contenant le saint-chrême pour les onctions marquées dans le Pontificat romain.

IV. *Crucifixion de saint Pierre, la tête en bas.*

Le préfet de Rome, assis sur un siège, les jambes croisées, vêtu d'un large manteau et coiffé d'un bonnet bizarre que l'on retrouve sur plusieurs bas-reliefs du XVe siècle, commande à quatre bourreaux de garrotter l'apôtre à l'instrument du supplice. Deux lui serrent les poignets à la traverse de la croix. Même répétition pour les pieds. La tunique de saint Pierre ne retombe pas sur elle-même, parce qu'elle est retenue par les méandres de la corde d'attache que les bourreaux tirent avec violence.

Passons maintenant à la série des figurines, par ordre chronologique.

1° A gauche, près du centre du rétable, *saint Jean-Baptiste,* drapé à l'apostolique et non vêtu d'une peau de

chameau, mais reconnaissable à l'agneau légendaire qu'il porte entre ses bras. Une abondante chevelure lui retombe sur les épaules.

2° A droite, *saint André,* avec son attribut iconographique. La disposition de ses cheveux forme un nimbe radié autour de sa tête. Mais pourquoi l'*Ymagier* a-t-il rapproché saint André du Précurseur? C'est que l'apôtre avait été le disciple de saint Jean-Baptiste avant de l'être du Christ lui-même.

3° et 4° A gauche et à droite des deux précédents, deux évêques vêtus *in Pontificalibus,* c'est-à-dire, mitre en tête, crosse à la main gauche, chasuble en pointe et tunicelle par-dessus l'aube. L'un et l'autre ont la même physionomie et les cheveux bouclés; ils accusent l'âge mûr, et si leur taille est plus raccourcie que celle des deux précédentes figurines, c'est que saint Jean-Baptiste et saint André touchent du sommet de leur tête l'extrémité supérieure des panneaux où ils ont été sculptés en bas-reliefs, tandis que les figurines d'évêques portant la mitre en plus, ont, en moins, sa hauteur. Cependant, une différence existe entre elles : un des évêques, celui de droite, bénit de la main droite à la manière latine; l'autre bénit aussi mais avec une petite croix.

Et maintenant, quels sont ces deux prélats? Faut-il n'y voir qu'un même personnage dans des attitudes légèrement diverses? Ce personnage serait-il Pey-Berland, ou du moins l'*Ymagier* aurait-il voulu le représenter avec plus ou moins de fidélité? Nous n'osons rien affirmer.

Toutefois, nous regardons cette attribution comme très probable, pour les raisons que voici :

Le sculpteur a certainement voulu représenter Pey-Berland dans le panneau du sacre. Or, si l'on compare ce prélat, agenouillé, avec les deux autres bénissant, il sera facile de constater entre eux une certaine ressemblance de physionomie et d'âge; aucun des trois ne porte la barbe; en revanche, ils ont les cheveux bouclés vers les

tempes. Eh bien ! tous ces caractères se retrouvent sur la vraie statuette de Pey-Berland, qui décorait sa tombe à Saint-André, et dont M. Henri Delpech s'est rendu acquéreur en 1850. Ici, le doute n'est plus possible ; mais il en résulte la probabilité d'attribution à Pey-Berland des figurines épiscopales de saint Pierre d'Avensan. Nous le montrerons plus loin (1).

Du reste, on aurait tort d'y voir le *vrai* portrait de l'Archevêque gascon, qui n'existe que dans la statuette possédée par M. Delpech. Ce n'est qu'une attribution conventionnelle. L'*Ymagier* du xve siècle a eu l'intention de figurer Pey-Berland, mais c'est tout.

Une particularité fort singulière des trente personnages qui remplissent les huit bas-reliefs d'Avensan, c'est qu'ils ont tous les yeux *fermés*. D'après ce caractère et bien d'autres, on voit qu'ils sont tous l'œuvre d'un même ciseau, dont *le faire* est on ne peut plus naïf. En effet, il ne faut y chercher ni la science d'un dessin correct, ni des proportions anatomiques. Ce qu'on doit y voir avant tout, c'est l'idée. Les *Ymagiers* italiens du moyen-âge étaient aux vrais artistes ce que les Pifferari sont aux vrais musiciens.

Déjà, rien qu'à ce point de vue, il faut conclure que les bas-reliefs d'Avensan sont antérieurs à la Renaissance et contemporains de la première année (1431) de l'épiscopat du prélat gascon. Puisque l'un d'eux représente la cérémonie de son sacre à Rome vers la fin de l'année 1430, ils ne sauraient lui être antérieurs. Pey-Berland dut alors les faire exécuter en Italie, pendant les quelques mois qu'il passa encore auprès de Martin V, pour les apporter ensuite à Bordeaux et les donner en *ex-voto* à l'église de sa paroisse natale. Ils sont ainsi une page d'histoire locale et

(1) Il semblerait, peut-être, aussi rationnel d'admettre que Pey-Berland a voulu conserver le souvenir du prélat qui lui présente la crosse dans la cérémonie du panneau.

de l'art décoratif, mais celui-ci dans le genre exclusivement archaïque.

Il est de notre devoir de signaler ici quelques mutilations dont ces bas-reliefs ont été l'objet. Des mains enlevées, des doigts amputés, et surtout huit bordures à résilles, détachées de leurs panneaux d'albâtre, et aujourd'hui disparues; tels sont les actes de vandalisme contre lesquels nous avons le regret de protester. Mais à quelle époque remontent-ils? On ne saurait le dire; du moins vaut-il mieux ne pas le rechercher. Quoi qu'il en soit, du moment qu'il restait des fragments de ces bordures, lorsqu'on a encastré *de force* les bas-reliefs dans un autel moderne, n'eût-il pas mieux valu les reproduire que de leur substituer des dents de loup? Il nous semble que tout commandait ce respect des vieilles reliques lapidaires qui se rattachaient à l'épiscopat de Pey-Berland. Et, d'ailleurs, n'y a-t-il pas un grave anachronisme dans l'encastrement de quatre panneaux du XVe siècle (1431), dans un autel de la seconde moitié du XIXe? Il suffit d'énoncer ce fait indiscutable.

II

Tel est le texte exact de la note que M. le chanoine Raimond Corbin avait remise au secrétariat de la Société vers la fin de l'année 1887; mais notre regretté collègue était revenu sur le même sujet dans le dernier ouvrage qu'il a publié peu de mois avant sa mort survenue le 15 septembre 1888 et nous croyons devoir reproduire ce qu'il en dit dans un appendice du chapitre deuxième de son œuvre (1).

« Le souvenir de l'Archevêque Pey-Berland est perpétué » dans l'église d'Avensan (Médoc) par les bas-reliefs décrits » plus haut et surtout par trois d'entre eux qui représentent » la trilogie dominante de saint Pierre, patron de cette

(1) *Histoire de Pey-Berland et du pays bordelais* au XVe siècle. Bordeaux, E. Crugy, 1888, p. 30.

» église, savoir : la vocation de saint Pierre à l'apostolat,
» son investiture du pontificat suprême et son glorieux
» martyre. Il occupe ici le premier rang des scènes évan-
» géliques. Saint André, patron secondaire de Pey-Berland,
» ne figure qu'à la suite de son frère aîné. Mais outre ces
» trois bas-reliefs, il en existe un quatrième qui a pour
» motif le sacre de l'Archevêque par le pape Martin V. Or
» la plénitude du sacrement de l'Ordre présuppose, natu-
» rellement, la collation normale du baptême dans ce
» même édifice; on ne peut expliquer autrement la raison
» d'être de cet *ex-voto* en l'église de Saint-Pierre-d'Aven-
» san.

» D'ailleurs les bas-reliefs qui sont aujourd'hui encas-
» trés, depuis quelques années, sur la face antérieure du
» tombeau de l'autel majeur de cette église, étaient jadis
» appendus aux murs d'entrée de la nef, près des fonts
» baptismaux où on aurait dû les laisser. D'abord, c'était
» leur place naturelle; ensuite, Pey-Berland l'avait choisie.
» Ils n'y présentaient pas l'anachronisme de faire corps
» avec un meuble tout moderne.

» L'industriel qui a disposé ainsi, à son gré, de l'*ex-voto*,
» l'a mutilé, de plus, en supprimant les cadres de chaque
» panneau d'albâtre sculptés dans le même bloc. De cet
» entourage, il n'est resté à part qu'un fragment brisé;
» mais il suffit à donner l'idée de ces résilles gracieuses,
» car l'encadrement portait des nervures à losanges. Et
» pourquoi donc l'avoir supprimé? C'est qu'on a voulu
» encastrer de force les quatre panneaux à personnages
» dans le tombeau du maître-autel et, comme il n'offrait
» pas assez de longueur, on a détruit les cadres qui
» gênaient. Cependant, il y avait un moyen bien simple
» de tourner la difficulté avec profit pour les bas-reliefs,
» leur aspect d'ensemble, les règles de l'art hiératique et
» la mémoire elle-même de Pey-Berland. C'eût été de ne
» juxtaposer au soubassement de l'autel que les trois
» panneaux relatifs à saint Pierre. Dans ce cas ils auraient

» gardé leur encadrement qui les eût fait valoir. Ensuite, » le nombre ternaire est plus liturgique et la scène de » l'investiture du prince des apôtres, au milieu du tom- » beau, entre sa vocation et son martyre, aurait produit » un bien meilleur effet, outre que cette disposition eût » respecté le symbolisme de l'iconographie chrétienne. » Et, finalement, il n'existerait pas de solution de conti- » nuité parmi les scènes évangéliques, tandis qu'à Saint- » Pierre-d'Avensan on a intercalé le sacre de l'Archevêque » entre la remise des clefs au premier vicaire du Christ et » son martyre la tête en bas.

» S'il était possible de remédier à cette disposition anor- » male en ramenant à trois les bas-reliefs du tombeau » d'autel, avec leur encadrement, par ablation du panneau » du sacre (qu'il est au moins très difficile de distinguer » depuis la nef), on replacerait ce thème de la consécra- » tion de Pey-Berland où il était encore sous l'épiscopat » du cardinal de Cheverus, c'est-à-dire près des fonts » baptismaux. On mettrait ainsi l'*ex-voto* du saint Arche- » vêque à la portée des fidèles et peut-être renouerait-il la » chaîne des hommages que Pey-Berland ne reçoit plus ni » dans son église natale, ni à Saint-André de Bordeaux.

» Seulement il faudrait alors y joindre une inscription » spéciale (1) et surmonter le bas-relief, ornementé par la » reconnaissance publique, de la reproduction, sur échelle » plus grande, d'une des deux figurines d'évêque qui » décorent le rétable de l'autel.

» C'est que, si l'on veut bien comparer lesdites figurines » avec la physionomie, le costume et la crosse de Pey- » Berland dans le bas-relief de la cérémonie du sacre, on

(1) M. l'abbé Corbin avait proposé déjà d'en faire graver une sur le marbre, pour compléter celle que le cardinal Donnet avait eu l'intention de placer dans l'humble chapelle de Saint-Raphaël, que Pey-Berland avait érigée près de sa maison paternelle. Voici le texte de la dernière inscription :

HIC NATVS EST PETRVS BERLANDI
REPARATÆ SALVTIS
ANNO CIRCITER MCCCLXXV

» y reconnaîtra une ressemblance réelle. Dès lors, ne » faut-il pas en conclure qu'il s'y trouve les éléments du » portrait de l'Archevêque? L'artiste du xv[e] siècle a voulu » représenter le même personnage qui ne saurait être que » le prélat gascon. C'est bien le type, l'ossature anguleuse » d'un enfant du Médoc et la tradition populaire s'obstine » à voir Pey-Berland lui-même dans les trois effigies. A » défaut de certitude absolue, c'est une opinion générale » et nous la préférons au portrait fantaisiste des galeries » de l'archevêché (1) ».

Quoi qu'il en soit de ce projet, il est incontestable que les panneaux d'Avensan, remontant à l'an 1430, ont été encastrés, en 1870, dans un autel tout moderne et sans caractère, contre toute règle archéologique ou même artistique; que leur encastrement forcé, dans un espace trop restreint, a occasionné la mutilation regrettable des cadres d'albâtre dont M. Piganeau n'a pu dessiner qu'un fragment (2); que ce travail a probablement été la cause de la perte de trois mains et de doigts dans les panneaux 2 et 5; et qu'enfin ces panneaux ont été placés dans une sorte de pénombre parce que le sanctuaire, où ils se trouvent actuellement, n'a aucune fenêtre, tandis qu'appendus autrefois aux murs de l'église ils étaient largement éclairés en raison de leur exposition au midi.

De pareils exemples de vandalisme sont loin malheureusement d'être rares et la Société Archéologique a eu l'occasion, comme M. Corbin, de s'intéresser souvent à la conservation des monuments ou objets dont l'étude rentre dans le cadre ordinaire de ses recherches. Sa sollicitude s'est même portée, à plusieurs reprises, sur tout ce qui rappelait la mémoire du grand Archevêque Pey-Ber-

---

(1) Ce portrait, commandé par le cardinal Donnet pour compléter la galerie de ses prédécesseurs à l'Archevêché de Bordeaux, a été reproduit par le pinceau de M[me] Gadou-Boyer à la sacristie de Saint-Seurin. Un autre portrait, provenant, dit-on, du monastère des Feuillants, avait été signalé comme appartenant à M. Méry, de Sainte-Eulalie. On ne sait ce qu'il est devenu.

(2) *Loc. cit.*, t. VIII, 1881, planche VI.

land : monuments, statues, portraits de divers genres, qui ont subi les plus singulières vicissitudes rappelées par M. Corbin dans son dernier ouvrage, et qu'il avait également résumées pour la Société dans les notes iconographiques suivantes : (1)

III

LE TOMBEAU DE PEY-BERLAND

Pey-Berland ou Pierre-André Berland, né en 1375 à Saint-Raphaël en Médoc fut l'élève d'un tabellion, Raymond de Bruges, puis des écoles de l'Archevêché et du Chapitre de Bordeaux et plus tard de l'Université de Toulouse (Bordeaux n'en avait pas encore). Il reçut la prêtrise vers Noël de l'an 1399, des mains de son Archevêque, François II, Hugossion (2). Il fut successivement chapelain des Carmes, 1400-1407, secrétaire de l'archevêque de Bordeaux, curé de Bouliac, Quinsac et Lormont, 1413, chanoine prébendé, 1413-1430, Archevêque de Bordeaux de 1430 à 1456, fondateur de l'Université de Bordeaux en 1441, du collège ecclésiastique de Saint-Raphaël en mai 1442, et fut contraint de démissionner en 1456 en raison des exigences de l'occupation définitive de la Guienne par les Français. Promu

---

(1) Nous saisissons cette occasion pour rappeler que l'église de Lormont, que Pey-Berland avait fait agrandir et qu'il avait consacrée le 5 septembre 1451, renferme un bas-relief du xve siècle, en albâtre aussi, et qui représente une adoration des Mages. Cette sculpture avait été dessinée par M. E. Piganeau dans une notice publiée sous le titre de : *Lormont, archéologie et particularités historiques*, et qui a paru dans les *Actes de la Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 88. M. l'abbé Callen a reproduit ce dessin dans sa réédition de Lopès, t. II, p. 304.

Voici le texte ne notre collègue :

Le bas-relief mesure 0^m40 de haut sur 0^m26 de large. Ce pourrait bien être un cadeau de Pey-Berland lui-même à l'église qu'il venait de consacrer. Il était peint autrefois, dit-on, et se trouve encastré dans le pilier qui sépare l'abside du bas-côté méridional de l'Eglise.

La vierge est assise et porte, sur ses genoux, l'enfant Jésus qui est debout et a ses deux mains tendues au-dessus d'un des présents de l'un des Rois Mages. Saint Joseph paraît dormir à droite de la Vierge et des deux animaux de la crèche.

(2) Hugocini ou Hugocio, mort Cardinal en 1412.

Archevêque de Madia (Italie), le 24 septembre de la même année, par le pape Calixte III, il mourut à Bordeaux, le 17 janvier 1458 à l'âge de 83 ans.

Il s'était préparé une tombe en marbre blanc dans l'église Saint-André, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Blaise de Sébaste, aujourd'hui Sainte-Marguerite, et avait désigné le point où il voulait être inhumé, sous les dalles et entre les deux piliers du chœur en face de la dite chapelle.

C'est là que fut mis définitivement son corps à la suite d'une procession qui se déroula en belle ordonnance à travers les principales rues de Bordeaux. La bière fut descendue dans un caveau creusé au-dessous du gable qui sert actuellement d'encadrement à la statue moderne de *Mater Amabilis*. La tête, tournée vers l'axe du chœur, était presque au-dessous de la niche pratiquée dans le septième pilier pour y enfermer de nuit le Saint-Sacrement qui avait été le grand objet de la dévotion de l'Archevêque.

Au-dessus du caveau funéraire, le Chapitre et les exécuteurs testamentaires firent ériger la tombe apparente de marbre blanc dont nous avons parlé plus haut. Pey-Berland l'avait voulue aussi simple que possible et presque sans ornements; et l'on grava sur la face antérieure, ou regardant le déambulatoire, l'inscription dont nous donnons ici seulement le texte et la traduction :

Hic, jacet, haud procul, a cineribus. Sti. Macharii
In xpo pater, Petrus, Berlandi, Medulico, tractu, Oriundus
Hujus, ecclesie, primum, canonicus, mox, autem
Archipresul, electus, et firmatus,
Universitatem, Burdegalensem, constituit
Collegium, sti. Raphaelis, de suo, fûdavit
Et maiorem, turrim, Campanariam, erexit
Fidei, pacisque, assertor, pauperibus largus
Sibi parcus, patrie, amor, et decus
Obiit. die XVI, kal Februarii
Anno, Dei. M. CCCCLVII.

Ci-git, non loin des cendres de saint Macaire (1)
Le Père en Christ, Pierre Berland, originaire du Médoc,
D'abord chanoine de cette Eglise, ensuite
Archevêque élu (2) et confirmé (3)
Il institua l'université de Bordeaux,
Fonda de ses deniers le collège Saint-Raphaël,
Et il érigea la grande tour du Campanile.
Champion de la foi et de la paix, débonnaire aux pauvres,
Sévère à lui-même; de sa patrie l'amour et l'honneur.
Il mourut le 16 des calendes de Février (4)
L'an du seigneur 1457 (5).

On avait placé une grille au devant du gable pour y suspendre des couronnes et autres offrandes qui consistaient soit en espèces métalliques, soit en dons naturels et, dans ce cas, c'était surtout de la cire. Ces offrandes devinrent si abondantes que le Chapitre fut obligé de nommer un Receveur spécial, *ad tumbam bone memorie Domini Petri Berlandi,* et le registre capitulaire G. 285, ainsi que le t. X des *Archives historiques de la Gironde,* donnent le nom de deux de ces receveurs : Dominique de Cans, en 1464, et Guillaume du Vieux Monde, en 1479.

L'affluence du public était telle que la somme recueillie en espèces s'élevait, sou par sou, chaque année, à 400 livres; ce qui représente environ 8,000 visiteurs, car si les uns donnaient plus, d'autres pouvaient s'abstenir. La quantité de cire devait être très considérable, aussi, car le même registre indique des ventes réitérées de 2 quintaux et signale la constatation de plusieurs vols dont les coupables étaient poursuivis et punis de quelques mois jusqu'à

---

(1) A l'endroit où est la porte centrale du chœur.
(2) Par le chapitre.
(3) Par le Pape Martin V.
(4) 17 janvier.
(5) 1458 dans les supputations modernes.

deux ans de prison, au pain et à l'eau. (26 mars 1471, f° 641) (1).

Pour combler l'espace vide entre le gable et le sixième pilier du chœur, on édifia un pilastre soudé au précédent portique.

Ce dernier était divisé en trois panneaux d'inégales surfaces, les deux inférieurs ne prenant que la moitié de la hauteur totale. Dans celui le plus rapproché du sol, et dans un cadre placé sous celui qui avait reçu l'inscription, se lisait, autour d'un médaillon circulaire, contemporain de la statue, c'est-à-dire du xve siècle (?) :

IMAGINEM PARVAM VENERABILIS PETRI ASPICE SUPRA

Puis, sur un deuxième cadre, concentrique au premier, mais d'un plus petit diamètre

ἸΗΣΟΥ̃Σ. ΧΡΙΣΤΌΣ. ΘΕΟΥ̃. ΥΙΌΣ. ΣΩΤΉΡ.

Jésus, Christ, fils de Dieu, Sauveur.

Inscription dont les cinq majuscules forment, par leur réunion, le mot ΙΧΘΥΣ qui se traduit du grec par *Poisson* et avait été admis, pendant les quatre premiers siècles, comme emblême du Christ (2).

---

(1) M. l'abbé Callen a résumé plusieurs pages de ce registre dans sa réédition de Lopès, t. II, 314, en rendant un hommage mérité à M. l'archiviste Ducaunès-Duval qui a classé avec le plus grand soin et par ordre chronologique toutes les pièces de ce registre in-f° de 165 feuillets.

(2) Cet emblême adopté pendant les temps de persécution aurait, d'après saint Augustin, une origine très ancienne et bien antérieure à l'ère chrétienne. On lit, en effet, dans le chapitre XXIII du livre XVIII de la *Cité de Dieu*, que la sybille d'Erythra ou de Cumes, selon quelques auteurs, avait rendu de Jésus-Christ des témoignages évidents.

« Nous les avons lus, dit saint Augustin, en vers d'une mauvaise latinité et se » tenant à peine sur leurs pieds. Grâce à l'inhabileté de l'interprète inconnu, » comme je l'ai su depuis, car l'illustre Flaccianus, qui fut même proconsul, cet » homme si remarquable par la facilité de son éloquence et l'étendue de son » savoir, dans un entretien sur Jésus-Christ, nous représenta un exemplaire grec » qu'il nous dit être le recueil des vers de la sybille d'Erythra et appela notre

Au centre de ces inscriptions, on remarquait aussi, sur une plaquette de marbre, le monogramme du Christ comme on en trouve la reproduction sur d'anciens sarcophages à Saint-Seurin et au Musée lapidaire : Les trois lettres XPΣ et accostées de l'A et de l'Ω apocalyptiques.

Tel est, du moins, le texte d'un article du volume des *Travaux de la Commission des Monuments historiques pour* 1847-1848. Mais voici ce qu'a écrit à ce sujet Sansas dans une note insérée dans le t. IV, p. 471, des *Actes du Congrès scientifique de France* tenu à Bordeaux en septembre 1861.

« La première fois qu'on se permit de graver sur le » marbre la fausse épitaphe de Pey-Berland, on eut la » maladresse de tracer en caractères *romains* une inscrip- » tion datant du XVe siècle. Très peu de jours après qu'elle » fut placée je m'en aperçus et, dans une note publiée par » l'*Indicateur*, je tançai vertement le maladroit faussaire. » Alors on refit l'inscription et cette fois on usa de carac- » tères gothiques (c'est celle qui existait encore au moment » où le Congrès tenait ses séances). Mais l'écriture » employée, bien que gothique, n'était pas celle du » XVe siècle; ce monument portait donc, avec lui, la » preuve de sa supposition.

» L'inscription avec monogramme était tout aussi fausse » que l'autre. On y lisait la singulière phrase que voici : » *Imaginem parvam beati Berlandi aspice supra.* Quel » latin ! Il est par trop évident qu'il n'était pas dû aux » auteurs de la première épitaphe ni à leurs savants con- » temporains. De plus il a été reconnu par le fabricateur

---

» attention sur certain passage où les premières lettres de chaque vers, réunies » ensemble, offraient au lecteur les mots cités et dont on a fait l'anagramme du » Christ... ».

Et à la fin du même chapitre :

« Selon quelques auteurs, la sybille d'Erythra vivait non pas au temps de » Romulus mais à l'époque de la guerre de Troie ».

» même des inscriptions, dans un feuilleton de l'*Indicateur* » du 2 octobre 1839, que la petite statue placée dans une » niche sur le tombeau de Pey-Berland est *antérieure de* » *deux siècles à ce personnage*. Donc ce ne peut être son » portrait. »

Le panneau central de l'arcature n'était pas moins digne d'attention, c'était l'ancien *armarium liturgicum* de Pey-Berland, qui faisait pendant à l'*armarium eucharisticum,* celui-ci au septième pilier, celui-là au sixième. Le pieux Archevêque avait l'habitude d'y renfermer, sous clef, son bréviaire et son missel *manuscrits*. On les voyait encore au temps de Lopès (1) à travers un petit grillage.

Tout disparut à la Révolution. La cathédrale Saint-André fut entièrement saccagée, puis convertie en magasin à fourrages. On rasa toutes les tombes; l'Edicule funèbre de Pey-Berland eut le sort commun, et il ne restait plus en 1804 que le caveau funéraire sous le mur de clôture du chœur, vis à vis de la chapelle Sainte-Marguerite et le cadre de l'arcature du xv° siècle, puis, au pied du gable ogival devant lequel se dresse la statue de *Mater amabilis* de Maggesi (2), la pierre du scellement de l'escalier par où l'on descendait au caveau de l'Archevêque. Dans le panneau inférieur de l'arcature se voyait une plaquette de marbre portant l'inscription signalée.

Le panneau central ayant été dépouillé du bréviaire et du missel manuscrits de Pey-Berland, M. l'architecte Combes, chargé des réparations de Saint-André, le remplit d'une manière ingénieuse. Il fit reproduire, sur une autre plaquette, l'épitaphe de la tombe primitive mais en petites majuscules romaines, alors que l'ancienne était en lettres gothiques.

---

(1) L'Eglise métropolitaine, 1668. Edit. 1882 ; Callen, 2 volumes.

(2) Elle fut placée en 1862.

On ne rétablit celle-ci, qu'en 1838.

Restait le panneau supérieur de l'arcade, qui occupait, à lui seul, plus de superficie que les deux autres réunis et sur lequel se trouvaient, avant la Révolution : un socle fouillé en feuilles d'acanthe ; à gauche, du côté de la tombe, les armoiries symboliques de Pey-Berland; à droite du socle, les armes *parlantes* de Martin V (Othon Colonna) qui avait sacré l'Archevêque, vers Noël de l'an 1430.

Or, une statuette reposait sur le dit socle avant la dévastation de l'église. Ce devait être naturellement celle de Pey-Berland. Mais M. Combes y plaça la statue de saint Martial qui surmontait l'ancien autel de l'apôtre d'Aquitaine érigé dans la nef de Saint-André, statue pourtant très reconnaissable par ses attributs iconographiques, savoir : le bâton légendaire donné par saint Pierre à son disciple.

En 1848, la *Commission des Monuments historiques de la Gironde* donna une gravure de l'arcature modifiée par M. Combes, et ce n'est qu'en 1850 que fut trouvée parmi d'autres objets entassés pêle-mêle dans la tour qui porte encore le nom du grand Archevêque, une statuette, peut-être soustraite intentionnellement aux fureurs des iconoclastes de 1793, et qui, après être restée 57 ans couchée sur le sol intérieur de la tour, fut acquise par un collectionneur du voisinage, M. Henri Delpech, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Cette statuette en cœur de chêne représentait, à une échelle réduite, un évêque en costume de l'époque; elle était revêtue d'un enduit imitant la pierre. Deux doigts de la main droite étaient un peu attaqués par l'humidité. Elle avait 0m86 de hauteur, et M. Ch. Marionneau, auteur d'ouvrages artistiques remarquables, n'hésita pas à y reconnaître Pey-Berland (1).

(1) Description des œuvres d'art, 1861-1864.

Mais on s'en tint là. La question du rachat et de la restauration de la tour construite par Pey-Berland attira davantage l'attention. Vers la même époque, la recherche du caveau et de la tombe de l'Archevêque, faite par M. Abadie, du 11 au 18 mai 1863, fut interrompue sans résultat : et l'oubli se faisait sur ce qui pouvait rappeler les monuments indiqués plus haut quand la Société Archéologique s'émut, après la communication de deux de mes mémoires, de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient : le gable décrit, l'inscription tumulaire, les armoiries déjà signalées; ainsi que de la substitution fâcheuse de la statuette de saint Martial à celle qui figurait autrefois à la même place.

C'est dans sa séance du 9 février 1883 (1) que cette question fut discutée avec le plus grand soin et que furent adoptées des résolutions fort sages que le Ministre des Beaux-Arts approuva les 9 novembre 1883 et 18 juin 1884, et qui sont pourtant restées lettres mortes, en se brisant contre cette force d'inertie et ces mauvais vouloirs si souvent stigmatisés, en pareille matière, par les autorités les plus éminentes et l'on pourrait ajouter les plus religieuses de l'archéologie, les de Caumont, Montalembert, Rio, baron de Rivières, Charles des Moulins, de Verneilh, Drouyn et tant d'autres. Et, en somme, il n'y a plus rien rappelant Pey-Berland dans la cathédrale, du moins extérieurement. Car on a dû suspendre, en 1863, les fouilles qui auraient pu faire parvenir à retrouver son tombeau.

IV

LA TOUR DE PEY-BERLAND

On a vu que les bas-reliefs d'Avensan n'avaient pas échappé aux restaurations et dégradations des véritables vandales de l'art.

Ce sont pourtant aujourd'hui les témoins les plus précieux de l'histoire de Pey-Berland, avec la tour qui porte

(1) T. IX, Comptes-rendus, p. 57.

son nom et la statuette recueillie par M. Delpech en 1850 et qui a été signalée et décrite par M. Marionneau et par d'autres auteurs (1).

« Il faut encores adjouster à l'ornement de cette église » (Saint-André), dit le chanoine Jérosme Lopès, un grand » clocher scitué dans la grand'place où le clocher est basti » à la pointe duquel on monte par un degré de pierre de » 220 marches, qui se ressent de la disgrâce de la ville de » l'an 1548.

» Il fut eslevé par les soings et aux despens de Pierre, » autrement Saint-Pey-Berland, Archevesque de Bour- » deaux » (2).

Tel est le texte de l'une des plus anciennes mentions de la tour, isolée de la cathédrale de Bordeaux, qui fut bâtie sur l'emplacement d'un ancien cimetière ou *porge* qui existait, dès la fin du XIe siècle, d'après le savant ouvrage de M. Léo Drouyn (3).

« C'est une œuvre du XVe siècle qui fut en Gironde une époque de très grande prospérité pour l'architecture religieuse, puisque les nefs et chapelles de Saint-Michel de Bordeaux, son clocher, le chœur de Saint-Eulalie, la chapelle de Notre-Dame de la Rose à Saint-Seurin (4) et

(1) Ouvrages cités.

(2) *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux.* Réédition Callen, t. I, 1882, p. 156.

(3) Bordeaux vers 1450, p. 375.

(4) On a découvert, en 1859, dans cette chapelle un délicieux tombeau d'autel à 12 arcatures très ornées et qui contenait une boîte en fer renfermant le titre suivant :

Anno Dm m° IIII XLIIII die vero sancti Bartholomei quæ fuit dies XXIIII augusti Reverendissimus i XPO pat et Dns P miseraone dina Burdigalen Archieps, etc. Hoc Altare cosecravit i honore gliesæ Mariæ Virginis et reposuit hoc vasculum cum una dete gloriosissimi Amadi patroni nri.

L'an du Seigneur 1444, le jour de la Saint-Barthélemy, qui fut le 24 d'août, le très Révérend Père en Jésus-Christ et seigneur Pierre, par la miséricorde divine, Archevêque de Bordeaux, consacra cet autel en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie et y déposa ce vase avec une dent du très glorieux Saint-Amand notre patron *(Origines chrétiennes de Bordeaux etc.,* par Monseigneur Cirot de la Ville, p. 335*)*. M. Ravenez a dit que Pey-Berland avait fait commencer la chapelle de N.-D. de la Rose en 1436.

d'autres églises paroissiales ou conventuelles attestent encore l'importance de ce mouvement artistique, avec l'achèvement des façades du transept de Saint-André, l'érection des flèches et les voûtes d'une partie de la nef de cette église ».

Ce monument a été décrit avec le plus grand soin par M. le marquis de Castelnau d'Essenault auquel sont empruntées les lignes qui précèdent et celles qui suivent (1).

« Au premier abord, dit-il, la tour semble bien construite » d'un seul jet. On n'y reconnaît point de modifications » postérieurement ajoutées quant à l'ensemble du plan. » Nul désaccord apparent dans ses diverses parties. Tout y » paraît harmonieux et ne contredire en aucune manière » les faits que mentionne l'inscription existant sur la façade » nord du clocher. Cependant, quand on examine de plus » près la construction même du soubassement, à partir du » rez-de-chaussée jusqu'à la hauteur environ de deux » assises au-dessus du premier bandeau, on ne peut pas » ne pas reconnaître que l'appareil, les procédés de taille » de pierre, la nature des matériaux, diffèrent de ceux » employés dans la construction des étages supérieurs. On » y retrouve le faire et les traditions de la fin du XIVe siècle » bien plutôt que ceux usités dans le milieu du siècle sui- » vant. Les profils des moulures à la base des contreforts » n'ont-ils pas en effet la fermeté de saillie, le large modelé, » la vigueur des profils de la période antérieure?

» Et si l'on étudie à loisir, dans tous ses détails, la jolie » porte, malheureusement très dégradée, qui décore la » face au couchant du clocher, n'est-on pas surtout vive- » ment frappé de ces différences si marquées de style et » d'exécution?

---

(1) *De quelques problèmes d'archéologie au sujet des Eglises Saint-Pierre, Saint-André et du clocher de Pierre Berland à Bordeaux. Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 43e année 1881, p. 115.

» Cette porte ogivale, avec sa triple archivolte dont les » boudins, à méplats séparés par des gorges profondes, » retombent sur des pieds droits façonnés en colonnettes » élégantes; ces colonnettes offrant encore des restes de » chapiteaux à double bouquet et de bases à torses aplatis; » ce couvre-joint enclavé, mais sans maigreur, qui cir- » conscrit l'amortissement de la baie ; cette porte, disons- » nous, ne peut appartenir, à coup sûr, à l'art ogival du » xv[e] siècle. Elle n'en présente ni l'aspect, ni les caractères » et, comme le soubassement de la tour dont elle fait par- » tie, doit remonter à une époque plus ancienne.

» Dans son état actuel le monument se dresse, imposant, » sous forme de tour carrée, épaulée de huit robustes » contreforts disposés deux par deux à chaque angle qui » s'élèvent en se rétractant jusqu'à la naissance de » la flèche où leurs sommets réunis se couronnent de » puissants et riches pinacles sur lesquelles viennent » s'appuyer des arcs-boutants destinés à étager la souche » de cette flèche. A chaque point de retraite est un glacis » en larmier dont les moulures, d'un profil plein de » vigueur et de fermeté, se prolongent horizontalement » sur chaque face de la tour, accentuant ainsi les divers » étages de l'édifice et donnant à tout son ensemble un » remarquable caractère de force, de solidité et de gran- » deur. »

C'est d'après ce savant examen et des considérations archéologiques très remarquables que M. de Castelnau a cru devoir conclure que la tour dite de Pey Berland, clocher isolé comme ceux de Saint-Emilion et de Saint-Michel de Bordeaux, avait eu deux destinations distinctes : l'une de *gigantesque lanterne* des morts, l'autre de clocher véritable : la situation de la tour au milieu d'un cimetière et l'indépendance absolue de la chapelle du rez-de chaussée de l'escalier à vis qui dessert les étages supérieurs venant à l'appui de cette opinion.

Quant à la date exacte de sa construction, cet édifice

ne fut commencé qu'en 1440, bien qu'il eût été projeté dès juin 1429, ainsi que l'atteste l'un des registres capitulaires écrit de la main même de Pey-Berland et dont voici les termes (1) :

« Fuit conclusum per omnes dominos quod campanile » sive pinnaculum novum perficeretur juxta formam » traditam per magistrum » (2).

D'après cela, il n'aurait été qu'achevé par l'illustre Archevêque dont il conserve le nom, (mais qui du reste était du chapitre dès 1429) bien que l'inscription énoncée par Darnal, Lopès, Baurein et plusieurs autres historiens bordelais, semble en attribuer exclusivement l'érection à Pey-Berland lui-même.

Les registres capitulaires déjà cités portent, en effet, une résolution qui serait confirmative de ce fait, car on y lit, sous la date du 27 mai 1438, qu'il avait été décidé de démolir la maison d'un chanoine, voisine du lieu où devait être la tour : *quia capitulum sibi proposuerat* **Construere** unum campanile *et forsan dicta domus esset pro ista constructione necessaria.*

Quant à l'inscription, elle a été citée, comme suit :

Bisquadram quicumque oculis Turrim aspicis æquis,
Mille quadragintis quadraginta labentibus annis
Felicibus cœptam auspiciis, nonasque secundo
Octobris, tantum certè scito esse profundam,
Fons propè prosiliens quantum tenet Huic quoque primus
Subjicit lapidem Petrus archiprœsul in urbe
Burdigalæ, cujus plebs collœtetur in œvum.

Sans s'arrêter à la critique de ces sept vers hexamètres d'une invention quelque peu bizarre et d'une correction

---

(1) *Archives historiques de la Gironde* t. VII, p. 439, 451.

(2) Peut-être Colin Trenchant, maître en géométrie, mentionné comme maître de l'œuvre en 1425 dans le même registre capitulaire, ou Guillaume Géraud, *magister operis et fabrice,* en 1421; ou même tout autre puisqu'il paraît qu'on ne les nommait que pour un an.

grammaticale ou métrique parfois douteuse, M. de Castelnau a rectifié ce texte, donné par Lopès, grâce à un excellent estampage dû à M. Ch. Durand, et nous croyons devoir donner sa version sans discuter les termes de sa communication relative à la date exacte de la construction de la tour et à la part que prit Pey-Berland dans cette construction.

Disquadram (1) quicumque oculis turrim aspicis equis
Mille quadrigentis quadraginta labentibus annis
Felicibus ceptam auspiciis nonasque secundo
Octobris tantum certè scito esse profundam
Fons propè prosiliens quantum tenet. Huic quoque primum
Subjecit lapidem Petrus archipresul in urbe
Burdigala cuius plebs colletetur in evum

Toi qui admires cette tour à base plusieurs fois carrée, sache qu'ayant été commencée sous d'heureux auspices, le 6 des calendes d'octobre 1440 (2). Elle prolonge ses fondements jusqu'à la prise d'eau de la fontaine qui jaillit tout auprès La première pierre en a été posée par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, dont le peuple se glorifie d'âge en âge.

Nous ne chercherons pas davantage si la fontaine, dont l'inscription signale la découverte, est bien la célèbre

---

(1) Le préfixe *Dis* entre dans la formation de certains mots composés et il exprime tantôt la disjonction, tantôt la pluralité. Par conséquent *Dis* n'est pas l'équivalent grec du latin *bis*. Et lorsqu'il énonce la pluralité, c'est précisément à cause d'une disjonction qui est dans l'idée. Bornons-nous à deux exemples : *Discolor* est employé par Pline, Virgile, Ovide, Saint Jérôme traduisant Jérémie, XII, 9, dans le sens de : *aux couleurs variées ou de plusieurs nuances* parcequ'il y a, au fond de la pensée, exclusion d'une couleur *unique*. De même *Discoctus* veut dire *bien recuit*, comme les vitraux peints et les faïences artistiques, au lieu de n'être mis au four qu'une seule fois, ni même deux.

Par analogie, *Disquadram*, qui nous semble n'avoir jamais été compris, doit signifier plusieurs fois carré, quant au plan géométral de la tour. Ce n'est donc pas une tour deux fois carrée, car elle serait octogone et il n'en est rien.

(2) C'est-à-dire le 26 septembre.

fontaine *Divona* chantée par Ausone (1) et dont Baurein a aussi parlé avec enthousiasme (2).

Mais on doit reconnaître, comme l'a dit M. de Castelnau, que c'est à bon droit, suivant la tradition en honneur parmi les Bordelais, comme d'après l'archéologie et l'histoire, que ce clocher de notre belle Cathédrale porte le nom de Pierre Berland. Et le conseil municipal de Bordeaux a été bien inspiré en donnant, par une décision du 21 décembre 1866, le nom du même Archevêque à toute la place qui entoure Saint André, au nord, à l'est, au midi, jusques et y compris la partie qui s'étend devant l'Hôtel de Ville.

La tour Pey-Berland avait échappé du reste à des causes de destruction multiples, car elle avait été comprise, dès 1548, dans un ordre général de démolition des tours des clochers qui avaient servi de vigies pendant la révolte qui éclata à Bordeaux, après avoir pris naissance dans la Saintonge et l'Angoumois, par suite des extorsions des Gabelleurs et fermiers de sel et qui fut réprimée d'une manière si terrible par le connétable de Montmorency (3). Un ouragan en avait, aussi, tronqué la flèche en février 1617.

Suivant Bernadau la hauteur totale de l'édifice s'élevait à 80 mètres (4) avant la démolition de la flèche qui manquait de hardiesse et même de proportion relativement à la tour. Ces deux parties du monument étaient même assez endommagées en 1789, d'après le plan de l'entrepreneur chargé d'y faire des restaurations urgentes. Le devis se trouve aux Archives départementales de la Gironde.

---

(1) Burdigala. Ordo nobilium urbium 1617, n° 14, p. 169, t. 2. Ed. Jaubert 1769.

(2) *Variétés bordelaises*, t. V. p. 206.

(3) *Histoire du Parlement de Bordeaux*, Boscheron des Portes, I, p. 85 et suivantes.

(4) M. Gradis 1878 p. 168-181 ne donne que 66 mètres dans son *Histoire de Bordeaux*. Il dit que ce clocher avait huit étages, qu'on mit dix ans à l'élever et ajoute que ce fut le premier qui ait été surmonté d'une flèche, à Bordeaux.

Le même auteur ajoute, dans son *Viographe Bordelais*, p. 222, qu'il n'y avait plus de cloches dans cette tour. Depuis 1753, celles de Saint-André se trouvaient dans l'un des clochers de cette église, ce qui faisait dire, qu'on voyait, à la cathédrale de Bordeaux, trois clochers et deux cents (*sans*) cloches.

La tour fut vendue, le 23 avril 1793, à un sieur Lavalette, au prix de 18,000 fr. à la condition que l'acheteur la démolirait dans un délai de trois mois. Mais la flèche ayant été seule renversée le contrat fut résilié et l'Etat redevint propriétaire de l'édifice jusqu'en 1820. L'acquéreur avait couvert ses frais par le fer et le plomb retirés du fragment abattu et avait abandonné la masse de pierre dont la démolition ne pouvait lui donner un bénéfice proportionné aux dépenses.

Remise en vente à cette époque, le 21 octobre, elle fut adjugée pour la somme de 5,050 à la condition expresse, cette fois, qu'elle ne serait pas démolie et M. Bigourdan en fit, peu après, une fabrique de plomb de chasse. Ce n'est qu'en février 1847 que M[gr] Donnet entreprit de racheter ce monument et de lui rendre sa destination primitive (1).

Trois ans plus tard ses vœux se réalisèrent. Un décret du Président de la République, en date du 29 juin 1850, autorisa ce rachat, effectué le 23 août de la même année. Mais la flèche ne fut pas restaurée dans son état primitif et la forme en est vraiment disgracieuse et comme écrasée par la statue de Notre-Dame d'Aquitaine qui la surmonte.

Nos lecteurs pourront en juger par la comparaison des deux gravures par lesquelles on a représenté la tour avant la démolition de la flèche primitive (dessin de M. l'abbé Métivier) et le clocher actuel artistement reproduit, par M. le Baron de Verneilh Puyraseau, dans la réédition citée

---

(1) *Lettre au Ministre des Cultes.* Insérée dans la réédition de l'ouvrage de Lopès, Callen, t. I, p. 179.

de Lopès due à M. l'abbé Callen, t. II, p. 305 et t. I, p. 177.

M. de Lamothe a du reste précisé, comme suit, les dimensions exactes de l'édifice qui comprend sept étages, le huitième correspondant à la flèche proprement dite.

Ces sept étages sont desservis par un escalier de 228 marches.

Le premier et le deuxième, l'un de trois mètres, l'autre de sept mètres cinquante, sont sans ornementation.

Le troisième, haut de onze mètres, offre une grande fenêtre à trois compartiments.

Le quatrième (six mètres soixante-quinze) est divisé par une bande qui s'étend jusques dans le cinquième étage, et de chaque côté de laquelle sont des fenêtres à deux compartiments avec trèfle au-dessus.

Le cinquième a sept mètres avec deux fenêtres semblables encadrées de doubles arcs; le premier, ogival et le deuxième en doucine très-relevé.

Les sommets de ce dernier arc s'étendent sur le portique figuré du sixième étage (trois mètres cinquante), présentant quatre ouvertures à deux compartiments séparés par des bandes verticales.

Au dessus se trouve une galerie à ciel ouvert, puis le septième étage de la tour, haut de huit mètres soixante-quinze et reposant sur une base octogone.

Une autre galerie terminait aussi cet étage et c'est de ce point, placé à une hauteur de quarante-sept mètres cinquante, que s'élevait la flèche octogone de quatorze mètres, ce qui donnait autrefois une hauteur totale de soixante et un mètres cinquante centimètres réduite, actuellement, à quarante-six mètres (1).

Le bas étage de la tour présente également quelques particularités qui semblent donner raison à M. le Marquis de Castelnau d'Essenault au sujet de l'antériorité de cons-

(1) *Actes de l'Académie, des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* 1842, p. 417 et suivantes.

truction de cette partie de l'édifice, qui a dû précéder, comme chapelle sépulcrale, le clocher actuel auquel ses murs servent aujourd'hui de soubassement.

On aurait peine à s'expliquer autrement (dit cet archéologue distingué) l'importance et la richesse de décoration inusitées de la belle porte du couchant; les traces de la voûte intérieure qui recouvrait cet étage; la petite baie donnant un peu de jour dans cette salle et la disposition particulière de l'escalier extérieur.

La porte s'ouvre seulement, en effet, à l'intérieur de la chapelle au rez-de-chaussée et l'on ne pouvait point communiquer de cette chapelle dans l'escalier à vis qui dessert les étages supérieurs formant le clocher proprement dit. La petite porte, rectangulaire et fort simple, de cet escalier, se voit à quelques pieds au-dessus du sol extérieur, vers le bas de la tourelle en saillie sur l'angle nord-ouest du clocher.

La destination de cette chapelle est, évidemment, différente de celle du clocher et son affectation à un service spécial, les caractères de sa construction, sa porte réservée, tout concourt à prouver que le soubassement a une date plus reculée que la partie haute de l'édifice (1).

Nous noterons encore que la plaque commémorative dont nous avons donné l'inscription est encastrée à la face nord de la tour, presque à la hauteur de la porte d'entrée, côté droit.

Tel est le monument qui perpétuera plus que tout autre le souvenir de l'un des plus illustres Archevêques de Bordeaux.

Sa construction avait dû coûter environ 400,000 fr. de notre monnaie. Vendu 5,050 fr., comme nous l'avons dit, il a été racheté 25,000 fr. par Mgr Donnet et complètement restauré grâce à la persévérance et à la sollicitude de ce successeur, illustre aussi, de Pey Berland.

---

(1) De Castelnau, *loc. cit.*, p. 139.

C'est, en effet, à son initiative qu'est due cette restauration ainsi que l'achat du bourdon pesant 25,000 kilos, fondu au Mans, par Bellée, et qui fut posé le 28 octobre 1853. Il avait été béni le 8 août de la même année, soixante ans, jour pour jour, après sa destruction : 8 août 1793 (1).

La statue de Notre-Dame d'Aquitaine, en cuivre doré et repoussé, sortant des ateliers de Chertier, de Paris, ne fut posée que plus tard, le 19 mai 1863. Elle avait coûté 15,000 francs et, parmi les souscripteurs, l'empereur Napoléon III figurait pour 3,000 fr.

Tels sont les souvenirs archéologiques qui se rattachent à la tour Pey-Berland (2). Nous allons continuer la description de tout ce qui rappelle cet Archevêque : ses armoiries, son cachet, un médaillon, des portraits et des statuettes.

V

LES ARMOIRIES, LE CACHET, LE MÉDAILLON, LES PORTRAITS ET AUTRES SOUVENIRS ICONOGRAPHIQUES DE PEY-BERLAND.

§ I. Les armoiries.

Nous avons déjà signalé que les armoiries de Pey-Berland existaient, autrefois, près de son tombeau, dans la cathédrale Saint-André.

Lopès les a décrites comme suit : « *Au-dessus de cet*

---

(1) Ce bourdon, baptisé *Ferdinand,* du nom de Mgr Donnet est le plus pesant de tous ceux de France. Le *Georges d'Amboise,* de Rouen, ne pèse que 20,000 kilos; le bourdon de Sens, 16,500; celui de Notre-Dame de Paris, 13,000; de Reims, 12,500; de Saint-Jean de Lyon, 10,500.

(2) Ceux de nos lecteurs qui voudraient, du reste, consulter les principaux ouvrages traitant de la tour Pey-Berland pourraient conférer : Lopès, t. I, p. 174-180; Baurein, *Variétés Bordeloises; Commission des monuments historiques,* année 1851; Marionneau, *Description des œuvres d'art, etc.*, p. 45-49; et Léonce de Lamothe, *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1842 et 1843.

» *armoire* de fer (à barreaux, où l'on conservait son bré-
» viaire) *d'un costé est un escusson* de ses armes qui sont
» une croix vuidée et de l'autre un escusson des armes du
» pape Martin V, son bienfacteur, de la maison noble des
» Colomnes, en Italie, qui porte une colomne mise en pal
» et une couronne au-dessus » (1).

M. l'abbé Callen les a également données, mais sous une autre forme qui doit être rectifiée (2). Pey-Berland n'avait pas, en effet, un écu *parti* comme champ de ses armes; un socle séparait les deux écussons : l'un situé à gauche, du côté de la tombe, était consacré aux armoiries *symboliques* de l'Archevêque : *d'or, à une croix cléchée de gueules;* l'autre à droite, portant les armes *parlantes* de Martin V (Othon Colonna) : *de gueules, à une colonne d'argent sommée d'une couronne d'or, la base et le chapiteau de même.*

Les armes de Pey-Berland sont en effet isolées dans l'église de Lormont à côté de l'inscription commémorative de la consécration de cette église par le même Archevêque (3). Elles rappellent qu'il était un cœur d'or; fervent disciple de la croix, comme ses deux patrons, Pierre et André, et dévoué jusqu'à effusion du sang, ce que symbolise la croix *cléchée de gueules* ou peinte en rouge.

Les armoiries décrites par Lopès disparurent en 1793, avec les sculptures et les inscriptions de la tombe extérieure du déambulatoire de St-André et rien n'a été rétabli depuis, malgré les demandes et les démarches réitérées, officielles et officieuses des archéologues, des historiens

---

(1) *Réédition Callen*, Bordeaux, 1882, t. 1, p. 217.

(2) Même auteur, t. 2, p. 291.

(3) L'église de Lormont est dédiée à Saint-Martin, probablement en souvenir du pape Martin V qui avait sacré Pey-Berland et l'inscription consécrative a été donnée par M. Piganeau d'après un estampage relevé par lui et publié dans les *Actes de la Société archéologiques*, t. IV, p. 79. Elle est ainsi conçue, traduite du latin:

L'an du seigneur 1451, le 5e du mois de septembre, le très Révérend Père en Christ et Seigneur Pierre, par la Miséricorde divine, Archevêque de Bordeaux, avec l'aide divin a consacré cette église.

et de tous ceux qui ont gardé souci des gloires girondines. La force d'inertie vient à bout des plus sérieux efforts.

Trois objets, rappelant aussi Pey-Berland, ont eu meilleure destinée : un sceau, un médaillon, un tableau.

§ 2. Sceau de l'Université de Bordeaux.

Le sceau, souvent reproduit dans plusieurs ouvrages édités dans ces dernières années, témoigne de la création de l'Université de Bordeaux demandée par Pey-Berland, vers la fin de l'année 1440, au pape Eugène IV, approuvée par une Bulle du 7 juin 1441 et qui commença à fonctionner le 15 mars 1442.

Ce sceau, dont la matrice en argent était gardée dans un coffre à triple serrure déposé dans la sacristie du couvent des Carmes, a été employé de 1441 à 1793 et c'est d'après une de ses empreintes en cire rouge, ordinairement renfermée dans une petite boîte en fer-blanc, que M. Léo Drouyn l'a dessiné et que M. Roques l'a gravé (1).

Il porte, à la partie supérieure, Pey-Berland, vu à mi-corps, en chape et en mitre, dans une chaire ou tribune surmontée d'un dais. Devant lui, sur le rebord de la chaire, des parchemins déroulés, probablement la bulle de fondation et l'historique de l'Université. Au plan inférieur, six professeurs de Facultés rangés en demi-cercle et coiffés du bonnet doctoral. Ils semblent écouter le chancelier. Des branches d'olivier forment rinceaux à l'entour des sept personnes. Le rebord du sceau porte gravé, en caractères gothiques : *Sigillum universitatis Burdegale;* ces trois mots sont séparés par d'autres petites branches. En outre, le mot *universitatis* est coupé, dans le bas du sceau, par deux pièces héraldiques des armoiries de Bordeaux : les ondes de son fleuve et, au milieu, le croissant qui représente son port en fer à cheval.

---

(1) Lopès, éd. Callen, t. II, p. 299 et *Archives départementales de la Gironde.*

L'armorial de d'Hozier a blasonné ce sceau d'une tout autre façon : « *D'azur, à un pape d'or, à six cardinaux » de gueules, à un croissant d'argent parmi les flots d'une » rivière de Sinople* ».

Et, M. Barckhausen, sans reproduire les émaux, y voit également un pape (Eugène IV) et six cardinaux (1).

Nous préférons, de tout point, une interprétation locale, traditionnelle et du terroir, celle que nous avons donnée plus haut et qui rappelle le promoteur de la création de l'Université bordelaise et son premier chancelier.

Et nous rapprochons de ce sceau le fragment d'un cachet de Pey-Berland qui se trouve au bas d'un *vidimus* du 14 février 1451-2 (*Archives des Basses-Pyrénées*, E. 485) communiqué par M. J. Delpit et cité par M. Callen (Ouvrage cité p. 291 et planche, page 312).

Mais nous croyons cette attribution inexacte. Si l'on avait seulement déchiffré la demi légende autour du sceau, on y aurait lu : S. PETRI ...... GALENSIS. C'est-à-dire : SIGILLVM PETRI BVRDEGALENSIS :

(1) M. l'abbé Corbin n'a pas reproduit, textuellement, le passage des *Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux*, 1441-1793, publiés par M. H. Barckhausen (Bouchon, imprimerie Libournaise, 1886, 4°, p. XXIII).

Voici ce texte (pour les armoiries) donné d'après *l'Armorial général de France de Ch. d'Hozier* (Bibliothèque nationale, *Guyenne*, n° 898). *D'azur à un pape, la tiare en tête, assis dans une chaire pontificale, le tout d'or, accosté en pointe de six cardinaux à genoux, trois de chaque côté, la tête couverte de leurs chapeaux, de gueules, avec cette inscription : Sigillum universitatis Burdegalensis.*

Cette interprétation peut être discutée et il est incontestable qu'elle n'est pas complète. Il suffirait, en effet, de faire remarquer l'omission de tout ce qui rappelle, précisément, Bordeaux dans la partie inférieure du sceau. La légende n'est pas exacte non plus; *Burdegale* s'y trouve écrit *Burdegalensis.* Le chapeau des six attendants n'a rien ensuite de la forme cardinalice et il semble plus rationnel d'admettre qu'il s'agit du bonnet doctoral.

Il y a lieu de rappeler à ce sujet que ce fut Pey-Berland qui acquitta, de ses deniers, les frais que l'on fit pour l'obtention de la Bulle du 7 juin 1441, datée de Florence. Ils durent être considérables si l'on en juge (ainsi que le note M. Barckhausen) d'après les seize cents livres que payèrent les états de Normandie pour la bulle de fondation de l'Université de Caen (Voir ouvrage cité p. XIV).

E. B.

Sceau de Pierre (abbé de Sainte-Croix) de Bordeaux. (*Archives historiques*, VIII, p. 357). Il s'agit ici de Pierre de Fermat (1).

§ 3. Le médaillon de Pey-Berland.

Quant au médaillon qui porte le nom de l'Archevêque gascon et qui a été également dessiné avec art, pour la réédition de Lopès, par notre savant collègue, M. Charles de Faucon, il est conservé à Avensan et représente, d'un côté et au centre : la scène de la Passion ; le Christ, nimbé, est sur la croix, la Vierge et saint Jean sont debout; à droite et à gauche on lit, en exergue et en lettres archaïques, disposées à droite, au-dessous et à gauche du sujet central, une légende dont le texte est donné plus loin.

La seconde face du médaillon montre, au centre : l'agneau symbolique près d'une croix surmontée d'un petit drapeau marqué du même signe, et, au pourtour, un entrelacement de feuilles de chêne et d'un autre végétal qu'il est difficile de préciser, probablement du lierre.

Ce médaillon est arrondi, il a 5 centimètres 5 millimètres de diamètre et une épaisseur d'un centimètre. Il est l'objet d'une vénération particulière, allant jusqu'à la superstition, de la part des populations du Médoc. Il jouit à leurs yeux, du privilège de rendre les femmes fécondes ou, plutôt, de leur faire éviter les douleurs prolongées de l'enfantement, ce qui le fait prêter à toutes celles qui en font la demande dans le but d'arriver à une heureuse et prompte délivrance.

Il est, habituellement, à Avensan, mais on le transporte souvent dans la chapelle de Saint-Raphaël, spécialement le jour de la fête annuelle de ce village où la famille de Pey-Berland avait une maison qui fut, en partie, transformée en oratoire par l'Archevêque médocain.

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, une note spéciale rectifiant cette dernière opinion. E. B.

§ 4. Le tableau de Saint-Raphaël.

Nous ne pouvons omettre de noter, ici, comme souvenir iconographique de Pey-Berland, le tableau conservé à Saint-Raphaël et qui représente les adieux du jeune Médocain quittant sa famille pour se rendre à Bordeaux au début de sa glorieuse carrière.

Il n'a d'autre mérite, il est vrai, que sa date qui en reporte l'exécution à environ cent cinquante ans de notre temps.

Au milieu d'un paysage assez nu, le peintre, un novice, a groupé trois personnages debout. Pey-Berland occupe, naturellement, le centre de la composition, on dirait qu'il est en extase, rêvant à son futur sacerdoce, et, à sa droite, sa mère, déjà veuve, presse tendrement la main de son fils bien-aimé. A gauche, l'ange des voyageurs, Raphaël, sous une forme humaine, montre au jeune homme le chemin de la grande ville où Dieu l'appelle. C'est comme une réminiscence de l'histoire de Tobie. Pey-Berland laisse tomber la houlette du pasteur qu'il échangera, plus tard, contre une plus lourde. Un petit chien de berger se roule aux pieds de son maître, en témoignage d'attachement.

Ce n'est certainement pas une œuvre d'art, mais ce tableau atteste tout au moins la persistance et la fidélité du culte populaire des habitants du Médoc pour leur illustre compatriote qui n'oublia pas dans son testament la localité qu'habitait sa famille.

Le peintre s'est évidemment inspiré de la légende qui fait de Pey-Berland un pasteur ou berger des Landes, légende souvent rappelée par divers historiens du clergé de France et que Baurein avait adoptée dans son article de Saint-Pierre d'Avensan (1). Mais nous devons faire remarquer toutefois que des documents nombreux établissent que Pey-Berland n'avait pas une aussi modeste origine.

---

(1) T. III, p. 110, art. XVI.

« Plusieurs auteurs, a écrit M. Rabanis, avaient cru » relever, par là, les mérites de ce prélat recommandable » à tant de titres et dont la vertu pouvait se passer du » lustre qu'ils y ajoutaient par ce contraste. Le fait est » que la famille Berland, originaire du Médoc, possédait de » vastes et riches ténements dans les paroisses de Soussans » et de Margaux et dans les paroisses voisines (Moulis, » Avensan, Castelnau, etc.), un grand nombre de titres du » terrier de Sainte-Croix contiennent des reconnaissances » faites par les membres de cette famille, de 1360 à 1400. » Ces titres constatent la nature des diverses possessions, » vignes, prés et bois qui leur appartenaient. Le prénom » de Pierre paraît avoir été transmis héréditairement à » plusieurs d'entre eux. Les fiefs qu'ils avaient et les qua- » lifications qu'ils prennent ne permettent point de les » considérer comme de simples agriculteurs. Ils étaient » plutôt affiliés, sinon à la noblesse, du moins à la plus » haute bourgeoisie » (1).

M. Garnier, instituteur communal à Moulis, a d'ailleurs relevé tout ce qui pouvait se rattacher à la famille de Pey-Berland, dans un travail qui a été signalé, avec éloges, dans les *Comptes-rendus des travaux de la commission des monuments historiques de la Gironde pour* 1848, et il a fait également connaître qu'une inscription, en partie mutilée, consacre le lieu de l'inhumation, dans l'église de Moulis, de la mère de cet Archevêque.

La pierre sur laquelle les lettres sont gravées est d'une teinte bleuâtre et n'appartient pas aux carrières du pays, on y lisait :

HIC IACET IN PROVIDENTIA
MATER. I. D. ARCHIEPIS. . . EY. (2)

---

(1) *Extrait de l'histoire manuscrite de Bordeaux* par M. Rabanis, *Commission des monuments historiques de la Gironde*, t. IX, p. 21.

(2) Elle a été complétée et restaurée comme suit :

HIC IACET IN PROVIDENTIA MATER ILLVSTRISSIMI DOMINI
ARCHIEPISCOPI PEY BERLANDI.

et l'authenticité du monument est attestée, non seulement par la tradition, mais encore par une indication relevée sur les registres communaux, sous la date du 30 juillet 1632, établissant que Jeanne Berland, femme du sieur Lacaze, chirurgien du bourg de Castelnau, fut ensevelie dans l'église de Moulis, proche de l'autel Notre-Dame, dans la sépulture où avait été placée la mère de feu Messire Pey-Berland, Archevêque de Bordeaux (1).

Le testament de ce prélat est confirmatif du même fait, car il porte textuellement la fondation d'une messe, les mercredis de chaque semaine, dans l'église d'Avensan où son père avait été enseveli, et une autre, tous les mardis, dans l'église de Moulis, où sa mère avait été inhumée. *In ecclesiis de Avensano ubi est pater meus sepultus et de Molinis et ibi est mater mea sepulta* (2).

Léonard de Ségonier (Segoniis), l'un des secrétaires de Pey-Berland, déclare même, dans l'enquête de canonisation, que cet Archevêque avait fait exhumer le corps de sa mère pour le transférer dans l'église de Moulis près de l'autel de la Vierge (3).

Il existe du reste encore dans le Médoc des représentants de la même famille qui paraît avoir été nombreuse (4).

---

(1) Le travail de M. Garnier avait pour titre : *Table chronologique de divers faits mémorables qui se sont passés dans la commune de Moulis et des personnagesqui l'ont habitée.* Il a été cité avec éloges par M. Rabanis, *loc. cit.*, p. 36.

(2) Baurein, t. III, p. 110, éd. 1784. Article *St-Pierre d'Avensan.*

(3) Lopès. Réédition Callen, t. II, 294.

(4) M. Garnier a relevé 24 actes relatifs à la famille Berland et qui embrassent près de deux siècles, de l'année 1616 à l'année 1799. On y voit figurer un marchand de Castelnau en 1643, un Pierre Berland, avocat au Parlement de Bordeaux le 14 février 1695, etc. Et Mgr Donnet, apprenant, en 1851, qu'un vrai descendant de cette famille existait encore à Lamarque (Médoc) s'émut de le voir dans une situation plus que modeste, et lui fit obtenir, du Conseil général une bourse au petit séminaire de Bordeaux.

§ 5. Les portraits de Pey-Berland.

Nous ne reviendrons pas, après ce que nous venons de dire du tableau de Saint-Raphaël, sur les portraits dont nous avons déjà signalé l'existence : à l'Archevêché, à la sacristie de Saint-Seurin et ailleurs (1), car ces portraits sont purement fantaisistes.

Nous ne croyons pas possible de rechercher, sérieusement, ce qui peut se rapprocher des traits de Pey-Berland ailleurs que dans les bas-reliefs que nous avons décrits et, surtout, dansla statuette dontla découverte eut lieu en 1850, lors de la vente des objets trouvés dans la tour, ou clocher, qui porte son nom. Nous allons nous occuper de celle-ci.

VI

LES STATUETTES DE PEY-BERLAND

Nous écartons, bien entendu, de ce titre la statuette ainsi décrite dans les *Comptes-rendus de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* pendant l'année 1847-48, p. 21 :

« Dans le bas-côté qui entoure le chœur de l'église » Saint-André, vers le nord-est, on remarque, à côté du » pignon renfermant des meneaux du style flamboyant, » une petite statue haute de 1 mètre 10. Le costume du » personnage annonce un Archevêque. C'est, en effet, » l'effigie du vénérable Pey-Berland ».

Cette attribution a été rejetée, en effet, par plusieurs observateurs, spécialement par M. Marionneau qui n'y voit qu'un abbé, seigneur justicier, et décrit ainsi la statuette : « cette figure est vêtue pontificalement, la mitre sur la tête. » Elle tient un bréviaire de la main gauche et, à la droite, » un bâton pastoral surmonté d'une main de justice » (2).

---

(1) Page 148.

(2) *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux,* par Ch. Marionneau, 1861, Paris et Bordeaux.

Le Congrès scientifique de France, tenu à Bordeaux en 1861, avait aussi refusé de voir Pey-Berland dans cette statuette et il résulte même d'une note de M. Sansas que la petite figurine placée dans la niche du tombeau de Pey-Berland, loin d'être son portrait, est antérieure de deux siècles à ce personnage (1).

Il y a donc certitude qu'il ne s'agit pas ici de Pey-Berland, comme on le croit généralement, mais de Saint-Martial, très reconnaissable à son attribut iconographique, à savoir : le bâton que lui avait donné Saint-Pierre. C'était, du reste, l'opinion émise par M. Léon Palustre lors du Congrès cité.

En réalité la seule représentation du grand Archevêque de Bordeaux ne doit être cherchée que dans la statuette que nous avons dit être conservée, avec le soin qu'elle mérite, par M. Louis Delpech qui en hérita de son frère mort à Arcachon en 1864.

M. Ch. Marionneau (2) avait bien écrit déjà : « Il existe » à Bordeaux, dans le cabinet de M. Henri Delpech, une » statuette en bois, de 86 centimètres de hauteur, repré- » sentant un Archevêque mitré et tenant sa crossè; sta- » tuette qui avait été anciennement placée dans la tour » Pey-Berland. Cette circonstance, le caractère du person- » nage et le style de la statue nous paraissent présenter » une image plus intentionnelle du bienheureux Pey-Ber- » land, que la statuette en albâtre placée contre le pilier » du chœur de la Primatiale » (3).

Mais on ne tint pas assez de compte de cette mention et ce n'est que beaucoup plus tard, en 1887, que nous avons pu vérifier, nous-même, cette affirmation sur l'offre sponta-

---

(1) *Addition au sujet des tombeaux de Saint-Fort et de Pey-Berland,* Sansas, Congrès cité, 4e vol., p. 471.

(2) Ouvrage cité, p. 507.

(3) C'est-à-dire celle que M. Combes, ignorant peut-être l'existence de la statuette du xve siècle, avait prise à l'ancien autel de Saint-Martial érigé dans la nef Saint-André, et qu'il avait placée sur le socle où figurait jusqu'en 1793, l'icone de Pey-Berland.

née et fort obligeante du possesseur actuel de la statuette.

Voici le résultat de notre examen :

Le costume du prélat est absolument celui des évêques pendant la première moitié du xve siècle : mitre basse et non pyramidale, chasuble en pointe par devant, absence de croix pectorale et d'anneau pastoral qui ne faisaient pas alors partie intégrale des insignes épiscopaux.

La statuette tient, de la main gauche, une crosse dont la volute est tournée vers le peuple, tandis que celle des abbés mitrés était en sens inverse comme symbole d'une juridiction essentiellement restreinte à leurs moines ou vassaux.

Or une dernière preuve que c'est bien là l'image authentique, sculptée sur bois, de Pey-Berland, c'est la ressemblance de cette œuvre d'art avec les trois figurines d'évêques des bas-reliefs d'albâtre, absolument de même style et de la même époque (sauf les dimensions), qui se trouvent à Saint-Pierre d'Avensan.

Si nous réunissons les quatre icones pour les comparer entre eux, nous y verrons la similitude des caractères suivants : physionomie accentuée du type médocain, point de barbe, cheveux bouclés au-dessus des oreilles, coupe uniforme des vêtements. Il est évident qu'on a voulu représenter le même personnage. Or le bas-relief du sacre de Pey-Berland par le Pape Martin V nous révèle que ce personnage est bien l'Archevêque gascon ; sa présence quatre fois séculaire dans son église natale et la tradition populaire confirment cette attribution, seule naturelle.

La conclusion est, dès lors, facile à tirer. Il y a dans l'opposition de ces images identité d'origine, de main-d'œuvre, de physionomie, sauf de légères nuances prouvant qu'elles ne sont pas des imitations serviles les unes des autres.

Nous devons cependant rectifier, en terminant, quelques détails des notes archéologiques qui précèdent.

Nous avions dit que la vraie statuette de Pey-Berland, celle de M. Louis Delpech, ne portait ni croix pectorale ni l'anneau pastoral, et c'est ainsi qu'elle apparaît au regard, à distance. Mais nous l'avons examinée plus minutieusement, avec l'un de nos collègues, archéologue distingué, M. Grellet-Balguerie, et nous avons constaté la trace d'un chaton de pierre précieuse, sur le doigt annulaire de la main droite et se rattachant par conséquent, à l'anneau pastoral. Aucun doute n'est possible à cet égard, et nous émettons le vœu que M. Louis Delpech fasse rétablir cet attribut épiscopal puisqu'il existait anciennement sur la statuette et que ce ne serait pas, dès lors, une regrettable innovation, mais un simple retour au type original.

Du reste, il est facile de comprendre que l'anneau ait disparu, soit à la suite d'un vol commis en 1793, soit parce que l'humidité de la cachette, dans le campanile, et les accidents d'une longue odyssée de l'œuvre d'art, l'en auraient détaché à l'insu des acquéreurs.

Avons-nous été aussi heureux pour reconnaître, ultérieurement, les vestiges d'une croix pectorale ? Il faut d'abord observer que la statuaire et les peintures du moyen-âge proprement dit (car il ne faut pas les confondre avec leurs pastiches nécessairement apocryphes), ne représentaient jamais la dite croix sur la poitrine des évêques, en la forme où nous la voyons depuis le XVII[e] siècle, c'est-à-dire suspendue autour du cou par une chaîne d'or, le bijou étant du même métal, souvent émaillé de pierreries.

On voit encore des portraits en buste des deux Sourdis, Archevêques de Bordeaux, pendant la première moitié du XVII[e] siècle, et qui n'ont pas cet ornement.

Si, d'un autre côté, on étudie les figurines d'évêques du siège épiscopal, en pierre, de Saint-Seurin; celles de la place Saint-Projet; la reproduction du sacre de Charles V, en chromolithographie, dans le splendide ouvrage de Paul Lacroix (Moyen-âge et Renaissance), figurines qui sont

toutes de 1375 à 1450, c'est-à-dire contemporaines de Pey-Berland, on ne trouve nulle part la croix pectorale. Mais comment donc des évêques auraient-ils négligé de porter, à défaut de cet objet de piété si cher et si familier aux âmes chrétiennes, un ornement qui le leur rappelait ? C'est une question jusqu'ici peu étudiée, mais à laquelle on pourrait, ce semble, donner une solution, et la voici :

Généralement les évêques du moyen-âge, costumés *in pontificalibus,* revêtaient une sorte de pluvial-chasuble surmonté d'un capuce rabattu sur les épaules et terminé en pointe à la hauteur des genoux, comme vêtement extérieur. On y rapportait, en broderie, un pallium en forme de *tau* grec, ou croix sans tête dont les branches se rejoignaient autour du cou, tandis que la tige descendait du milieu de la poitrine jusqu'à la pointe de la chasuble. Or, cette bande d'étoffe était parsemée de petites croix également brodées, à peu près dans le genre d'un *pallium* plus retombant que celui de nos archevêques métropolitains. Elle tenait donc lieu de la croix pectorale, et l'on peut en voir un exemple sur le portrait d'Arnaud IV de Canteloup, à la sacristie Saint-Seurin, ainsi que sur les deux figurines d'Evêque du Rétable actuel d'Avensan, surtout sur celle de droite.

Reste à savoir si Pey-Berland portait un semblable attribut ; mais l'affirmative n'est pas douteuse, car le grand pallium était alors commun à tous les évêques et c'est déjà une preuve indirecte en faveur du prélat gascon.

Ensuite il faut rappeler que la statuette de l'Archevêque est en bois de chêne, recouvert d'un enduit blanc-jaunâtre très adhérent. Certes, elle n'a pu sortir ainsi des mains de l'*ymagier* du xve siècle. Toute statue en bois de n'importe quelle essence doit être polychrome. C'est la règle générale à laquelle n'échappe que la statuaire non ligneuse ou le bronze, le marbre, l'onyx, l'albâtre et la pierre, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions pour cette dernière catégorie. Ainsi nous étions fondés, *a priori,* à croire que l'icone

de Pey-Berland était polychrome. En effet, on remarque, sous le badigeon, des traits de couleurs diverses qui changent notre hypothèse en quasi certitude et, par conséquent, l'ornemaniste de l'époque avait dû peindre, sur le pluvial-chasuble du prélat, le grand pallium semé de petites croix rouges que nous venons de décrire et dont il existe une foule d'exemples dans l'iconographie des âges de foi. Au surplus, si pareil ornement était alors commun aux évêques, il devait encore plus convenir aux métropolitains. C'était ici le cas (1).

Et maintenant, si nous tenons compte de la forme des vêtements épiscopaux du moyen-âge, d'après les vitraux et les enluminures des missels du xv[e] siècle, il nous sera facile de reconstituer, comme suit, le décor de la statuette, en bois, de Pey-Berland : « mitre blanche, ou lamée d'ar-
» gent avec fleurons et bordure d'or (2). Sur la soutane (3)
» aube unie et sans broderies, retombant sur les pieds. Par
» dessus, une ou deux tunicelles. Enfin, la chasuble en
» pointe (*planeta*) ornée du pallium semé de croix ». Tel était probablement le costume pontifical de Pey-Berland aux jours de fêtes solennelles, quand il officiait.

Du reste, la description qui précède s'accorde avec son testament, ses armoiries et quelques détails de l'enquête qui prit fin le 14 juin 1464 en vue de la canonisation de l'Archevêque de Bordeaux.

On lit dans le premier document qu'il veut qu'on le revête, après sa mort, du costume de cérémonie où doit figurer le pluvial en drap d'or : *Postquam corpus meum fuerit indutum in pontificalibus, volo quòd pannus aureus, quem ego emi, super illud ponatur.*

Nous trouvons ensuite, dans les procès-verbaux d'enquête : *supra carnem portabat cilicium, desuper camisiam lineam et deindè tunicam de panno vel de telâ.* C'est

(1) Chéruel, p. 930.
(2) Chéruel, p. 1172.
(3) Chéruel, p. 1172, et Du Cange.

à dire une soutane de drap en hiver ou de toile en été : pas de soie, et voilà pour son costume privé. Pey-Berland y ajoutait, dit l'enquête, « *Alteram tunicam competentem cum rochetto* ». Il faut voir ici la tunicelle blanche et la dalmatique en soie de la couleur du jour, *competentem*, que revêtent les évêques entre l'aube et la chasuble pour célébrer la messe pontificale.

L'iconographie liturgique des XIV[e] et XV[e] siècles confirme, dans cet ordre d'idées, l'assertion de Du Cange, savoir : « La tunicelle est proprement le costume cérémo- » nial des sous-diacres de cette époque, la dalmatique » l'est des diacres et l'évêque officiant doit revêtir les » parements des trois ordres sacrés ». C'est du reste ce qui se pratique encore.

L'enquête achève de décrire en ces termes le costume officiel de Pey-Berland : *Induebat solemnem cappam, vel planetam, et infulas pontificales desuper* (les insignes épiscopaux) *cum iret per civitatem suamque diœcesim*, pour présider une cérémonie et en tournée de confirmation.

Il y a aussi dans la dite enquête les mots *tunica follerata* dont Du Cange nous donne le sens. C'était une fourrure en vair ou en zibeline que les évêques avaient seuls le droit de porter sur une de leurs tuniques, comme serait, aujourd'hui, le camail d'hiver des évêques : *Prelatis exceptis*, (dit un concile d'Espagne de 1429) *nullus audeat in vestibus vel capuccis folleraturam portare de vois vel de grisis*.

Pey-Berland se conformait donc à l'usage, pour le décorum de la dignité pontificale, mais il le faisait le plus simplement possible, sans luxe ni faste, car l'enquête conclut en ces termes la dixième interrogation : *vestes deferebat condecentes pontificali dignitati sed de pompâ notari non poterat*.

Notre description s'harmonise, enfin, avec ses armoiries : *d'or à une croix clêchée de gueules*, c'est bien comme le

pendant du *pannus aureus*, de la tunicelle rouge et des petites croix de même couleur brodées sur le pallium.

Il sera donc facile, à l'aide des notions qui précèdent et des traces de polychromie que présente la statuette de M. Delpech, de lui redonner le cachet du xvᵉ siècle ; *vestibus bene coloratis* dit un procès-verbal du 14 juin 1464. Et notre dernière conclusion est que tout portrait de Pey-Berland qui s'écarterait de ces éléments (nous en connaissons trois à Bordeaux) doit être qualifié d'apocryphe.



VII

NOTES SUPPLÉMENTAIRES
SUR LES SOUVENIRS ICONOGRAPHIQUES DE PEY-BERLAND

Par M. le Dʳ Ernest BERCHON

Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

Ici se terminent les communications que M. l'abbé Corbin avait remises, à plusieurs reprises, au secrétariat de la Société, depuis sa première lecture dans la séance du 9 janvier 1885 jusqu'à la fin de 1887, avec les dessins et photographies qui devaient accompagner ces notes (1).

Déposées en nos mains, elles ont pu échapper, ainsi, à l'autodafé que notre regretté collègue avait prescrit de faire aussitôt après sa mort et qui n'a été que trop fidèlement exécuté pour tous ses manuscrits.

Il en résulte que la mémoire du prêtre gascon que l'histoire nous montre mêlé à toutes les querelles religieuses et

---

(1) Elles n'ont pu paraître qu'en 1889. Le dernier fascicule du tome XI n'ayant été imprimé qu'à cette date, pour des causes accidentelles.

politiques de son temps, principalement durant son Episcopat de 1430 à 1456, est absolument populaire en Gironde et qu'elle est consacrée, au point de vue archéologique, par les bas-reliefs d'Avensan, si heureusement conservés malgré quelques mutilations; par la tour qui porte son nom et qui a été rachetée et restaurée grâce à l'initiative et au zèle du cardinal Donnet et par la statuette de M. Delpech.

M. Corbin avait résumé, depuis, dans son dernier ouvrage, et dans un article qu'il a justement nommé *une Corbeille d'hommages,* tous les documents anciens et modernes attestant le caractère éminent des vertus privées, du sentiment patriotique et des mérites civiques de Pey-Berland, fondant l'Université de Bordeaux, le Collège de Saint-Raphaël, et montrant, pendant toute la durée de sa vie, l'intelligence la plus remarquable et le dévouement le plus absolu dans l'accomplissement de sa grande tâche.

Il a ajouté que la Municipalité de Bordeaux, en faisant mettre une statue de ce grand Archevêque sur l'un des contreforts de la flèche de Saint-Michel, n'avait fait qu'une partie de son devoir de reconnaissance pour l'un des plus grands hommes de la Gironde; qu'un monument de même genre aurait sa place mieux marquée près de l'église où furent déposés ses restes mortels et qu'enfin le moindre esprit de justice ou de respect des choses de la religion et de l'art devrait faire rétablir dans l'église Saint-André tout ce qui rappelait autrefois les grands services et le nom de Pey-Berland.

La Société archéologique s'est associée à ces vœux. Elle sera toujours prête à en poursuivre et aider la réalisation, et c'est pour nous conformer aux désirs de notre regretté collègue, que nous avons rassemblé les articles qui précèdent. Ils constituent des données précieuses pour des revendications futures.

Nous ne pouvons cependant omettre de dire que leur auteur aurait fait, sans aucun doute, plusieurs corrections dans son travail, au moment de l'impression, ce qui m'a

conduit à compléter son œuvre et à joindre à ses articles d'iconographie les notes suivantes : sur l'inscription tumulaire et le sceau de Pey Berland ; sur l'oratoire de Saint-Raphaël et le médaillon conservé à Avensan ; sur les portraits et statuettes par lesquelles on a cherché à rappeler les traits du dernier des archevêques de Bordeaux sous la domination anglaise.

I. L'Inscription tumulaire de Pey Berland.

Je ne crois pas nécessaire cependant de revenir ici sur les détails donnés par M. Corbin au sujet des modifications et destructions subies par l'ornementation de la partie du déambulatoire de Saint-André où se trouvaient autrefois l'*armarium* dans lequel étaient placés et conservés, au dire de Lopès, le missel et le bréviaire *manuscrits* de Pey Berland, ainsi que le socle que surmontait la statuette.

Je ne veux qu'indiquer les transformations successives de l'inscription qui se voyait au même lieu et dans laquelle se trouvaient résumées les principales phases de la vie de cet Archevêque (1).

Lopès n'a point donné le texte de l'épitaphe de la tombe dont il avait rappelé la situation, épitaphe que M. Corbin dit avoir été placée par le chapitre et les exécuteurs testamentaires de Pey Berland au-dessus du caveau funéraire (2).

Elle était en caractères gothiques du temps et disparut dans la tourmente révolutionnaire avec tout ce qui ornait ce tombeau.

---

(1) Voici le texte de Lopès au sujet de la tombe de Pey Berland :
« Plus avant et joignant ce dernier (le monument d'Helies de Bremont, Arche-
» vesque) est le tombeau de Pierre, ou Saint Pey Berland, Archevesque dont nous
» dresserons l'éloge en sa vie. Il parait encore proche de son tombeau quelques
» vestiges des oblations qu'y portoient les fidelles apres sa mort. Au dehors est
» attaché à la closture du chœur qui touche ce tombeau un petit armoire de fer
» à barreaux où l'on a conservé son bréviaire ». *Loc. cit.*, t. I, p. 207.

(2) Ouvrage cité, p. 218.

Nous la reproduisons ici telle que M. Corbin l'a donnée, ainsi que M. le chanoine Gaston de Laborie dans sa *Biographie de Pierre III ou Pey Berland.* Bordeaux, 1885, p. 41 et 42.

Hic. jacet. haud. procul. a. cineribus. sti. Macharii.
In. XPO. Pater. Berlandi. medulico. tractu. oriundus.
Hujus. ecclesie. primum. canonicus. mor. autem.
Archipresul. Electus. et. firmatus.
Universitatem. Burdegalensem. constituit.
Collegium. Sti. Raphaelis. de. suo. fûdavit.
Et. maiorem. turrim. Campanariam. erexit.
Fidei. pacisque. assertor. pauperibus. largus.
Sibi. parcus. patrie. amor. et. decus.
Obiit. die XVI. Kal. Februarii.
Anno. Dñi. M. CCCCVII.

Lorsque le décret de Napoléon 1er eut imposé (entre autres choses) à la Mairie de Bordeaux, pour prix de la cession du Château-Trompette, la restauration de la cathédrale Saint-André (1), M. Combes, architecte, fut chargé de tous les travaux et rétablit l'inscription tumulaire, mais en petites majuscules romaines, ce qui devait soulever les critiques de nombreux archéologues (2).

Le *Courrier de la Gironde* se fit surtout l'écho de ces protestations sous la signature d'O. Saint-Selve (3) et l'*Indicateur* y répondit par un feuilleton signé : Th. Chrétin, peintre et statuaire (4).

Les termes de la défense sont même assez typiques pour être conservés parce que les arguments produits sont sans

(1) Ce décret est du 25 avril 1808.

(2) M. Combes a publié un rapport sur cette restauration dans le *Moniteur* de 1811, p. 2280.

(3) Numéro du 25 septembre 1839.

(4) Numéro du 2 octobre 1839.

cesse opposés aux observations des archéologues. Ils sont ainsi rédigés :

« Depuis longtemps plusieurs personnes ont vociféré, à » l'exemple du *Courrier,* contre les inscriptions qui rem- » plaçaient celles détruites en 1793 sur la tombe de Pey » Berland. Les sigles gravés sur ce monument n'étaient » pas, il est vrai, ceux du xve siècle. *Le nom seul de Ber-* » *land était en gothiques,* et le reste en caractères romains. » Mais il est bon de remarquer que la fabrique, en adop- » tant ce genre d'écriture, pour ces inscriptions, en avait » voulu faciliter la lecture et aplanir ainsi les difficultés » que présentent les inscriptions composées de sigles » purement gothiques, car cette manière d'écrire exige » une surcharge d'abréviations presque toutes arbitrai- » res ».

Une préoccupation de même nature avait sans aucun doute fait placer l'inscription :

IMAGINEM PARVAM VENERABILIS PETRI ASPICE SVPRA

dont Sansas releva le latin vulgaire et les fautes en inconographie archéologique lors du Congrès scientifique de Bordeaux en 1861.

Mais un autre écrivain du *Courrier* l'avait devancé dans le numéro du 4 octobre 1839, en disant:

« M. Chrétin commence par dire que la statuette que la » tradition dit être de Pey Berland n'est pas la sienne, » quelle est antérieure de deux siècles à ce saint person- » nage; or, cela étant, comment les restaurateurs de » l'inscription, indépendamment de l'anachronisme dans » la forme des caractères, ont-ils fait graver en latin :

Ici dessus est la représentation réduite du vénérable Pey Berland.

» Comment, Messieurs les restaurateurs, vous faites des » inscriptions et vous mentez ! Vous faites graver des

» mensonges sur le marbre et vous les scellez dans le » sanctuaire! Vous savez que la statuette ne représente » pas Pey Berland, qu'il y a une tradition erronée et vous » fabriquez une inscription consacrant l'erreur! »

Or, il paraît que M. Chrétin était le véritable ouvrier des restaurations indiquées, ce qui lui valait encore les reproches suivants:

« Il devrait bien dire si ce n'est pas lui qui, en sa qualité » de statuaire, a rogné les doigts de la main gauche de la » statue de Pey Berland et qui a dû se trouver bien marri » de ne pouvoir en faire autant à la main droite qui, » heureusement appliquée contre le bâton pastoral, a été » inattaquable. En sorte que, grâce à cette heureuse idée, » la statue a une main plus grande que l'autre et il n'a » pas tenu à l'artiste quelle ne perdît entièrement un des » caractères qui révèlent l'époque où elle a été faite ».

Quoi qu'il en soit, l'inscription gothique fut rétablie, car le *Courrier* du 25 septembre 1839 renferme cette note:

« Les deux pierres des inscriptions viennent d'être enle» vées. Est-ce pour les remplacer par d'autres inscriptions » plus exactes? Il y a lieu de le penser ».

Et M. Chrétin avait déjà dit à la fin de son feuilleton:

« Pour revenir aux inscriptions du tombeau de Pey Ber» land, elles vont être tracées cette fois en caractères » gothiques du xve siècle et les sigles calqués sur l'inscrip» tion placée par le vénérable Archevêque lui-même au » pied de la tour qui porte son nom ».

C'est M. Combes qui fit opérer cette restitution, et M. Corbin ne l'en blâme qu'à demi, car la nouvelle inscription fut copiée, dit-il, sur la première, qu'on découvrit au dos du marbre qui servit à nouveau (1).

Mais ce n'est pas tout, et, voulant vérifier tout ce qu'on a écrit sur cette inscription, je me suis véritablement heurté contre des textes très différents les uns des autres,

---

(1) *Loc. cit.*, p. 275.

tant il est difficile, sans doute, à une foule de personnes de s'empêcher d'innover en pareille matière.

La première variante me paraît dater de la restauration dont je viens de parler, car M. Chrétin a non seulement substitué un mot aux termes employés pour préciser l'origine de Pey-Berland, en disant MEDVLICO TRACTV NATVS au lieu d'ORIVNDVS (on ne sait pourquoi), mais a encore intercalé les deux mots AQVITANIÆ PRIMAS entre ceux qui rappellent l'élection du prélat, à savoir ARCHIPRESVL et ELECTVS.

C'était sans doute, toujours, dans une excellente intention pour l'édification des fidèles, mais ce titre ne se retrouve dans aucun des textes publiés, et si les archevêques de Bordeaux l'ont porté autrefois et le portent encore de nos jours, malgré les prétentions anciennes des archevêques de Bourges, Pey-Berland ne l'a jamais reçu ou pris, dans les nombreux documents qui ont trait à sa vie ou à ses actes officiels.

Nous en avons reçu l'assurance de M. Ducaunès-Duval, l'archiviste distingué du Dépôt départemental de la Gironde et les deux Bulles de Pie II (1462 et 1463), ainsi que les Brefs de Sixte IV à Louis XI, roi de France (1472), et d'Innocent VIII (1485), documents relatifs au procès de canonisation de Pey-Berland, ne qualifient ce prélat que d'archevêque de Bordeaux. C'est aussi la seule appellation honorifique des testaments et des codicilles, si remarquables de précision, de Pey-Berland lui-même.

Une autre variante se trouve dans le mémoire que M. L. de Lamothe a publié dans les Actes de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, pour l'année 1845 (1).

Le texte donné par M. Corbin s'y trouve reproduit, sans ordre épigraphique, en caractères purement romains (2)

---

(1) *Loc. cit.*, p. 26.

(2) Et sans restriction pour le nom de BERLANDVS qui était seul en gothique, d'après Chrétin.

et présente les changements suivants : BERLANDVS au lieu de BERLANDI beaucoup plus épigraphique et MEDVLICAS PLEBE ORTVS au lieu de MEDVLICO TRACTV ORIVNDVS. Ce qui a bien son importance puisqu'il s'agit d'une question controversée : l'humble origine du prélat.

Je ferai même remarquer que le mot ORIVNDVS se trouve précisément employé dans les testaments de Pey-Berland, ce qui devait s'opposer à son remplacement par NATVS ou ORTVS (1).

C'était de plus un retour aux caractères romains de la deuxième inscription qui ne devait plus exister pourtant, puisque M. Combes avait rétabli, vers 1838, les lettres gothiques (2).

M. Jules Marion, élève de l'Ecole des Chartes, qui s'est occupé, peu après, des *Monuments de Bordeaux* (3), adopta presque entièrement cette dernière version en rectifiant l'erreur, presque sûrement typographique, qui avait fait graver MEDVLICAS au pluriel, mais en renversant le passage relatif à la fondation du collège Saint-Raphaël. L'inscription ancienne disait : COLLEGIVM S[ti] RAPHAELI DE SVO FV̄DAVIT et M. Marion donne AC DE SVO COLLEGIVM, etc.

Son article renferme également quelques erreurs.

« Saint-André, dit-il, renferme plusieurs monuments » funéraires, la plupart d'origine moderne. Le plus inté» ressant de tous, encastré dans le mur du pourtour du » chœur du côté du nord, est celui de Pierre Berland (Pey » Berland dans le langage du pays), qui occupa le siège

---

(1) Idem ordinavi in testamento meo quod Capellanus capellaniæ sancti Raphaelis esset *oriundus* de parochià Sancti Petri de Avensano. . . . . . .
. . . .
volo et ordino quod Capellanus qui habuerit curam et regimen dictæ ecclesiæ de Avensano habeat illam totam de fructibus capellæ prædictæ quam assignaveram Capellano *oriundo* de dicta parrochia.

(2) Corbin, *Pey-Berland,* p 277.

(3) *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. IV, 2e série, 1847, p. 48.

» de Bordeaux de 1430 à 1456. Il consiste simplement en » une petite statuette d'albâtre, du travail le plus délicat, » représentant le prélat défunt debout et revêtu des orne- » ments pontificaux.

» Au-dessous, on lit l'inscription suivante, gravée en » caractères gothiques sur une plaque de marbre : »

Suivent à la file et en caractères romains les termes déjà cités et une critique de l'inscription explicative due probablement aux bonnes intentions de M. Chrétin.

Elle est ainsi conçue :

« Puis comme si cette inscription, pourtant bien expli- » cite, n'était pas suffisante, on a ajouté plus bas et sur » une seconde plaque : IMAGINEM PARVAM VENERABILIS » PETRI ASPICE SVPRA, mots tracés sur une bandelette » circulaire au centre de laquelle on voit gravée une croix » avec le monogrammedu Christ pour accompagnement ».

On sait qu'il s'agissait ici des lettres grecques si souvent reproduites sur des monuments anciens avec l'alpha et l'oméga de l'Apocalypse. Et je ne relève pas l'erreur d'attribution à Pey-Berland de la statuette elle-même, puisqu'il paraît établi.que c'est celle de saint Martial.

J'aurais bien voulu arriver à l'examen de la table de marbre où se trouvait la dernière inscription tumulaire connue, et j'avais interrogé à ce sujet notre collègue, M. Louis Labbé, architecte des édifices diocésains de la Gironde, mais je n'ai pu rien apprendre du sort de cette table qui fut enlevée vers 1863 du lieu où elle était placée. C'était au moment des fouilles tendant à faire découvrir la tombe de Pey-Berland.

L'ouverture d'une tranchée sous les premières stalles du chœur, à une profondeur de cinq pieds, offrant quelque péril d'ébranlement des voûtes, M. Paul Abadie en référa au Ministre de l'Intérieur dont la réponse fut de cesser les travaux.

Pendant que s'échangeaient les dépêches officielles, les deux plaques de marbre portant les inscriptions avaient

été enlevées et transportées provisoirement dans la chapelle Sainte-Marguerite *où chacun put les voir* (1), et M. Corbin ajoutait : Je n'ai pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

Je n'ai pas été plus heureux que lui.

En résumé, l'inscription a été remplacée, depuis, comme l'ont fait observer M. Corbin et plusieurs autres écrivains, laïques et ecclésiastiques, par des plaquettes d'*ex-voto* qui se trouvent disposées, maintenant, tout autour du gable près duquel se trouve la statue de *Mater Amabilis,* dite, dans le langage usuel des dévotes, la *Vierge des malades* (c'est celle de Maggesi), tandis que la seconde Vierge, celle de Dusseigneur, porte le nom significatif de *Vierge des Baccalauréats.*

D'après M. Marionneau (2) ces deux statues avaient été données par l'État, en 1848, le général Cavaignac étant chef du pouvoir exécutif et Ledru-Rollin ministre de l'intérieur. Et celle de Maggesi avait été destinée, primitivement, à la chapelle du Mont-Carmel pour y représenter la *Vierge du Scapulaire,* mais ce projet ne fut pas réalisé et les choses en sont là, principalement depuis 1879, malgré les réclamations incessantes prises en considération par l'Autorité supérieure, ainsi qu'en font foi deux lettres du Directeur général des Beaux-Arts en date des 9 novembre 1883 et 18 juin 1884.

La Société Archéologique ne demandait alors, avec M. Corbin, que le rétablissement de la statuette de Pey-Berland, de ses armoiries et des inscriptions de sa tombe (3), et nous ne pouvons, vraiment, en retraçant les principales phases de cette histoire, nous empêcher d'aller plus loin, aujourd'hui.

Nous nous inspirons d'abord du respect fort légitime des

---

(1) Corbin, *loc. cit.*, p. 283.

(2) Article de 1884, cité par M. Corbin, p. 296.

(3) *Bulletin monumental* publié sous les auspices de la *Société française d'Archéologie.* Année 1884.

traditions archéologiques, mais nous tenons grand compte, aussi, des impressions religieuses que nous ont apportées une visite autour du chœur de l'Église Saint-André et une constatation prolongée de ce qui s'y trouve et de ce qui s'y passe.

Nous regardons donc comme un devoir de le signaler après bien d'autres, et, probablement, sans plus de succès.

Les deux statues qui sont placées en ce point, à très peu de distance l'une de l'autre, sont, d'abord, simplement déposées sur le sol de manière à permettre, sans doute, aux fidèles d'aller presser et embrasser les pieds de l'Enfant Jésus ou la main de la Vierge, ce que j'ai vu faire et ce qui amènera, sûrement, des détériorations constatées sur d'autres monuments à la suite de pareils attouchements.

Elles sont entourées de bouquets, de fleurs et de cierges de façon à masquer presque complètement les détails gracieux de l'architecture du rond-point extérieur du chœur et à obstruer assez sérieusement le passage dans cette partie de la cathédrale. On n'y peut circuler, en effet, pendant une grande partie du jour, sans déranger les personnes qui prient et sans nuire, par conséquent, à leur recueillement fort respectable.

Je l'ai vérifié personnellement et j'ai vu, de plus, plusieurs étrangers obligés de se frayer assez difficilement un chemin au milieu des chaises et prie-Dieu, leurs livres d'itinéraire à la main; incident fréquent et peu convenable quand on apporte aux exercices religieux l'attention qu'ils méritent.

J'ai remarqué, d'autre part, que les petites plaquettes de marbre blanc, mises en *ex-voto,* ont déjà tapissé presque tout le pourtour des sculptures du gable gothique et qu'elles commencent même à empiéter sur ces sculptures qu'elles finiront par faire disparaître comme on l'a vu pour tout ce qui rappelait la tombe de Pey-Berland. Leur nombre ne peut que s'accroître dans l'avenir, même à bref délai et, dès lors, il me semblerait indispensable, urgent

même, et j'ajoute beaucoup plus respectueux, à tous égards, de placer les deux statues dans des chapelles spéciales (il n'en manque pas à Saint-André, qui sont presque toujours désertes) où les fidèles pourraient prier à leur aise et ne subir aucunes distractions étrangères, aucuns des dérangements forcés dont j'ai été plusieurs fois acteur ou témoïn.

La dévotion particulière à ces deux Vierges n'a pas de raison d'être locale. Elle ne se rattache à aucune tradition. Ces statues ont même été placées là à titre tout à fait provisoire et leur translation dans une chapelle ne peut soulever, aujourd'hui, aucune objection, si certaines circonstances et certains incidents personnels de polémique de M. le chanoine honoraire Corbin ont pu légitimer, autrefois, de sérieuses résistances hiérarchiques.

J'en parle, du reste, en toute liberté et, je le répète encore, autant comme archéologue convaincu que comme chrétien.

II. Le Sceau de Pey-Berland.

L'histoire du sceau attribué à Pey-Berland par M. l'abbé Callen et à Pierre de Fermat par M. l'abbé Corbin (1) offre aussi des particularités singulières.

Ces assertions contradictoires m'avaient frappé et la vue du dessin que M. Léo Drouyn avait donné de ce sceau (2) n'avait fait que confirmer mes doutes parce que ce dessin ne me paraissait pas pouvoir représenter un Archevêque. Point de mitre, en effet, point de crosse, aucun attribut épiscopal, aspect plutôt monacal du personnage, et la légende, incomplète, ne pouvait servir, du reste, à établir une conviction.

Il me semblait aussi que les références des deux auteurs

(1) Voir page 210.
(2) Il est représenté dans la réédition de Lopès, p. 312.

visaient des documents distincts. Aussi mon premier soin fut-il de vérifier chaque texte pour avoir sous les yeux toutes les pièces du débat.

M. Callen avait dit, dans une note se rapportant aux armoiries de Pey Berland, accolées à tort à celles du pape Martin V :

« Voir le sceau de Pey Berland au bas d'un *Vidimus* du » 14 février 1451-2 (*Archives des Basses-Pyrénées*), E. 485. » (Communiqué par M. J. Delpit) ». « *Nous en donnons un* » *fragment* page 312 » (1).

Et M. l'abbé Corbin :

« Je tiens à protester contre cette attribution inexacte... » Il s'agit de Pierre de Fermat, 1345... abbé de Sainte-Croix » à Bordeaux ».

Et, en note, comme référence :

« (*Archives historiques :* VIII. p. 357 » (2).

En présence de ces deux affirmations, je consultai, sans retard, cette dernière et remarquable publication bordelaise et j'y rencontrai ce qui suit, avec la représentation du sceau signalé par MM. Callen et Corbin :

N° CXXII — XIII° ou XIV° siècle.

« Fragment du sceau d'un abbé de Sainte-Croix : appar- » tenant à M. Blessemaille, communiqué par M. Émile » Lalanne, dessiné par M. Léo Drouyn (3).

» La matrice du sceau brisé, ci-dessous reproduit, a été » trouvée dans les fouilles faites rue Vital Carles, pour éta- » blir les fondations de la maison qui porte le n° 18.

» Nous croyons utile de publier ce fragment, quoiqu'il » soit difficile de déterminer à quel personnage peuvent

(1) *Réédition de Lopès,* — 1884, t. II, p. 291 et 312.

(2) *Histoire de Pey Berland,* 1888, p. 210.

(3) M. G. de Laborie le nomme Léon Drouyn et en fait un architecte. Or, tout le monde sait, en Gironde, que si l'éminent artiste qui porte ce nom a dessiné, gravé et peint une foule de monuments, il n'a bâti aucun édifice, laissant ce soin à son fils. Le fragment de sceau appartient aujourd'hui à M. Emile Lalanne.

» s'appliquer les mots visibles de la légende : en haut, ✝,
» à droite, S'. PETRI et, à gauche, GALENSIS.

» La forme des lettres annonce le XIIIe ou le XIVe siècle.
» Dans cette période on ne trouve que deux Archevêques
» du nom de Pierre : Pierre de Roncevaux (1) en 1260 et
» Pierre de Luk (2) en 1333, mais rien ne constate qu'ils
» aient été moines.

» A cette époque il n'y avait, à Bordeaux, d'autre Abbaye
» que l'abbaye de Sainte-Croix dont 4 abbés, au moins,
» ont porté le nom de Pierre : Pierre du Lignan, en 1247;
» Pierre de Béarn, en 1305; Pierre de Fermat, en 1345
» et Pierre de Camiada, en 1349 » (3).

Et je dois faire remarquer ici que les deux derniers noms doivent être rectifiés, d'après les recherches de M. Ducaunès-Duval qui a bien voulu me fournir les preuves qu'il s'agit de *Pierre de Sermet* et de *Pierre de Cheminade, Caminada* en gascon.

L'erreur provient probablement du *Gallia Christiana* qui nomme le premier : *Petrus de Fermat;* mais il résulte de la lecture de l'*Obituaire* de Sainte-Croix, gothique du XIVe siècle, conservé aux *Archives départementales de la Gironde,* que le sous-prieur de Sainte-Croix était chargé, en 1370, d'un *obit* annuel pour l'âme de *Pey de Sermet,* autrefois abbé, et que le Réfectorier de la même abbaye était chargé de son côté, en 1363, de l'*obit* pour l'âme de *Pey Caminada, Pierre de Cheminade*, également abbé.

Il est facile de le constater au folio 37, recto, pour le premier *obit,* et au folio 31, verso, pour le second.

Comme on le voit, il n'était nullement question de Pey Berland dans le sceau trouvé à Bordeaux, et M. Callen aurait pu facilement éviter l'erreur d'attribution qu'il a

---

(1) Messieurs de Sainte-Marthe l'appellent de *Roscida Valle*. Le *Gallia christiana,* de Ronceval (*Animadv.* Col. XXII, 1332).

(2) Ou de Luc, élu le 28 août 1332. *Archives départ., fonds de l'Archevêché,* c. 237.

(3) *Archiv. hist. de la Gironde,* t. VIII, p. 337, 1866.

presque consacrée par la publication du dessin des Archives (1) : d'abord, parce que les détails donnés dans cette collection étaient très précis; parce qu'ils dataient de 1866 tandis que son ouvrage n'a été imprimé qu'en 1884 et, enfin, parce qu'il était aisé de constater que le document auquel il renvoyait, lui-même, était tout à fait différent de celui des Archives. Il en était également ainsi des deux présentateurs, MM. J. Delpit et Lalanne, et des dépôts où se trouvaient le sceau et le *vidimus*.

De son côté, M. Corbin aurait pu remarquer que M. Callen avait visé une communication très distincte de celle sur laquelle il s'appuyait dans sa critique; l'une de ces communications avait été faite à Bordeaux, l'autre signalait une pièce conservée aux Archives des Basses-Pyrénées.

C'est de ce côté que j'ai dû, naturellement, tourner mes recherches et voici le résultat de la consultation que j'avais demandée à M. Léon Flourac et que ce savant archiviste a bien voulu m'adresser de Pau.

Si le *sigillum,* publié dans les *Archives bordelaises,* reproduit par M. Callen et critiqué par M. Corbin, est bien celui d'un abbé (2), il est absolument certain que le *vidimus* des Basses-Pyrénées porte le sceau de Pey Berland. De nombreuses preuves l'attestent.

La légende de ce sceau est d'abord très différente de celle de la matrice trouvée rue Vital Carles. On y lit :

S..... DOMINI PETRI D..... GRA..... ARCHIEPI..... BVRDEGALENSIS. *Sigillum Domini Petri Dei Gratia Archiepiscopus Burdegalensis.*

Ce qui écarte toute idée d'abbé.

---

(1) Elle a été reproduite par M. G. de Laborie qui a inséré un assez mauvais dessin du même sceau dans sa notice, p. 14.

(2) Nous ferons remarquer la réserve de l'article des *Archives* déclarant qu'il est difficile de déterminer quel est ce personnage, et aussi l'absence du sceau. L'attribution à un abbé du XIIIe ou du XIVe siècle ne peut dès lors reposer que sur le caractère des lettres, sauf découverte ultérieure.

La pièce commence d'ailleurs par ces mots : *Petrus miseratione divina Archiepiscopus Burdegalensis* et finit par ceux-ci : *Nos igitur Archiepiscopus... dictas litteras... publicamus... ordinantes quod huic nostro publicationi... in fide habeatur et sic ei credatur...*

In quorum fidem et testimonium... Nos Archiepiscopus... presentes litteras... per nostrum notarium fieri et sigillo nostro pontificali impendenti sigillari fecimus...

Datum et actum sub sigillo nostro...

Et le notaire qui a rédigé le document n'omet pas de déclarer à la fin qu'il est muni : *Sigilli pontificalis antedicti Domini Archiepiscopi.*

L'attribution de ce sceau à Pey Berland est donc incontestable, et nous regrettons certainement de n'avoir pu découvrir le nom de la Société savante ou de l'auteur qui avait reçu la communication spéciale de M. Jules Delpit. L'indication de cet érudit émérite m'aurait sûrement épargné bien des recherches.

Tant il est vrai qu'un écrivain ne saurait être trop précis, et même prolixe, dans ses citations ou références d'histoire, d'archéologie ou de tout autre science.

Je n'insisterai pas davantage du reste sur le fait en lui-même qui a pourtant son importance, puisque les auteurs qui se sont occupés de Pey Berland n'ont donné nulle part, à ma connaissance, la description du sceau dont il se servait, ou dont on se servait pour lui, dans les actes de sa vie publique ou privée.

Nous sommes en mesure de donner cette description et c'est encore à M. Flourac que nous devons le renseignement que l'un de ses prédécesseurs, M. Paul Raymond, après avoir dit, en 1867, dans son *Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées* (1) que ce sceau était celui d'un archidiacre de Bordeaux, avait magistralement rétabli les faits dans un travail sur les sceaux des mêmes Archives,

---

(1) T. IV, p. 134. — E. 485.

publié en 1874, et montré qu'il s'agissait, au contraire, de l'archevêque Pey Berland (1).

L'acte au bas duquel se trouve ce sceau « est un *Vidimus* » de la confirmation par Gaston VII, vicomte de Béarn et » Gavardan, de donations de péage sur le marché de » Gabarret faites par Pierre, dit Soriguère, vicomte de » Gavardan, à l'abbaye de la Sauve majeure, diocèse de » Bordeaux ».

Voici le texte du second ouvrage de M. Raymond :

« Pierre III Berland, archevêque de Bordeaux, 1452. » E. 485.

» Sceau ogival, 90 millimètres sur 55, cire rouge, » appendu sur cordelette de fil bleu à un *Vidimus* daté de » Bordeaux, 14 février 1451 (vieux style) ».

La légende, que M. Flourac m'avait adressée d'abord, est très explicite et très claire et le sceau est véritablement fort remarquable. On y voit : « un monument d'architec- » ture gothique, à trois corps, dont le centre est divisé en » quatre étages : au sommet, dans une chaire, le Père » Eternel couronné d'une tiare; au-dessous, dans une » niche dont le fond est semé de croisettes, la vierge, » debout, tenant l'enfant Jésus assis sur le bras gauche ; » au-dessous et dans un dais gothique dont le fond est » semé de branches, saint André, vêtu à l'antique, tenant » sa croix de la main droite et un livre de la gauche; » au-dessous, dans une arcade à cintre surbaissé, un » évêque crossé, mitré, priant à genoux. A droite et à » gauche, une tourelle, couverte d'un toit aigu, crénelée, à » deux étages éclairés de deux fenêtres à meneaux. A » droite de saint André, un écusson chargé d'une croix » potencée. Sur le toit de chaque tourelle, un ange encen-

(1) *Sceaux des Archives des Basses-Pyrénées*, page 284, n° 297. Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer que le nom de cet Archevêque ne comporte aucun trait entre le prénom et le nom. Plusieurs auteurs ont adopté cette orthographe vicieuse et la première feuille du présent travail n'a même pas été corrigée à ce point de vue. Il faut écrire Pey Berland ou Pierre Berland.

» sant le Père Eternel. Le champ du sceau est orné de » palmes ».

Mais nous devons ajouter que le sceau, si bien décrit en 1874, a perdu, depuis, une partie de l'arc inférieur : il n'a plus, dans l'État actuel, que 60 millimètres sur 58 millimètres de largeur (1).

III. Les souvenirs de Pey Berland à Saint-Raphaël et à Avensan.

M. l'abbé Corbin a écrit, dans son *Histoire de Pey Berland,* que la chapelle construite avec une partie de l'habitation de la famille de cet Archevêque était une *lamentable ruine* (2), et il a complètement oublié (comme du reste M. l'abbé Callen), de décrire le médaillon que l'on y conserve et dont ces deux auteurs ont donné le dessin artistement fait, d'après nature, par M. Ch. de Faucon, notre collègue.

J'ai donc pensé qu'il pouvait être utile de fournir quelques détails sur ces deux questions et j'ai fait, dans cette intention, trois visites à Saint-Raphaël et à Avensan, seul ou accompagné de M. Amtmann, notre archiviste zélé et de l'un de nos anciens collègues, M. Albert Tondut, qui ont pu examiner, avec moi, tout ce qui rappelle l'Archevêque médocain dans les paroisses où s'est écoulée son enfance.

1° La chapelle de Saint-Raphaël.

J'avais intentionnellement choisi le 15 juillet 1889 pour la première visite que j'ai faite, seul, à cet oratoire qui attire chaque année, ce jour là, une foule très considérable de personnes venues non seulement de tout le Médoc, mais de Bordeaux et de la Gironde.

L'édifice n'est pas ruiné, comme on l'a souvent écrit, mais très modeste. C'est un carré long, à voûte très peu élevée au-

---

(1) Lettre de M. Flourac du 14 novembre 1889.

(2) Ouvrage cité p. 24.

dessus du sol, et dont les murs ont beaucoup d'analogie avec ceux des maisons, très rares, du petit village voisin. Il est surmonté d'une croix, au chevet, et d'une arcade qui sert à supporter et loger une cloche que font sonner la plupart de ceux qui entrent dans l'église. Cette arcade est, en effet, située au-dessus de la porte principale que précède un assez long porche, couvert, moins haut que l'oratoire et qui se trouve séparé par quelques mètres d'une petite habitation qui appartenait à Fortin Berland, frère aîné de Pey Berland, et qui sert actuellement au clergé quand il se rend à la chapelle.

J'ai d'ailleurs relevé, dans ma seconde visite, les dimensions exactes de cette chapelle, établie en pleine lande et complètement isolée.

Elle mesure 20^{m}40 de longueur, de l'Est à l'Ouest, sur 8^{m}10 de large, à l'extérieur de murs d'environ 65 centimètres d'épaisseur, près de la porte d'entrée, à l'Ouest.

Le porche est moins spacieux, car il n'a que 8^{m}50 de long sur 6^{m}40 de large. C'est un abri à jour plutôt qu'une dépendance réelle de l'oratoire, dont la porte principale se trouve ainsi abritée des pluies qui sont si souvent apportées, en Médoc, par les vents d'Ouest.

Ce porche n'offre aucun détail d'architecture ; sa toiture, en solives et planches couvertes de tuiles ordinaires, repose même sur des murs en brique, très récents, percés de trois ouvertures, au Nord, au Sud et à l'Ouest.

Il n'en est pas tout à fait ainsi de la chapelle.

On constate, en effet, que les murs de ses angles renferment des pierres dures et taillées qui sont certainement anciennes et il nous a paru incontestable que trois fenêtres en ogives, très étroites, de la façade Sud, ainsi que les deux ouvertures de la façade Nord (une porte et une fenêtre) et une autre fenêtre de mêmes style et dimension, qui se trouve murée au chevet Est, peuvent remonter à l'époque de la construction primitive. Mais l'édifice a subi de nombreux remaniements, principalement dans

la partie supérieure de ses murailles, et même tout dernièrement au Sud, car ses fenêtres, elles-mêmes, ne sont pas de niveau.

A l'intérieur, la voûte est formée de poutres et solives en bois recouvertes de latis et de tuiles ordinaires. Elle est peu élevée et n'a que 4m50, sous les solives; un mètre de plus seulement que la voûte du porche.

Quelques corbeaux en pierre se remarquent dans les murs latéraux, mais ne peuvent aujourd'hui servir d'indices de la hauteur de la voûte ancienne, tant les remaniements ont été nombreux. On voit également, en entrant, à gauche et assez près de la grande porte, un vieux bénitier en pierre sans caractère et encastré dans le mur Nord. Un autre bénitier, en marbre veiné et plus grand, est presque en face du premier, à droite de l'édifice, dans le mur Sud. Un troisième bénitier, semblable au premier, est à droite de la petite porte latérale. Il n'offre rien de remarquable.

La porte principale d'entrée est arrondie en haut et mesure 1m70 de largeur sur 2m35 de hauteur au-dessus du seuil. Les pierres qui la forment sont anciennes et de chaque côté sont des restes de colonnes dont les saillies sont presque effacées ainsi que leurs moulures, surtout à droite. On ne peut suivre ces moulures au-dessus de deux mètres du sol.

En résumé, par conséquent, aucun indice précis du caractère de l'architecture du monument primitif, si ce n'est l'existence, contre le mur de l'Est, où se trouve l'autel, de deux colonnes pleines, cylindriques, en pierre dure, réduites aujourd'hui à 1m90 centimètres de hauteur et occupant les deux angles de l'oratoire. Elles reposent sur une base de 56 centimètres de haut, et une autre base de même genre est située à droite de l'autel. Celle qui devait exister au point correspondant, à gauche, a disparu.

Il y avait, très probablement, en ce point, c'est-à-dire dans le sanctuaire, une construction à laquelle apparte-

naient et que supportaient ces quatre colonnes qui peuvent être rattachées à l'architecture religieuse du temps de la fondation de la chapelle. Et je dois encore noter, à l'appui de cette opinion : d'abord l'existence, dans le mur du chevet, d'une fenêtre ogivale qui est encore apparente, au dehors comme au dedans de l'oratoire, et qui a été murée pour placer l'autel dont je parlerai plus loin ; puis un armarium, assez bien conservé, placé à gauche de cet autel. Il mesure 1m10 de large sur 1m20 de hauteur. Sa voûte est légèrement cintrée et l'encadrement a des moulures de 15 centimètres dans leur totalité. Ces moulures, encore presque intactes à gauche, ont été rasées, incomplètement, à droite, probablement quand on a placé l'autel moderne.

On doit noter encore les deux fenêtres qui se font face dans le sanctuaire, au Nord et au Sud, mais la première seule a conservé, à l'extérieur des murs et à l'intérieur, le caractère de son temps, la seconde a été restaurée à la moderne et ses bords sont nettement droits, en dedans.

C'est contre le chevet Est que se trouve appliqué un autel en bois dont la date est facile à déterminer par sa forme et les détails de ses ornements. Il est de la fin du XVIIIe siècle et je serais presque tenté de dire que cette ornementation a été faite en 1773, parce que cette date est inscrite en haut d'un tableau placé contre le mur Nord, au milieu de la chapelle, et qui m'a paru de la même époque que l'autel. Il y eut très probablement alors quelque restauration de l'oratoire.

L'autel se compose d'un tombeau, d'une galerie et d'un tabernacle, au-dessus duquel se trouve placée, sur un chapiteau soutenu par une tête d'ange, une statuette de l'archange saint Raphaël, reconnaissable, en iconographie religieuse, par ses grandes ailes, l'encensoir qu'il tient des deux mains et le poisson placé près de ses pieds en souvenir de la guérison du père de Tobie.

Une statuette de même genre, mais plus richement

ornée, existe aussi dans l'église d'Avensan, dans le bas-côté gauche, mais ce sont des icones modernes.

Peut-être la statue de la chapelle avait-elle été substituée à une statuette en bois, très détériorée par l'humidité, que nous avons retrouvée sur le manteau de la cheminée de la maison de la cure et qui a un cachet d'antiquité indéniable. La chevelure, assez touffue et soignée, quoique très moisie, et les traits du visage, mieux conservés, ne peuvent faire hésiter, ainsi que les grandes draperies polychromes, qu'entre une vierge, une sainte ou un archange. Mais nous n'avons trouvé aucun des signes qui peuvent aider dans cet ordre d'attributions. L'objet qui est supporté par la main gauche de l'icone est trop informe pour cela.

Quoi qu'il en soit, l'autel comprend également un rétable, peint en marbre veiné rouge, borné latéralement par deux colonnes cannelées supportant un fronton qui atteint la voûte de la chapelle.

En dehors des colonnes, de chaque côté, se remarquent les ornements ordinaires de fruits, oranges, grenades, pommes de pin qui suffiraient pour assigner l'époque de ce monument, très analogue à ceux de beaucoup d'églises pauvres de la campagne.

Le tabernacle devait être autrefois surmonté par un ornement formé par la représentation d'un ange ou archange, aux ailes largement déployées, qui se trouve actuellement placé sur la base de l'armarium et qui présente cette particularité qu'on a ménagé au niveau de la partie inférieure de sa poitrine une ouverture circulaire, vitrée, destinée, sans aucun doute, à faciliter la vue d'un médaillon contenant des reliques : probablement celui que nous décrirons plus loin. La statuette s'arrête, du reste, à cet endroit qui pouvait reposer directement sur le tabernacle.

Je dois noter encore que le sanctuaire est limité par une table de communion en bois très endommagé par l'humidité et dont les colonnettes et les sculptures en

bordures à dents attestent une date plus reculée que celle de l'autel lui-même. Cette table de communion est de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle.

Tel est l'édifice bien simple qui rappelle le nom de Pey Berland et qui fut construit par les ordres de ce prélat, ainsi qu'il résulte des termes très précis de son testament :

« J'ai construit, dit-il, et bâti *à nouveau,* dans la dite » paroisse d'Avensan, une chapelle. Je veux et j'ordonne » que le chapelain de cette partie de la paroisse ait un » traitement et que les revenus provenant de dons de la » main à la main et des oblations ou vœux, soient divisés » en trois parts : le prêtre qui aura en charge la dite » église en aura un tiers; le second tiers appartiendra au » desservant de la dite chapelle, et la troisième part sera » donnée à mon principal consanguin habitant ma mai- » son paternelle, pour qu'il veille à l'entretien de la toiture » de la dite chapelle. La cire qui sera offerte à l'autel sera » réservée pour le service divin » (1).

Il nous paraît résulter de ce texte que le hameau de Saint-Raphaël ne portait point ce nom, au temps de Pey Berland. C'était, presque sûrement, l'une des propriétés de sa famille, celle où il était né et qu'il avait voulu placer, ainsi que le pays voisin, sous la protection de l'un de ses patrons.

On lit, en effet, dans un autre passage de son testament, que ses patrons étaient : saint Michel, saint Raphaël, saint Pierre et saint André (2).

Mon opinion est du reste appuyée par le texte suivant de Baurein :

---

(1) N° XLII de la nomenclature arbitraire, mais raisonnée, adoptée par M. Ravenez dans son *Etude historique sur Pey Berland,* 1862. Bordeaux, Justin Dupuy. Les dons de cire, encore usités dans les Landes, constituaient, autrefois, un casuel assez important.

(2) Je mets aussi mon âme sous la protection : *Nec non Patronis meis Dominis et Beatis Michaëli et Raphaëli archangelis, Petro, Andreæ, Patronis meis.*

« Cette chapelle a donné son nom au village où elle est » située. Elle est isolée et construite au milieu d'une place » où il ne paraît pas qu'il y ait eu d'anciennes bâtisses» (1).

Il faut, à ce sujet, tenir grand compte de l'examen de la localité où l'édifice a été construit. L'espace ne manquait pas. Il n'y avait aucune raison de détruire des maisons existant déjà dans un endroit aussi reculé des landes du Médoc. Elles y sont encore fort rares et, d'ailleurs, Pey Berland, très minutieux dans l'expression de ses volontés, a déclaré lui-même (comme nous l'avons dit), qu'il s'agissait d'une construction nouvelle.

Je puis fournir, du reste, d'autres arguments en faveur de cette opinion en signalant plusieurs passages des dispositions testamentaires de cet Archevêque pour sa maison paternelle elle-même.

2° Maison paternelle de Pey Berland.

La déposition d'un des témoins interrogés dans l'enquête de canonisation du prélat est cependant contraire à la thèse que je crois pouvoir défendre. « Elle porte déclara- » tion que le dit Archevêque Pierre bâtit encore, ou fit » bâtir complètement, une chapelle en l'honneur de saint » Raphaël dans sa paroisse natale, nommée Saint-Pierre » d'Avensan, en Médoc, même diocèse de Bordeaux, sur » l'emplacement de la maison paternelle où il était né » (2).

Et cette version a été reproduite dans l'ouvrage de Lopès où se lit : « que Pey Berland avait donné une partie de ses » revenus pour fonder une chapelle dans sa maison pater- » nelle » (3).

---

(1) *Variétés Bordelaises*, t. III, p. 113. Edition 1784.

(2) 4e *Interrogatoire*, 7e question. *Le seigneur Pierre, pendant sa vie, fit-il d'autres bonnes œuvres ?*

(3) Ouvrage cité, t. II, p. 302. M. l'abbé Corbin a dit aussi que Pey Berland était né sur l'emplacement de la chapellerie fondée par lui dans sa maison paternelle, p. 18 et il cite Fisquet (*France pontificale*, Diocèse de Bordeaux, 1868). En ajoutant : « L'humble chapelle marque l'emplacement du foyer où naquit, » vers l'année 1375, l'enfant de bénédiction qui devait être un jour la gloire de » l'Eglise d'Aquitaine, du pays bordelais et de toute la Gascogne ».

Mais ces déclarations, faites par des témoins qui n'avaient pas constaté le fait par eux-mêmes, sont en pleine contradiction : d'abord avec le passage du testament dont j'ai cité la traduction et qui est ainsi rédigé : *Item de novo construxi et ædificavi in dicta parrochià de Avensano, unam capillam* (1); mais encore avec plusieurs autres dispositions du même acte où Pey Berland insiste, au contraire, d'une manière toute particulière, sur l'obligation, pour ses héritiers naturels, de résider dans sa maison paternelle.

Nous l'avons indiqué à la fin du paragraphe relatif à la fondation même de son oratoire, mais le fait est encore mieux établi dans d'autres passages du même document.

« Je donne et lègue à Pierre Berland, mon consanguin (2) » (ici quelques dons particuliers) et en cela et pour mes » biens paternels, je l'institue lui et ses fils, héritiers par » parties égales, *à la condition qu'ils résident dans la » maison paternelle*. Autrement je veux et j'ordonne que » ceux qui n'y résideront pas n'aient rien de la part qui » m'incombe et qui est la moitié (3) de la totalité de l'héri- » tage, que cette part reste à celui qui *résidera dans la » dite maison*, ou à ceux qui y *résideront*, à la condition, » toutefois, qu'ils ne puissent jamais l'aliéner, pas plus » que la moitié de la maison que j'ai acquise pour eux » dans la paroisse de Saint-Paul de Bordeaux, au nom de » Pierre Berland surnommé Fortin; qu'elle reste tou-

(1) Ravenez, n° XLI.

(2) M. Ravenez a dit que Pey Berland n'avait eu ni frère ni sœur, se basant, sans aucun doute, sur la déposition importante de Léonard de Ségonier (*Leonardus de Segoniis*), 2e question : *La mère du seigneur Pierre n'eut point de fille ni d'autre fils que le saint*. Mais il faut remarquer que cette affirmation ne vise que le fait du deuxième mariage et est exacte en cela. Elle ne dit mot du père de l'Archevêque. Fortin Berland était du premier lit.

(3) Cette disposition vient, précisément, à l'appui de deux mariages, ainsi que celle relative à la maison signalée plus loin comme acquise dans la paroisse Saint-Paul.

» jours la propriété de ceux qui ***résideront dans la maison*** » *paternelle* » (1).

Et ailleurs :

« Cette charte est entre les mains de Pierre Berland, le » principal, le chef de ma maison paternelle, et je veux et » j'ordonne que cette charte reste sans cesse en la garde » de ceux qui seront originaires de cette maison et *qui y* » *feront leur résidence* (2).

» Je veux et j'ordonne que, si Pierre Berland veut succéder à son frère dans son héritage, il soit tenu de rap- » porter à la masse commune la somme que je lui ai » donnée lorsque j'ai béni son mariage à Lormont et *de* » *retourner résider dans la maison paternelle* » (3).

Or, ces dernières dispositions sont contenues dans le testament daté du 5 février 1456 et se trouvaient aussi dans le précédent, du 14 novembre 1449 dont Pierre Berland devait rester dépositaire, comme nous l'avons dit quelques lignes plus haut.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la construction de la chapelle de Saint-Raphaël en un point distinct de la maison dont la conservation était l'objet, de la part du prélat, d'une sollicitude allant jusqu'à la défense formelle de toute aliénation et cette maison existe encore à 4^{m}70 à l'Ouest du porche déjà décrit. Elle a 10^{m}60 de long sur 6^{m}85 de large et 2^{m}30 de hauteur. Elle est divisée en deux chambres avec une porte d'entrée et une fenêtre principale tournées à l'Est. Ses murs ont subi nécessairement des remaniements depuis le xve siècle, mais il est à remarquer que les deux ouvertures ayant jour sur l'oratoire sont pourvues d'un encadrement de pierre dure à moulures qui rappellent celles d'autres édifices civils du temps de Pey Berland.

Les pierres de ce genre ont dû être apportées de loin

---

(1) N° L de la nomenclature Ravenez.
(2) N° XL de la nomenclature Ravenez.
(3) N° XXX du même ouvrage.

dans cet endroit reculé du Médoc, et le gardien de la chapelle me disait même que quelques autres pierres assez larges et semblables à celle qui gît contre les murs de la chapelle, au Nord, avaient disparu, utilisées pour des constructions privées.

Tel est l'état des édifices qui rappellent Pey Berland dans la paroisse *où il était né d'une mère jouissant d'un nom honoré et d'une bonne réputation, ainsi que son père, homme de bien, regardé, tenu et réputé pour tel et comme tel,* d'après la déposition déjà citée de Léonard de Ségonier qui avait été pendant 20 ans au service de Pey Berland et son secrétaire pendant 14 ans (1).

La fête à laquelle j'ai assisté, le 15 juillet 1889, est, du reste, charmante. Des arbres très vieux, alignés ou épars, entourent l'oratoire et s'étendent autour de lui, de manière à pouvoir abriter, parfaitement, des milliers de personnes (2). On est en pleine lande et le nombre des véhicules de tout genre, rangés sous les arbres, ainsi que l'affluence des marchands, hôteliers et promeneurs circulant autour des boutiques, des tables (en plein vent ou sous tentes) des orchestres, théâtres, chevaux de bois, etc., présentent un aspect général des plus pittoresques.

Les danses ont lieu sur l'herbe, comme dans toutes les anciennes fêtes de la campagne; elles attirent de nombreux

---

(1) *Enquête citée,* 2e question. Le même témoin rappelait aussi le soin avec lequel l'Archevêque avait honoré la mémoire de sa mère :

J'étais là, dit-il, lorsqu'il fit exhumer du cimetière de l'église de Moulis le corps de celle qui lui avait donné le jour.

(2) J'ai mesuré le tronc de quelques-uns de ces arbres. Celui qui se trouve le plus rapproché de la maison paternelle de Pey Berland, au Nord, mesure 3m80 de circonférence à 33 centimètres du sol. Il est très vigoureux, très élevé et doit compter plusieurs centaines d'années; un autre, à l'Est, donne 3m10 de circonférence à la même distance du gazon, un autre 3 mètres. Ce sont des ormeaux, mais on voit autour d'eux une grande quantité de chênes, principalement autour du vieil arbre situé près de la maison décrite plus haut et près de laquelle se trouve, au Nord aussi, une de ces élévations de terrain en forme de tumulus si communes dans les Landes du Médoc. On les compte par dizaines et même par centaines entre Saint-Laurent et Saint-Raphaël.

couples et l'assistance aux cérémonies religieuses n'est pas moindre, car l'étroite enceinte de l'oratoire n'a pas désempli pendant toute la durée de la fête, soit au moment des offices de la messe et des vêpres, soit pour l'adoration des reliques, ou la bénédiction des médailles de Saint-Raphaël, le Saint vénéré des voyageurs.

Il est évident que cette affluence vers une localité qui ne compte que quelques maisons, éloignées de quelques centaines de mètres de l'oratoire, et qui n'est habitée que par 6 familles, donnant ensemble un total de 27 personnes, n'a d'autre origine que la fondation de la chapelle pour le service de laquelle Pey Berland avait multiplié ses recommandations testamentaires.

Il avait affecté, par l'un des articles de ses premières dispositions de 1449, un prêtre spécial et originaire de la paroisse d'Avensan, à la célébration des offices religieux dans la nouvelle chapelle et il l'avait dotée des vases sacrés et des ornements nécessaires (1).

Mais il paraît que ses ordres avaient été mal exécutés, car on lit dans son codicille, sept ans après :

« Comme je vois que, par la négligence du chapelain » actuel, le service obligatoire ne se fait ni dans l'église » d'Avensan, ni dans la dite chapelle, je veux et ordonne » que le chapelain qui aura la charge et l'administration » de la dite église d'Avensan ait la totalité des revenus » de la susdite chapelle que j'avais assignés au dit chape- » lain qui devait être originaire de la dite paroisse; qu'il » soit tenu de célébrer dans une semaine une messe dans » la même église d'Avensan et une autre dans la dite » chapelle la semaine suivante, en continuant ainsi, » alternativement, de telle sorte cependant que les reve- » nus de la dite chapelle ne lui soient pas comptés en » déduction de la somme due annuellement par le prêtre

(1) *J'ai donné aussi pour la dite chapelle un calice en argent, un autre en étain et un ornement sacerdotal.* N° XLII de la nomenclature Ravenez.

» de la dite église au vicaire, pour le service de cette » église » (Codicille).

Et cette préoccupation de bien assurer le service religieux se retrouve encore dans un autre passage relatif aux vases sacrés et aux ornements qu'il avait donnés aux Églises de Moulis, d'Avensan et de Saint-Raphaël.

« De même, dit-il, je veux et ordonne que les calices, » les croix et les vêtements sacerdotaux que j'ai légués, » achetés et livrés aux paroissiens des églises d'Avensan » et de Moulis, soient gardés par les paroissiens eux- » mêmes et soient prêtés par eux au dit prêtre pour célé- » brer dans les dites églises, dans la chapelle neuve, et » non ailleurs » (1).

Nous verrons plus loin que si ces dispositions précises n'ont jamais été bien respectées, on peut en retrouver cependant une trace relativement à la médaille conservée sous le nom de Pey Berland.

Mais nous voulons d'abord compléter les données recueillies dans notre visite à Saint-Raphaël et nous avons à mentionner le tableau dont nous avons indiqué la présence dans cet oratoire, et la pierre dite de Pey Berland.

3° Le tableau de la chapelle de Saint-Raphaël.

Ce tableau a été signalé déjà par quelques écrivains, mais d'une façon assez différente et même assez incomplète. M. Ravenez n'en avait pas parlé, et M. de Laborie n'en avait rien dit. M. Callen l'a ainsi décrit :

« Un tableau du XVIIIe siècle représente la scène du » départ du jeune berger. Pierre a déposé sa houlette. Il » serre les mains de sa mère et lui fait de tendres adieux. » A ses pieds jappe un chien noir, tandis que l'ange » Raphaël indique au nouveau Tobie le chemin de Bor- » deaux » (2).

---

(1) N° XLII de la nomenclature de Ravenez.
(2) T. 2, p. 295.

Puis est venu M. Corbin :

« Au milieu d'un paysage, presque nu comme la main, » le peintre, un novice, a groupé trois personnages debout. » Pey Berland occupe naturellement le centre de la com- » position. Ne dirait-on pas qu'il est en extase, rêvant de » son futur sacerdoce? A sa droite, la pauvre veuve, qui » est aussi la femme forte, presse tendrement la main de » son fils bien-aimé. A gauche (1), l'ange des voyageurs, » Raphaël, sous une forme humaine. Il montre au jeune » homme le chemin de la grande ville, pour obéir à l'appel » divin. Alors, son client laisse tomber la houlette pasto- » rale qu'il échangera, plus tard, contre une plus lourde » et voici qu'un petit chien de berger, noir, se roule aux » pieds de son jeune maître, en témoignage d'attache- » ment. N'est-ce pas comme une réminiscence du départ » de Tobie? » (2).

Cette description est certainement poétique, c'est-à-dire inexacte, n'en déplaise à tous ceux qui n'écrivent pas en prose et qui :

Ont ressenti d'en haut l'influence secrète.

Mais la vue du tableau de saint Raphaël pourrait conduire à interpréter autrement le sujet et à caractériser d'idylle l'entrevue qu'à voulu représenter le peintre.

Il n'a point signé son œuvre, mais il a inscrit, au haut de la toile la date de 1773 et l'on était alors en pleines pastorales, si l'on se reporte à la mode du temps.

En réalité, la mère de Pey Berland est en costume de nymphe, ou mieux, de déesse païenne. Ses cheveux blonds, ondulés, sont entremêlés de belles perles blanches. Sa tunique jaune, retenue au-dessous de la poitrine par une ceinture rose, descend jusqu'au-dessous des genoux de manière à mieux faire ressortir l'élégance de la

(1) Il faut lire à gauche de Pey Berland, mais à droite du tableau.
(2) Ouvrage cité, p. 33.

jambe qu'entourent les cothurnes bleus, entrelacés, de sa chaussure.

Un manteau bleu, flottant autour du corps et passant sur l'épaule gauche, vient presque jusqu'à terre, à droite. Le cou est entouré de belles perles retenues par un ruban nacré, élégamment noué sur la nuque ; les oreilles sont ornées aussi de pendants formés de magnifiques perles oblongues, et la chemise blanche est elle-même chargée, au-dessus des coudes, de quatre rangées de grosses perles fixées sur une sorte de brassard orangé.

Il est évident que l'on est bien loin du costume d'une pauvre landaise, mais ce n'est pas tout.

Pey Berland, placé au milieu du tableau, a, lui aussi, les vêtements d'un jeune berger de pastorale. Les cheveux sont châtains et abondants, sa tunique, fermée au col par une bordure rouge, est serrée à la taille et relevée en basques au-dessous du tronc, de manière à laisser voir un justaucorps d'un joli bleu-verdâtre avec un demi-pantalon de même couleur qui ne descend qu'au-dessus des genoux. Les cothurnes entrelacés de sa chaussure montent jusque là et sont rouge-orangés. Une ceinture assez large, jaune ou dorée, ceint le corps à l'aide du nœud de ses extrémités que terminent des franges de même nuance.

Saint Raphaël est à droite du tableau, et son costume est encore plus éthéré que ceux que je viens de décrire. Il se compose d'un col brodé et doré, d'une tunique blanche et claire que relèvent, au-dessus du genou gauche et du coude du même côté, deux agrafes arrondies et dorées. Les cothurnes sont bleus comme ceux de la mère de Pey Berland et un manteau bleu, flottant autour du corps et maintenu sur l'épaule droite, tombe presque jusqu'à terre. La tête de l'Archange est entourée de rayons brillants remplaçant le nimbe des saints.

Ses cheveux, blonds, sont entremêlés de rubans blancs ; un ornement léger et rose est disposé en écharpe de droite

à gauche, servant peut-être à maintenir le manteau sur l'épaule droite, et l'on observe enfin, à la ceinture jaune, une chaîne dorée qui supporte une arme à large poignée également dorée.

Quant à l'attitude de ces trois personnages, bien disposés au centre d'une toile qui n'a pas moins de 2m 45 de hauteur sur 1m 88 de large (1), elle est bien différente de la description de M. Corbin.

La mère de Pey Berland exprime seule une tendre sollicitude pour son fils, dont elle serre la main droite, et qui ne paraît pas plus ému que ravi en extase. Il regarde plutôt Raphaël qui ne lui montre aucun chemin vers la grande ville, mais lui fait seulement appel avec l'index relevé de sa main droite. Et la houlette n'est point déposée ou abandonnée, car Pey Berland la serre fermement de sa main gauche.

Pour le petit chien, inutile d'ajouter que c'est un King-Charles noir, un carlin de belle dame. Rien du chien de berger, toujours assez rébarbatif, et l'on serait vraiment tenté de croire que M. Corbin n'avait jamais vu le tableau dont il parlait, parce que le paysage est très loin d'être nu comme il l'a affirmé. Ce n'eût pas été, d'abord, dans le style du temps où l'on ne négligeait aucun accessoire.

Le peintre ne pouvait oublier en effet de borner sa toile, à gauche, dans toute sa hauteur par une construction dont on voit surtout un angle saillant montant du sol jusqu'au sommet du tableau. La mère de Pey Berland paraît sortir de cet édifice. A droite, un arbre superbe montre son tronc pourvu de nombreux rameaux, dont l'un vient s'étendre jusqu'au milieu du tableau, au-dessus de la tête de Pey Berland; un gazon épais occupe le premier plan. Une touffe d'arbres se voit à l'horizon entre saint Raphaël et celui qu'il invite à le suivre. Un ciel bleu, parsemé de beaux nuages blancs, rappelle que la scène se passe aux

---

(1) Dont 17 centimètres de cadre dans les deux sens.

champs et enfin on voit entre Pey Berland et sa mère, au fond de la toile, tout un édifice comprenant une sorte de péristyle à colonnes corinthiennes flanquées, en arrière, par une maison qu'on croirait munie d'une palissade.

Le paysage est donc très animé, et quelles que soient les observations que suggère la vue d'une scène de douloureuse séparation qui n'arrache aucune larme à des personnages aussi élégamment et légèrement vêtus, il est incontestable, pour nous et nos amis, que cette peinture, d'un bon dessin et d'un très brillant coloris, malgré les ravages du temps et le peu de soin dont elle a été entourée, est loin d'avoir la vulgarité de la plupart des tableaux conservés dans beaucoup d'églises.

La planche tirée de la photographie faite par M. Amtmann donne, du reste, la meilleure idée de ce tableau qui n'avait jamais été représenté et qui devrait être au moins rentoilé, pour lui-même, et comme témoin plus que séculaire du culte de la mémoire de Pey Berland dans son pays natal.

Il porte d'ailleurs des traces de réparations anciennes, principalement en haut, mais les figures et les détails des costumes sont encore bien conservés, et de nouvelles réparations seraient faciles à opérer sans grands frais. Nous les appelons de tous nos vœux (1).

4° La croix extérieure et la cloche de l'oratoire.

Nous devons noter aussi que le chevet de la chapelle est surmonté d'une croix à branches égales et cannelées qui doit dater de la fondation de l'oratoire.

L'arcade qui surmonte le toit, au niveau de la porte

(1) Le tableau de saint Raphaël mériterait certainement d'être restauré et sauvé d'une destruction que l'humidité de la petite chapelle finira par rendre complète, car il a déjà subi le ravage des années, et nous ajoutons que l'oratoire aurait besoin aussi d'un meilleur entretien, ainsi que le porche qui le précède.

principale d'entrée, abrite enfin une cloche qui porte au pourtour de sa cime l'inscription suivante :

✝ SAINT RAPHEL PRIEX DIEV POUR
NOUS 1694.

Ce qui doit faire supposer qu'on avait apporté quelque soin à l'entretien de la chapelle à une époque antérieure à celle du tableau et de l'autel (1773).

5° La pierre de Pey Berland.

J'ai pu voir aussi, lors de ma seconde visite dans la même localité, ce qui reste de la pierre sur laquelle on raconte que le grand Archevêque girondin aimait à s'asseoir pour méditer sur ses futures destinées ou pour graver dans sa mémoire les doctes leçons qu'il reçut d'un tabellion des environs de Castelnau, ce Raymond de Bruges qui ne fut jamais oublié par son élève. On le voit par son testament (1), et je dois avouer que cette pierre n'est pas large, ainsi que l'a décrite M. Corbin (2). Il est même grand temps de préciser l'état actuel de ce siège dont on ne connaît exactement ni l'origine, ni la date, ni la réelle disposition primitive. Toute trace en aura bientôt disparu.

J'ai dû, pour la voir, suivre le gardien de l'oratoire dans un champ cultivé, à cent mètres environ du chevet de cette chapelle, à l'Est, et je n'ai pu constater en ce lieu que l'existence de trois pierres informes de calcaire

(1) « Je veux et ordonne que le prieur (du collège de Saint-Raphaël à Bor-
» deaux), soit tenu de célébrer, ou de faire célébrer la dite messe, et de prier pour
» moi et pour l'âme de Raymond de Bruges *qui m'a appris à écrire* et pour sa
» femme, qui sont enterrés dans cette église (Saint-Michel de Bordeaux). Il devra
» en même temps visiter leur sépulture.

» Et il rappelle ailleurs qu'il avait été parrain du fils de ce Raymond de
» Bruges.

» *Je donne et lègue à mon filleul Pierre de Bruges, en Tadat, pour l'école,*
» *vingt livres une fois payées* ».

(2) *Loc. cit.*, p. 28.

compacte, arrondies, d'environ douze centimètres carrés, gisant à peu de distance les unes des autres, deux tout à fait isolées, et la troisième ne montrant que l'une de ses faces au-dessus d'un peu de gazon conservé religieusement entre deux sillons du champ.

C'est tout ce qu'on a conservé d'un bloc unique et assez volumineux, qui fut découvert à quelques pas de là, il y a environ soixante ans, dans le même champ, sans aucune inscription, par l'un des propriétaires de Saint-Raphaël, appartenant à la famille qui a depuis longtemps la garde de l'oratoire.

Ce bloc avait alors soixante-dix centimètres de haut d'après les gardiens actuels, Poujeaud Jean et son fils Pierre, et je n'ai pu savoir pour quel motif les femmes du pays avaient été attirées vers cette pierre, qu'elles ont attaquée peu à peu à coups de marteau de façon a en obtenir des fragments, en vue d'avoir des enfants, après un plus ou moins long terme d'infécondité.

J'ai appris seulement que ces fragments sont emportés et conservés précieusement et je suppose (sans avoir pu voir confirmer mon opinion par des réponses à des questions multipliées) qu'ils sont employés en applications sur les organes génitaux extérieurs, peut-être *cum confricatione* selon la méthode très souvent recommandée, même en médecine, par les auteurs du moyen-âge savant (1).

Une femme qui n'est pas, il est vrai, née à St-Raphaël, mais y habite, me l'a presque avoué, en ajoutant qu'elle ne s'en était jamais servie mais qu'elle avait connu deux personnes qui en avaient usé avec succès; seulement ajoutait-elle assez naïvement, et bien simplement, je crois qu'il faut avoir aussi la foi dans la vertu de la pierre; aveu qui excuse tout insuccès et qui se trouve invoqué, du reste, dans toutes les médications excentriques : magné-

(1) Forestus en cite de nombreux exemples dans son traité de *Mulierum morbis*, en attribuant au musc ce qui revenait plutôt à l'excitation due aux frottements génitaux dans les cas d'hystérie.

tisme, hypnotisme, suggestions etc., comme dans la recherche des miracles dus à l'intervention sollicitée de la vierge ou des saints.

La même femme ainsi que mon guide, m'ont fait également connaître qu'il faut faire neuf fois le tour de la pierre et de l'oratoire, en se signant à chaque retour au même point. C'est un rite nécessaire et parfaitement observé par toutes celles qui désirent obtenir des enfants.

Inutile d'ajouter que les fragments actuels de la pierre de Pey Berland ne permettent, en aucune façon, de rattacher cette superstition à la présence ancienne, au même lieu, d'un menhir ou portion de pierre levée; blocs qui sont en possession, en beaucoup de localités, de la même réputation de favoriser la fécondité.

Le fait bien établi de la découverte récente de la pierre, l'absence de fragments plus considérables dans le sol et le peu de volume des morceaux actuels ne sont pas favorables à cette hypothèse si souvent trouvée juste ailleurs.

On m'a dit enfin, que les femmes du Médoc se frottaient autrefois sur la pierre de Saint-Raphaël, comme celles de Bretagne le font sur la pierre de Saint Guignolé. Mais c'est aujourd'hui tout à fait impossible et cela pourrait peut-être venir à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur le mode d'emploi des fragments du bloc disparu.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que la superstition dont il s'agit n'a rien perdu de sa force et il en est ainsi pour un autre objet rattaché au souvenir persistant de Pey Berland et qui est également conservé à Staint-Raphaël. Je veux parler du médaillon qui se trouvait exposé le 15 juillet dernier, sur l'autel de cette chapelle, suspendu à une croix. Je l'ai examiné avec d'autant plus de soin (grâce à l'obligeance de M. le curé d'Avensan) que je voulais le comparer avec le dessin de M. de Faucon, dessin d'une exactitude extrême et avec un estampage également très soigné, que M. de Chasteigner avait fait il y a plusieurs années et qu'il m'avait montré tout récemment.

6° Le médaillon de Pey Berland.

Or, l'histoire de cette relique est encore à faire. MM. Callen et Corbin n'ont point été tentés de l'écrire et se sont bornés, l'un et l'autre, à reproduire le dessin que M. de Faucon avait fait pour la réédition de l'ouvrage de Lopès(1).

Aucun d'eux n'a même donné le texte de la légende de l'une des faces de ce médaillon qui avait été montré à plusieurs savants antiquaires que j'ai consultés aussi, après l'avoir étudié sur place, à Saint-Raphaël même, avec M. Amtmann et mon autre compagnon d'excursions archéologiques, M. Albert Tondut, ancien magistrat, très expert en toute question d'art.

Il résulte de cette vérification que ce médaillon ou, comme on l'appelle dans le pays, cette médaille est composée de deux plaques d'argent, jadis dorées, en partie, et ne renfermant aucune cavité pouvant servir à loger des reliques; plaques accolées ou, pour mieux dire, serties l'une sur l'autre et représentant des sujets distincts.

Sur l'une des plaques absolument pleine se trouvent : au centre, l'agneau symbolique, nimbé, supportant une petite croix, munie d'un drapeau flottant sur lequel est gravé le même emblème et, au pourtour, des ornements en demi-losanges à l'intérieur desquels sont ciselées alternativement des feuilles de chêne et de lierre (1).

Sur l'autre plaque se voient : au centre, la scène de la passion en relief, c'est-à-dire présentant des interstices autour de la croix, de la vierge et de saint Jean et, autour, une légende. Le sertissement de ces deux plaques, indépendantes l'une de l'autre, n'a pas été bien fait ou maintenu, car les deux faces de la médaille ne correspondent pas exactement l'une à l'autre. Le dessin de M. de Faucon rend parfaitement cette différence par la situation des

---

(1) *Loc. cit.*, t. II, p. 306. Et Corbin, planche II, p. 365.

(1) Six demi-losanges et trois ciselures de deux feuilles de lierre et de chêne.

trois anses qui servent à passer le ruban ou tout autre moyen de suspension de la relique.

Quant à la légende, assez difficile à déchiffrer et dont les lettres sont bizarrement contournées, nous pensons qu'il faut la lire ainsi : A droite de la représentation de la passion, le mot PETRVS; au-dessous du même sujet, BORLANDVS ou BORLANDI et à gauche, du côté de la vierge, ARCIBESCOP.

PIERRE BERLAND ARCHEVEQVE (1).

Point de renseignements sur la provenance de cette médaille, ni sur sa date qui ne paraît pas ancienne pour certains observateurs, mais qui offre cependant certaines particularités susceptibles de lui faire assigner une antiquité réelle.

Je cite d'abord, en faveur de cette opinion, l'aspect général des deux sujets représentés par l'artiste.

La disposition des trois personnages de la passion est, de plus, conforme à celle des bons modèles classiques du genre, ainsi que les ornements qui surmontent la croix. Les lettres de la légende et le mélange du latin et du patois gascon viennent à l'appui de la même hypothèse. On aurait sûrement modifié le texte et les lettres dans une imitation récente.

Mêmes remarques pour la forme de l'agneau, et de sa croix, pour la représentation des feuilles de chêne, de lierre, et surtout pour la disposition des losanges formant cadre et qui se retrouvent exactement, selon la remarque de M. Tondut, sur les écus d'or de Charles VI, d'une date bien rapprochée de l'époque de Pey Berland.

Si l'on ne sait pas la date de l'arrivée de cet objet dans le pays, elle est incontestablement assez reculée et le caractère des vertus qu'on lui attribue est encore un argument qui peut être pesé du côté de la légende.

---

(1) C'est aussi l'avis de M. le professeur Jullian, Président de la Société.

C'est en somme une sorte d'*agnus* et j'ai pu constater le respect tout particulier dont était entourée cette relique de la part des visiteurs attirés, en très grand nombre, par la fête locale.

Je dois même ajouter que sa conservation à Saint-Raphaël est l'objet d'une sollicitude incessante, en raison de la propriété qu'on lui attribue, dans toutes les paroisses voisines, de faciliter, de la manière la plus heureuse, les accouchements et d'en supprimer, surtout, les vives douleurs.

On la place, alors, au cou de la personne qui l'a demandée à la famille qui en a la garde depuis un temps immémorial et à laquelle elle est rendue, après l'heureux événement, avec une légère rétribution qui n'a rien d'obligatoire.

Et le fait du dépôt de ce médaillon dans la même maison d'un pauvre hameau landais peut être rapproché de la recommandation expresse du testament de Pey Berland relative aux vases saints et ornements qu'il confiait exclusivement, aussi, aux paroissiens d'Avensan, de Moulis ou de sa chapelle. La persistance de ces traditions témoigne de leur ancienneté et les superstitions de ce genre sont loin d'être d'ailleurs spéciales au Médoc. J'ai vu plusieurs fois, un autre médaillon auquel on attribuait les mêmes vertus qu'à celui de Pey Berland et qui a été prêté à plusieurs familles de la Gironde pour la même cause.

Je possède, moi-même, un autre véritable reliquaire renfermant des fragments d'ossements de saints.

Il m'a été donné, récemment, par une dame dans la famille de laquelle on le conservait depuis de très nombreuses années. Son efficacité contre les douleurs des couches était universellement reconnue dans les environs de Pauillac.

Cette croyance est également attachée à de petites géodes renfermant des grains de sable dont le cliquetis est très sensible quand on les secoue; un propriétaire très

honorable, qui me les montrait au Puy-en-Velay en 1876, m'affirmait même qu'il se faisait de 1,500 à 2,000 francs de rente annuelle par l'envoi et la vente de ces objets dans quelques provinces de France, surtout en Picardie et en Normandie.

7° Le calice d'Avensan.

On a aussi signalé l'existence, dans l'église d'Avensan, d'un calice attribué à Pey Berland et dont M. Callen a dit avoir eu la consolation de se servir une fois (1) mais cette attribution ne peut être acceptée, nous avons vu et examiné le calice en question, et il remonte, tout au plus au XVIIIe siècle. Il en est ainsi d'un ciboire qui nous a semblé, comme à M. le curé, formé de deux pièces, le pied appartenant à un ancien calice.

L'erreur commise par quelques auteurs était du reste excusée par ce fait que Pey Berland avait légué plusieurs vases sacrés aux paroisses où s'étaient écoulées ses premières années et dans lesquelles avait vécu et résidé sa famille; nous l'avons noté plus haut p. 209 (2).

En résumé, tout ce qui rappelle le souvenir du Prélat gascon intéresse encore, au plus haut degré, la population des Landes, du Médoc et de la Gironde. Tous les objets conservés à Saint-Raphaël y sont entourés d'un culte allant jusqu'à la superstition, et cela sans aucune modification depuis plus de 400 ans, alors que tant de choses ont changé et même complètement disparu dans le même pays.

Nous avons vu que ces souvenirs étaient bien moins vivants dans la grande ville qui fut, pourtant, aussi, l'objet de la sollicitude constante et des bienfaits sans nombre

---

(1) Ouvrage cité t. II, p. 301.

(2) L'église d'Avensan possède une splendide croix de procession en argent, au nœud délicatement traité et qui serait un des plus beaux morceaux d'orfèvrerie religieuse de la Gironde sans l'adjonction d'un crucifix doré, de trop médiocres dimensions pour la croix.

de son illustre Archevêque. Et nous allons le prouver une fois de plus, à propos des portraits ou statuettes par lesquelles on a voulu représenter des traits de Pey Berland.

IV. Les portraits de Pey Berland.

On connaît, à Bordeaux, deux toiles sur lesquelles on a cru ou voulu reconnaître les traits de cet Archevêque. L'une conservée dans les galeries de l'Archevêché, rue Vital Carles, et l'autre dans la sacristie de Saint-Seurin. Mais M. Corbin les a désignées toutes deux comme purement fantaisistes.

J'ai vu ces deux tableaux. Le premier, que M[gr] Donnet avait découvert, disait-il, dans les greniers de son ancien palais, représente un personnage dont la tête est couronnée de cheveux blancs assez rares et non bouclés au-dessus des deux oreilles, ainsi qu'on l'observe sur les bas-reliefs d'Avensan et sur la statuette de Pey Berland que M. Henri Delpech avait achetée, en 1850, quand on vendit tout ce qui se trouvait accumulé dans la tour voisine de Saint-André.

Le cadre est ancien, la peinture assez bonne; je ne crois pas qu'elle soit signée et l'on ne peut admettre que ce soit là un portrait authentique. M. Corbin a même dit qu'il connaissait la provenance du prétendu original en ajoutant : *Ah! l'histoire vraie, comme on la traite, un peu partout* (1)!

Il est certain que le costume, composé d'une soutane à boutons entourés de rouge, d'un manteau ou vêtement plus large, ouvert, laissant voir une croix d'archevêque suspendue à une chaîne d'or, est assez moderne, ce que confirmerait ce dernier détail.

Pey Berland est assis devant une table de travail et semble écrire sur un registre in-folio dont la tranche

---

(1) *Loc. cit.*, p. 277.

porte son nom : Pierre BERLAND, archevêque de Bordeaux, 1430-1456.

Cette inscription est évidemment de date récente. Il ne faut attribuer à ce portrait aucune valeur historique.

Le bon cardinal a été souvent trompé, du reste, quand il voulut compléter la série des archevêques de Bordeaux qui figurent dans les salles et corridors de la demeure qu'il a occupée pendant tant d'années.

Il en est, par conséquent, ainsi de la copie fort artistement faite par Mme Gadou-Boyer, peintre de Bordeaux, qui en avait reçu la commande de Mgr Cirot de la Ville pour la collection que cet historien éminent des principaux monuments religieux de la Gironde avait faite en l'honneur de tous les personnages : Papes, prélats ou prêtres qui avaient été les protecteurs ou avaient fait partie du clergé de l'insigne collégiale de Saint-Seurin (1).

Cette toile est classée dans la sacristie de cette église sous le n° 7, en face de la porte d'entrée.

J'ai fait aussi quelques recherches pour savoir ce qu'était devenu un autre portrait de Pey Berland, signalé comme authentique dans la *Dominicale bordelaise,* bulletin religieux du diocèse de Bordeaux (2), appartenant à M. Méry, de Sainte-Eulalie, et provenant du monastère des Feuillants. Mes démarches n'ont pas abouti et j'ai éprouvé le même insuccès pour retrouver une lithographie que M. Lacaze, libraire, m'a écrit avoir éditée en même temps qu'une figurine dont je vais parler dans le dernier chapitre de mon travail consacré aux statuettes de Pey Berland.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 277. Nous tenons ces détails de notre vénérable collègue à l'Académie de Bordeaux, M. le chanoine Gaussens.

(2) 1836, p. 104. Elle était alors dirigée par M. Sabatter.

V. Les statuettes de Pey Berland.

Je ne reviendrai point, à ce sujet, sur la critique que M. Corbin avait faite de l'attribution à Pey Berland de la statuette qui existe encore dans le déambulatoire de Saint-André au-dessus du point où se trouve gravée l'inscription dont nous avons parlé.

La cause nous paraît épuisée depuis 1839, tout au moins, par la déclaration de M. Chrétin, et, plus tard, par l'avis de M. Léon Palustre au Congrès scientifique de Bordeaux en 1861. On s'accorde à y voir un icone de saint Martial (1), mais j'avoue que j'avais été très surpris de constater que notre collègue avait placé, au fronstipice de son dernier ouvrage, sous le titre de *Statuette archaïque de Pey Berland,* un tout autre dessin que celui dont il m'avait remis une photographie faite par notre distingué collègue, M. Terpereau.

J'ai dû chercher l'explication de ce fait et j'ai trouvé le mot de l'énigme dans une visite à M. Louis Delpech, collectionneur de mérite et fort obligeant, qui m'a appris qu'il existe, en réalité, et qu'il possède même deux statuettes de l'Archevêque : l'une, parfaitement authentique, achetée par son frère; l'autre reproduite ou plutôt créée d'une manière fantaisiste par un artiste qui avait obtenu de M. Henri Delpech l'autorisation de copier l'original et qui a fait cette copie comme certains auteurs font une traduction. *Traduttore, traditore.*

La première a très exactement 83 centimètres de hauteur et 3 centimètres pour le socle, soit, au total, 86 centi-

---

(1) Cette statuette est malheureusement signalée dans tous les *Guides* comme représentant Pey Berland. Voir Joanne : *De Paris à Bordeaux,* 1867, p. 328. Ce qui perpétuera l'erreur, et M. Corbin a fait remarquer avec raison qu'il suffit de comparer cette œuvre d'art avec la légende de saint Martial, sculptée sur des panneaux d'albâtre de l'avant-chœur de Saint-Seurin, pour s'assurer que l'attribut iconographique (bâton donné par saint Pierre) étant le même, on a à Saint-André, une image de l'apôtre de l'Aquitaine, p. 277.

mètres, ainsi que l'avait très bien dit M. Marionneau (1). La nouvelle n'a que 50 centimètres de hauteur totale dont 35 millimètres pour la base qui est plus accentuée que la statuette découverte dans le campanile.

J'ai constaté, d'autre part, plusieurs autres différences en comparant avec soin les deux icones, d'abord en présence de M. Louis Delpech, puis avec M. Amtmann. Voir le résultat de notre examen.

La statuette ancienne représente, en effet, le vénérable Archevêque tel que l'histoire de sa vie nous le fait connaître : grave, sérieux et même austère, avec le facies viril et le nez assez saillant qui se retrouve dans les bas-reliefs de l'autel d'Avensan.

La figurine nouvelle a un tout autre cachet. Les traits de Pey Berland s'y trouvent gracieux, effilés, grecs, à la mode des saints modernes du commerce.

C'est sur cette dernière seulement que l'on peut voir, sur le *Pluvium*, le *tau* constellé de petites croix, décrit par M. l'abbé Corbin et qui ne se distingue, nulle part, sur la statuette primitive.

Les détails d'ornementation de la mitre et des vêtements sont bien à peu près les mêmes, mais il n'en est pas ainsi pour les mains des deux statuettes.

Celles de la copie sont dans une toute autre position que celles de la figurine authentique. La main gauche, fermée, horizontalement au sol, admettrait à peine le manche minuscule d'une crosse. Dans l'autre, les doigts sont, au contraire, largement détendus et entourent, avec le pouce, un bâton épiscopal rappelant parfaitement une crosse dont la volute a été restaurée à la moderne, ce qui devrait être rectifié en copiant exactement celle de la crosse du sacre de Pey Berland sur le panneau d'albâtre d'Avensan.

On a bien disposé la main droite de la copie comme si

---

(1) 1863. Suppléments à sa *Description des monuments d'art de Bordeaux* et Corbin, p. 303.

elle bénissait à la manière latine et le doigt annulaire est bien muni d'un anneau d'évêque, mais les doigts de la véritable figurine sont tous redressés (ainsi que le pouce) et paraissent avoir été toujours ainsi. Ils sont, en effet, presque tous intacts, l'auriculaire seul est détérioré par l'humidité qui a moisi le bois, et s'il existe une dépression losangique sur le dos de l'annulaire, pouvant être attribuée à la présence ancienne d'une bague, on ne voit rien qui confirme ce fait entre les doigts voisins.

Il y a, de plus, des différences notables dans la disposition des pieds des deux icones.

On n'en voit qu'un dans la statuette ancienne, c'est le pied droit. Le gauche est caché sous les replis inférieurs du vêtement. Dans l'autre, le copiste a cru sans doute mieux faire en figurant les deux pieds de l'Archevêque, en les chaussant même de pantoufles à larges côtes, mais sans trop de souci, par contre, de l'aplomb de la jambe gauche et de sa situation relative au pied droit. Elle en est trop rapprochée.

M. l'abbé Corbin n'avait pas remarqué, sans doute, que le dessinateur de la figurine qu'il a publiée s'était inspiré des deux statuettes à la fois par un véritable éclectisme qui sort absolument des règles d'une sérieuse et saine archéologie.

C'est ainsi qu'il a pris, à l'ancienne statuette, la pose générale des deux mains, les détails des vêtements épiscopaux, de la mitre et de la chevelure de Pey Berland, tandis qu'il a emprunté à la copie le *tau* constellé de croix et les deux pieds saillants du prélat, mais en les écartant, cette fois, outre mesure et en supprimant les ornements de la chaussure. Il a donné, de plus, aux yeux de l'Archevêque une expression de vivacité qui n'existe point sur l'original.

Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que la figurine nouvelle a été mise dans le commerce et tirée, probablement, à un certain nombre d'exemplaires. L'éditeur,

M. Lacaze, avait fait faire ce travail au moment où l'attention avait été appelée sur Pey Berland par les recherches entreprises pour découvrir sa tombe, à Saint-André, en 1863.

Je n'ai pu, cependant, savoir quel avait été le débit du nouvel icone, en dehors de l'exemplaire que M. Louis Delpech a placé en regard de celui de son frère.

M. Lacaze m'a bien fait connaître qu'il avait fait don de son œuvre à Mgr Donnet et M. de Chasteigner m'a également affirmé que son frère Paul avait aussi offert au même cardinal une statuette du même personnage, mais je n'ai pu retrouver ces statuettes qui n'existent plus à l'Archevêché. L'une d'elles a même disparu assez récemment, en même temps qu'une réduction de Notre-Dame d'Aquitaine qui lui faisait pendant sur une cheminée.

Il ne faut pas, du reste, déplorer cette perte, d'après ce que nous venons d'exposer, mais je ne puis m'empêcher de donner, en terminant, une preuve de la désinvolture avec laquelle les fabricants de statues destinées à l'ornement de nos églises agissent quand il s'agit de reproduction de vieux icones.

Je montrais à l'un d'eux, et ce n'est pas le moins distingué, la photographie de la statuette ancienne, lui demandant s'il connaissait quelque exemplaire d'une figurine semblable. Et il ajoutait à sa réponse négative et en m'offrant ses services, pour une reproduction, qu'il était bien entendu qu'il modifierait dans son travail nouveau tout ce que l'icone ancien avait de disgracieux et de trop antique dans l'ensemble et les détails : vêtements, ornements, pose, etc., etc. Faut-il s'étonner alors de voir les saints personnages des édifices religieux actuels en costumes plus que modernes, quand on ne baptise pas de n'importe quel nom et pour les nécessités de la vente ce qui peut se trouver en magasin. Nous pourrions en citer des exemples.

Et maintenant, ne semblerait-il pas naturel d'émettre

le vœu du rachat de la statuette de M. Louis Delpech et de son rétablissement sur le socle qu'elle occupait autrefois près de la chapelle où le corps du vieil archevêque fut déposé d'après la teneur formelle de son testament?

Poser cette question, c'est vraiment la résoudre. Il ne s'agit pas, en effet, ici, de probabilités ou de légendes bien souvent admises pourtant en pareil cas. Tout ce qui a trait à Pey Berland, à ses dernières volontés, aux souvenirs qu'il a laissés dans son pays natal, est appuyé sur des preuves authentiques et matérielles et, si la crainte d'ébranler les voûtes de la cathédrale Saint-André a fait hésiter M. Abadie à poursuivre les recherches entreprises, en 1863 (comme nous l'avons dit), pour retrouver la tombe de ce prélat, il est absolument incontestable que cette tombe n'a jamais eu d'autre situation que celle que Pey Berland lui-même avait ainsi désignée :

Eligo sepulturam corpusculi mei in ecclesiâ Burdigalensi, sponsâ meâ, ante capellam sancti Blasii, juxta armarium sancti corporis Domini Nostri Jesus-Christi, in parte exteriori.

Item volo et ordino quod corpusculum meum ponatur in tumbâ marmoreâ quæ est ibi collocata pro sepulturâ meâ.

Verum in tumbâ dictæ sepulturæ non fiat aliqua pompa, neque ornatus, nisi in quantum tenderet ad honorem Dei et decorem dictæ ecclesiæ sancti Andreæ sponsæ meæ (1).

Cette humilité n'a pas eu de meilleur résultat que le faste d'un grand nombre de monuments funéraires, car rien ne rappelle, aujourd'hui, Pey Berland dans cette église qu'il nommait si affectueusement son épouse bien-aimée.

---

(1) N° 1. *De la nomenclature de M. Ravenez immédiatement après le long préambule du testament.*

VI. Explication des planches.

Telles sont les observations qu'il m'a paru nécessaire de présenter au sujet des notes archéologiques réunies par M. l'abbé Corbin sur le grand Prélat dont il a essayé de rappeler les mérites dans plusieurs mémoires ou livres. Elles trouveront, je crois, leur justification dans les planches que nous avons rassemblées pour donner à nos critiques la seule preuve démonstrative que l'on puisse admettre en toute recherche archéologique sérieuse.

Ces planches représentent :

1° *Le maître-autel actuel de l'église d'Avensan,* d'après une photographie que M. Corbin avait fait faire, pour la Société, par M. Coliati, de Milan, résidant actuellement à Bordeaux. Elle donne une idée très exacte de la disposition des huit bas-reliefs d'albâtre qui existent dans cette église.

J'avais eu d'abord la pensée d'ajouter à la publication que M. Ém. Piganeau a faite des quatre grands bas-reliefs encastrés dans le tombeau de l'autel, à Avensan (1) les quatre petits bas-reliefs qui figurent dans le rétable et notre ancien collègue, M. Emile Maufras, avait même dessiné les quatre figurines qui s'y trouvent représentées, à savoir : à droite et à gauche du tabernacle, saint Jean-Baptiste et saint André, reconnaissables à leurs attributs iconographiques ; puis de chaque côté : deux évêques *in pontificatibus*. Mais les dimensions de ces dessins étaient un peu trop grandes pour nos *Actes* et leur reproduction, isolée et réduite, avait perdu de l'intérêt depuis l'exécution de la vue d'ensemble de l'autel.

2° La deuxième planche est consacrée à la *tour Pey Berland,* construite pendant l'épiscopat de ce prélat, ayant alors coûté environ 400,000 fr. de notre monnaie et qui fut vendue, le 23 avril 1793, au prix de 18,000 fr. sous condition de la démolir dans un délai de trois mois. On sait que

---

(1) *Actes de la Société Archéologique,* t. VIII, p. 141.

cette destruction ne fut opérée qu'en partie par une résiliation de l'acheteur; que la tour revint à l'État qui en resta propriétaire jusqu'en 1820, époque où elle fut adjugée de nouveau pour 5,050 fr. avec obligation de la conserver intacte, et qu'elle a été enfin rachetée en 1850, le 23 août, par les soins de Mgr le cardinal Donnet, au chiffre de 25,000 fr. Ces totaux suffiraient certainement à justifier le blâme le plus formel des actes de vandalisme qui ont précédé la dernière restauration du monument.

3° La troisième planche représente le *même clocher depuis cette restauration,* qui n'est pas exempte de fautes graves contre l'art. Il a été fort artistement dessiné par M. le baron de Verneilh-Puyraseau pour la réédition de l'ouvrage de Lopès.

Ces deux dessins ont figuré, déjà, dans les livres de MM. Callen, t. II, p. 305; de Laborie p. 24 et Corbin p. 337 (1).

4° La quatrième planche, empruntée aux fascicules publiés par la Commission des monuments historiques de la Gironde (neuvième année 1847-1848, p. 21), donne l'aspect du *tombeau de Pey Berland,* en 1862, dans le déambulatoire du chœur de la cathédrale Saint-André, avant l'enlèvement des plaques de marbre placées au-dessous de la statuette qui ne représente, en réalité, que saint Martial; plaques qui ont disparu depuis 1863, et n'ont pas été rétablies malgré les réclamations les plus réitérées.

5° La cinquième planche reproduit les *armoiries réelles* de Pey Berland et le *cachet de l'Université bordelaise* dont cet Archevêque fut le fondateur et le premier chancelier.

6° La sixième est consacrée au *médaillon* dont les deux faces ont été dessinées avec art par M. Ch. de Faucon, pour M. Callen. M. Corbin l'a aussi donné dans son ouvrage.

7° La septième représente l'*oratoire* de Saint-Raphaël d'après une photographie de M. Amtmann.

---

(1) Nous remercions sincèrement M. Callen et son éditeur M. Féret, d'avoir bien voulu nous permettre d'utiliser ces bois employés déjà par M. Corbin.

Cet oratoire avait bien été dessiné, pour l'ouvrage de M. Callen, par M[elle] de Sainte-Affrique, grâce à l'entremise de M. Marcellin Clauzel, propriétaire du château de Villegeorge, à Avensan, et qui possède aussi une vue de la même chapelle peinte avec talent, et à plus grand point, par son gendre M. Maufras : mais nous avons pensé qu'il était plus conforme aux règles d'iconographie moderne de préférer à ces dessins la photographie très bien réussie de notre compagnon d'excursion, M. Amtmann.

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter cependant qu'un dessin d'après nature et consciencieux a souvent, un cachet artistique bien supérieur à celui d'une photographie plus fidèle dans les détails.

8° La huitième planche donne, pour la première fois, le dessin du *tableau conservé dans la chapelle de Saint-Raphaël,* d'après une photographie, également heureuse, de notre archiviste dévoué.

9° La neuvième planche est consacrée à la *statuette de M. Louis Delpech.* Le cliché est de M. Terpereau mais nous devons ajouter que la volute ancienne de la crosse n'existe plus dans cet icone. On pourrait aisément lui substituer une copie de celle du bas-relief d'Avensan rappelant le sacre de Pey Berland et datant de 1430. Ce ne serait qu'une juste restitution.

La planche X, empruntée aux *Archives historiques de la Gironde* (1) et que M. Corbin avait également comprise dans son ouvrage (2), reproduit un *fac simile* de l'écriture de Pey Berland et le savant graphologue, l'abbé Michon, dont j'ai bien souvent constaté la science, y aurait certainement reconnu les preuves nombreuses des qualités premières de cet Archevêque : la rectitude d'esprit, la fermeté dans l'action, l'amour de la paix, la haute intelligence religieuse, administrative et politique, le zèle et le

(1) VI[e] volume, p. 412.
(2) Planche IV, page 369.

désintéressement sans bornes, si bien résumées dans l'épitaphe qui, pour toutes ces raisons, devrait être rétablie à sa place légitime, surtout ce passage :

Fidei. pacisque. assertor. pauperibus. largus
sibi. parcus. patrie. amor. et. decus.

Ce *fac simile* est du reste la copie exacte d'un paragraphe de la première page d'un précieux manuscrit conservé aux *Archives départementales* et qu'on croit avoir été rédigé et écrit, *propria manu,* par Pey Berland depuis sa nomination de secrétaire du chapitre jusqu'à son élection à l'Archevêché de Bordeaux.

M. Ducaunnès-Duval en a analysé et résumé tous les feuillets au nombre de 29, papier latin, coté G 284 (1) et ce recueil constitue une source de renseignements inappréciables, non seulement pour les décisions du chapitre de Saint-André, mais encore pour les noms des chanoines et de ceux qui se trouvaient en rapport avec eux. C'est vraiment un résumé d'histoire bordelaise dans un des moments des plus critiques de nos Annales nationales.

Nous en donnons la traduction littérale : « Le mardi » 4e jour du mois de juillet, l'an du Seigneur 1419, il a été » ordonné par MM. Jean Embrin (ou Embrun) doyen ; Jean » d'Anglade, archidiacre de Blaye ; Pierre de Castro, chan- » tre; Guillaume Étienne, écolâtre; Pierre Maynard, sous » chantre; Jean de Lisan; Jean Chambon; Raymond de » Cussac; Pierre de Fontpiton; Pierre de Lacor; Bertrand » de Brussia-Calida; Pierre Forthon; Jean Forthon; Phi- » lippe Fournier, chanoines, que (2) Pierre Berland, cha- » noine de cette église de Bordeaux, écrirait (3), les jours

(1) *Chapitre Saint-André.* Actes capitulaires. G. 284, du 4 juillet 1419 au 27 mai 1438.

(2) Ici se trouve effacé le mot *ego.*

(3) Le mot *Scriberem* est aussi remplacé par *Scriberet,* p. 413, VII.

» de réunion du chapitre, les affaires qui concerneraient
» ce chapitre, ou seraient décidées par lui, ou les suites de
» ces affaires et qu'il serait pointé (1) (comme présent)
» quand il serait appelé à son église particulière de Bouliac, les fêtes annuelles et solennelles, pour le service
» de son église propre et qu'il ne perdrait rien pour cause
» de cette absence.

» Et, plus bas : moi Pierre Berland, *manu propria* ».

12° Nous avons joint, enfin, aux précédentes planches, le dessin complètement inédit jusqu'à présent du véritable sceau de Pey Berland et nous saisissons cette occasion de remercier M. Flourac, archiviste des Basses-Pyrénées, qui a bien voulu nous le procurer, et M. Lafon, de Pau, qui nous l'a adressé avec une générosité sans bornes (2).

13° Et nous aurions aussi reproduit, à part, le dessin du bas-relief de l'église d'Avensan relatif au sacre de Pey Berland par Martin V, d'après une photographie que nous avait donnée M. Corbin, si ce dessin n'avait pas déjà paru dans le travail cité de M. Piganeau (t. VIII, p. 141).

14° Une bonne fortune nous permet, en outre, de joindre à tous les documents qui précèdent deux estampages des

(1) *Punctum :* Salarium quod iis tribuitur qui officiis ecclesiastitis intersunt (Du Cange). *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis.* Paris 1766, f°, t. V, p. 186.

Une partie des revenus des chapitres était affectée à des distributions dites manuelles, uniquement accordées à ceux qui assistaient aux offices et dont les noms étaient chaque jour inscrits sur un registre appelé *Livre de la Pointe.* On y pointait soigneusement les absents et les retardataires (Allain, *Revue catholique de Bordeaux,* p. 38, 1890, 25 janvier).

Le même usage était généralisé autrefois. Les jetons de présence, remboursables, des Académies et Sociétés savantes n'ont pas d'autre raison d'être. La magistrature actuelle a encore son registre ou état de la *Pointe.*

(2) Ces lignes étaient écrites quand M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, a bien voulu nous procurer la grande satisfaction de voir le *vidimus* et le sceau conservés à Pau. Il en avait obtenu communication officielle et cette communication a permis de photographier cet important document.

Nous ne saurions donc trop remercier M. Brutails de son extrême obligeance.

inscriptions qui furent placées successivement près de la tombe de Pey Berland.

Le lecteur se rappelle peut-être que nous n'avions pu retrouver la plaque de marbre sur laquelle ces inscriptions avaient été gravées et les détails qui précèdent étaient même imprimés quand notre collègue, M. Augier, qu'il est fort utile de consulter souvent pour ses curieuses recherches d'archéologie girondine, m'a spontanément offert ces deux estampages pris par lui sur les deux faces de la plaque de marbre où avait été gravée, aux époques que nous avons indiquées, l'inscription qui nous occupe.

Voici la première version, celle en caractères romains, dont parlait M. Chrétin, mais elle est assez différente du texte donné par ce statuaire, ce qui fournirait une preuve de plus de la légèreté avec laquelle les citations de ce genre sont faites.

La plaque de marbre mesurait 56 centimètres de largeur sur 40 de hauteur et l'inscription, précédée et suivie d'une croix, comprenait dix lignes. Nous les reproduisons telles que les donne le premier estampage de M. Augier (Voir page suivante).

Comme on le voit, ce texte est loin d'être conforme à celui que nous avons signalé et que nous devions croire exact puisque nous l'avions lu dans l'article de M. Chrétin lui-même.

Sans relever *NATVS* pour *ORIVNDVS,* je dois faire remarquer l'intercalation de *SANCTÆ MEMORIÆ* avant le nom de Pey Berland qui est bien en lettres gothiques; puis la substitution de *BASILICÆ* à *ECCLESIÆ* (1) alors que la cathédrale de Saint-André n'a jamais eu l'honneur et les prérogatives accordés à ce titre particulier (2).

---

(1) *BASILICÆ* est aussi en gothique, contrairement à l'assertion de M. Chrétin, voir p. 185.

(2) Elle n'a jamais été nommée qu'église métropolitaine et primatiale. Voir Lopès.

✠ HIC. JACET. HAVD. PROCVL. S^{T} MACARII
CINERIBVS. SANCTAE. MEMORIAE IN ✠ :
PATER. PETRVS. BERLANDUS :
MEDVLICO. TRACTV. NATVS. HVJVS. Basilicae :
PRIMVM. CANONICVS. MOX. ARCHIEPISCOPVS.
PRIMASQVE. AQVITANIAE. ELECTVS ET FIRMATVS
PAVPERES. LABORE. ALVIT. FIDEI. PACIS. QVE.
ASSERTOR : BVRDIGALENSIS. ACADEMIAE.
FVNDATOR. FVIT : PATRIAE. AMOR. ET. DECVS.
OBIIT. XVI. KAL. FEBR. ANNO: DOM: MCDLVII : ✠

L'emploi du titre *ARCHIEPISCOPVS* au lieu d'*ARCHIPRESVL* (1), et l'adjonction de *PRIMAS AQVITANIÆ* ne sont pas plus justifiés et il en est ainsi de l'intercalation *PAVPERES LABORE ALVIT*, à la place du passage relatif à la fondation du collège Saint-Raphaël et à l'érection du Campanile, sans parler du remplacement de l'expression d'*Université Bordelaise* par celle d'*Académie,* bien inconnue au xve siècle.

On ne peut rien imaginer de plus fantaisiste et de moins conforme aux règles iconographiques, sans parler de la disposition et de la forme même des lettres romaines employées.

L'Inscription, *rétablie en gothiques,* d'après M. Chrétin, et probablement par lui-même, est tout aussi singulière et ne reproduit point du tout la précédente, ainsi que le prouve le second estampage de M. Augier, dont nous donnons aussi la réduction : Elle comprend également dix lignes (Voir page suivante).

Ce sont bien, à peu près, les mêmes termes que ceux donnés par MM. Corbin, de Laborie et de Lamothe, mais on y lit le passage déjà rappelé de *MEDVLICA PLEBE ORTVS,* innovation tout-à-fait gratuite et une inversion du passage relatif au collège Saint-Raphaël ainsi qu'une disposition moins bonne de tous les faits qui rappellent les éminentes qualités de Pey Berland.

La communication de M. Augier nous a donc paru fort intéressante, et nous avons cru devoir en reproduire les termes précis, parce que la plaque de marbre a disparu, depuis 1863, de l'église et du lieu où elle aurait dû rester, respectée de tous ceux qui ont souci de la mémoire du saint Archevêque.

On ne saurait trop blâmer, du reste, les changements,

---

(1) Ce titre que revendiquaient les Archevêques de Bourges ne fut pris que plus tard, dans les actes officiels, par les Archevêques de Bordeaux, spécialement par Mgr Henry de Sourdis.

✠ Hic jacet haud procul a cineribus S^ti^ Macarii
in XPO pater Petrus Berlandus medulica
plebe ortus hujus ecclesiae primum canonicus
mox autem archipresul electus et firmatus
Universitatem Burdigalensem constituit ac de
suo Collegium Sancti Raphaelis fudavit et majorem
turrim campanariam erexit fidei pacis que assertor
pauperibus largus sibi parcus patriae
amor et decus Obiit die xvi kalendarum
februarii anno Domini mccccluii ✠

modifications, adjonctions et suppressions qui s'opèrent, en pareille matière, au grand détriment de l'histoire et de l'épigraphie archéologique.

Tous les moyens de conservation exacte des souvenirs du passé ont, en effet, la plus grande importance et je ne saurais mieux prouver cette proposition qu'en terminant mon travail par un dernier retour sur le sceau de Pey Berland.

On se rappelle que M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, après l'avoir attribué à un archidiacre de Bordeaux l'avait magistralement restitué à notre grand Archevêque, avec une description qui ne pouvait laisser aucun doute.

Malheureusement ce sceau avait été brisé, partiellement, depuis 1874, date de cette description. Toute sa partie inférieure avait disparu et c'était celle qui portait, précisément, les armes du Prélat et sa représentation à genoux, en habits pontificaux, crosse en main et mitre en tête.

Cette perte était regrettable et les recherches que j'avais instamment demandées pour retrouver le fragment de cire disparu s'étaient prolongées sans résultat. Il fallait, par conséquent, déplorer une telle mutilation, quand M. Flourac a bien voulu me faire connaître qu'on avait eu la précaution de mouler les sceaux des Archives des Basses-Pyrénées et qu'on trouverait, presque sûrement, le moulage de celui de Pey Berland dans la collection actuellement conservée au Musée de Pau.

Peu de jours après, le bienveillant archiviste m'adressait une copie du précieux moulage et je puis, ainsi, mettre le dessin du sceau complet en regard de la photographie du fragment encore lié au *Vidimus* de 1451.

Ces deux planches se compléteront l'une l'autre et leur reproduction dans les Actes de la *Société archéologique* assurera, désormais, la perpétuité d'un document important pour l'histoire du grand Archevêque de Bordeaux.

Les incidents que j'ai détaillés prouvent aussi (je pourrais me dispenser de le dire), l'utilité de multiplier, par des moulages, les représentations des sceaux de nos Archives à défaut des photogravures ou dessins de tout point préférables.

Sans cette sage précaution du Directeur des Archives du département des Basses-Pyrénées il m'eût été parfaitement impossible de parvenir au résultat si heureusement obtenu au moment même où l'impression de mon mémoire était terminée (10 avril 1890).

VII. **Épilogue.**

Les notes qui précèdent n'ont, d'ailleurs, d'autre ambition que de rectifier certaines assertions publiées par divers auteurs sur les souvenirs de Pey Berland et de fournir ainsi des documents positifs à ceux qui voudront écrire l'histoire complète de ce grand Archevêque et patriote girondin et gascon.

Cette tâche a été souvent entreprise, mais presque toujours au point de vue purement religieux et la plupart des notices ou mémoires parus jusqu'à présent sont loin d'avoir l'exactitude historique et surtout archéologique que réclame la méthode scientifique actuelle. Il existe de nombreux documents qui n'ont pas été consultés directement, principalement aux *Archives départementales de la Gironde*. Plusieurs des opinions émises sur la vie et les actes de ce prélat sont, ainsi que nous l'avons dit, peu fondées ou contradictoires, et une étude générale et critique devrait d'autant plus tenter nos érudits qu'il s'agit d'une des périodes les plus mémorables de l'histoire de France.

C'est, en effet, à cette époque que l'on vit remplacer, sur la bannière et les armes de Bordeaux (à savoir : *de gueules au châtel de trois tours surmontant une mer d'azur au croissant d'argent*)*; les trois léopards d'or, passants, qui*

sont : deux de Normandie et un de Guyenne, par le seul léopard de Guyenne surmonté du chef de France : d'azur aux fleurs de lys sans nombre (1).

L'unité nationale était désormais acquise et ne s'est jamais déliée de ce côté de nos frontières. Dieu veuille nous réserver le même avenir dans les pays si profondément français que nos ennemis héréditaires nous ont ravis (2).

E. BERCHON,

Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

---

(1) On trouve ces armes décrites autrement dans le tome VII des publications de la *Commission des Monuments historiques de la Gironde*, n° 7, 1845-1846, p. 44. On y lit : *Armes de la ville : de gueules à la porte de la ville, dite tour de la grosse cloche, d'azur, flanquée de deux tours fuyantes du même. Le massif de cette tour percé, au-dessus de la porte, d'une deuxième ouverture pour la cloche d'argent, pavillonnée du même et supportant un lion de haute grandeur et du même; au chef d'azur chargé de fleurs de lys d'or et portant, en pointe, un croissant tourné d'argent.*

La mer d'azur est complètement omise. Omise aussi la couronne comtale d'Ornon, ce qui me conduit à dire que la description exacte et héraldique des armes de Bordeaux est encore à faire.

(2) Ces notes ont été communiquées à la Société Archéologique dans sa séance du 15 novembre 1889 et leur impression a été votée, dans la même séance, sur la proposition de son président, M. le Conseiller Edouard Bonie, pour être placées à la suite du travail de M. Corbin, travail resté inédit par suite de circonstances accidentelles.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XI[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des Comptes-rendus

II. Table des mémoires.

III. Table des planches et tableaux.

INDEX ALPHABÉTIQUE

D

Q

R

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ⓘ Officier de l'Instruction publique. — A. ⓘ. Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

AMTMANN (Th.), rue Rode, 17.
ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AZAM (Eug.), ✻, A. ⓘ, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ⓘ, professeur à la Faculté de Droit, cours d'Aquitaine, 80.
BARRAUD (Jules), cours du Jardin-Public, 31.
BAUDRIMONT (E.), A. ⓘ, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BERCHON, ✻, ✠, I. ⓘ, médecin principal de 1re classe de la marine, en retraite, cours du Jardin-Public, 96.
BETHMANN (E. de), cours du Jardin-Public, 30.
BONIE (E.), ✻, ✠, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BRAQUEHAYE (Ch.), A. ⓘ, directeur de l'école municipale de Dessin et de Peinture, rue Desfourniels, 13.
BRAQUEHAYE (Jules), rue Desfourniel, 13.
BREZETZ (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
CHAPELLE (Paul de), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, (Gironde).
CHAPON (Jules), rue de Cheverus, 8.
CHASTEIGNER (Comte Alexis de), rue Duplessis, 5.

CHEVALIER, ✻, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
COMBES (A.), peintre-décorateur, rue Gouvion, 10.
CORBIN (l'abbé), ✠, I. ◐, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc, 148.
COURAU (Albert), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours St-Jean, 7.
DALEAU (François), archéologue à Bourg (Gironde),
DANEY (Alfred), O. ✻, A. ◐, maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
DAUBY (l'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.
DAVID, rue Fondaudège, 53.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), ✻, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, rue Vital-Carles, 11.
DOLL (Ch.), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
DOMENGINE (Victor), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
DUBOIS (Paul), cours du Jardin-Public, 7.
DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.
DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgogne, 2.
DURAND (Pierre), architecte, rue François-de-Sourdis, 155.
DURAT (Raymond), à la Roque de Cadillac (Gironde).
DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
FAUCON (de), ✠, place Rohan, 4.
FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
FERET (Ed.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
FORRESTER (Offley), Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
FOURCAND-LÉON, ancien député, rue Saint-Rémy, 34.
GADEN (Ch.), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
GAGNEBIN (Georges), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
GARRES, place des Quinconces, 12.
GASQUETON (Henri), à Saint-Estèphe (Gironde).
GAUBERT (l'abbé), curé de Bonneton (Gironde).
GAULNE (de), rue Vital-Carle, 24.
GAUTIER (Emile), cours Portal, 33.
GEORGEON, rue Sabathé, 29.
GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.

GIRAUD (A.), A. ⓘ, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
GOUGET (A), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
GRELLET-BALGUERIE (Ch.), A. ⓘ, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
GRELET aîné, ✻, A. ⓘ, architecte, cours du XXX Juillet, 8.
GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.
HALPHEN, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
HANAPPIER (Charles), rue du Jardin-Public, 55.
HAUSSOULLIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
JULLIAN (Camille), A. ⓘ, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Fondaudège, 145.
LABBÉ (L.), architecte, rue du Temple, 17.
LAFON (G.), à Blanquefort (Gironde), ou rue Victoire-Américaine, 9.
LAFUGE (F.-C.). rue Notre-Dame, 134.
LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LARRONDE (E.), Pavé des Chartrons, 51.
LAWTON (Edouard), quai des Chartrons, 94.
LÉGLISE (l'abbé), vicaire de Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
LÉON (Alexandre), ✻, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
MAGEN (Ad.), I. ⓘ, sécrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
MAILLE, fabricant d'orgues, rue Brian, 16-18.
MANDEVILLE, ✠, A. ⓘ, rue Rodrigues-Péreire, 2.
MARCHAND (Ed.), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
MASTROTTI, doreur en métaux, rue Guiraude, 9.
MAUFRAS (Emile), château Villegeorge, à Avensan (Médoc).
MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
MERMAN (Henri), Pavé des Chartrons, 33.
MERMAN (Jules), Pavé des Chartrons, 33.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de La Brède (Gironde).
MORIN (David), photographe, cours Saint-Jean, 84.
MOULINIÉ (Fernand), rue Roland, 19.
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.

NÉGRIÉ, ✱, docteur en médecine, rue Ferrère, 54.
PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
PARENTEAU (Mgr, prélat romain), ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, rue Lussac, 15, à Talence (Gironde).
PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
PÉPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts, 50.
PIGANEAU (Emilien), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
POMMADE, à La Réole (Gironde).
POUVERREAU, à Lesparre (Gironde).
PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
RAFAILLAC, docteur en médecine, à Margaux (Gironde).
RIBADIEU (F.), rue Huguerie, 48.
RICARD, architecte, allées d'Orléans, 16.
SAUNIER (F.), architecte, rue Sainte-Catherine, 215.
SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
SCHWARTZ (Martin), cours du Jardin-Public, 12.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (Georges), conseiller municipal, quai de Queyries, 5.
SERVAT (G.), rue Mably, 18.
SOURGET (A.), ✱, A. ✿, cours de Gourgues, 8.
SOURIAUX, ✱, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
TAMIZEY de LAROQUE, ✱, A. ✿, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TAPIAU, sculpteur, rue de la Pomme d'Or, 42, à Toulouse (Haute-Garonne).
TASTET, quai des Chartrons, 60.
TERPEREAU (A.), A. ✿, photographe, cours de l'Intendance, 29.
THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.
THOLIN, I. ✿, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27.
TOURNIER (Camille), à La Réole (Gironde).
TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRAMASSET (Gustave), rue du Couvent, 14.
VARNIER (Lucien), rue Borie, 53.
VAUCLAIRE, architecte, cours d'Albret, 49.
VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
WETTERWALD, quai Louis-XVIII, 15.

Sociétés correspondantes en France.

Alais........................	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens......................	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême................	— Archéologique et Historique de la Charente.
Autun.......................	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes....................	— Archéologique.
Beauvais..................	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon..................	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)............	Académie d'Hippone.
Bourges.....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brives........................	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen..........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors......................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne..............	— des Arts et des Sciences.
Castres.....................	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne.....	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône......	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry..................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun...............	— Dunoise.
Château-Thierry.........	— Historique et Archéologique.
Compiègne................	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)...	— Archéologique.
Dax...........................	— de Borda.
Digne........................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan...............	Société d'études scientifiques et archéologiques.
Guéret.......................	— des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Langres.....................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle................	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Hâvre...................	Société Nationale Hâvraise d'études diverses.
Le Mans....................	— Historique et Archéologique du Maine.

Le Puy....................	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille....	Commission Historique du département du Nord.
Limoges....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon.......................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun.....................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban................	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier..............	— Archéologique.
Nancy......................	— Archéologique Lorraine.
Nantes.....................	— Archéologique.
Narbonne.................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-maritimes.
Orléans...................	— Archéologique et Historique.
Paris.......................	— Française d'Archéologie et Numismatique.
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Répertoire du Comité des Travaux Historiques et Archéologiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
Pau.........................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers..................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper..................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet............	— Archéologique.
Rennes....................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez......................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen.....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure.
»	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc............	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié.................	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain-en-Laye	Musée National.

Saint-Omer..............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes.....................	Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens........................	— Archéologique.
Soissons....................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse................. .	— Archéologique du Midi.
Tours.......................	— Archéologique de Touraine.
Troyes......................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes.....................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles............	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège.......................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Washington (Etats-Unis	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York................	Transactions of the Anthropological society.

ERRATA

P. 10, 19e ligne : le hôtel du Génie, *lisez :* l'autel.
P. 49, 20e ligne : Labra, *lisez* labrum.
P. 135, Ausgrabungen aus Olympia *et non* Ansgrabungem.
P. 184, Inscription tumulaire de Pey Berland.
Le mot **Petrus** est omis entre **Pater** et **Berlandi.**
P. 187, *in fine.*
L. de Lamothe. Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1843, p. 26 et non 1845.

14,498. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



N° 1

MÉDAILLE

CITÉE PAR VENUTI.



BAS-RELIEF

DIT PUITS DES MIN

DESSIN ACCOMPA

I

ɿUI DE BORDEAUX



TH. AMTMANN, PHOT.

N VASE ANTIQUE

BORDEAUX

PUITS DES DOUZE APÔTRES.

MANUSCRIT DE L'ABBÉ VENUTI.



N° 2

MÉDAILLE

CITÉE PAR VENUTI.

Société Archéologique de Bordeaux



HYGIE ? Marbre antique du Musée de Bordeaux
trouvé en 1882, rue des Glacières, No 2

G. [illegible] Del

Imp Wetterwald Bordeaux



STATUE DE SOPHOCLE

Quinsac del. *Lith. Wetterwald.*



Église de Monclaris.

IV

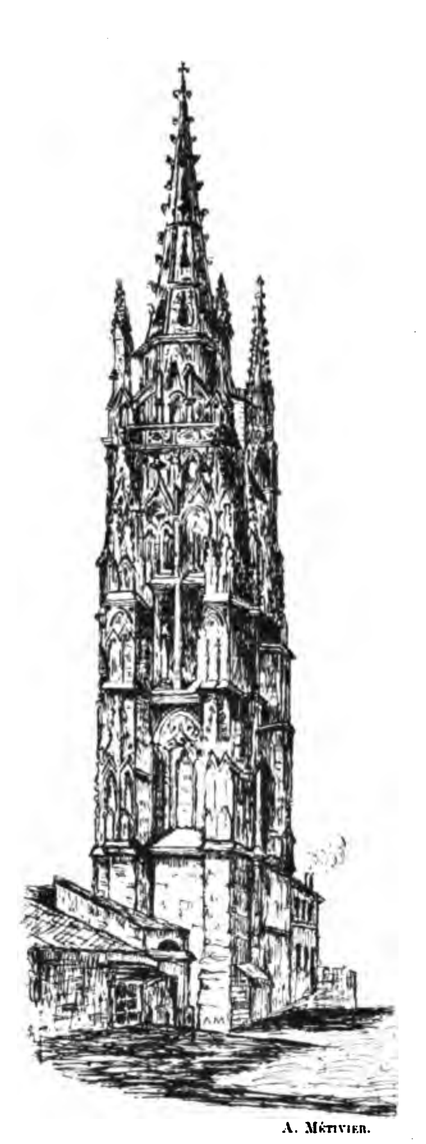


Phot. Coliati.

Autel de Saint-Pierre d'Avensan *(Médoc)*.

État actuel

VIII



A. Métivier.

Tour de Pey-Berland avant la démolition de la flèche.



J. de Verneuilh

Tour de Pey-Berland depuis sa restauration.



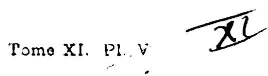

Monnaie de Saïda (Syrie).

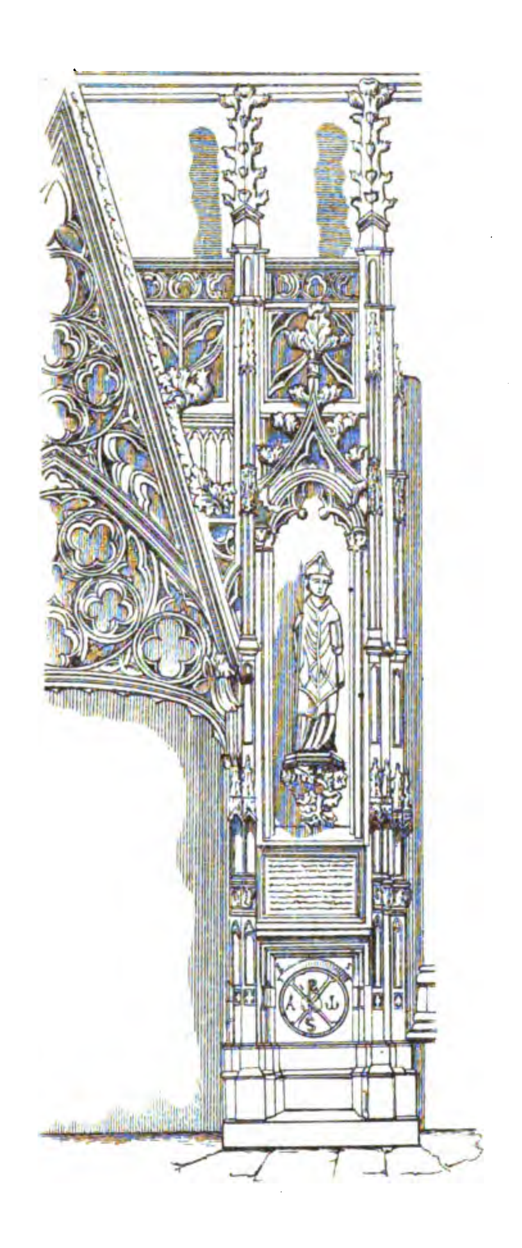


Plomb de Fronde.



Bout de Flèche.

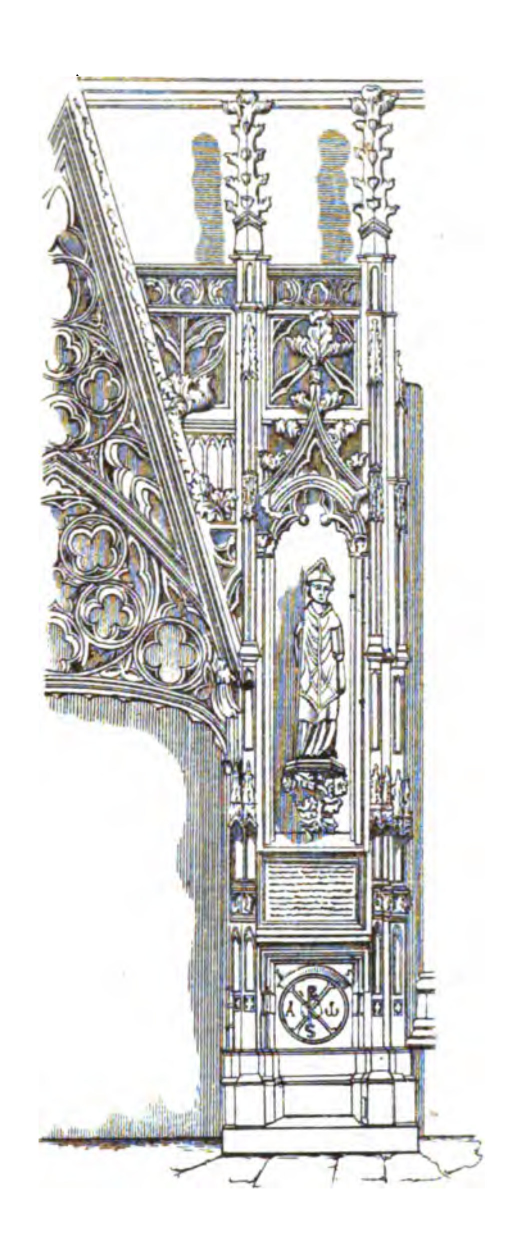




VESTIGES DU TOMBEAU DE PEY BERLAND EN 1862

(Commission des monuments historiques de la Gironde)

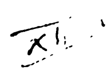
Wettlewald Imp. Bx

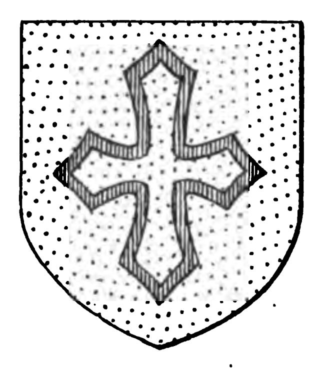


VESTIGES DU TOMBEAU DE PEY BERLAND EN 1862

(Commission des monuments historiques de la Gironde)

WETTERWALD IMP Bx



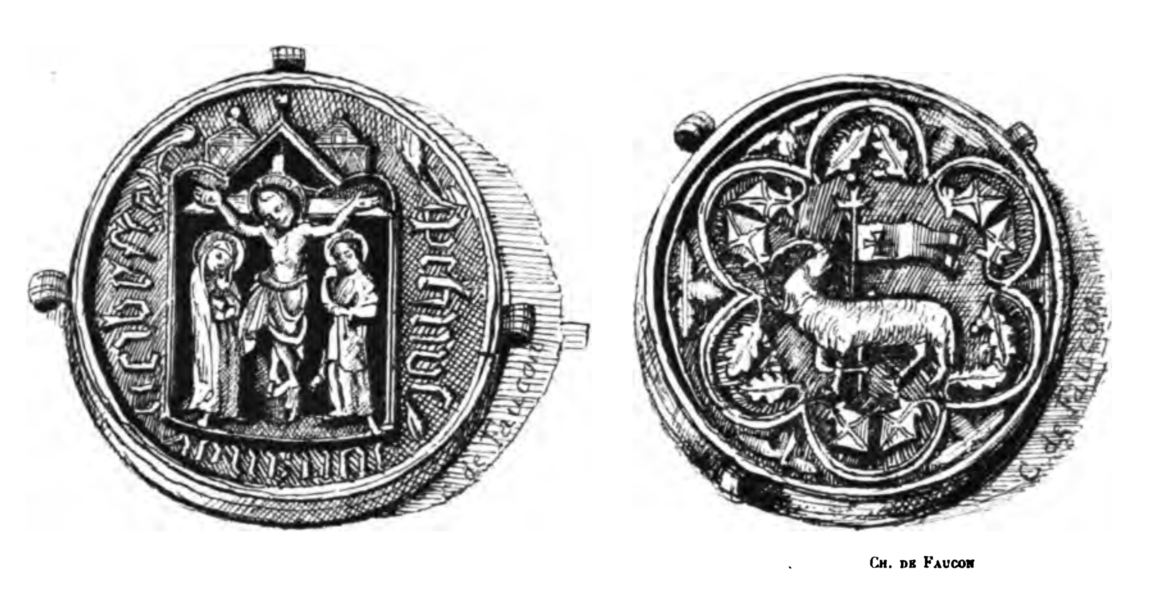


ARMOIRIES DE PEY BERLAND



SCEAU DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Wetterwald Imp. B.



CH. DE FAUCON

Médaillon de Pey-Berland, conservé à Saint-Raphaël.

XV



Phot. Th. Amtmann.

Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Chapelle Saint-Raphaël *(Paroisse d'Avensan)*

XIV



Phot. Th. Amtmann Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Tableau de la Chapelle Saint-Raphaël

XVI



Phot. Terpereau. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Statuette de Pey Berland *(Collection L. Delpech)*

Die martis, iiij^ta mensis Julii anno Dni millesimo CCCC. vii^mo
fuit ordinatum per dnos Johannem Eubrun decanum Johannem de Angladiis archi
diaconum Blavien., petrum de castro cantorem Guillermum Stephani scolasti
cum petrum maynardi succentorem Johannem de lisaco Johannem chambonis ra
mundum de cussaco petrum de fontepitronis petrum de lacon, Bertrandum
de brussacalida petrum forthonis Johannem forthonis philippum furnery cano
nicos quod ego petrus Berland eorum concanonicus istius Burdegalen. ecclie
scriberem diebus capitularis negocia que tangerentur et promoverentur in capitulo
et conclusiones eorum, et quod pro labore suo punctuaret qui accederet ad ecclesiam sancta
de bolliaco in festivitatibus annalibus et solempnibus pro fructu ipsius ecclie sue et quod
mereret perdere ipso illa concernentia

Ego P. Berland idem manu propria

ECRITURE DE PEY BERLAND

FAC-SIMILE

XVIII



Phot. Ed. Chicard. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Sceau de Pey Berland

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XI

Premier Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1886

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

